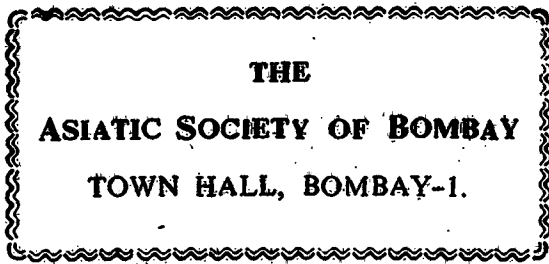




00036565



 HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME V.

36565

ac



00036565

HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de
Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse,
Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de
la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles
de Gergofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine
d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17.

A STRASBOURG et à LOURNAI, même Maison de Commerce.

1823.

God

F6 944

Sis/HIS

365 65

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

· SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE,
OU
DE LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME
FÉODAL.

CHAPITRE XI.

*Fin du règne de Philippe 1^{er} dès l'association
de son fils Louis à la couronne. 1100-1108.*

PENDANT tout le onzième siècle nous avons été réduits, pour former l'Histoire des Français, à recueillir les traits que les historiens des peuples voisins, ou des peuples rangés sous une autre domination que celle des rois de France, laissoient quelquefois échapper sur le gouvernement de la monarchie. L'histoire de l'Église et celle de l'Empire nous ont fourni quelques lumières, l'histoire de la Normandie et celle de l'Angleterre nous en ont offert davantage encore; mais les quatre premiers rois de la race

des Capets n'ont eu aucun historien qui leur fût propre, aucun qui se proposât de nous faire connoître ou leur personne, ou leur règne, ou l'état de leurs peuples; aucun qui considérât la France ou ses rois comme le centre des intérêts divers de la race romane; aucun enfin qui envisageât les événemens sous le point de vue français. Il en est résulté que les quatre personnages qui occupèrent le trône depuis l'élévation de Hugues Capet en 987 jusqu'à la fin du onzième siècle, nous sont très imparfaitement connus; mais en revanche ils nous sont présentés sans dissimulation, sans adulation, sans aucun effort, de la part des contemporains qui en parlent occasionnellement pour déguiser leur insignifiance.

Avec le commencement du douzième siècle nous entrons dans une période nouvelle, où l'histoire des Français devient plus intimement liée à celle de la monarchie, où les rois ont toujours eu des biographes et des panégyristes occupés de garder la mémoire de leurs actions, d'expliquer leurs sentimens ou leurs motifs secrets, de déguiser ou d'excuser ce qu'il y avoit en eux de blâmable, et de rapporter tout à eux, comme s'ils étoient le centre ou le principe moteur de toute chose dans leur royaume.

Ce changement ne se fait pas sentir dans les historiens seulement, il s'opéroit aussi dans

Les choses dont ces historiens nous ont retracé la mémoire. Après une longue interruption de toute action du roi dans la monarchie française, on vit, au commencement du douzième siècle, l'héritier du trône reprendre quelque part aux affaires publiques. On pourroit regarder les quarante ans qui s'écoulèrent depuis le couronnement de Philippe I^{er} jusqu'à la fin du siècle, comme la période durant laquelle le pouvoir royal fut le plus complètement anéanti en France. En effet, un homme uniquement occupé de son intempérance et de ses débauches, qui n'avoit point de ministres, point de conseil d'état, point de direction des affaires publiques, pouvoit tout au plus porter la couronne, et recevoir de certains hommages réservés à son rang; mais on ne sauroit le considérer comme un fonctionnaire public, ou comme le chef du gouvernement. Tout alloit sans lui, tout se faisoit indépendamment de lui, par des princes héréditaires ou des magistrats qu'il n'avoit pas nommés; il n'avoit point d'affaires, et il ne se présentoit pas même d'occasion de consulter sa volonté: sa seule fonction étoit de jouir de la vie, à peu près comme font les princes du sang, dans les monarchies de nos jours; et lors même que son nom paroissoit dans quelque chartre, et que son autorité sembloit intervenir dans quelque transaction, sa volonté n'y entroit pour rien;

car son seul motif pour signer des actes, c'étoit les émolumens que ses officiers recevoient à leur occasion.

Le douzième siècle fit voir qu'il est dans la nature du pouvoir royal de s'accroître, uniquement parce qu'il demeure solitaire et qu'il survit aux révolutions. Tant que le nom de roi demeure, tant que l'étendard royal existe, tous les yeux se tournent naturellement de ce côté. Un roi féodal n'avoit que des prérogatives assez bornées; mais la nature constitutionnelle de son pouvoir n'avoit pu être définie par la loi, d'une manière assez précise, pour repousser toutes les idées associées, en d'autres temps et d'autres lieux, au nom de roi. Ceux qui ont occasion d'invoquer la protection du monarque, lui supposent des droits dormans, ou l'invitent à faire valoir ceux qui depuis long-temps sont tombés en désuétude; leur imagination lui prête, avec les vertus des héros, les pouvoirs des despotes; ils en appellent de ce qui est, à ce qui selon eux doit être, et ils opposent aux limites que le prince a reconnues, l'étendue des prérogatives de ses prédécesseurs. Il avoit fallu toute la lâcheté et toute l'impéritie des quatre premiers rois de la troisième race, pour faire descendre le pouvoir de la couronne aussi bas qu'il est tombé dans le cours du onzième siècle. Dès que Louis fils de Philippe, connu plus tard sous le

nom de Louis-le-Gros, se fut mis à la tête des affaires, on lui vit recouvrer son importance, et la progression du pouvoir de la couronne fut dès lors toujours croissante, jusqu'à la fin du lix-huitième siècle : non que ce jeune prince déployât des talens extraordinaires, ou qu'il recourût à une politique bien habile, mais seulement parce que son caractère ne repoussoit pas l'estime, que le peuple est toujours si empressé d'accorder à ses maîtres.

Les antiquaires n'ont point réussi à déterminer avec précision l'époque où Philippe I^{er} associa son fils à la couronne; ils hésitent entre les années 1099 et 1101 : la superstition eut probablement une part principale dans la détermination du monarque indolent. Depuis qu'il étoit excommunié, et que ses confesseurs le menaçoient sans cesse de toutes les vengeances du ciel, il attendoit avec tremblement les premières calamités dont il seroit frappé : cependant, comme il n'avoit point de volonté, il n'éprouvoit point de contrariétés; comme il ne faisoit jamais la guerre, il n'étoit point battu, et comme il ne formoit pas de projets, il ne les voyoit jamais échouer : sa vie domestique étoit paisible, et sa santé résistoit à sa longue intempérance. Enfin, vers le commencement du douzième siècle, il se plaignoit de maux de dents, et de démangeaisons à la peau. Les pré-

1099—1101. s'écrièrent aussitôt que c'étoit là le châtime^{nt} du ciel dont il avoit été si long-temps menacé ; qu'il avoit méprisé les excommunications et les anathèmes, jusqu'à ce qu'il eût attiré sur lui la verge du grand rémunérateur ; et que s'il ne se hâtoit pas de prouver sa soumission et sa pénitence, de plus graves châtime^{ns} alloient le frapper. La sentence pontificale avoit privé Philippe de la couronne, et le roi avoit cru s'y être confirmé jusqu'alors, en ne mettant plus cet ornement d'or sur sa tête : ses infirmités le déterminèrent à prendre un parti plus rigoureux. En faisant couronner son fils Louis, alors âgé de dix-huit ou vingt ans, et que ses vassaux, par opposition avec lui, désignoient sous le nom de Louis *l'éveillé*, il jugea qu'il exécutoit complètement la sentence pontificale, et il abandonna sans regret, à ce jeune homme, des fonctions qu'il n'avoit jamais trouvé aucun plaisir à remplir. (1)

La partie de la France sur laquelle régnoit Philippe I^{er}, et dont il transmit alors l'administration à son fils, égaloit à peine en étendue la vingtième partie de la France actuelle. Les positions et les proportions géographiques se gravent difficilement dans l'esprit par de simples paroles, et la mémoire refuse de se charger

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. VIII, p. 999 ; *apud Duchesnum Script. normann.*

d'une suite de noms qui ne peignent point des ^{1099-1101.} objets ; cependant on se feroit l'idée la plus fautive de la puissance d'un roi de France , si on ne la rapportoit pas à l'étendue des pays sur lesquels il régnoit ; on ne comprendroit pas mieux quels étoient ses rivaux , leurs forces et leurs ressources , si l'on n'avoit présent à l'esprit la place que leurs états occupoient sur la carte. Peut-être saisira-t-on mieux ces proportions diverses , en comparant les souverainetés d'alors aux divisions actuelles de la France , parce que deux départemens sont des quantités beaucoup plus près d'être égales , que ne l'étoient deux des anciennes provinces.

La souveraineté propre du roi de France s'étendoit sur l'île de France et une partie de l'Orléanois , ce qui répond aux cinq départemens de la Seine , de Seine et Oise , Seine et Marne , de l'Oise , et du Loiret : encore s'en falloit-il de beaucoup que ce petit pays , qui n'avoit guère que trente lieues de l'Est à l'Ouest , et quarante du Nord au Sud , fût entièrement soumis à la couronne ; nous verrons au contraire que la grande affaire de Louis-le-Gros , pendant tout son règne , fut de réduire à l'obéissance les comtes de Champanne et de Clermont , les seigneurs de Montlhéry , de Montfort l'Amaury , de Compey , de Montmorency , de Poisey , et un grand nombre d'autres barons , qui , dans l'enceinte du

1099—1101 duché de France et du domaine propre des rois, se refusoient à leur rendre aucune obéissance.

Au nord de ce petit État, le comté de Vermandois, en Picardie, qui appartenoit au frère de Philippe, ne répondoit guère qu'à deux des départemens actuels, et le comté de Boulogne qu'à un seul. Mais le comté de Flandre en comprenoit quatre; il égaloit en étendue le royaume de Philippe, et le surpassoit beaucoup en population et en richesse. La maison de Champagne, divisée entre ses deux branches, de Champagne et de Blois, couvroit seule six départemens, et resserroit le roi au Midi et au Levant: la maison de Bourgogne en occupoit trois, le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie en possédoit cinq, le duc de Bretagne cinq autres, le comte d'Anjou près de trois: ainsi les plus proches voisins du roi, parmi les grands seigneurs, étoient ses égaux en puissance. Quant aux pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et qui comprennent aujourd'hui trente-trois départemens, quoiqu'ils reconnussent la souveraineté du roi de France, ils lui étoient réellement aussi étrangers que les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, qui relevoient de l'empereur; ces derniers répondent aujourd'hui à vingt et un départemens.

Louis, fils de Philippe, étoit âgé de dix-huit

ou vingt ans lorsque son père l'associa à la couronne : le premier entre les Capétiens , il avoit reçu cette éducation chevaleresque qui donnoit à la jeunesse française un noble caractère , mais que son père et ses aïeux avoient regardée comme trop rude pour leur haute dignité. Il savoit , à l'égal d'aucun des jeunes damoiseaux élevés à sa cour, dompter un cheval , et manier la lance ou l'épée ; il avoit de l'activité , de la loyauté et de la bravoure ; et sans briller par aucun talent distingué , il gagnoit les cœurs par sa franchise , son amour de la justice , et sa ferme détermination de protéger les opprimés. Il développa de bonne heure ces vertus , dans la lutte où il s'engagea contre les seigneurs châtellains du duché de France ; son but étoit de les forcer à renoncer au brigandage , et à laisser ouvertes les communications entre Paris et Orléans ; car durant tout le règne de son père , les principaux barons n'avoient pas cessé de détrousser les marchands et les voyageurs sur les grands chemins , et jusqu'aux portes de la capitale.

Louis avoit fait ses premières armes contre Guillaume-le-Roux , roi d'Angleterre , lorsque celui-ci tentoit de subjuguier le Vexin , et de s'emparer de Mantes et de Pontoise. Il avoit dans son armement plus de deux ou trois cents chevaux sous ses ordres , et avec cette petite troupe il devoit , par son activité , tenir tête à un voisin

1099—1101. bien plus puissant et plus aguerri que lui (1). Dès que la mort de Guillaume eut mis le Vexin à l'abri d'une attaque étrangère, Louis songea à ramener à leur devoir des ennemis domestiques qui n'étoient pas moins dangereux. Les comtes ruraux, les vicomtes et les barons, qui relevoient immédiatement du roi, dans le duché de France, avoient profité de la foiblesse de Philippe pour secouer absolument son autorité, dans les châteaux où ils s'étoient fortifiés. Ils en sortoient pour fondre sur les voyageurs et les marchands qui passaient à portée de leur retraite, lorsque ceux-ci ne consentoient pas à se racheter par une grosse rançon : ils abusoient également de leur force contre les couvens et contre tous les seigneurs ecclésiastiques. Tantôt ils venoient loger chez eux avec leurs écuyers, leurs soldats, leurs chevaux et leurs chiens, et ils exigeoient que la maison religieuse où ils prenoient de force l'hospitalité, les défrayât pendant des mois entiers; tantôt ils forçoient les paysans des moines ou des évêques à leur payer des redevances, ou en argent ou en denrées, pour la protection que les hommes de guerre promettoient de leur accorder. Les barons en particulier, qui étoient assaux de quelque église, sembloient se faire un

(1) *Sugerii vita Ludovici VI*, cap. 1, p. 12. — Hist. de France, T. XII.

titre de leur vassalage même pour dépouiller leurs seigneurs ecclésiastiques. 1099—1101.

Parmi ceux-ci, les plus désordonnés étoient Burchard, seigneur de Montmorency, vassal de l'abbaye de Saint-Denis; Matthieu, comte de Beaumont-le-Roger, et Drogon, seigneur de Mouchy-le-Châtel, ou peut-être de Mouceaux. Louis engagea l'abbé de Saint-Denis à porter des plaintes contre eux, par-devant la cour du roi, son seigneur direct. Montmorency se rendit en effet à Poissy, pour y entendre le jugement de ses pairs; mais quand celui-ci fut prononcé, il ne voulut pas s'y conformer; tellement l'autorité royale étoit déchue, même dans le domaine immédiat de la couronne. Toutefois Louis n'ayant plus qu'à exécuter une sentence déjà prononcée, et se sentant fort de l'appui que lui donnoit, aux yeux des autres barons, l'observation des formes juridiques, se mit à la tête des soldats de l'église de Saint-Denis, qu'il joignit aux siens; il entra dans les terres du seigneur de Montmorency; il brûla ses fermes et ses villages; il vint ensuite mettre le siège devant son château, et il le força ainsi à se soumettre à justice. Il attaqua de même Mouchy-le-Châtel, qu'il brûla, à la réserve de la grande tour où le seigneur s'étoit réfugié; puis il passa sur les terres du comte de Beaumont; il réussit à s'emparer de Luzarches; mais

1107.

il éprouva une déroute sous les murs de Chambly en Beauvaisis, après laquelle il se réconcilia avec ce comte. (1)

Louis sentoit que chacun des petits barons de la banlieue de Paris l'égaloit en forces, et que réunis ils lui étoient infiniment supérieurs; il se garda donc d'éveiller leur jalousie, en faisant valoir contre eux les prérogatives du roi son père; il se présenta seulement comme le défenseur des églises. Après avoir protégé celle de Saint-Denis, il fit la guerre pour celle d'Orléans, puis pour celle de Reims. Les abus qu'il réprimoit étoient crians et intolérables; les amis de la paix, tout aussi-bien que les amis des moines, applaudissoient à son zèle: on ne le soupçonnoit d'aucune vue personnelle; et les foibles et les opprimés, dans tout le duché de France, s'accoutumoient de nouveau à recourir à la protection royale. (2)

L'estime générale qu'acquéroit ainsi le jeune Louis, aigrissoit contre lui sa belle-mère. Bertrade avoit déjà donné deux fils à Philippe; et toute repoussée qu'elle étoit par les prêtres, et privée par eux du titre de reine, elle n'étoit pas sans espérance que ses fils pussent succéder à la couronne, si Louis étoit écarté. Ce jeune prince

(1) *Sugerii vita Ludovici Grossi*, cap. 2, 3, 4, p. 13. - *Grandes Chroniques de Saint-Denys*, ch. 4, p. 139.

(2) *Sugerii*, cap. 5 et 6, p. 14.

ayant passé en Angleterre, pour assister aux fêtes qui avoient suivi le couronnement de Henri I^{er}, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, et à ce qu'il semble, pour y être armé chevalier des mains de ce monarque, Bertrade fit parvenir au roi d'Angleterre une lettre qui portoit le sceau de son mari, par laquelle il étoit prié de faire arrêter le jeune prince, et de le retenir dans une prison perpétuelle. Henri ne voulut point se rendre coupable de cet acte de trahison envers son hôte; il avertit Louis du danger dont il étoit menacé, et il lui conseilla de retourner auprès de son père. Il n'est pas sûr que le foible Philippe eût consenti à ce que sa femme fit écrire cette lettre; du moins il la désavoua lorsque son fils, de retour, lui en demanda raison. La petite cour du roi de France demeura quelque temps divisée entre l'héritier présomptif et la reine; tous deux étoient prêts à se porter aux dernières extrémités. Louis cherchoit une occasion pour faire poignarder Bertrade, et celle-ci s'adressa tour à tour à des *clercs* magiciens, et à des empoisonneurs, pour le faire périr d'une mort lente. Louis, dit-on, prit en effet du poison; mais un médecin qui avoit étudié chez les Arabes réussit à le guérir, lorsque tous les autres désespéroient de le sauver. Il conserva des lors cependant sur son visage, tout le reste de sa vie, une pâleur

1102. mortelle. Philippe sentit enfin que son repos étoit troublé par ces attaques mutuelles; il offrit à son fils de lui céder le gouvernement du Vexin, avec les villes de Pontoise et de Mantes, sous condition qu'il se réconciliât avec sa belle-mère. Louis y consentit; et c'est de cette époque, cinq ans avant la mort de son père, qu'il commença à prendre sur lui seul tous les soins du gouvernement. (1)

1104. La liaison de Philippe avec Bertrade étoit peut-être déjà assez ancienne, pour qu'il y eût en autant de scandale à la rompre qu'à la continuer. Philippe aimoit tendrement cette femme, et les deux fils qu'il avoit eus d'elle, auxquels il avoit donné les noms de Philippe et de Florus; mais il avoit passé cinquante ans, et sa vie crapuleuse l'avoit tellement appesanti, qu'on l'auroit cru de bien des années plus avancé en âge. La cour de Rome avoit fait de vains efforts pour engager Philippe et Bertrade à se séparer; elle sembloit s'être enfin convaincue que Philippe, tout résolu qu'il étoit à ne jamais se révolter contre le saint-siège, ne triompheroit non plus jamais de ses goûts ou de ses habitudes. Yves, évêque de Chartres, le plus savant homme du clergé des Gaules, et celui que le pape avoit le plus souvent consulté sur cette affaire, conseil-
loit désormais l'indulgence, comme il avoit

(1) *Orderici Vitalis ecoles. Hist.*, Lib. XI, p. 813.

auparavant recommandé la sévérité (1). Trois conciles furent successivement tenus dans l'année 1104, à Troyes, à Baugency, et enfin à Paris, pour aviser aux moyens de réconcilier Philippe avec l'Église. Des difficultés qui ne nous sont pas connues empêchèrent que l'absolution ne fût donnée au roi dans les deux premiers, probablement parce que celui-ci insistoit toujours pour qu'on lui laissât du moins l'espérance de s'unir légitimement avec Bertrade. Enfin, dans le concile ouvert à Paris le 2 décembre 1104, le roi qui se présenta les pieds nus, et en costume de pénitent, devant Lambert, évêque d'Arras et légat du pape, jura solennellement qu'il cesseroit de considérer Bertrade comme son épouse, qu'il n'auroit plus avec elle aucun commerce, aucune familiarité, telles que celles pour lesquelles il avoit fait pénitence; qu'il ne lui adresseroit pas même la parole; qu'il ne la verroit pas sans qu'il y eût entre eux des témoins dignes de respect, qui garantissent la décence dans leurs entrevues. A ces conditions le roi fut réconcilié à l'Église; toutes les censures prononcées contre lui furent révoquées, et dès lors il put se parjurer en paix; car Bertrade prit le titre de reine que le clergé ne lui disputa plus: les

(1) *Joanis Carnotensis Epistolæ* 144. — Hist. de France, T. XV, p. 119.

1104. deux époux vécutent ouvertement ensemble; ils ne se crurent plus obligés à aucune contrainte; et l'Église satisfaite ne leur adressa plus aucune réprimande. (1)

Un ancien historien a dit de Bertrade qu'on ne pouvoit louer en elle que la beauté; il paroît cependant qu'elle n'étoit pas moins remarquable par son talent de dominer les esprits, et par son adresse à regagner l'affection de ceux même qu'elle avoit le plus offensés. Son premier mari, Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, avoit commencé par ressentir une violente colère contre elle et contre Philippe qui la lui avoit enlevée; 1106. mais l'âge calma sa jalousie, l'offense fut oubliée avec les années, et Bertrade mit toute son adresse à se réconcilier avec son premier mari. Cette réconciliation fut annoncée au monde d'une manière presque scandaleuse, par la visite que Philippe et Bertrade firent au comte d'Anjou, le 10 octobre 1106. Ils furent reçus à Angers avec de grands honneurs, par le clergé aussi-bien que par les séculiers; Bertrade obtint même de Philippe une charte, pour confirmer toutes les donations que son autre mari avoit faites aux églises (2). On vit alors ces deux époux de Bertrade

(1) *Lamberti Atrebatensis Epistola ad Paschalem II. Abbe Concilia*, T. X, p. 742. — *Hist. de France*, T. XV, p. 197.

(2) *Chartularium Sancti-Nicolai Andegavensis*. — *Hist. de France*, T. XII, p. 486.

assis à une même table, couchés dans une même chambre, également empressés à lui plaire, également prévenans l'un pour l'autre, et obéissant à l'envi, aux moindres signes de cette femme artificieuse, qui faisoit ordinairement asseoir le comte d'Anjou sur un escabeau à ses pieds. (1)

1106.

Le crédit dont elle jouissoit auprès de ses deux maris ne se manifestoit pas seulement par les hommages extérieurs qu'elle en recevoit; elle avoit donné des fils à l'un et à l'autre; et dans la maison d'Anjou comme dans celle de France, un fils né d'un précédent mariage avoit sur l'héritage de son mari des droits qui laissoient peu de choses à espérer à ses enfans. Foulques, fils de Bertrade, qui, en 1131, fut roi de Jérusalem, ne pouvoit succéder au comté d'Anjou, qu'à défaut de Geoffroi Martel, fils de Foulques-Réchin et d'Ermengarde de Bourbon; Bertrade entreprit de brouiller avec son père ce prince, dont les anciens historiens font le plus grand éloge; et elle y réussit. Il fut tué au siège de Condé, le 19 mai 1106, par des assassins qu'on dit avoir été appostés par sa marâtre (2). C'étoit ainsi qu'elle avoit auparavant voulu faire périr le prince Louis, pour ouvrir à son fils Philippe la succession à la couronne de France. Le second fils du comte d'Anjou étoit à la cour

(1) *Ordre des Rois*, lib. VIII, p. 699.

(2) *Chronicon Sancti Hilli*, ad regem, l. XII, p. 485-486.

1106.

de Philippe, où il remplissoit les fonctions de sénéchal, héréditaires dans sa famille, lorsqu'on apprit la nouvelle de la mort de son frère aîné. Guillaume IX, comte de Poitiers, s'y trouvoit aussi. Philippe confia le jeune Foulques à Guillaume, en lui recommandant de le reconduire auprès de son père, et de garantir sa sûreté durant le voyage. Le comte de Poitiers promit de remplir loyalement cette mission. Mais dès qu'il fut parvenu sur ses propres terres, il fit enfermer dans une tour le jeune Foulques d'Anjou, et il l'y retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût obtenu de son père, pour sa rançon, plusieurs châteaux qu'il convoitoit. « Le corpulent roi
« de France, dit Orderic Vitalis, fut très at-
« tristé à cette nouvelle; il employa tour à tour
« les prières et les menaces pour faire mettre en
« liberté le fils de sa femme; mais l'orgueilleux
« Guillaume faisoit peu de cas des armées d'un
« roi si accablé d'embonpoint. » En effet, Philippe n'essaya jamais de se faire justice par les armes, de l'affront qu'il avoit reçu. (1)

1104-1106.

Le fils du roi, qui plus tard hérita de l'embonpoint de son père, et en reçut le surnom de Louis-le-Gros, étoit encore désigné par le nom plus honorable de Louis-l'Éveillé : son activité le mettoit, pendant ce temps, à même de recouvrer quelques parties de l'héritage, dont les pr-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 318.

miers Capétiens s'étoient laissé dépouiller; mais ^{1104-1106.} ce n'étoit pas avec les grands vassaux de la couronne qu'il essayoit de lutter; tout au plus s'attaquoit-il aux petits seigneurs qui avoient obéi à ses ancêtres, avant qu'ils fussent rois de France; encore il avoit toujours soin de les prendre isolément; souvent même il préféroit traiter avec eux, et profiter, pour en obtenir des concessions, des embarras où leurs préparatifs pour les guerres d'outre-mer les avoient jetés.

Les villes de Paris et d'Orléans étoient toutes deux demeurées sous la domination immédiate du roi, et toutes deux étoient déjà assez peuplées et assez riches, pour que la bourgeoisie réussît à s'y faire respecter et à défendre ses droits: mais la communication entre ces deux villes étoit rarement ouverte; les petits seigneurs qui possédoient des châteaux, dans l'intervalle qui les séparoit, faisoient, selon leur caprice, ou la guerre ou la paix; et souvent ils coupoient tous les chemins et arrêtoient tous les messagers du roi, aussi-bien que les marchands. Gui Trusset, fils de Milon, seigneur de Montlhéri, homme actif et inquiet, possédoit, à six lieues au midi de Paris, une tour qui coupoit le chemin d'Orléans. Elle lui suffisoit pour défier tout le pouvoir du roi de France. « J'ai vieilli de « la vection que m'a donnée cette tour, disoit « Philippe à son fils, en présence de l'abbé Su-

1104—1106. « ger : les tromperies de son maître, et sa mé-
« chanceté frauduleuse ne m'ont jamais permis
« de connoître le repos d'une bonne paix : tantôt
« il corrompoit mes fidèles, tantôt il rendoit
« mes ennemis plus acharnés. Il rassembloit tous
« ceux qui vouloient me nuire, et dans tout le
« royaume il ne se faisoit jamais de mal auquel
« il n'eût quelque part. Placé à moitié chemin
« entre Corbeil et Châteaufort, il bloquoit en
« quelque sorte Paris de ce côté, et il rendoit
« impossible de passer de Paris à Orléans sans
« avoir une armée pour escorte. » (1)

Mais le seigneur de Montlhéri avoit partagé l'enthousiasme du siècle, il avoit marché à la première croisade, et il en étoit revenu affoibli par la maladie, le chagrin et la perte de sa réputation ; car, pendant que les chrétiens étoient assiégés dans Antioche, la peur lui avoit fait abandonner ses compagnons d'armes ; il s'étoit fait couler du haut des murs avec des cordes ; il s'étoit embarqué, et il étoit revenu en Occident, où bientôt après il avoit appris la victoire de ceux dont il avoit déserté les drapeaux. Il n'avoit qu'une fille, et il craignoit qu'après sa mort elle ne fût dépouillée de son héritage. Il consentit donc à la donner en mariage à Philippe, fils du roi et de Bertrade, en lui assurant pour dot le château de Montlhéri. Louis ne vouloit point

(1) *Sugeri vita Ludovici-Grossi*, cap. 8, p. 16.

cependant que ce château demeurât séparé de la couronne; il fit un échange avec son frère, auquel il donna en apanage la ville et le comté de Mantes, à quatorze lieues de Paris, sur la frontière des Normands, tandis qu'il réunit à son domaine le château de Montlhéri, et qu'il eut soin d'y tenir dès lors garnison. (1)

Un second mariage, conclu aussi en l'année 1104, sembloit devoir ouvrir entièrement la route de Paris à Orléans. Gui, comte de Rochefort, oncle du seigneur de Montlhéri, étoit revenu de la croisade avec une brillante réputation de bravoure et de loyauté : le prince Louis rechercha sa fille en mariage. Cette jeune dame, nommée Lucienne, n'étoit pas encore nubile; mais son père lui promettoit pour dot les deux forteresses de Rochefort et de Châteaufort qui bloquoient Paris au midi. Le mariage entre elle et l'héritier présomptif de la couronne fut conclu. Cependant la maison royale, commençant bientôt à recouvrer plus de pouvoir, ne trouva plus cette alliance assez relevée, et dès l'an 1107, le concile de Troyes prononça un divorce entre les deux jeunes époux, pour cause de parenté. (2)

On voit que le jeune roi n'étendoit son in-

(1) *Sugerii vita Ludovici-Grossi*, p. 16.

(2) *Sugerii vita Ludovici-Grossi*, cap. 8, p. 17. — *Histor. rég. Francor.*, Lib. III, p. 219, T. XII des *Hist. de France*.

1104—1106. fluence et n'exerçoit son activité que dans un rayon de peu de lieues autour de Paris : aussi les historiens qui ont regardé la France comme circonscrite par les mêmes limites que l'autorité royale, considèrent-ils son histoire comme presque nulle à cette époque ; il faut convenir que, même en suivant les Français sous les différens maîtres entre lesquels ils étoient partagés, cette histoire est encore pauvre en événemens. Celle de Bretagne présente, vers ce temps-là, un assez grand vide pour avoir fait supposer que le duc Alain Fergent marcha à la première croisade, quoiqu'on ne rapporte pas une action qui lui soit attribuée, ou une preuve de sa présence à l'armée (1). L'histoire de Bourgogne est complètement nulle au commencement du douzième siècle ; comme elle l'avoit été pendant tout le siècle précédent. Eudes I^{er} ne nous est connu que par des fondations de couvents ; il n'avoit pas pris part à la croisade, mais il profita de la conquête de Jérusalem pour faire, en 1102, un pèlerinage à la Terre-Sainte. Il y mourut, et il fut remplacé par son fils Hugues II, non moins fainéant que lui ; car la branche cadette des Capétiens qui régnoit en Bourgogne, sembloit encore l'emporter sur la branche aînée, en foiblesse et en incapacité. (1)

(1) Hist. de Bretagne, Liv. III, p. 106.

(2) Hist. de Bourgogne, du P. Plancher, Liv. VI, p. 279.

Toutefois une charte accordée par Hugues II, surnommé le Pacifique, en 1102, première année de son règne, à l'abbaye de Sainte-Bénigne, et au village de Plombière, près de Dijon, mérite quelques momens d'attention. Le duc se proposoit de faire cesser les vexations de ses officiers sur les seigneuries de l'Église. Son père avoit souvent promis de les réprimer, et n'y avoit point réussi; Hugues II, en montant sur le trône, prit le même engagement, et ne fut pas mieux obéi : sa charte nous apprend du moins quels étoient les noms divers sous lesquels les chevaliers enlevoient aux moines et aux hommes ligés des couvens, jusqu'à leur dernière subsistance. Comme droit de *parcours de personnes et de bétail*, ils alloient s'établir chez eux et mangeoient leurs denrées sans leur consentement; comme droit de *maréchaussée*, ils fournissoient les écuries du duc avec les fourragés des moines ou de leurs paysans; comme droit de *brennerie*, ils enlevoient le son et le rebut des grains des paysans, pour en faire le pain des chiens de chasse du duc; comme droit de *gîte*, ils exigeoient qu'une demeure convenable fût préparée dans chaque manoir pour le duc, sa suite, ou ses équipages : on n'est point d'accord sur la manière dont se percevoient les droits de *cantion*, de *surprise*, de *précaire*, qui nous sont connus que de nom. Mais tous en-

1102. semble ruinoient tellement les paysans, que ceux-ci s'enfuyoient des terres de l'Église, et qu'ils abandonnoient leurs maisons et leurs familles pour échapper à tant de vexations. (1)

1100—1102. Un troisième des grands vassaux de la couronne, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, jouoit alors un rôle plus important: ses états, qui répondoient à six ou sept départemens actuels, étoient de beaucoup plus vastes que ceux du roi de France; de plus, de très grands seigneurs, comme les comtes d'Angoulême, de Périgord, de la Marche, et d'Auvergne, étoient ses vassaux. Lors du départ de Raymond de Saint-Gilles pour la Terre-Sainte, il en avoit profité pour s'emparer, au mois de juillet 1098, du comté de Toulouse, qu'il prétendoit être le légitime héritage de sa femme Philippa, fille du frère aîné de Raymond (2). A cette puissance, qui dépassoit de beaucoup celle d'aucun autre prince français, il joignoit toutes les qualités brillantes d'un chevalier et d'un poète. On trouvoit en lui une bravoure aventureuse, qui lui faisoit chercher les dangers pour le plaisir seul d'en triompher, courir de tournois en tournois, et estimer bien plus une victoire obtenue dans un combat singulier que

(1) Hist. de Bourgogne, Liv. VI, p. 281.

(2) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XV, chap. 68, T. I, p. 305.

s'il l'avoit remportée à la tête d'une armée. Né en 1071, et régnant depuis 1086, il avoit obtenu de bonne heure auprès des femmes les succès qu'un rang élevé, la bravoure et la jeunesse rendent plus faciles; il les avoit célébrés dans ses vers, les plus anciens parmi ceux des troubadours qui nous aient été conservés, et ceux peut-être aussi qui attestent le plus le dérèglement des mœurs du bon vieux temps.

En l'année 1100, le pape Urbain II convoqua un concile à Poitiers, dans la résidence du comte Guillaume. Les secours à porter aux croisés de la Terre-Sainte étoient le but principal de cette convocation. Toutefois l'Église, alors en lutte avec l'empereur, le roi de France, et presque tous les princes, cherchoit surtout les diverses manières d'exciter l'enthousiasme des guerriers qui pourroient la défendre. Jamais les prélats ne furent plus fréquemment appelés à quitter leurs diocèses pour se réunir en nombreuses congrégations. Le concile de Poitiers étoit déjà le troisième de l'année, et cependant on y vit arriver, au mois de novembre, cent quarante prélats ou abbés mîtés, parmi lesquels on comptoit quatre-vingts archevêques ou évêques. La plupart des canons qui furent publiés dans cette assemblée se rapportoient à la discipline de l'Église; mais sur la fin du concile, les deux légats du pape, qui le présidoient, voulurent fulmi-

1100—1102. ner uné excommunication contre Philippe I^{er} à l'occasion de sa persistance dans l'adultère. Jusqu'alors ce roi méprisé avoit trouvé peu de défenseurs, et c'étoit justement au sein de la France que sa puissance paroissoit moins redoutable et imposoit moins de ménagemens. Mais Guillaume IX, dont les mœurs étoient bien plus dérégées encore que celles de Philippe, craignit que les prêtres, après avoir attaqué le roi, ne l'attaquassent à son tour; il se fit donc le champion de l'autorité royale, avec une sorte d'audace chevaleresque, et après avoir interdit au concile de passer outre, il ameuta le peuple contre les évêques; la foule les assiégea dans l'église; un clerc y fut tué d'un coup de pierre; la plupart des évêques s'enfuirent; toutefois ceux qui restoient s'encourageant, comme s'ils alloient recueillir la palme des martyrs, prononcèrent l'excommunication qu'ils avoient préparée, et par cet acte de vigueur, intimidèrent le peuple qui se dispersa. (1)

Guillaume IX sembloit avoir prouvé, dans cette occasion, qu'il respectoit peu l'autorité de l'Église, et qu'il redoutoit peu ses excommunications; cependant il ne demeura point sourd aux invitations des prédicateurs de la croisade, ou étranger

(1) *Hugo Floriacensis*, T. XIII, p. 624. — *Gaufridus Grossus Vita sancti Bernardi*, T. XIV, p. 169. — *Labbe Concilia*, T. X, p. 720.

au fanatisme du siècle. On annonçoit le prochain ^{1100-1102.} retour des premiers croisés, qui avoient conquis la Terre-Sainte et fondé le royaume de Jérusalem; mais d'autre part les prêtres et les troubadours, et tous ceux dont le cœur étoit échauffé par la gloire que les Latins venoient d'acquérir, insistoient avec d'autant plus d'ardeur sur la nécessité de secourir la foible colonie des chevaliers chrétiens, qui alloit se trouver délaissée et isolée au milieu des Musulmans qu'elle avoit cruellement provoqués. Ceux qui n'avoient point accompli leurs vœux étoient menacés des excommunications; ceux qui s'étoient laissé décourager par les difficultés et les dangers, et qui avoient abandonné l'entreprise avant son terme, étoient poursuivis par le ridicule et le mépris. Étienne, comte de Blois et de Chartres, se sentoit tellement accablé par l'animadversion publique, qu'Alix d'Angleterre, sa femme, le pressa elle-même de repartir pour la Terre-Sainte, où il fut tué (1). Hugues-le-Grand de Vermandois, frère de Philippe, poursuivi par le même reproche, se croisa aussi de nouveau pour se dérober à la honte, et il éprouva le même sort. Plus la gloire acquise par les croisés victorieux étoit grande, et plus la situation de ceux qui les avoient abandonnés

(1) *Gesta Anbasiens. Dominor.*, T. XII, p. 505 et 508. — *Willelmus Tyrius Hist.*, Lib. X, p. 782.

1100—1102. devenoit insupportable. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, étoit un des plus puissans princes de tout l'Occident. Si ses mœurs déréglées, la gaîté de son esprit, et son habitude de s'entourer de troubadours et de bouffons, sembloient le rendre peu propre à une entreprise sacrée; d'autre part, son activité et son habileté à la guerre inspiroient de la confiance. On lui offrit de le mettre à la tête de l'expédition nouvelle qui se préparoit dans les Gaules, et Guillaume céda au désir de commander une armée, qu'on prétendoit devoir être forte de trois cent mille hommes, et où les plus grands princes serviroient sous ses ordres.

Guillaume IX avoit pris la croix à Limoges en l'an 1100; l'année suivante ses préparatifs furent achevés, quoiqu'il eut été privé, par la mort du roi d'Angleterre, des secours d'argent qu'il avoit attendus de lui. Il ne mit point ses états en gage comme il en avoit formé le projet; mais il est probable qu'il se fit donner une somme d'argent par Bertrand, fils du comte Raymond de Saint-Gilles, car il lui restitua la souveraineté des comtés de Toulouse et de Rouergue, qu'il avoit usurpés sur lui deux ans auparavant. (1)

La nouvelle armée qui se préparoit à défen-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XV, cap. 87, T. II
p. 328.

dre les lieux saints étoit levée principalement dans les provinces qui avoient le moins contribué à la première croisade. Anselme, archevêque de Milan, avoit mis en mouvement la Lombardie; Guelfe IV, duc de Bavière, l'Allemagne méridionâse; tandis que Guillaume IX enrôla surtout ses guerriers dans l'Aquitaine et la Gascogne. Hugues, comte de Vermandois, et Étienne, comte de Chartres, qui vouloient réparer le tort de leur première désertion, se joignirent avec leur suite à ses étendards. Herpin, vicomte de Bourges, en fit autant, après avoir vendu sa vicomté au roi Philippe. C'étoit la première fois que celui-ci se trouvoit en état de profiter des besoins de ses vassaux pour agrandir son domaine, et sans doute il devoit ce commencement d'ordre dans ses finances, aux conseils de son fils Louis. Gosselin de Courtenay et Milon de Braye vinrent aussi joindre le duc Guillaume; enfin Étienne, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté, avec un assez grand nombre de seigneurs bourguignons, se rangea sous les mêmes drapeaux. (1)

Les croisés marchèrent en divers corps d'armée, le long des côtes orientales de l'Adriatique: on assure qu'ils pouvoient compter cent quarante mille combattans, et qu'ils étoient suivis par un nombre au moins égal de femmes, d'en-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 789.

1100—1102. fans, et de pèlerins inutiles. Arrivés à Constantinople, ils se mirent sous la direction du comte Raymond de Saint-Gilles, qui, ayant fait vœu de consacrer le reste de sa vie à la défense du Saint-Sépulcre, étoit demeuré dans le Levant, au moment où la plupart de ses compagnons d'armes étoient retournés en Europe. Mais ce héros de la croix, quoique chef nominal de la nouvelle armée, ne put point réussir à faire suivre aux croisés la route qu'il croyoit la plus sûre; leur présomption repoussoit tous les conseils, leur fanatisme méprisoit toutes les règles de la prudence humaine, leur pauvreté les réduisoit à compter uniquement pour vivre sur le pillage des campagnes qu'ils traversoient, et dans leur férocité, ils se plaisoient à répandre le sang de ceux qu'ils avoient dépouillés, sans s'informer s'ils étoient chrétiens ou musulmans. Entre eux ils ne reconnoissoient aucune subordination; chaque chef se défoit de tous les autres; Alexis Comnène, leur allié naturel, étoit toujours à leurs yeux un traître et un ennemi perfide. En repoussant ses conseils et ceux de Raymond de Saint-Gilles, ils attirèrent coup sur coup sur eux-mêmes tous les genres de calamités; tous leurs différens corps d'armée tombèrent successivement dans les embûches des Turcs. Ils furent tous détruits avant d'arriver à la Terre-Sainte. Hugues de Vermandois mou-

rut de ses blessures à Tarse en Cilicie; Hugues ^{1100—1102.} de Lusignan et Guillaume de Poitiers trouvèrent un refuge dans la même ville; les comtes de Toulouse, de Blois et de Bourgogne, avec plusieurs autres chefs, après s'être sauvés à Sinope, vinrent à Constantinople; le comte Guillaume de Nevers parvint à Antioche presque nu, après avoir perdu à peu près tous ses soldats. On put remarquer pour la seconde fois dans cette fatale expédition, qu'il échappa à peine un homme des rangs inférieurs de l'armée, tandis que les chefs eurent plus de bonheur ou d'adresse, et que presque tous montrèrent beaucoup de soin et de promptitude à se mettre en sûreté. (1)

Raymond de Saint-Gilles, comte de Tou- ^{1002—1105.} louse, vit repartir, sans vouloir les suivre, les chefs de cette seconde armée de croisés, comme il avoit vu repartir ceux de la première, et il résista à toutes leurs sollicitations de retourner en Europe. Moins barbare que tout le reste des Occidentaux, il avoit seul mérité l'estime et l'amitié de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène. Seul aussi il n'avoit point provoqué la haine des Grecs, en leur prodiguant tour à tour

(1) *Guillelmi Tyrrii*, Lib. X, cap. 12 et 13, p. 782. — *Alberti Aquensis*, Lib. VIII, cap. 34 et seq., p. 324. — *Fulcherii Carnotens.*, cap. 27, p. 413. — *Annæ Comnenæ Alex.*, Lib. XI, p. 351 seq.

1102—1105. L'outrage et la défiance. Il portoit dans la Terre-Sainte le titre de comte de Tripoli, et la petite principauté qu'il s'y étoit formée, étoit composée de quatre villes ou châteaux, Archos, Giblet, Tortose et Tripoli, avec leur territoire. Il y joignit le Mont-Pèlerin, qu'il fit bâtir à peu de distance de Tripoli, et dont il fit sa résidence. C'est dans ce dernier château qu'il mourut le 28 février 1105. En partant pour la Terre-Sainte, il avoit laissé à son fils aîné, Bertrand, ses états de France. Il avoit eu d'Elvire de Castille, sa seconde femme, un autre fils nommé Alphonse Jourdain, né en 1103, auquel il destinoit son comté de Tripoli; il le laissa sous la tutelle de Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, son cousin; Raymond de Saint-Gilles, quatrième des comtes de Toulouse du nom de Raymond, étoit parvenu à sa soixante-quatrième année quand il mourut. (1)

1101. Pendant ce temps les premiers croisés ren-
troient dans leurs foyers. Éloignés du lieu où
ils avoient perdu leurs compagnons d'armes,
oubliant leurs sanglantes querelles, leurs ja-
lousies, leurs malheurs et leurs souffrances, ils
ne conservoient plus que les glorieux souvenirs
de leurs victoires, et cette douce émotion qui
s'attache à l'image de dangers passés, ou d'aven-

(1) Hist. de Languedoc, Liv. XV, p. 339. — *Willelmi Tyrri*,
Lib. XI, cap. 2, p. 795.

tures étranges. Leur imagination les reportoit sans cesse auprès des palais de Constantinople et d'Antioche, dans les riches campagnes de l'Asie, ou au milieu des prodiges des lieux saints. Ils avoient besoin de conter leurs exploits, et un avide auditoire les entouroit sans cesse pour les entendre : aussi les désastres des guerres sacrées, loin de diminuer l'enthousiasme, ou d'éclairer les peuples par une expérience si chèrement achetée, semblèrent redoubler l'ardeur des nouveaux croisés.

Parmi ces héros de la première croisade, dont le retour excitoit l'enthousiasme, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, tenoit un rang distingué. On oublioit sa nonchalance habituelle, son incapacité pour le gouvernement, sa dissipation et ses débauches ; et on lui tenoit compte de toutes les qualités liées à ces défauts, qu'il avoit eu occasion de développer parmi ses compagnons d'armes. On vantoit sa bonté, sa gaiété, sa bravoure, sa libéralité, qui entre des croisés tous également pauvres, ne s'exerçoit plus guère qu'avec sa part du pillage, et ne coûtoit plus de larmes à ses sujets. A son retour en Europe, il s'étoit arrêté chez les Normands de la Pouille, et il y avoit épousé Sibylle, fille du comte de Conversano. C'est là qu'il apprit la mort de son frère Guillaume-le-Roux. Son absence donna occasion à son trois-

1101.

sième frère Henri, surnommé Beauclerc, de se saisir de la couronne d'Angleterre, et d'imposer silence à ceux des barons normands, qui, avec Guillaume de Breteuil à leur tête, avoient voulu maintenir les droits du frère aîné, et l'ordre de la succession légitime. (1)

Ainsi commença en Angleterre le règne de Henri I^{er}, qui dura trente-cinq ans. Henri déploya dans le gouvernement de cette île autant de vigueur que d'habileté, et il travailla le premier à regagner l'affection des Anglais, si cruellement opprimés par ses deux prédécesseurs. Mais il avoit trop d'affaires en Angleterre pour essayer de disputer à son frère la souveraineté de la Normandie. Robert y rentra au mois de septembre 1101, sans éprouver aucun obstacle; il reprit paisiblement possession de sa souveraineté, et il ne tarda pas à donner à connoître que son voyage d'outre-mer ne l'avoit corrigé ni de sa mollesse ni de ses vices; en sorte qu'il n'y avoit pas en France de souverain moins propre que lui à contenir la turbulence des barons normands. (2)

Le retour du duc Robert en Normandie rendit au comté du Maine son indépendance. Hélie de la Flèche n'eut pas plus tôt appris la mort de Guillaume-le-Roux, qu'il se présenta devant

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 783.

(2) *Ibid.*, p. 784.

les portes du Mans ; les citoyens qui lui avoient toujours été dévoués , les lui ouvrirent avec joie : les Normands se retirèrent précipitamment dans la citadelle , qui étoit en bon état de défense , et où ils soutinrent un assez long siège. Mais Hélie avoit fait hommage de son comté à Foulques-le-Réchin , et à ce titre il obtint de puissans secours de ce comte d'Anjou , tandis que le duc Robert qui ne désiroit que du repos , et le roi Henri qui ne songeoit qu'à s'affermir en Angleterre , refusèrent l'un et l'autre d'envoyer aucun renfort au commandant du château du Mans. Celui-ci , qui n'avoit que deux cents soldats sous ses ordres , remit enfin sa place au comte du Maine , par une capitulation honorable , et la paix fut rétablie dans cette contrée. (1)

1101.

Les deux princes normands qui avoient saisi chacun une portion de la succession de leur frère , ne demeurèrent pas long-temps satisfaits de ce partage accidentel : leurs barons , qui avoient en même temps des fiefs en Angleterre et en Normandie , et qui par conséquent couroient risque de voir la moitié de leurs propriétés confisquées , quelque parti qu'ils suivissent dans les guerres qui pouvoient survenir entre leurs deux souverains , désiroient plus vive-

1102.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 784-785.

1102.

ment encore qu'un seul roi gouvernât à la fois leur ancienne et leur nouvelle patrie. Les uns portoient leur hommage à Henri, d'autres à Robert; mais s'ils étoient divisés sur le choix d'un chef, ils étoient d'accord à n'en vouloir qu'un seul. Les Anglais, de leur côté, se partageoient entre les deux frères : Henri avoit réussi à gagner l'affection de quelques-uns, tandis qu'il y en avoit beaucoup d'autres qui préféroient le prince qu'ils connoissoient le moins à celui qu'ils avoient déjà éprouvé. Robert, appelé par ces derniers, débarqua à Portsmouth en 1102 avec une armée normande. Il y fut à peine établi qu'il s'aperçut que le zèle de ses partisans se rallentissoit. Il fit alors dire à son frère, que tandis que leurs courtisans cherchoient à les brouiller, une seule conférence suffiroit à les mettre d'accord. En effet les deux frères se réunirent dans une plaine, où leurs deux armées les entouroient; ils s'embrassèrent avec tendresse, et ils convinrent aisément d'un partage auquel leurs barons avoient jusqu'alors mis obstacle. Robert renonça à ses droits sur l'Angleterre, moyennant une pension de trois mille marcs d'argent, et l'abandon que lui fit Henri de tous ses fiefs en Normandie. Celui-ci ne se réserva sur le continent que la ville de Domfront, parce qu'en en prenant possession

il avoit juré aux bourgeois de ne jamais la céder à aucun autre maître. (1) 1102.

L'accord qui avoit été conclu entre les deux frères, ne fut, il est vrai, pas long-temps observé. Henri, qui vouloit affermir son pouvoir sur l'Angleterre, traduisit successivement en jugement Robert Mallet, Ives de Grandménil, Robert de Pontefract, Robert de Bélesme, et les autres barons normands dont il venoit d'éprouver l'insubordination : ceux-ci recoururent à la protection du duc de Normandie, qui les avoit compris dans sa dernière pacification. Robert, avec l'imprudence et la confiance qui le caractérisoient, passa à l'instant en Angleterre, accompagné par douze chevaliers seulement, pour sommer son frère d'observer plus religieusement ses promesses. Mais il ne fut pas plus tôt arrivé dans cette île, qu'il apprit que ce roi envisageoit son voyage comme une violation de leur traité de paix, qu'il se livroit à la plus violente colère, et menaçoit de le faire arrêter, pour le retenir dans un cachot jusqu'à la fin de ses jours. Robert effrayé recourut à la médiation de la reine, à laquelle il avoit précédemment rendu service : il abandonna entre ses mains la pension de trois mille 1103.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 785-788. — *Willelmi Malmesbury*, Lib. V, p. 11. *Hist. de France*, T. XIII. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 53.

1103. marcs qu'il s'étoit réservée, et il se tint pour fort heureux d'obtenir la permission de ressortir d'Angleterre, sans même avoir essayé de rien stipuler en faveur de ceux de ses partisans qui avoient imploré sa protection. (1)

Henri poursuivit alors avec activité le plan qu'il avoit arrêté contre les barons attachés à son frère. Il commença par les citer à sa cour des Pairs, et les y faire condamner; il les attaqua ensuite à main armée, et les força les uns après les autres à renoncer aux fiefs qu'ils possédoient en Angleterre, et à repasser en Normandie (2). Il ne craignit point de s'engager en même temps, pour les investitures, dans cette même querelle avec la cour de Rome, qui avoit été si funeste à l'empereur Henri IV. Jusqu'alors les papes s'étoient abstenus de disputer aux rois d'Angleterre la nomination aux bénéfices ecclésiastiques de leur royaume; ils avoient craint de ranger au nombre de leurs ennemis, des princes aussi remarquables par l'énergie de leur caractère que par leurs talens, leur richesse et leur pouvoir. Mais l'empereur Henri IV, affaibli par l'âge et les malheurs domestiques, et fatigué d'une longue lutte, avoit abandonné l'Italie, et n'exerçoit plus sur l'Al-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 804. — *Chronique de Normandie*, T. XIII, p. 248.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 806.

Allemagne qu'une autorité contestée; et le pape Pasqual II, moins distrait par d'autres soins, et n'éprouvant en France aucune résistance, crut le moment venu d'abolir en Angleterre ces prérogatives royales, qu'il avoit déjà supprimées dans tout le reste de la chrétienté. (1)

Pendant que Henri combattoit pour ses droits, contre Pasqual II et contre Anselme, archevêque de Cantorbery, il étoit obligé de ménager son frère; ce fut probablement à cette seule cause que Robert dut, pendant quelques années encore, la conservation de sa souveraineté en Normandie. Ce duc enseveli dans la mollesse et les plaisirs, indifférent à tout ce qui se passoit, manquant de constance et de courage d'esprit, quoiqu'il eût donné plusieurs preuves de valeur dans les combats, étoit tous les jours plus méprisé par ses sujets. Tandis que les monumens nous manquent pour faire connoître l'état du reste de la France, le verbeux historien de la Normandie raconte avec plus de détail que d'ordre, toutes les querelles privées des seigneurs, toutes les guerres des barons, toutes les violences qui faisoient de cette province belliqueuse une scène effroyable d'anarchie et de brigandages. Les mœurs nationales se peignent dans ces détails, mais d'une manière

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1103, T. XII, p. 29. — *Pagi Critica*, T. IV, p. 350.

1103.

révoltante ; la férocité sembloit le caractère dominant chez les Normands , et le plus puissant entre leurs barons , Robert de Bélesme , comte d'Alençon , et fils du comte de Montgomery , l'emportoit sur les autres en cruauté , comme en talent et en ambition. « Après avoir enlevé le butin , dit Orderic Vitalis , il dévastoit par le feu les campagnes , et il se plaisoit à livrer à des tourmens continuels , jusqu'à la mort ou à la perte de leurs membres , les chevaliers ou les paysans qu'il faisoit captifs ; car telle étoit sa cruauté , qu'il aimoit bien mieux faire torturer devant lui ses prisonniers , que de s'enrichir en recevant d'eux leur rançon (1). » Nous ne pouvons guère juger que par conjecture de la condition des autres provinces de la France ; et il n'est point sûr que l'anarchie à laquelle elles étoient abandonnées , et les guerres civiles qui les désolèrent , eussent partout des conséquences aussi funestes ; mais la seule partie qui soit éclairée d'une vive lumière , présente un spectacle qu'on ne peut contempler sans effroi. L'oppression de l'Anjou et de la Touraine sous Foulques-le-Réchin , semble n'avoir pas été moins affligeante. Tandis qu'il faisoit la guerre à son fils Geoffroi Martel , on l'accuse de s'être associé aux brigands qui détrousoient les passans , et d'avoir partagé

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 808.

leurs profits, en retour de la protection qu'il leur accordoit. (1) 1103.

Henri commençant à se sentir maître en Angleterre, voulut à son tour visiter la Normandie; il vint débarquer à Domfront en 1104, et il séjourna non-seulement dans cette ville, mais dans d'autres lieux forts de Normandie, qui le reconnoissoient pour souverain. Un grand nombre de seigneurs normands, qui faisoient sur le continent leur résidence habituelle, mais qui avoient aussi des fiefs considérables en Angleterre, accoururent auprès de lui pour lui faire leur cour; ils l'assurèrent à l'envi les uns des autres, qu'à son premier signal ils prendroient les armes, pour soumettre la province à sa domination. Robert, effrayé des dispositions que laissoient percer ses barons, se déclara prêt, dans une entrevue qu'il eut avec son frère, à acheter la paix par de nouveaux sacrifices. Il renonça à la souveraineté du comté d'Evreux, et prenant le comte de cette ville par la main, il remit cette main au roi Henri, lui transmettant en même temps, par cette formalité, l'hommage qu'il avoit reçu de son vassal. Le comte d'Evreux témoigna à haute voix, et devant tous les courtisans, son regret de devoir choisir entre les deux fils de 1104.

(1) *Chronic. Sancti-Albini Andeg.*, T. XII, p. 485. — *Gesta Consul. Andeg.*, p. 498. — *Order. Vitalis*, Lib. XI, p. 818.

1105. son seigneur ; mais puisqu'il ne pouvoit servir deux maîtres qui n'étoient point d'accord entre eux , il protesta que désormais ce seroit à Henri seulement qu'il obéiroit loyalement, comme à son seigneur. (1)

1106. Ce ne fut pas à cette première expédition du roi Henri en Normandie, mais à la suivante, en 1106, qu'un des prélats les plus distingués de la province, Serlo, évêque de Seez, essaya ce que pourroit faire l'autorité du clergé, et sa propre réputation de sainteté, pour opérer dans les mœurs de la cour la réforme à laquelle il attachoit le plus de prix. Il ne s'agissoit ni d'adoucir la férocité des seigneurs, ni de leur inspirer plus de pitié envers leurs captifs, plus de respect pour la justice, plus de soumission aux lois, plus de tempérance ou de chasteté. Le but que se proposoit le saint évêque de Seez étoit plus accessible au sens ; il ne vouloit changer que l'homme extérieur. Il devoit célébrer, devant le monarque anglais, les fêtes de Pâques dans l'église de Barfleur ; mais auparavant il s'avança vers lui en habits pontificaux, à la tête de son clergé, et lui adressa une exhortation en termes mystiques, dont Henri ne comprit pas bien le sens ; cependant le roi répondit sans hésiter, qu'il étoit prêt à se lever et à accomplir l'œuvre du Seigneur. L'évêque de Seez reprit :

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 814.

« Vous tous qui devez, sans vous lasser, cher-
« cher le chemin de vie, et vous conformer à la
« loi céleste, je vous vois porter des cheveux
« comme des femmes, ce qui ne sauroit con-
« venir à vous, qui, faits à l'image de Dieu,
« devez exprimer une fierté virile sur vos vi-
« sages. Les longs cheveux, la longue barbe,
« ont été imposés aux pénitens, non pas pour
« leur honneur ou leur plaisir, mais pour que
« l'ignominie de l'homme extérieur exprimât
« la difformité de l'homme intérieur. O vous !
« dont la barbe prolongée vous fait ressembler
« à des boucs, ne leur ressemblez-vous pas aussi
« par les souillures de l'impudicité ?..... Quand
« vous nourrissez votre chevelure comme des
« femmes, ne tombez-vous pas aussi dans une
« détestable apostasie ? car les pontifes romains
« et le reste des prêtres vous ont interdit cette
« usurpation téméraire ; les synodes l'ont con-
« damnée par leur autorité divine..... et cepen-
« dant vous évitez de raser votre barbe, de
« peur que ses piquans ne blessent vos amies
« quand vous leur donnez des baisers. Fils
« obstinés de Bélial, vous peignez vos têtes
« comme des femmes, et vous portez à vos
« pieds des queues de scorpion, annonçant ainsi
« en même temps, et votre mollesse efféminée,
« et les aiguillons des serpens dont vous êtes
« armés. » Pour comprendre l'importance que

1106.

le clergé mettoit alors à la coupe des cheveux et de la barbe, et à la forme des souliers à *la poulaine*, il faut se souvenir que, ne se permettant jamais de raisonner, il jugeoit les habits comme les croyances, d'après la date de leur introduction, et il regardoit une innovation dans le costume avec autant d'horreur qu'une innovation dans la foi. Cependant cette éloquence barbare fit une profonde impression sur l'auditoire; le roi lui-même promit de donner l'exemple à son peuple; et l'évêque de Seez, sans lui laisser le temps de se repentir, tira aussitôt des ciseaux de sa manche, avec lesquels il coupa lui-même la barbe et les cheveux de Henri I^{er}, puis ceux du comte de Meulant, et ceux enfin de la plupart des autres seigneurs. (1)

Un roi qui montrait tant de déférence pour les conseils des prêtres, méritoit bien à son tour d'être secondé par eux. Henri s'étoit engagé, par des traités et par des sermens, à respecter la domination de son frère Robert sur la Normandie; il n'avoit reçu de lui aucune offense, et il avoit besoin de quelque prétexte pour attaquer un souverain légitime, en qui ses sujets respectoient encore un des héros de la croisade. Mais Serlo, évêque de Seez, adressa de nouveau ces paroles à Henri, dans la même solennité des fêtes de Pâques: « Lève-toi désormais

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 816.

« au nom du Seigneur, et avec le glaive de la
« justice, recouvre ton héritage paternel, en-
« lève le peuple de Dieu et le domaine de tes
« ancêtres aux mains des méchans; car ce n'est
« pas ton frère qui possède la Normandie, il
« ne gouverne point un peuple qu'il devrait
« conduire dans les sentiers de la droiture; il
« obéit au contraire à Guillaume de Conver-
« sano, à Hugues de Nonanto, commandant de
« Rouen; à son neveu Gunher, ou à d'autres
« hommes également indignes. Il dissipe les
« revenus de son vaste duché pour des baga-
« telles et des vanités; souvent il lui arrive de
« jeûner jusqu'à l'heure de nones, faute d'un
« morceau de pain; souvent demeuré nu, il
« n'ose sortir de son lit et se rendre à l'église,
« car les courtisanes et les bouffons dont il est
« presque toujours entouré lui ont dérobé de
« nuit ses hauts-de-chausses et son pourpoint;
« tandis que l'ivresse le rend incapable de
« rien remarquer. Puis ils se vantent en riant
« d'avoir enlevé sur leur duc des dépouilles
« opimes. » (1)

Henri n'avoit en effet débarqué à Barfleur, avec une armée anglo-normande, que dans la vue de porter à son frère les derniers coups, et de réunir de nouveau sous sa propre domination tout l'héritage du conquérant. Robert,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 815.

1106.

quoiqu'il eût montré souvent du courage personnel, n'avoit plus la tête assez forte pour diriger la guerre ou défendre son patrimoine; toutefois il ne fut point abandonné par tous ses vassaux, peut-être parce que plusieurs en combattant pour lui, sentoient bien qu'ils combattoient pour leur propre indépendance. La ville de Bayeux opposa à Henri une vigoureuse résistance; mais elle fut brûlée de fond en comble. Celle de Caen, effrayée de cet exemple de sévérité, se rendit à composition; Falaise repoussa toutes les attaques du roi d'Angleterre; Saint-Pierre-sur-Dive fut brûlé (1); Tinchebray résista aux Anglais; et les comtes de Bélesme, de Mortaigne, d'Estouteville et de Ferrières, demeurèrent fidèles à leur duc. Quelques hommes religieux essayèrent de réconcilier les deux frères, et ils ménagèrent entre eux, dans ce but, une entrevue; mais Henri exigeoit que Robert lui abandonnât toutes ses forteresses et toutes les justices de ses domaines, ne gardant de sa souveraineté que les revenus et les plaisirs. Ses conseillers ne lui permirent jamais d'accepter des conditions aussi honteuses, qu'il n'auroit peut-être point refusées, s'il n'auroit consulté que ses goûts. Enfin le 28 septembre 1106, les deux frères se rencontrèrent, avec toutes leurs forces, sous les murs de Tinchebray. Robert l'empor-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 820.

toit en infanterie ; mais la cavalerie pesante faisoit seule le nerf des armées ; et celle de Henri, composée d'Anglois, de Normands, de Bretons et de Manceaux, étoit de beaucoup la plus redoutable. En peu de temps la victoire fut décidée, le comte de Bélesme fut mis en fuite, le duc Robert fut fait prisonnier, avec le comte de Mortaigne et la plupart des seigneurs de son parti. Robert se soumit aussitôt à ce revers de fortune ; il fit ouvrir sans condition les villes de Falaise et de Rouen à son frère, et il se laissa conduire en Angleterre, où il passa dans la captivité le reste de ses jours. Il y mourut en 1134. Il semble que pendant ces vingt-sept années, son frère ne lui refusa point les jouissances qu'il pouvoit trouver dans le luxe et la sensualité, et qui lui étoient plus chères que sa couronne ou son honneur. Il avoit alors un fils en bas âge nommé Guillaume, que Henri ne voulut point ôter aux mains de son gouverneur. (1)

Il y avoit précisément quarante ans que la bataille d'Hastings avoit donné l'Angleterre au duc de Normandie, lorsque la bataille de Tinchebray rendit la Normandie au roi d'Angleterre. Cet événement étoit sans doute d'une haute importance pour la monarchie française. En affermissant dans l'enceinte des Gaules la domination d'un rival ambitieux, il préparoit

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 821.

1106.

aux successeurs de Philippe et de Louis des guerres longues et acharnées ; mais ces deux princes n'élevoient pas leurs vues assez haut pour redouter de telles conséquences. Ils n'essayèrent de troubler Henri ni dans sa conquête, ni dans les efforts qu'il fit ensuite pour rétablir l'ordre dans ses possessions continentales, et leur donner une bonne organisation. Henri tint en effet, en 1107, des états ou des assemblées des seigneurs, en Normandie. Par leur autorité il put, selon ses désirs, supprimer l'anarchie à laquelle ce pays avoit été si long-temps en proie, réunir à son domaine tout ce qui avoit appartenu à son père Guillaume, annuler les donations faites par son frère, restituer aux églises les propriétés qui leur avoient été ravies, dépouiller les comtes rebelles, dont plusieurs demeurèrent captifs en Angleterre jusqu'à la fin de leur vie, et d'autres furent forcés de s'exiler à la Terre-Sainte, réconcilier enfin le plus puissant de tous, Robert de Bélesme, qui levoit encore contre le roi, dans trente-quatre châteaux, l'étendard de la révolte, et que Henri croyoit plus avantageux de regagner que de punir. (1)

Un autre Normand, né dans l'Italie méridionale, et fils du plus illustre de ces aventuriers, fondateurs du royaume de Naples, attiroit alors

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 823.

les regards de la France. Boémond, fils de Robert Guiscard, avoit renoncé à son héritage paternel dans la Pouille, pour aller en conquérir un à la Terre-Sainte, et en effet il avoit été nommé prince d'Antioche par les croisés. Surpris ensuite par les Musulmans, et retenu quelque temps dans leurs prisons, il y avoit fait, disoit-il, le vœu de venir prier au pied du tombeau de saint Léonard, à Limoges; sous ce prétexte, il parcouroit les contrées de l'Occident pour y réveiller l'enthousiasme et y enrôler de nouveaux croisés. Il avoit fait demander au roi d'Angleterre la permission de le visiter dans son île; mais celui-ci, qui craignoit de se voir enlever par Boémond ses meilleurs chevaliers, au moment où il en avoit besoin pour attaquer son frère, lui fit dire de l'attendre en Normandie. Pendant tout le carême, Boémond parcourut les villes de France; partout il étoit reçu par le clergé et le peuple avec enthousiasme; partout il s'adressoit à la foule qui s'assembloit autour de lui, et il lui racontoit, dans un langage animé, les divers événemens de la croisade auxquels il avoit eu part. Dans son entrevue avec Philippe, il lui demanda en mariage sa fille Constance, récemment divorcée d'avec le comte de Troyes, et il l'épousa en effet à Chartres, où la comtesse Adélaïde, ou Alix d'Angleterre, sœur du roi Henri et veuve d'Étienne, comte

1106.

de Blois, prépara le banquet nuptial. Le roi de France, accompagné d'un grand nombre de chevaliers, y avoit conduit sa fille. Boémond, au milieu de ce noble cortège, se rendit à l'église; il s'avança devant l'autel de la Vierge, et montant sur l'orchestre, il raconta à la foule immense des assistans ses propres aventures, et les exploits des croisés. Il invita tous les hommes en état de porter les armes, à venir tenter leur fortune dans l'empire d'Orient, et à partager avec lui la souveraineté de ces villes et de ces châteaux si riches qui n'attendoient qu'un conquérant. A sa voix une ardeur guerrière s'empara de toute l'assemblée, la plupart prirent la croix, disposèrent de leurs biens entre leurs parens, et s'engagèrent, dit Orderic Vitalis, dans le pèlerinage de Jérusalem, comme s'ils marchaient à des festins. Un concile assemblé à Poitiers, le 26 juin 1106, auquel présida Bruno, évêque de Signa et légat du pape, donna à Boémond une nouvelle occasion de déployer son éloquence. Il repartit enfin, emmenant de France en Orient une puissante armée, que les écrivains du temps désignent comme formant la troisième expédition d'outre-mer, quoiqu'on la comprenne aujourd'hui parmi les conséquences de la première croisade. (1)

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 817. — *Sugerii Vita Lud. Grossi*, c. 9, p. 18. — *Pagi critica in ann. 1106*, c. 7, p. 360.

Tous les intérêts politiques s'affoiblissoient tellement à côté des grands intérêts des croisades, que la France donnoit à peine quelque attention aux dernières révolutions par lesquelles se terminoit, à la même époque, la vie orageuse de Henri IV; quoiqu'un tiers environ de cette contrée, partagé entre les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, le reconnût toujours pour souverain. Dès l'année 1099, le jour de la fête de l'Épiphanie, Henri IV avoit associé, à Aix-la-Chapelle, son fils Henri V à la couronne de Germanie, et il avoit déshérité en même temps son fils aîné, Conrad, que les prêtres avoient fait révolter contre lui. Le pape avoit en effet donné à Conrad la couronne d'Italie, mais il l'avoit en même temps dépouillé de toutes les prérogatives royales, au point de lui laisser éprouver les extrémités de la dépendance et de la pauvreté. Urbain II, qui avoit poussé ce jeune prince à la révolte, étoit mort le 29 juin 1099, et avoit été remplacé le 14 août par Pasqual II, auparavant moine de Clugny, quoique Toscan de naissance. Conrad mourut à son tour au mois de juillet de l'année 1101 (1), et le nouveau pape commença aussitôt à entrer en négociations avec le second fils de

(1) *Abbas Urspergensis Chronic. apud Pagi*, p. 339. — *Landulphi junioris Hist. Mediol.*, cap. 1, p. 472. *Scr. ital.*, T. V.

1106.

l'empereur pour le porter à la révolte, comme son prédécesseur y avoit porté le premier. Henri V se sépara de Henri IV à Mayence, aux fêtes de Noël de l'an 1105; et ayant obtenu du pape l'absolution du serment qu'il lui avoit prêté, et la bénédiction de ses armées, il déclara bientôt après la guerre à son père et son souverain. (1)

Quoique le roi Philippe, resserré entre les châteaux qui entouroient Paris, et inconnu au reste de la France, eût bien peu de moyens de protéger un monarque éloigné, et en butte aux persécutions les plus cruelles, l'empereur Henri IV recourut à lui dans cette occasion; sa lettre au roi des Celtes, comme il appelle Philippe, est un des plus curieux monumens de cette dernière époque d'un grand règne. On doit bien moins la regarder comme destinée à ouvrir une négociation avec la France, que comme un cri de douleur qu'une nouvelle trahison arrachoit à l'empereur, et comme un appel qu'il adressoit à l'opinion publique. Pasqual, écrivoit-il à Philippe, avoit séduit son second fils, comme Urbain avoit séduit le premier; il avoit profité de l'ambition de ce jeune homme pour l'encourager dans des tentatives parricides, et il lui avoit promis, par le ministère de l'évêque de Constance, son absolution pour

(1) *Otto Frising. Hist.*, Lib. VII, cap. 8.

tout ce qu'il pourroit entreprendre contre son
 père, pourvu qu'il se conduisît ensuite en vrai
 protecteur du clergé (1). Dès lors Henri IV
 s'étoit vu attaqué en surprise par ses anciens
 serviteurs, trompé par de faux sermens, em-
 prisonné par un fils rebelle, menacé, exposé
 même à des souffrances corporelles, par les-
 quelles on vouloit lui arracher son abdication.
 Il réussit enfin à s'échapper : il vint chercher un
 refuge dans le royaume de Lorraine, et à Lou-
 vain il fut de nouveau entouré d'un certain nom-
 bre de serviteurs fidèles, avec lesquels il crut
 pouvoir tenir tête à l'orage. C'est de là qu'il écri-
 voit à Philippe, et probablement à tous les rois
 de l'Europe, cette longue et touchante lettre,
 dans laquelle il racontoit avec détail tous ses
 malheurs (2). Bientôt de nouveaux désastres
 l'atteignirent : vaincu, dépoillé, réduit dans sa
 vieillesse aux besoins les plus humilians, il
 mourut enfin le 7 août 1106, victime mémo-
 rable de la haine des prêtres, de la cruauté des
 saints, et de l'ambition dénaturée des fils des
 rois. (3)

1106.

Pendant ce temps Philippe, appesanti par
 l'intempérance, ne prenoit presque plus d'in-

1107.

(1) *Chronicon Saxonium Ekkehardi Sangallensis*, T. XIII, p. 717. Historiens de France.

(2) Voyez sa Lettre, T. XIV, p. 807. Hist. de France.

(3) *Chronicon Saxonium*, p. 717.

1107.

térêt aux affaires publiques, qu'il avoit toujours négligées; et Louis, son fils, dont l'activité démentoit la corpulence déjà croissante, ne pouvoit étendre ses vues au-delà de ses démêlés avec les petits seigneurs qui relevoient du domaine de la couronne. La conquête de quelques châteaux autour de Paris étoit le plus haut terme de son ambition. L'arrivée de Pasqual II en France, en 1107, fit quelque diversion à ses projets; mais elle contribua aussi à le brouiller avec un de ces petits barons, dont la rivalité étoit alors si redoutable pour un roi de France. Henri V avoit à peine succédé à son père Henri IV, qu'il avoit commencé à réclamer ces prérogatives impériales sur les investitures, qui avoient causé tous les malheurs de son père, et pour l'abolition desquelles il avoit lui-même pris les armes contre l'auteur de ses jours. Pasqual II avoit pu reconnoître, dans le concile de Guastalla, non-seulement que les Allemands, réunis à leur jeune empereur, ne montroient aucune disposition à céder, mais encore que le parti impérial se relevoit en Italie, et que si le pape y assembloit un concile, il courroit risque d'y voir ses ennemis triompher sous ses yeux. Il préféra donc se rendre en France, pour y attendre les ambassadeurs que Henri V lui envoyoit.

La France ne paroissoit plus prendre aucune

part à la querelle des investitures ; le roi n'avoit point essayé de défendre contre le pape les prérogatives de sa couronne ; il ne s'agissoit même plus de ses prétentions , quant à la plupart des hautes dignités de l'Église gallicane , mais de celles des grands vassaux , qui , chacun dans leur fief , avoient usurpé le droit de nommer aux évêchés. Ces seigneurs ne faisoient pas corps ensemble pour se défendre ; le droit qu'ils s'étoient attribué ne repositoit sur aucun titre , et n'étoit pas même d'accord avec l'ensemble du système féodal : aussi la cour de Rome avoit-elle trouvé facile de les désunir et de les soumettre successivement ; de sorte que la querelle des investitures qui troubloit en même temps l'Allemagne , l'Italie et l'Angleterre , n'excitoit plus en France aucun intérêt national.

Pasqual II , après avoir visité dévotement les sanctuaires de France , à Clugny , la Charité , Tours , Saint-Denis et Châlons , présida le concile qu'il avoit convoqué à Troyes ; les ambassadeurs de Henri V y furent introduits , et ils y exposèrent les prétentions de leur maître. Ils insistèrent sur la distinction fort claire entre l'élection du pasteur qui lui transmettoit les dons du Saint-Esprit , et l'investiture qui attribuoit au même pasteur les droits royaux attachés à son siège , et qu'il ne pouvoit recevoir que de son seigneur féodal. Mais Pasqual II

1107. qui se croyoit alors le plus fort, ne voulut accorder aucune attention à cette distinction, et il repoussa avec hauteur toute offre de conciliation. Les ambassadeurs de Henri V déclarèrent en se retirant, que l'épée seule pourroit désormais terminer la querelle du sacerdoce avec l'empire. (1)

Dans ce même concile de Troyes, Philippe et Louis se présentèrent au pape avec la plus grande humilité. Le premier n'essuya plus de reproches pour son union avec Bertrade; le second obtint de Pasqual II la dissolution de son mariage avec Lucienne de Rochefort. Guile-Roux, comte de Rochefort et père de Lucienne, avoit été choisi par Louis pour accompagner le pape dans son voyage, comme sénéchal de la couronne, et il avoit pourvu à ce qu'il fût fait partout au Saint-Père une réception honorable. Rochefort, fut pour cette raison même, d'autant plus irrité de l'affront fait par le pontife à sa fille; et il en demanda vengeance à ses vassaux et à ses voisins. Hugues de Pomponne, seigneur de Gournai, fut des premiers à prendre les armes. Le damoiseau de France, comme Louis est appelé dans les grandes chroniques, vint assiéger

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 9, p. 20. — *Baronii Annal.*, 1107, T. XII, p. 57. — *Pagi Critica*, T. IV, p. 361. — *Abbatis Urspergens. Chron. ad ann. 1107.* — *Concilia Generalia Iabbei*, T. X, p. 754.

Pomponne dans son château de Gournai, sur les bords de la Marne. Gui de Rochefort et le comte Thibaud de Champagne essayèrent de faire lever ce siège ; mais ils furent défaits et mis en fuite, et Gournai capitula. (1)

Depuis cinq ou six ans la vicomté de Bourges étoit unie à la couronne ; Philippe l'avoit achetée du vicomte Eudes Herpin, au départ de celui-ci pour la croisade. Cette possession nouvelle lui donnoit à démêler des intérêts avec de nouveaux vassaux. L'un de ceux-ci, Humbauld de Sainte-Sévère, dont le château étoit situé entre Bourges et Limoges, refusa de rendre au roi l'obéissance et les services féodaux qu'il avoit jusqu'alors rendus au vicomte de Bourges ; il comptoit sur l'affection des paysans armés qui suivoient sa bannière, sur leur nombre, et sur les coupures qu'il avoit faites à son petit territoire pour le défendre. Louis somma Humbauld de comparoître devant ses pairs, pour s'y entendre condamner à faire le service de son fief, ou à y renoncer, suivant la loi Salique ; et, sur son refus, il s'avança jusqu'à Sainte-Sévère, pour faire valoir son droit par les armes. Si nous devons en croire l'abbé Suger, ce fut la valeur personnelle de Louis qui fit rentrer son vassal dans le devoir : de

(1) *Sugerii abb. Vita Lud.*, cap. 10, p. 22. — *Chroniq. de Saint-Denys*, ch. 14, p. 150.

1107. sa lance il transperça un fantassin ; il en renversa un autre qui lui fermoit le passage ; il franchit le premier les palissades qui entouroient le fief de Sainte-Sévère ; il conduisit ses soldats jusqu'auprès du château , et il inspira au baron qui le défendoit une salutaire terreur, qui le détermina à se soumettre à la justice. (1)

1108. Peu après ces événemens, Philippe I^{er}, ayant lutté long-temps contre des infirmités qui avoient affoibli sa tête aussi-bien que ses membres, reconnut les approches de la mort. Sa longue intempérance l'avoit livré à une vieillesse prématurée ; car il n'avoit encore que cinquante-sept ans. Il étoit alors à Melun, où il paroît que, dans les derniers momens de sa vie, il revêtit l'habit de moine bénédictin. Il éprouvoit un remords si vif du désordre où il avoit vécu, que, par humilité, il ne voulut point se faire enterrer à Saint-Denis, sépulture ordinaire des rois de France. « Je sais bien, « dit-il aux grands et à ses amis qui l'entou-
« roient, que la sépulture des rois français est
« à Saint-Denis ; mais je me sens un trop grand
« pécheur pour oser faire mettre mon corps
« auprès de celui d'un si grand martyr. Je crains
« bien fort que mes péchés n'exigent que je sois
« livré au diable, et qu'il ne m'arrive ce que

(1) *Sugerti abbatís Vita Ludovici-Grossi*, cap. 11, p. 23. —
Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 15, p. 162.

« l'Écriture rapporte , qui est arrivé autrefois
« à Charles Martel. Cependant je chéris saint
« Benoît ; je supplie humblement ce père pieux
« des mœurs de me protéger , et je désire être
« enseveli dans son église sur la Loire ; car il
« est clément et benin , et il reçoit favorable-
« ment tous les pécheurs qui désirent corriger
« leur vie , et qui cherchent à se réconcilier
« à Dieu , en se soumettant à la règle de sa dis-
« cipline (1). » C'est dans ces sentimens que
Philippe I^{er} mourut le 29 juillet 1108 , après
un règne de quarante-huit ans moins sept
jours. Son fils étoit auprès de lui , avec les évê-
ques de Paris , de Senlis , d'Orléans , et l'abbé
de Saint-Denis. Ses obsèques eurent lieu , comme
il l'avoit désiré , dans le couvent de Saint-Be-
noît-sur-Loire. (2)

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 835.

(2) *Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi*, cap. 12, p. 24. —
Grandes Chroniques de Saint-Denis, ch. 16, p. 152.

• CHAPITRE XII.

Louis VI, surnommé le Gros; Commencement de son règne. 1108 — 1115.

Nous sommes si accoutumés à chercher de l'unité dans la marche du gouvernement, et une direction commune dans les efforts des peuples, qu'un temps d'anarchie nous paroît aussi devoir être un temps d'inaction. Lorsque les rois sont méprisés, que leur autorité est méconnue, que la puissance nationale elle-même est anéantie, nous avons peine à nous figurer comment l'espèce humaine fait des progrès. Cependant quelque avantage qu'un peuple puisse trouver à recevoir l'impulsion d'un gouvernement éclairé et vigoureux en même temps, l'impuissance de ses maîtres est presque toujours pour lui un avantage; car il est bien rare que les forces de leur gouvernement ne soient pas employées à le contenir plutôt qu'à le pousser en avant. La cessation de l'autorité souveraine au contraire, jointe à la fermentation de l'anarchie, développent le plus souvent toutes les forces individuelles, et mettent en jeu dans la nation des qualités jusques

alors inconnues, des passions auparavant ignorées, une capacité qui, dans un autre ordre, n'auroit point trouvé d'emploi ; c'est ainsi qu'elles communiquent au corps politique un esprit de vie et une vigueur dont il ne tarde guère à donner des preuves, dès qu'il se soumet de nouveau à un gouvernement régulier.

Le règne de Philippe I^{er} n'avoit été qu'une longue anarchie. Pendant ces quarante-huit années le gouvernement royal n'avoit pas existé, et aucun autre n'avoit efficacement pris sa place. Dans le même temps, à la grande différence des autres monarchies féodales, tout pouvoir législatif étoit suspendu en France. Il n'y avoit point de diètes comme celles des royaumes d'Allemagne et d'Italie, point de parlement comme celui d'Angleterre, point de cortès comme ceux d'Espagne, point de champ de mars comme ceux des anciens rois francs, point d'assemblées enfin qui liassent par leurs actes les grands vassaux et leurs sujets, et qui pussent les soumettre à des lois communes. Les Français n'avoient point voulu d'une participation à la souveraineté qu'ils ne pouvoient acquérir qu'en sacrifiant une portion de leur indépendance. Aussi deux grands vassaux, ou les sujets de deux grands vassaux ne pouvoient guère se croire compatriotes. S'il y avoit quelque chose de commun entre eux, c'étoit seulement une opinion qui faisoit la force du système féodal,

que l'opinion, l'ordre et le devoir étoient attachés à la subordination et à la loyauté; encore ne leur appartenoit-elle point comme Français, mais comme vassaux, et se répandoit-elle bien lentement, par l'exemple des moindres fiefs jusqu'aux plus puissans. D'autre part, l'anarchie qui se trouvoit dans le grand état de la monarchie française, parce que tous les rapports entre le roi et le comte étoient relâchés, se retrouvoit aussi dans le petit état du comté de Paris ou du duché de France; car les seigneurs et les barons des domaines de la couronne n'obéissoient pas mieux et ne respectoient pas mieux les prérogatives de leur seigneur, que les grands vassaux celles du suzerain.

L'anarchie étoit complète, le désordre sembloit porté au comble, et jamais le lien social n'avoit paru en France plus près d'être brisé: cependant jamais la France n'avoit fait des progrès si réels que pendant ces quarante-huit années. Philippe laissa à son fils, en mourant, un peuple tout autre que celui qu'il avoit reçu de son père: le monarque le plus actif n'auroit jamais tant fait pour la France, qu'elle fit sans lui, pour elle-même, pendant son sommeil. Les villes étoient plus nombreuses, plus peuplées, plus opulentes, plus industrieuses; la propriété y avoit acquis une garantie inconnue dans les siècles précédens; la justice y étoit distribuée

entre égaux et par des égaux ; et la liberté des bourgeois, conquise par les armes, y étoit défendue avec énergie. La chevalerie, dans les châteaux, avoit inspiré des vertus nouvelles ; elle avoit attaché la gloire à la courtoisie et à la loyauté comme à la bravoure. La langue s'étoit formée ; elle avoit acquis de la souplesse et de l'élégance, et l'on parloit désormais français ou provençal, non par impuissance de parler latin, mais pour exprimer avec plus de naïveté et de force ce que l'on sentoit plus intimement. La poésie étoit venue ajouter de nouveaux pouvoirs au langage, et l'imagination romantique sembloit être née pendant le demi-siècle que Philippe avoit perdu dans la mollesse et l'intempérance.

Les progrès de l'esprit se manifestoit en même temps par le zèle qui se réveilloit pour les études, et par la gloire et le crédit que la science procuroit à ses favoris. Malheureusement la direction donnée à ces études étoit peu favorable aux progrès de la raison. Le clergé attiroit tout à lui ; il enrôloit dans son corps, il combloit de biens, il élevoit aux plus hautes dignités ceux qui se distinguoient dans les lettres : aussi toute éducation savante avoit-elle pour objet ou la théologie, ou la philosophie scolastique ; et l'on ne peut réfléchir sans regret à la vigueur de talent, à la force de médi-

tation, au labeur patient et obstiné qui furent vainement dissipés à la recherche de ces sciences oiseuses ou fausses.

Un homme vivoit alors, qui sembloit avoir été formé par la nature pour servir de flambeau à son siècle et aux âges à venir. C'étoit Pierre Abailard, né à Palais, près de Nantes, en 1079. Dans les dernières années du règne de Philippe I^{er}, il avoit déjà ouvert son école à Melun, puis il l'avoit transférée à Corbeil. Si cet homme doué des facultés les plus surprenantes, avoit pu ignorer les rêveries des casuistes, il auroit trouvé dans son cœur les fondemens d'un code sublime de morale; s'il n'avoit pas rétréci son esprit par l'étude du droit impérial ou du droit canon, il auroit indiqué peut-être aux hommes quelles institutions peuvent garantir leurs libertés, et augmenter leur bonheur; s'il ne s'étoit pas égaré à la suite des docteurs, dans les subtilités de la théologie scolastique, il auroit mieux conçu la bonté de Dieu et la nature de l'homme, et il auroit mieux indiqué ce qu'on doit attendre du dernier; s'il avoit moins étudié cette science de mots et de souvenirs qu'on appeloit alors la grammaire ou la rhétorique, il auroit trouvé dans la chaleur de son cœur et le brillant de son imagination, plus d'éloquence et plus de poésie.

Abailard ne put être que l'homme de son siècle.

cle ; il apprit , il enseigna ce que tout le monde vouloit savoir : ses facultés étoient proportionnées à sa réputation , la plus grande qu'homme ait jamais obtenue de son vivant ; mais ses facultés dûrent suivre la direction que l'opinion du monde saçant imprimoit à tous les travaux individuels. Il surpassoit déjà tous les lettrés de Bretagne , par l'étendue de ses connoissances , lorsqu'il vint à Paris pour suivre les leçons de Guillaume de Champeaux, qui professoit la théologie à l'école épiscopale , et la rhétorique à celle de Saint-Victor. A son tour Abailard tint école à Melun , à Corbeil et à Paris. Dans chacune de ces villes l'inconcevable force de sa mémoire , l'admirable facilité avec laquelle il apprenoit tout ce que l'on pouvoit savoir alors , la supériorité de logique et de raison qu'il portoit dans des sciences où tous les autres ne suivoient que de vaines subtilités , les signalèrent au monde comme le plus grand homme de son siècle , comme le maître par excellence. Ses leçons furent souvent suivies par trois mille écoliers à la fois ; et comme aucune salle n'étoit assez grande pour les contenir , il les donnoit presque toujours en plein air. Il fonda ainsi la réputation des écoles de Paris , et dans un temps où le savoir scolastique étoit la route certaine vers les dignités du clergé , le moyen le plus sûr pour les hommes d'une naissance obscure de parvenir au pouvoir et à

la richesse ; on vit se manifester pour les études une ardeur dont les siècles précédens n'avoient point donné d'exemple. La réputation d'Abailard attira une si grande foule d'étudiens aux écoles de Paris , qu'on assure que leur nombre surpassa quelquefois celui des citoyens. (1)

Mais ce beau génie séduit par les fausses sciences, qui seules étoient alors cultivées, usa toute sa puissance sur des systèmes inutiles à l'homme : il ne fit point faire à son siècle des progrès dignes de tant de gloire, et il n'a laissé aux âges à venir aucun monument honoré de leur admiration. Sa mémoire ne se conserve aujourd'hui que comme celle d'un héros de roman, à cause de son amour pour Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, qu'il avoit promis d'instruire, et qu'il séduisit ; à cause de l'amour bien plus tendre, bien plus touchant et plus passionné d'Héloïse pour lui ; et à cause de la vengeance que le chanoine Fulbert tira de son incontinence, probablement vers l'année 1113 (2). On peut voir l'histoire entière de Pierre Abailard dans la première de ses lettres imprimées qu'il adresse à un ami : on y admirera l'élégance de son langage, qui semble appartenir bien plutôt au beau siècle d'Auguste qu'au temps de Louis-le-Gros. Mais, d'autre part, on remarque dans

(1) Histoire littéraire de France, T. IX, p. 78.

(2) *Pagi Critica*, ad ann. 1113, §. 15, p. 379.

le caractère d'Abailard bien plus de vanité, d'égoïsme et d'insensibilité qu'on ne voudroit en trouver dans l'amant d'Héloïse. (1)

Cette étude des élégances de la langue latine, dans laquelle tous n'avoient pas les mêmes succès qu'Abailard, se fait remarquer, et souvent d'une manière très-fatigante, dans les monumens historiques de ce siècle. Nous y manquons toujours d'historiens pour la France, mais nous avons déjà une grande abondance de beaux diseurs, dont la prolixité et le luxe de paroles vides de sens, rend la lecture très-pénible. Dans un âge barbare, il ne faut pas se plaindre de trouver des historiens dont le style et les sentimens soient barbares : on doit être content si, au travers de mots et de tournures que la grammaire ne reconnoît point, ils vous laissent voir avec naïveté les faits qu'ils ont vus, ou les passions qu'ils ont éprouvées : mais le barbare qui veut être éloquent, qui à chaque ligue tourmente son style pour vous présenter tour à tour des images classiques, ou des mots inconnus au vulgaire; qui veut peindre quand il n'a point vu, échauffer quand il n'a point senti, cause à l'esprit du lecteur, par son obscurité affectée, une fatigue d'autant plus fastidieuse, qu'aucun espoir de rencontrer la vérité ne vous

(1) *Libellus Abælardi de calamitatibus suis, editio Andr. Duchesne*, p. 3. — *Hist. de France*, T. XIV, p. 278.

encourage dans l'effort auquel il vous oblige pour découvrir le sens de chaque phrase. Plusieurs des écrivains du douzième siècle condamnent le lecteur à cette souffrance ; mais aucun, peut-être, n'impatiente par une obscurité plus prétentieuse, aucun ne conjure un plus invincible sommeil que l'abbé Suger, biographe de Louis-le-Gros.

Ce moine de Saint-Denis, né dans une condition obscure, que son extrême petitesse et sa figure ignoble sembloient écarter encore de la route de l'ambition, fut cependant nommé abbé du riche couvent de Saint-Denis, en 1125, sans recommandation, sans intrigues, pendant son absence, et en raison de son seul mérite. De profondes connoissances théologiques, tout le savoir qu'on acquéroit dans les écoles, une mémoire imperturbable, et les talens des courtisans, qu'il n'est pas rare de retrouver sous l'habit d'un moine, lui firent occuper les premiers rangs dans les assemblées du clergé gallican, comme à la cour de Louis-le-Gros, et de son fils Louis-le-Jeune : il eut en même temps une assez grande part aux conseils de ces deux rois dont il entreprit d'écrire l'histoire. La carrière brillante qu'il parcourut confirme ce que nous avons déjà annoncé de l'enthousiasme qu'excitoit le savoir dans ce siècle, et de la facilité avec laquelle il portoit les roturiers, des rangs les plus

obscur, aux plus hauts emplois (1). Mais ceux qui ont donné à cet abbé de Saint-Denis le nom de *Sage abbé Suger*, et qui le signalent comme le modèle des ministres, n'avoient probablement point lu ses écrits, dans lesquels l'on a peine à découvrir aucun indice d'un homme d'état, d'un grand homme ou d'un sage.

Ces écoliers, qui se réunissoient par milliers dans les villes, pour y étudier, dans la langue latine, la dialectique des Grecs, la théologie des Hébreux, et les subtilités métaphysiques des Arabes, n'avoient en général aucun rapport avec une autre classe de disciples qui, dans le même temps, étudioient et professoient la *gaie science* de la poésie romane. On ne sauroit décider si les vers amoureux qu'avoit écrits Pierre Abailard, et qui se trouvoient, dit-il, dans la bouche de tout le monde, étoient en latin ou en roman; nous savons bien que les autres poésies galantes du siècle, et leur nombre étoit immense, étoient écrites en roman wallon ou en provençal; mais Héloïse lisoit et écrivoit le latin aussi purement que son maître, et les hommes nourris dans les écoles avoient commencé à témoigner, pour leur langue maternelle, ce mépris qui en a retardé long-temps la culture.

(1) *Vita Sugerii abbatis a Willelmo san Dyonisiano ejus discipulo.* Hist. de France, T. XII, p. 102-103.

Malgré ce dédain des pédans , les poésies amoureuses se multiplioient dans les provinces au midi de la Loire. Les troubadours étoient invités à chanter à toutes les cours ; ils voyageoient de château en château ; ils dirigeoient toutes les pensées vers l'amour ou vers les plaisirs ; et ils fixoient parmi les nobles dames et les chevaliers ce culte de la volupté, ce relâchement dans les mœurs, ce sacrifice des devoirs domestiques et de la foi conjugale, que les habitudes plus sévères des villes, l'occupation, l'amour de la liberté, et le sentiment du devoir, auroient sans eux bientôt bannis de toute la France.

Le plus licencieux des poètes de cette école licencieuse étoit un souverain, un chevalier Jérusolymitain, de retour de la croisade ; c'étoit Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Son extrême gaîté et son esprit avoient, en général, fait pardonner le scandale de ses mœurs, quoique la profanation religieuse s'y trouvât toujours mêlée à la débauche. Il avoit fait bâtir à Niort une maison destinée à rassembler ses maîtresses ; il la nommoit son couvent, et il y avoit distribué, aux courtisanes qu'il y logeoit, les titres d'abbesse, de prieure, et les autres dignités ecclésiastiques, à proportion de l'impudence de leur conduite. Il avoit renvoyé sa femme et enlevé celle du vicomte de Chatelleraud, dont le portrait ornoit son bouclier.

L'évêque de Poitiers, pour lui faire abandonner cette maîtresse, le menaça de l'excommunication, et l'en frappa même en 1113. Guillaume s'en vengea en exilant l'évêque de son diocèse. Le duc d'Aquitaine étoit cependant religieux et même dévot; mais les châtimens ecclésiastiques lui paroissent moins rudes à supporter que le frein d'une conduite régulière. (1)

Philippe I^{er} n'avoit point cherché à être initié, ou dans les études scolastiques des clercs, ou dans la gaie science des troubadours; la rhétorique et la poésie avoient fait autour de lui de rapides progrès qu'il n'avoit pas même aperçus. Son fils Louis demeura également étranger aux progrès de l'esprit durant son siècle; son ignorance fut même, par quelques-uns, attribuée à un entendement obtus, ou à ce qu'on appeloit alors sa simplicité. Mais en même temps il étoit gracieux, bienveillant, d'un naturel toujours gai, et il s'efforçoit de pourvoir à la sûreté long-temps négligée des laboureurs et des pauvres (2). Il étoit âgé d'environ vingt-huit ans, à la mort de son père, et depuis sept ans au moins il étoit chargé des principaux soins du gouvernement. Il sembloit donc plus à l'abri qu'un autre de

1103.

(1) *Guillelmus Malmesbur. de Gestis reg. Angl.*, Lib. V, p. 170. — *Chronicon Sancti-Maxentii*, p. 405. — *Hist. de France*, T. XII

(2) *Sugerii de Vita Ludovici-Grossi*, cap. 2, p. 13.

1108. toute tentative pour lui disputer la couronne, d'autant plus que les seigneurs qui l'avoient rendue héréditaire, l'avoient en même temps dépouillée de presque toute autorité.

Cependant sa belle-mère Bertrade avoit en la pensée de faire monter sur le trône l'un ou l'autre de ses fils adultérins, nommés Philippe et Florus; elle pouvoit trouver de l'appui, ou parmi les feudataires du duché de France, qui étoient habituellement en état de révolte, ou parmi les grands vassaux qui, bien plus indépendans encore, ne songeoient guère qu'il y avoit un roi qu'à l'époque d'un changement de règne, et pouvoient en profiter pour mettre en avant quelque prétention imprévue. D'après ces considérations, Ives, évêque de Chartres, qui passoit pour le plus savant entre les prélats des Gaules, et qui avoit toujours montré beaucoup d'attachement à Louis, lui conseilla de ne pas différer un instant à se faire sacrer. L'archevêché de Reims étoit alors disputé entre deux concurrens, dont l'un avoit obtenu l'approbation du pape, et l'autre jouissoit de la protection du roi. D'après le conseil de l'évêque de Chartres, Louis ne s'adressa ni à l'un ni à l'autre, et ne se hasarda point dans une ville où son autorité couroit risque de n'être pas reconnue; mais il convoqua à Orléans l'archevêque de Sens, avec les évêques de Paris, de Meaux, d'Orléans, de

Chartres, de Nevers et d'Auxerre; et le 3 août 1108, cinq jours seulement après la mort de son père, il fut oint de l'huile sacrée, pendant la célébration de la messe. « Il rejeta; dit Suger, « l'épée de la milice du siècle, pour ceindre « l'épée ecclésiastique destinée à la destruction « des malfaiteurs; il reçut en même temps le « sceptre et la verge, qui représentoient la défense de l'Église et des pauvres, et il entourra « son front du diadème, avec l'approbation du « clergé et du peuple. » (1)

La cérémonie étoit à peine achevée, lorsque les messagers de Raoul-le-Verd, archevêque élu de Reims, se présentèrent à l'assemblée, protestant contre l'usurpation que le métropolitain de Sens venoit de faire des droits de leur Église, et témoignant le regret de n'être pas arrivés à temps pour l'empêcher. Ives de Chartres se chargea de leur répondre, et d'adresser à la cour de Rome, de même qu'à tous les sièges épiscopaux, des lettres encycliques, dans lesquelles il nioit la prérogative de l'Église Belgique de Reims, sur les Églises de la Celtique et de l'Aquitaine, qui étoient également intéressées au sacre des rois de France. Toutefois il crut plus prudent de négocier en même temps avec l'archevêque élu; Louis abandonna les prétentions de Gervais qu'il avoit d'abord favorisé,

(1) *Sugerii Vita Ludovici Grossi*, cap. 13, p. 25.

1108. il reconnut Raoul-le-Verd, et celui-ci cessa de se plaindre de ce que l'archevêque de Sens avoit usurpé ses fonctions. (1)

Ainsi commença en 1108 le règne de Louis VI, qui dura vingt-neuf ans. Ce règne comprend une période importante dans l'histoire des Français, soit par les progrès que fit le peuple dans les communes, dont les droits ne commencèrent guère qu'à cette époque à être sanctionnés par l'autorité légale; soit par les progrès non moins marqués que fit le pouvoir central dans la monarchie; car au lieu de se perdre, comme sous le premier Philippe, entre la Seine et l'Oise, il commença réellement à se faire sentir de la Meuse jusqu'aux Pyrénées; soit enfin par les développemens que reçut en même temps le système féodal: ce dernier profitant des progrès des lumières, et de l'étude des autres systèmes de législation, acquit alors une régularité et une autorité qu'on n'osa plus lui disputer. Mais malgré l'importance des résultats du règne de Louis-le-Gros, cette période n'est remplie que par une série de petits faits d'armes, dans lesquels le roi, avec une activité infatigable, combattoit chaque année en des lieux divers, suivi seulement par une poignée de chevaliers. Dans cet enchaînement de chétifs événemens

(1) *Ivonis Carnotensis Epistola* 186 190. — Hist. de Fr., T. XV, p. 144-146.

on ne trouve aucun plan général qu'on puisse saisir, aucun grand but autour duquel viennent se ranger de moindres circonstances. La confusion et la monotonie de ces petites guerres fatiguent l'esprit, et ne laissent point de traces dans la mémoire. On se perd au milieu de cette foule d'intérêts divers, de toutes ces rivalités, de toutes ces haines; car si le nombre des chefs, ou celui des états, n'avoient pas réellement augmenté, un plus grand nombre du moins se trouvoit en évidence, parce que chaque province mettoit plus de soin à conserver ses documens historiques.

Pour tâcher de remédier à cette confusion universelle, nous diviserons d'abord le règne de Louis-le-Gros en trois périodes à peu près égales; puis, dans chaque période, nous chercherons à nous former une idée du gouvernement du roi, et de celui de chacun des grands seigneurs qui se partageoient la France. C'est ainsi que nous trouverons que toutes ces actions séparées se combinoient quelquefois pour amener des résultats généraux.

Pendant la première partie du règne de 1108—1115.
Louis-le-Gros, ou pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis son sacre jusqu'à son mariage, il eut constamment les armes à la main, mais il ne dépassa guère les anciennes limites où son activité avoit déjà trouvé à s'exercer

1108—1115. durant les dernières années du règne de son père : tantôt il y fit la guerre aux barons qui relevoient du duché de France , savoir à son frère Philippe de Mantes , au seigneur du Puiset , à Thomas de Marne , fils d'Engherrand de Coucy , et à Aymon de Bourbon ; tantôt il s'engagea dans les querelles des communes de Laon et d'Amiens ; tantôt enfin il fut entraîné dans quelques hostilités avec le roi d'Angleterre , et avec le comte de Champagne ; mais malgré la puissance de ces deux princes , il n'employa contre eux que des armées presque aussi faibles que celles avec lesquelles il attaquoit les seigneurs de château.

Philippe , fils aîné de Bertrade , avoit , en 1104 , épousé l'héritière de Montlhéri ; et Louis à qui ce château donnoit de l'inquiétude , se l'étoit fait céder par son frère , en échange contre le comté de Mantes. Les anciens historiens ne nous expliquent point comment , malgré cet échange , Philippe possédoit en même temps , en 1109 , Mantes et Montlhéri ; il en profitoit , comme avoit fait son beau-père , pour détrousser les marchands qui se rendoient d'Orléans à Paris , et troubler la paix de tous les entours de la capitale. En même temps il tenoit ses deux forteresses à la disposition d'une faction redoutable , dans le royaume ; celle que sa mère Bertrade dirigeoit par ses intrigues , et

dans laquelle étoient entrés Amaury IV, de ^{1108—1115.} Montfort, frère de Bertrade, et Foulques V, comte d'Anjou, fils de cette même princesse. La maison de Montfort, feudataire en même temps des rois d'Angleterre et de France, pouvoit introduire les Normands jusqu'aux portes de Paris, et Bertrade se flattoit de trouver, au milieu des troubles qu'elle excitoit, l'occasion de porter Philippe sur le trône de France et d'en exclure Louis, comme, dans la maison de son autre mari, elle avoit assuré la succession d'Anjou à Foulques son fils, au préjudice de son frère aîné.

Le roi somma Philippe de paroître devant la cour de ses pairs, pour répondre aux plaintes portées contre lui, sur le pillage des pauvres, l'oppression des Églises, et la ruine de tout le comté de Mantes. Philippe s'y refusa avec orgueil, déclarant qu'il ne reconnoissoit d'autres juges que les armes de ses chevaliers. Quand Louis vint cependant mettre le siège devant Mantes, en 1109, Philippe n'osa pas s'enfermer dans cette place. La première enceinte du château fut prise d'assaut par Louis, qui donnoit aux combattans l'exemple de l'audace. La tour principale, après avoir soutenu un assez long siège, capitula lorsqu'elle fut réduite à l'extrémité. Louis se préparoit à attaquer ensuite Montlhéri : pour le détourner de ce siège, Ber-

1108—1115. trade lui proposa de donner en dot ce château à une fille d'Amaury de Montfort, qui épousoit Hugues de Cressy, fils du comte de Rochefort; mais Louis ne voulut point consentir à cette nouvelle inféodation: il se rendit maître d'abord du château de Châtres, qui faisoit partie du fief de Montlhéri; et bientôt après, d'accord avec les habitans qui redemandoient un chef de la famille de leurs anciens seigneurs, il introduisit dans Montlhéri Milon de Braie, frère de ce Gui Truxel, dont cinq ans auparavant son frère avoit épousé la fille (1). Philippe, dépouillé de ses deux seigneuries, se retira dès lors chez Amaury de Montfort son oncle, qui lui donna le commandement d'Evreux: sa mère Bertrade, quoiqu'elle n'eût encore rien perdu de sa beauté, prit le voile après avoir vu échouer ses projets, au couvent de Fontevrault, où elle ne tarda pas de mourir. (2)

Les hostilités entre Louis VI et les autres barons du voisinage de Paris, paroissent avoir eu en partie pour cause la faveur que le roi accordoit aux seigneurs de Garlande. Ceux-ci étoient trois frères, propriétaires du château de Garlande en Brie, bons chevaliers et adroits courtisans: ils obtinrent de Louis toutes les grâces que ce

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 17, p. 31-32.

(2) *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 14. — *Hist. de Fr.*, T. XIII.

prince pouvoit accorder. Le frère aîné, Ansel ^{1108—1115.} de Garlande, qui étoit gendre de Gui-le-Rouge, comte de Rochefort, et beau-père d'Amaury de Montfort, fut nommé en 1108 sénéchal de France. Cette charge avoit été auparavant remplie par le comte de Rochefort. La famille de Montmorency étoit intimement unie avec les Rochefort. Elle avoit déjà été offensée par le renvoi de Lucienne; elle le fut davantage par la destitution du comte Gui; elle étoit alliée à tous les seigneurs de fiefs ou de châteaux des environs de Paris, et elle fit bientôt sentir au roi qu'on ne la blessoit pas impunément. Les Montmorency sommèrent tous leurs parens, tous leurs amis, de se réunir à eux pour déclarer la guerre à Louis-le-Gros. Le comte Eudes de Corbeil s'y refusa seul, quoique sa mère eût épousé en secondes noces le comte de Rochefort. Les Montmorency, en 1108, le firent arrêter et enfermer à la Ferté-Baudoin. Louis voulut délivrer ce sujet fidèle, persécuté à cause de lui; avec sa petite armée il marcha vers la Ferté-Baudoin. Son sénéchal Ansel de Garlande, qui conduisoit l'avant-garde du roi, composée de quarante chevaliers, trouvant la porte de la Ferté ouverte, s'y précipita: il se flattoit d'enlever ainsi cette forteresse par un coup de main; mais à peine avoit-il franchi les ponts-levis, qu'ils se relevèrent derrière lui: en même temps il fut

1108-1115. assailli dans les cours étroites et les passages tortueux du château, par des ennemis placés au-dessus de lui, qu'il ne voyoit point, et contre lesquels il ne pouvoit se défendre; il fut renversé de son cheval, accablé par le nombre, et porté enfin dans le même cachot où languissoit déjà le comte de Corbeil qu'il avoit voulu délivrer. (1)

Heureusement pour Garlande, ni le comte de Rochefort, ni son fils Hugues de Cressy, n'étoient alors dans le château; car ils auroient immédiatement fait mourir leur prisonnier: le second fit des efforts inouïs pour y rentrer, tantôt à force ouverte, tantôt déguisé en jongleur ou en courtisane: mais Guillaume de Garlande, qui remplaçoit son frère à l'armée du roi, ne mit pas moins de vigilance et de bravoure à le repousser; il le reconnut sous tous ses déguisemens, et il se trouva toujours sur son chemin pour le combattre. Les stratagèmes et les rencontres de ces deux chevaliers auroient eu toute la gaîté d'un jeu, car leurs ruses et leurs efforts pour se surprendre étoient mêlés de plaisanteries; mais le but de l'un, s'il pouvoit entrer à la Ferté, étoit de répandre dans les tourmens le sang de son ennemi; le but de l'autre étoit de sauver son frère. Enfin la constance du roi l'emporta, le château de la Ferté fut pris, et ses

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 14, p. 25.

défenseurs furent traités par Louis-le-Gros avec ^{1108-1115.} beaucoup de sévérité. (1)

A la prise de la Ferté-Baudoin, Eudes de Corbeil fut remis en liberté, aussi-bien qu'Ansel de Garlande : le premier avoit un neveu dont il étoit tuteur, et qui plus tard fut son héritier; on le désignoit par le nom de Hugues-le-Beau, ou le jeune, seigneur du Puiset. L'époque de sa majorité étant arrivée, le comte de Corbeil lui remit le château du Puiset, situé entre Chartres et Orléans. Le nouveau seigneur partagea, non la modération de son tuteur, mais les ressentimens du reste de sa famille; en sorte qu'il commença presque aussitôt à exercer le brigandage sur les sujets du roi, sur ceux de la comtesse de Blois dont il étoit vassal, et sur les paysans du couvent de Saint-Denis, dont les fermes s'étendoient dans son voisinage.

Alix ou Adélaïde, sœur de Henri, roi d'Angleterre, et veuve d'Étienne, comte de Chartres et de Blois, mort à la Terre-Sainte, étoit tutrice de son fils Thibaud IV, qui entroit à peine dans l'adolescence : elle recourut au roi, pour se plaindre des brigandages du seigneur du Puiset, qui dévalisoit les voyageurs jusqu'aux portes de Chartres. Louis VI assigna les parties à Melun, pour juger entre elles. « Beau-

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 14, p. 26.
— *Grandes Chroniq. de Saint-Denys*, cap. 2, p. 154.

1108—1115. « coup d'archevêques, d'évêques, de clercs et
« de moines, dit Suger, qui étoit présent lui-
« même à la cour que le roi tint à Melun, s'y
« rassemblèrent avec clameur; ils se jetoient à
« ses pieds malgré lui; ils le supplioient de
« contenir Hugues, ce brigand rapace, qui dé-
« voroit leurs terres comme un loup ravissant :
« ils lui disoient d'enlever de la gorge du dra-
« gon ces prébendes que la munificence des
« rois avoit accordées aux serviteurs de Dieu
« dans la Beauce, province fertile en blé; et
« de se souvenir que les terres des prêtres,
« même pendant la tyrannie de Pharaon,
« avoient été seules soustraites aux exac-
« tions (1). » Le seigneur du Puiset ne parut
point à Melun pour répondre à ces accusations,
et Louis conduisit, en 1111, ses gendarmes à
l'attaque du château de ce jeune baron, de-
vant lequel il donna rendez-vous à Thibaud IV,
comte de Chartres et de Blois, qui fit dans cette
expédition ses premières armes. Hugues se dé-
fendit avec vaillance : toutefois les soldats du
roi et ceux du comte forcèrent tout à la fois,
et par deux côtés différens, leur entrée dans le
château. Le seigneur qui s'étoit réfugié dans la
tour maîtresse, fut bientôt obligé de se rendre.
Louis, en même temps qu'il le fit conduire
dans ses prisons de Castel-Landolfe ou Château-

(1) *Sugerii abbatis*, cap. 18, p. 32-35.

Landon, donna l'ordre de raser le château du 1108—1115. Puiset, qui lui paroissoit ne pouvoir servir que de repaire pour le brigandage. Le comte Thibaud demandoit au contraire que ce château lui fût livré pour fortifier sa frontière. Les droits du roi et du comte, sur cet arrière-fief, furent vainement discutés, et lorsqu'ils se séparèrent, leurs prétentions opposées les avoient déjà rendus ennemis l'un de l'autre. (1)

Sur ces entrefaites, en 1112, Eudes, comte de Corbeil, mourut sans laisser d'enfans; Louis VI, d'une part; Thibaud, comte de Blois, de l'autre, réclamèrent son héritage; mais les barons de l'évêché de Paris, assemblés au château de Moussi, déclarèrent que le comté de Corbeil devoit passer à Hugues du Puiset, neveu du dernier comte, et alors prisonnier du roi. Louis VI en se soumettant à cette sentence, entra aussitôt en traité avec le seigneur du Puiset: il lui rendit sa liberté, avec tous les fiefs qu'il lui avoit enlevés dans la guerre; mais sous condition que Hugues ne relèveroit pas les fortifications du Puiset, et qu'il céderoit à la couronne tous ses droits sur l'héritage de Corbeil. (2)

Hugues du Puiset, pour recouvrer sa liberté,

(1) *Sugerii abbatis*, cap. 18, p. 55. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 6, p. 165.

(2) *Sugerii abbatis*, cap. 19, p. 56. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 9, p. 167.

1108—1115. avoit promis tout ce que le roi lui avoit demandé, mais il ne se crut pas tenu d'observer long-temps des conditions qui lui avoient été imposées par la force. Pendant que Louis-le-Gros étoit appelé en Flandre en 1112, pour donner l'investiture de ce comté à Baudoin VII, Hugues contracta une alliance secrète avec le comte Thibaud ; il releva en toute hâte les fortifications du Puiset ; il éloigna par une tromperie l'abbé Suger, moine de Saint-Denis, et principal historien de cette époque, qui avoit été chargé, par son couvent, de pourvoir à la sûreté de la maison de Touri ; il surprit les riches paysans du voisinage, qui, se fiant aux franchises royales, s'étoient rendus au marché, et il les mit à rançon ; il attaqua Touri, tandis que le comte Thibaud, de concert avec lui, faisoit travailler aux fortifications du Puiset : toutefois la constance des serviteurs du couvent de Saint-Denis, qui défendirent Touri plus long-temps qu'il n'avoit compté, et la diligence de Louis, qui dès le lendemain arriva à leur aide, tandis qu'ils le croyoient encore en Flandre, déjouèrent ses projets. Hugues et Thibaud s'enfermèrent dans les enceintes, à moitié ruinées, du Puiset, et y attendirent l'attaque de Louis. (1)

Déjà le roi avoit mis en déroute le premier corps qui lui avoit été opposé, lorsque le sire

(1) *Sugerii abbatis*, cap. 20, p. 38.

de Beaugency, sortant de derrière une église ^{1108-1115.} où il avoit caché sa troupe, profita du désordre des vainqueurs, pour renverser à son tour leurs escadrons. Cinq cents Normands qui dans ce moment arrivèrent à l'aide du comte de Blois, achevèrent de disperser l'armée royale. Louis qui s'étoit cru un moment assuré du succès, fut forcé de s'enfermer dans Touri, tandis que ses soldats s'enfuyoient dans toutes les directions. Milon de Montlhéri, Hugues de Cressi, et son frère Gui, comte de Rochefort, avoient joint l'armée des ennemis du roi, et ils se flattoient déjà de le faire prisonnier; mais Louis ne perdit point courage; il rappela à lui ses chevaliers, il les attendit sous l'étendard royal, et bientôt il se trouva en état, avec leur aide, de défendre efficacement Touri, et même de recommencer le siège du Puiset, dont il occupa les avenues par des redoutes. Son cousin Raoul de Vermandois, et Drogon de Mouchy, qui étoient venus à propos à son assistance, secondèrent ses efforts; il remporta l'avantage dans un second combat, où le comte Thibaud fut blessé; alors il donna à celui-ci la permission de se retirer à Chartres, sous condition néanmoins que le Puiset lui seroit livré, et qu'il seroit détruit de fond en comble. (1)

La guerre que, durant la même période,

(1) *Sugerii abbatii*, cap. 20, p. 38-40. — *Chroniq. de Saint-Denys*, ch. 9, 10 et 11, p. 167-172.

1108—1115. Louis-le-Gros porta dans les domaines de la maison de Coucy, se lie aux démêlés de cette maison avec les deux communes de Laon et d'Amiens, et elle nous amène à rechercher quelle fut la politique de Louis dans ses premiers rapports avec les communes.

Le domaine de Louis-le-Gros se bornoit en quelque sorte aux cinq villes de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne : c'étoit de là qu'il tiroit toutes ses ressources, et le peu d'argent dont il dispoit : tout l'espace intermédiaire entre ces villes étoit occupé par des barons qui, fortifiés dans leurs châteaux, étoient presque habituellement en état de révolte contre lui. Louis avoit donc un vif intérêt à favoriser des cités auxquelles il devoit toute sa puissance, et ses seuls moyens de lutter contre une noblesse turbulente. Le commerce et les fabriques faisoient vivre les habitans de ces villes, et Louis protégea ce commerce de tout son pouvoir ; la première origine de ses guerres contre les barons, fut presque toujours la justice qu'il vouloit faire rendre aux marchands que les gentilshommes avoient volés sur les grands chemins. Il leur accorda aussi par ses lettres-patentes plusieurs privilèges et bonnes coutumes. Étampes obtint dès 1123 des exemptions de taille et des garanties pour ses marchands (1). Orléans reçut de Louis VII, à son avènement,

(1) Ordonnances des Rois de France, T. XI, p. 183.

une charte non moins avantageuse, qui probablement ne faisoit que confirmer des privilèges déjà accordés par son père (1). Les bourgeois de Paris furent favorisés dans la poursuite de leurs débiteurs, par une ordonnance de 1134, qui mettoit la justice plus à leur portée (2). Mais aucune de ces villes n'obtint de Louis-le-Gros la permission de constituer une commune; quatre entre les cinq ne parvinrent même jamais à ce degré de liberté : la seule ville de Compiègne fut érigée en commune, un demi-siècle plus tard, en 1155, lorsque le domaine du roi étant déjà plus étendu, il répugnoit moins à en détacher une petite ville. (3)

Mais dans les villes qui reconnoissoient un autre seigneur que le roi, et surtout un seigneur ecclésiastique, Louis-le-Gros commença de bonne heure à favoriser les progrès d'une liberté qui devoit lui faire trouver, ou de nouveaux sujets, ou du moins des alliés plus puissans. Selon Orderic Vitalis, « pour réprimer la « tyrannie des brigands et des séditeux, il fut « forcé de demander les secours des évêques « dans toutes les Gaules; alors *la commune* « *populaire* fut établie en France par les pré- « lats, pour que les prêtres accompagnassent le

(1) Ordonnances des Rois de France, T. XI, p. 189.

(2) *Ibid.*, T. I, p. 6.

(3) *Ibid.*, T. XI, p. 240.

1108—1115. « roi , dans les sièges et les combats , avec leurs « drapeaux et tous leurs paroissiens. (1) » En effet, au siège du Puiset il semble, d'après l'abbé Suger, que les vassaux de Saint-Denis, dans la Beauce, combattirent sous les ordres de leurs curés, dont l'un d'eux eut une part principale à la prise de ce château, et qu'on les désignoit dans l'armée sous le nom de *communes*. (2)

Toutefois, dans les villes épiscopales, où la fermentation de la liberté commençoit à se faire sentir, Louis-le-Gros n'avoit point encore embrassé un parti d'après des principes généraux, et il ne suivoit point une politique uniforme. Les bourgeois s'étoient associés, ils s'étoient promis une protection mutuelle, une administration libérale de la justice, et la répression des brigandages des gentilshommes. Ceux-ci, de leur côté, réunissoient leurs efforts pour anéantir ce qu'ils appeloient les *détestablés communes*. Le roi étoit invoqué alternativement par les deux partis; et Louis, qui prenoit peu d'intérêt aux villes lorsqu'elles n'étoient pas de son domaine immédiat, se déterminoit le plus souvent entre elles et leurs ennemis d'après l'argent qui lui étoit offert.

Les deux villes qui avoient été enrichies par

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, Lib. XI, p. 836.

(2) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 18, p. 34.

là résidence des derniers rois de la seconde 1108—1125.
race, Laon et Reims, redevenues, au commen-
cement de la troisième, des villes essentielle-
ment épiscopales, furent aussi parmi les pre-
mières à prétendre aux droits de commune, et
à se mettre en possession de la liberté. La chro-
nique de Reims, dans son extrême brièveté,
se contente de faire mention, en une ligne,
d'un soulèvement du peuple en 1122, et de
l'établissement d'une république par les ser-
mens des citoyens en 1140 (1). Les dissensions
de la commune de Laon nous sont au contraire
racontées avec la plus fatigante prolixité par
l'abbé Guibert, de Nogent. A l'en croire, dans
aucune ville les mœurs n'étoient plus corrup-
pues, un brigandage plus révoltant n'étoit
exercé par les bourgeois contre les campagnards,
et il n'étoit plus possible d'obtenir aucune jus-
tice dans les causes soit civiles, soit criminelles.
« Les vols, les brigandages étoient commis pu-
« bliquement par les premiers de la ville ou
« par leurs domestiques; personne ne pouvoit
« marcher en sûreté dans les rues pendant la

(1) *Chronicon Remense*. Hist. de France, T. XII, p. 275.

La ville de Reims prétend avoir été en possession d'une ju-
ridiction municipale dès le neuvième siècle; mais elle n'obtint
qu'en 1138, de Louis VII, une charte de commune. Préface
au tome XI des Ordonn. de France, p. 4. N'oublions point
cependant que l'époque des chartes royales n'est point celle
des conjurations bourgeoises pour établir les communes.

1108—1115

« nuit; à cette heure on devoit toujours s'at-
« tendre à être dépouillé, fait prisonnier ou
« tué. — Le clergé avec les archidiacres et les
« seigneurs, ayant considéré ces choses, et cher-
« chant des occasions de tirer de l'argent du
« peuple, lui envoyèrent des messagers pour
« lui offrir de consentir à ce qu'il formât une
« commune, s'il vouloit donner assez d'argent
« pour en obtenir la licence. Or une commune,
« nom nouveau et exécration, consiste en ceci :
« Que les tributaires ne sont plus obligés à payer
« qu'une fois par année, à leurs maîtres, la
« dette accoutumée de leur servitude; que s'ils
« commettent quelque faute, ils en sont punis
« par une amende fixée par les lois, et qu'ils
« sont rendus complètement exempts de toutes
« les autres exactions de tributs qu'on a cou-
« tume d'infliger aux esclaves. Le peuple, ayant
« obtenu cette occasion de se racheter, n'épar-
« gna point les monceaux d'argent qu'il avoit
« en réserve pour fermer toutes ces bouches
« dévorantes; et celles-ci, apaisées par une
« abondante nourriture, s'engagèrent par des
« sermens à garder la foi dans cette négocia-
« tion. » (1)

La garantie de l'évêque et des seigneurs ne paroissoit pas encore suffisante aux Laonnois :

(1) *Guiberti abbatibus de Novigento*, p. 250. Hist. de France, T. XII.

Louis-le-Gros avoit consenti à confirmer la commune de Noyon, par un acte qui ne s'est pas conservé, et dans des circonstances qui ne nous sont point connues. De son côté, le comte de Vermandois, Raoul I^{er}, avoit accordé aux habitans de Saint-Quentin une charte pour garantir leur commune. Il est probable que ce sont les deux premières villes qui, dans cette partie de la France, aient obtenu pour leur liberté un établissement légal. Les bourgeois de Laon offrirent à Louis VI quatre cents livres d'argent, pour qu'il leur accordât une charte conforme à celle de Noyon et de Saint-Quentin. « Le roi, dit l'abbé de Nogent, se trouva violenté par cette largesse plébéienne; il ne put se refuser à confirmer par serment leurs libertés. Bon Dieu, qui pourroit dire combien de présens furent reçus de ce peuple, combien de sermens lui furent donnés en échange, et combien il fallut ensuite de peine pour ramener à leur première condition ces esclaves, à qui on avoit une première fois permis de secouer le joug! » (1)

En effet, après s'être partagé l'argent des Laonnois, l'évêque et les grands languissoient de les ramener à leur précédent esclavage; ils offrirent sept cents livres d'argent à Louis pour l'engager à détruire la commune qu'il venoit

(1) *Guiberti abbatis*, p. 250. D.

1103—1115. de sanctionner, et le roi, déterminé à ce qu'on assure par ses courtisans, qui profitoient seuls de l'argent qu'il recevoit, conduisit, le 25 avril 1112, sa gendarmerie à Laon. Une fois admis dans la ville, il déclara qu'il révoquoit la charte tout récemment confirmée par ses propres sermens, par ceux de l'évêque, de la noblesse et de la bourgeoisie (1). Le peuple se soumit en frémissant, et les gentilshommes commencèrent aussitôt à extorquer aux bourgeois les sept cents livres d'argent qui devoient être payées au roi pour la destruction de leur liberté. La patience des habitans de Laon ne fut pas plus longue cependant que la présence du roi, et le 29 du même mois la ville entière se souleva au cri de *vive la commune!* Mais au lieu de songer davantage à stipuler pour leur liberté, avec des chefs qui ne tenoient aucun compte de leurs sermens, les insurgés n'écoutèrent plus que leur soif de vengeance. L'évêque Galdric fut massacré; les nobles, qui lui avoient promis de le secourir contre le peuple, furent pour la plupart égorgés avec lui; un incendie, allumé pendant le combat, consuma plusieurs des plus beaux bâtimens de la cité: quand les bourgeois, effrayés des excès même qu'ils avoient commis, s'enfuirent ou se cachèrent, les paysans entrèrent dans la ville et pillèrent leurs mai-

(1) *Guiberti de Novigento*, p. 251.

sons; enfin, les citoyens les plus zélés pour la commune furent obligés de recourir à la protection de Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy. Ils connoissoient cependant sa cruauté et ses brigandages; mais ce baron paroissoit seul disposé à les défendre, et ne s'effrayoit point d'avoir à combattre à la fois le roi, les nobles et le clergé. (1)

Les malheurs des habitans de Laon n'empêchèrent point ceux d'Amiens de suivre de près leur exemple : ils sentoient que les désastres passagers d'une révolution sont loin d'égaliser les souffrances journalières d'une oppression constante. Ils demandèrent à se gouverner en commune, et leur évêque, aussi-bien que le vicomte de la ville, consentirent à le leur permettre. Le roi fut d'autant plus aisément déterminé à leur en accorder le privilège, que la ville ne lui appartenoit pas. Engherrand de Coucy étoit comte d'Amiens; il se croyoit maître de cette cité au moyen de la grosse et forte tour où il tenoit garnison; mais d'autre part, ses mœurs exécrables et son gouvernement tyrannique l'avoient rendu l'objet d'une aversion universelle, et c'étoit contre lui que les bourgeois d'Amiens vouloient établir leur liberté. Il essaya de s'y opposer par la force, et les bourgeois invoquèrent l'aide de son fils Thomas de Marne,

(1) *Guiberti abbat. p. 252-258.*

1108—1115. avec lequel il étoit brouillé. Bientôt les deux tyrans se réconcilièrent; toutefois les habitans d'Amiens, demeurés seuls en butte à leurs efforts réunis, ne se déconcertèrent pas; des dangers effrayans les entouroient, leur commune ne pouvoit être garantie que par de grands sacrifices: ils n'hésitèrent point à s'y résoudre. (1)

Peut-être Louis-le-Gros auroit-il laissé les communes d'Amiens et de Laon vider, chacune de leur côté, leurs querelles avec leurs seigneurs, si Thomas de Marne n'avoit pas attiré sur lui-même et sur ces provinces l'attention du roi et celle de la France, par des actes de la plus effroyable cruauté. « Ce seigneur, dit
« l'abbé de Nogent, fils d'Engherrand de Coucy,
« avoit, dès sa première jeunesse, augmenté
« incessamment ses richesses par le pillage des
« voyageurs et des pèlerins, et il avoit étendu
« sa domination par des mariages incestueux
« avec de riches héritières ses parentes. Sa
« cruauté étoit tellement inouïe, que les bou-
« chers, qui cependant passent pour insensi-
« bles, épargnent plus de douleurs au bétail,
« en l'égorgeant, qu'il n'en épargnoit aux hom-
« mes; car il ne se contentoit point de les punir
« par le glaiye, pour des fautes déterminées,
« comme on a coutume de faire; il les déchi-

(1) *Guiberti abbatis*, p. 260. E.

« roit par les plus horribles supplices. Lorsqu'il ^{1108-1115.}
« vouloit arracher une rançon à ses captifs, il
« les suspendoit par quelque partie plus déli-
« cate de leur corps, ou bien il les fouchoit par
« terre; et les couvrant de pierres, il marchoit
« dessus, les frappant en même temps jus-
« qu'à ce qu'ils eussent promis tout ce qu'il
« demandoit, ou qu'ils fussent morts à la
« peine. » (1)

C'étoit surtout depuis que Thomas de Marne avoit acquis, par un mariage, le château presque inexpugnable de Montaigu, qu'il étoit devenu la terreur de la Picardie. Il fut condamné, par un concile assemblé à Beauvais en 1114, pour les brigandages qu'il avoit exercés sur les couvens et les églises; et Louis, d'après les instances des prêtres, s'engagea à le poursuivre jusqu'à son extermination (2). En le faisant, il se proposoit tout à la fois de défendre la commune d'Amiens, que Thomas de Marne avoit attaquée, et de punir les partisans de la commune de Laon, que le même Thomas avoit défendue. De mêmes désirs pour les mêmes droits, et des sentimens également nobles, animoient les bourgeois dans l'une et l'autre ville; mais le monarque et les gentilshommes

(1) *Guiberti abbatís*, p. 257.

(2) *Labbei Concilia Generalia*, T. X, p. 798.

1108—1115. ne voyoient, selon leur usage, dans cette querelle, que l'argent qu'ils pouvoient y gagner : aussi ne se faisoient-ils aucun scrupule d'embrasser en même temps, dans deux villes différentes, deux partis opposés. (1)

Après avoir assisté au concile de Soissons, qui avoit rappelé l'évêque d'Amiens à la conduite de son troupeau, Louis VI prit le château de Crecy, pendant le carême de l'année 1115; celui de Nogent lui fut livré sans combat, ce qui ne l'empêcha point d'envoyer au supplice plusieurs de ceux qu'il y avoit fait prisonniers. Il rendit aux moines de Saint-Jean de Laon, les biens qui leur avoient été enlevés; il reçut ensuite des hérauts d'armes de Thomas, qui, obligé par ses blessures de garder le lit, offroit de se soumettre et de respecter les droits de la commune d'Amiens. Cependant il possédoit toujours la tour de cette ville, qu'il ne vouloit point évacuer, et les bourgeois, non plus que l'évêque, ne pouvoient se croire à l'abri de ses brigandages, tant que cette tour n'étoit pas rasée ou livrée à la commune. Louis en entreprit le siège, et ce ne fut qu'après y avoir été blessé, et après deux ans d'attaques infructueuses, qu'il s'en rendit enfin

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 21, p. 42. — *Guilberti abbatii de Novigento*, p. 262.

maître en 1117, et qu'il délivra les bourgeois d'Amiens de la tyrannie de la maison de Coucy. (1)

La quatrième guerre privée, ou guerre contre un baron d'un rang inférieur, que Louis-le-Gros eut à soutenir durant cette période, fut moins longue et moins importante dans ses conséquences. La justice du roi fut invoquée en 1115, pour fixer les droits d'un oncle et d'un neveu, à l'héritage de l'ancienne maison de Bourbon. Archambaud V étoit mort, laissant un fils de même nom que lui, et une veuve qui se remaria avec Alard Guillebaud. Aymon, frère du dernier seigneur de Bourbon, crut l'occasion favorable pour s'emparer de l'héritage de son neveu, durant son bas âge; mais Alard défendit avec vigueur les intérêts du fils de sa femme; il craignoit enfin de succomber, lorsqu'il recourut au jugement du roi et de sa cour. Depuis que Philippe I^{er} avoit acquis le Berri, le Bourbonnois étoit devenu limitrophe des domaines de la couronne : on ne voit pas que les sires de Bourbon fussent vassaux d'aucun des grands seigneurs du voisinage; mais s'ils relevoient immédiatement du roi, ils avoient complètement perdu l'habitude de lui

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 21, p. 42. — *Chroniques de Saint-Denis*, ch. 12, p. 173. — *Guiberti abbatris de Novigento*, p. 262-265.

1108—1115. Obéir. Louis VI saisit avec empressement une occasion de les ramener à son tribunal, et comme Aymon refusoit de reconnoître son autorité, Louis entra avec une armée dans le Bourbonnois en 1115; il attaqua Germigny, principale forteresse d'Aymon, et il força celui-ci à venir se jeter à ses pieds, pour se soumettre sans réserve à son jugement. On ne nous dit point quel fut ce jugement, que Suger assure seulement avoir été équitable. Il paroît cependant que la seigneurie de Bourbon demeura ou revint à Aymon, qui la transmit ensuite à son fils. (1)

Durant ces huit premières années du règne de Louis-le-Gros, son activité ne fut pas tellement limitée à ses démêlés avec de petits barons, qu'il n'eût aussi quelquefois à combattre les grands vassaux, qui partageoient avec lui la souveraineté de la France; une chronique assure même que, parmi ceux-ci, les principaux, savoir : le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie; le duc de Bourgogne, le comte de Poitiers, et plusieurs autres refusèrent de lui faire hommage, lorsqu'à la mort de son père, il parvint à la couronne (2). Mais pour diminuer la confusion entre tant de petits

(1) *Sugerii Vita Ludovici Grossi*, cap. 21, p. 45.

(2) *Chronicon Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 281. *Hist. de France*, T. XII.

événemens et tant d'intérêts divers, il vaudra ^{1108—1115.} mieux peut-être rappeler les démêlés du roi avec les propriétaires des grands fiefs, seulement en exposant quelle fut l'histoire de ces grands fiefs à la même époque.

Le pays immédiatement soumis à la domination de Louis-le-Gros étoit borné, au nord, par les états de Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre; au levant, par ceux de Hugues I^{er}, comte de Champagne, et de Hugues II, duc de Bourgogne; au midi, par ceux de Thibaud, comte de Meaux, de Chartres et de Blois, et par ceux de Foulques V, comte d'Anjou et de Touraine; au couchant enfin, par ceux de Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le règne de Hugues I^{er}, comte de Champagne, entièrement rempli par trois expéditions à la Terre-Sainte, ne présente aucun événement qui appartienne à l'histoire de France, jusqu'à l'année 1125, où il vendit sa souveraineté à son neveu Thibaud, comte de Chartres et de Blois, que l'étendue de ses possessions fit dès lors nommer Thibaud-le-Grand (1). Le règne de Hugues II, duc de Bourgogne, est plus pauvre encore en événemens, d'où vient qu'on a désigné ce prince par le nom de *Pacifique*.

(1) *Epistola Ivonis Carnotensis, ad Hugonem Trecentium Comitem*, n° 140. Hist. de France, T. XV, p. 162. *Epistola S. Bernardi ad Hugonem Campaniæ Comitem*, ib., p. 543.

1108-1105. Nous avons vu enfin quelle part Thibaud, comte de Blois, avoit prise aux guerres de Louis contre le seigneur du Puiset.

L'histoire des trois autres grands vassaux dont les états confinoient avec ceux de Louis, savoir : le duc de Normandie, le comte de Flandre et le comte d'Anjou, peut être considérée comme ne formant qu'un seul tout, à cause de l'importance même du plus puissant des trois, Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui tout récemment venoit de conquérir la Normandie sur son frère. Ce prince étoit vassal du roi de France; mais il l'emportoit tellement sur lui en puissance, que toute la France occidentale ne pouvoit plus avoir d'autre politique que celle de lui obéir, ou de se préparer à lui résister. Au moment de sa victoire sur Robert Courte-Heuse, il avoit laissé le fils de ce duc, son neveu, le jeune Guillaume, entre les mains d'Élie de Saint-Saens, que Robert avoit chargé de son éducation. Mais bientôt Henri se repentit de sa générosité; car Guillaume, qu'on surnommoit Cliton, nom que les Anglais donnoient à leurs princes du sang, étoit l'héritier légitime de l'Angleterre aussi-bien que de la Normandie. Henri pouvoit s'attendre à ce que ses rivaux ou ses ennemis tentassent de faire valoir les titres de ce jeune homme, pour troubler son gouvernement. Il envoya donc l'ordre de lui amener son neveu en Angleterre; toutefois

il fut prévenu par Saint-Saens, qui, enlevant l'enfant dans son lit, s'enfuit avec lui de Normandie, et vint se mettre sous la protection du roi de France. (1)

Les rois de France et d'Angleterre se regardèrent dès lors avec défiance, et les barons normands, partisans de Robert et de son fils Guillaume, entre autres Robert de Bélesme et Élie de Saint-Saens, dont les terres avoient été confisquées, firent ce qu'ils purent pour les brouiller davantage encore. Henri donna en mariage, en 1109, sa fille Mathilde à l'empereur Henri V, avec une dot considérable : il comptoit s'assurer de cette manière un allié puissant, contre ceux qui pourroient disputer son titre à la couronne, et contre l'Église en particulier, dont il éprouvoit alors l'inimitié (2). Mais en même temps il détermina ainsi Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre, à s'allier au roi de France, parce que depuis son retour de la Terre-Sainte, vers l'an 1100, ce Robert avoit toujours été en guerre avec l'empereur (3). Le comte de Flandre, pendant la durée de ces guerres, avoit été assisté par l'argent du roi d'Angleterre;

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 857.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 858. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 18. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 34.

(3) *Oudegherst*, *Chroniq. de Flandre*, cap. 58, fol. 108.

1108-1115. il avoit conclu avec lui, en 1101, un traité d'alliance, qui signale les progrès du système féodal, puisqu'on l'étendoit alors aux choses les moins susceptibles d'être données en fief. Le comte de Flandre se déclaroit feudataire du roi d'Angleterre, pour une pension annuelle de quatre cents marcs d'argent; il devoit faire le service de ce fief avec cinq cents chevaliers, pendant quinze jours en Angleterre, ou pendant un mois en Normandie, si Henri étoit attaqué; tandis qu'il promettoit de ne faire qu'avec dix chevaliers le service qu'il devoit au roi de France (1). Cette alliance étoit destinée à seconder les projets que Henri nourrissoit alors contre Louis; elle fut abandonnée par Robert, lorsqu'il vit le roi d'Angleterre s'unir étroitement à l'empereur de Germanie.

Foulques V, qui avoit succédé le 14 avril 1109 à son père Foulques-le-Réchin, dans les comtés d'Anjou et de Touraine, étoit également alarmé par l'ambition de Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et il avoit aussi embrassé l'alliance du roi de France. Il avoit épousé Éremburge, fille unique et héritière d'Hélie de la Flèche, qui avoit recouvré le comté du Maine sur les Normands, et qui avoit dès lors été presque toujours en guerre avec eux. Hélie étant mort

(1) *Rymer Pacta fœdera et conventiones*, T. I, p. 1-6. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 13.

le 11 juillet 1110, Foulques V avoit réuni le ^{1108-1115.} comté du Maine à ceux d'Anjou et de Touraine; mais il savoit aussi que cette acquisition excitoit toujours plus contre lui la malveillance de Henri I^{er}. (1)

Ainsi l'intérêt privé de ces deux grands feudataires préparoit à la France des moyens de résistance, qu'elle n'auroit point pu trouver dans la seule puissance, ou dans l'énergie de son roi. Louis-le-Gros, dont toutes les ressources suffisoient à peine à dompter le sire du Puiset ou le sire de Coucy, ne sembloit pas en état de résister seul au puissant roi d'Angleterre, qui joignoit, à toutes les forces de cette île, celles de son duché de Normandie. Cependant lorsque la guerre s'alluma entre eux, elle fut poursuivie avec moins d'énergie encore que celles entre le roi et quelqu'un de ses moindres barons.

Le château de Gisors en fut l'occasion plutôt que la cause. Ce château, sur la rivière d'Epte, étoit bâti précisément à la frontière des deux dominations. Il étoit possédé par un baron nommé Payen, qui avoit pris l'engagement de n'y laisser entrer ni des Normands ni des Français; et les deux rois étoient convenus que, si l'un ou l'autre venoit à en faire l'acquisition, il devoit en raser les fortifications avant le

(1) *Chronic. Turonense*, p. 469. — *Gesta Consul. Andeg.*, p. 499.

1108-1115. terme de quarante jours. Henri engagea cependant, en 1109, le châtelain de Gisors à lui livrer ce château, et il n'exécuta point ensuite la condition convenue. Louis réclama l'observation des traités, et plusieurs des grands de la France s'étant alors rendus auprès du roi, la contestation fut en quelque sorte déferée à leur jugement. Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre, accompagna Louis sur les bords de la rivière Epte, aussi-bien que le comte Thibaud de Blois, qui ne s'étoit pas encore brouillé avec lui, le comte de Nevers, le duc de Bourgogne, et quelques évêques. Suivant la jurisprudence du temps, les Français proposèrent à plusieurs reprises que le différend fût terminé par un combat judiciaire. Louis demandoit même un combat singulier entre les deux rois; et quelques chevaliers conseillèrent de choisir, pour leur camp clos, un pont tremblant, qui sembloit à toute heure prêt à tomber dans la rivière Epte. Mais Henri repoussa toutes ces propositions par des plaisanteries, déterminé qu'il étoit à ne pas faire dépendre de l'événement douteux d'un combat, une possession dont il étoit déjà nanti. Après de vains pourparlers, après beaucoup de menaces faites au travers de la rivière, les deux rois se retirèrent, sans que l'un ou l'autre tentât le passage de l'Epte; mais pendant deux ans les sujets des deux dominations continuèrent ré-

éiproquement à ravager et à incendier les campagnes. « Jusqu'à ce que, dit Suger, Guillaume, « fils du roi d'Angleterre, eût fait hommage au « roi Louis, et eût, par une grâce particulière, « ajouté à son pécule ce château. » Les écrivains postérieurs ont conclu de ces paroles, que le fils avoit fait pour son père l'hommage du duché de Normandie, si souvent réclamé depuis : le reste de la narration semble plutôt indiquer que Louis, pour le bien de la paix, céda Gisors en fief au jeune prince, en s'en réservant la souveraineté, et que c'est pour ce fief que Guillaume lui fit hommage. (1)

Si la paix entre les deux rois fut faite la seconde année après la querelle au sujet de Gisors, les hostilités ne tardèrent guère à recommencer, car en 1111 on combattoit de nouveau sur la frontière de Normandie. Le jeune Thibaud, comte de Blois, de Chartres et de Meaux, qui prenoit encore le titre de comte palatin, et qui plus tard devint comte de Champagne, fut celui qui ralluma la guerre entre les deux rois. Fils d'Alix d'Angleterre, il étoit neveu du roi Henri; mais sa mère, pendant sa tutelle, s'étoit toujours montrée zélée pour la couronne de France. Thibaud, au contraire, qui avoit fait ses premières armes sous Louis, au siège du

(1) *Sugerii Vita Ludovici*, cap. 15, p. 28. — *Grandes Chroniques de Saint-Denys*, cap. 3, p. 158.

1108-1115. Puiset, se brouilla avec le roi, à l'occasion de la conquête de ce château. Il fortifia le château d'Alona, arrière-fief qui dépendoit de celui du Puiset; il conclut avec le roi d'Angleterre son oncle une étroite alliance, et dès lors il fut un des plus actifs entre les ennemis de Louis-le-Gros. L'abbé Suger assure que Louis défit deux fois, dans l'automne de 1111, les troupes de Thibaud, auprès de Meaux et à Pomponne, et qu'il dut surtout ces avantages à sa valeur personnelle (1). Mais par son style ampoulé et son travail pour chercher des antithèses, cet historien détruit à plaisir notre confiance. Orderic Vitalis assure au contraire que le roi fut mis en fuite à Meaux. Il est du moins certain que son allié et son oncle Robert, comte de Flandre, qui combattoit auprès de lui, y fut renversé de son cheval, et tellement foulé sous les pieds de la gendarmerie, qu'il en mourut le 4 décembre, peu de jours après ce combat. La plupart des barons du voisinage, savoir Lancelot, comte de Dammartin; Payen, sire de Monjay; Hugues de Beaugency, Milon de Montlhéry, Hugues de Crécy, et le seigneur de Châteaufort, saisirent cette occasion pour s'allier au comte Thibaud et au roi d'Angleterre, contre Louis-le-Gros: ils portèrent le désordre jusqu'au cœur du royaume, et ils rendirent presque im-

(1) *Sugerii Vita Ludovici*, cap. 18, p. 55.

possible toute communication entre Étampes, ^{1108-1115.} Paris, Orléans et les autres villes du roi. (1)

Pendant ce temps, Louis-le-Gros passa en Flandre, pour donner l'investiture de ce comté à Baudoin VII, surnommé à la Hache, fils de Baudoin VI. Le nouveau comte étoit à peine âgé de dix-huit ans, et ainsi que son père, il demeura fidèle aux intérêts de la France. Mais ce jeune homme ayant été requis par les états d'Ypres, qu'il assembla la première année de son règne, de tenir la main à l'observation de la justice, trop négligée sous ses prédécesseurs, et de punir surtout les voleries que les gentils-hommes exerçoient sur le peuple, il ne songea dès lors à se distinguer que par le zèle qu'il croyoit sentir pour la justice : ce zèle prenoit souvent toutefois le caractère d'une férocité impitoyable, envers tous les ennemis de l'ordre, et tous ceux qui troubloient son repos. La hache ou hapkin, instrument de supplice qu'il portoit toujours pendue à sa ceinture, qu'il fit peindre dans ses armoiries, et de laquelle il emprunta son surnom, lui servit souvent, à ce qu'on assure, à punir de sa main les criminels. (2)

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 837. — *Sugerii*, cap. 18, p. 36. — *Chroniques de Saint-Denys*, cap. 8, p. 166. — *Chron. Sithiense Sancti-Bertini*, T. XIII, p. 461.

(2) *Joh. Iperii Chron. Sithiense*, T. XIII, p. 462. — *Oudgherst*, *Chroniq. de Flandre*, cap. 60, fol. 110.

1108—1115. Les hostilités entre Henri et Louis étoient ralenties par les fréquens voyages que faisoit le premier en Angleterre ; il y réprima les brigandages des Gallois , et il y attira, en 1110, dans le Pembroke-Shire, une colonie de Flamands (1). Lorsqu'il revint en Normandie en 1112, il trouva cette province mal disposée à lui obéir. Malgré la foiblesse et l'incapacité qu'on avoit reprochées au duc Robert, sa longue captivité commençoit à inspirer de la pitié. Son fils, dans son exil, après avoir demandé des secours à tous les souverains du voisinage, avoit noué de secrètes correspondances avec ceux des barons qui avoient témoigné de l'attachement à leur ancien souverain. Le plus puissant et le plus entreprenant de tous étoit Robert de Bélesme, comte d'Alençon, de la maison de Montgommery, qui s'étoit rendu non moins odieux par sa cruauté que redoutable par ses talens militaires. Ce n'étoit que tard et mal volontiers qu'il avoit fait sa paix avec Henri ; mais lorsqu'il avoit vu ce monarque attaqué par Foulques V, comte d'Anjou, et par Louis-le-Gros, il s'étoit de nouveau déclaré contre lui. Le sort des armes le força à se retirer dans son comté de Bélesme, hors des frontières de la Normandie. Louis VI, voulant mettre un terme aux hostilités qui désoloient les deux états, fit choix de Bélesme pour l'envoyer au-

(1) *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 13, T. XIII.

près de Henri I^{er} traiter de la paix. Le roi d'An- 1108-1115.
gleterre ne voulut pas reconnoître dans son vas-
sal les franchises d'un ambassadeur : il le fit
arrêter à Bonneville le 4 novembre 1112, l'ac-
cusa de trahison devant ses pairs, et le fit con-
damner à une prison perpétuelle. (1)

Il semble que cette violation du droit des
gens auroit dû rallumer la guerre avec plus d'a-
charnement ; mais Henri ne s'y étoit hasardé
qu'après s'être assuré d'autres avantages. Il avoit
déjà séduit plusieurs gentilshommes du comte
d'Anjou, son plus redoutable adversaire ; par
eux, il fit proposer à ce comte une entrevue à
Petra Peculata, près d'Alençon ; il lui offrit la
paix à une condition qui devoit flatter son am-
bition, celle de faire épouser à Guillaume,
prince héréditaire d'Angleterre, Mathilde, fille
du comte d'Anjou. A cette condition, Foul-
ques V fit hommage à Henri I^{er} pour le comté
du Maine, et il embrassa son parti contre le roi
de France. (2)

La situation de Louis étoit devenue bien plus
mauvaise vis-à-vis de Henri qu'elle ne l'avoit été
au commencement de la guerre. Thibaud, comte
de Meaux, de Blois et de Chartres, étoit entière-
ment dévoué au roi d'Angleterre ; Foulques,

(1) *Willelmi Gemeticensis*, Lib. VII, cap. 35, p. 582,
T. XII, — *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 841.

(2) *Orderici Vitalis Hist.*, Lib. X, p. 841.

1108—1115. comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, étoit entré dans la même alliance; Baudoin VII, comte de Flandre, étoit trop jeune et trop occupé de la répression des ennemis de l'ordre dans son pays pour porter ses armes au dehors; les grands vassaux des provinces plus éloignées ne prenoient aucune part à cette querelle, et ne donnoient aucun secours au roi: la plupart des petits barons de l'Ile-de-France étoient révoltés contre le roi, leur seigneur direct. Louis se vit donc forcé de rechercher la paix; vers la fin de mars 1114, il vint à Gisors pour y rencontrer Henri. Le traité de pacification fut juré de part et d'autre, et fut accueilli par les peuples avec une joie universelle. Il étoit cependant bien désavantageux à la couronne de France, car Louis abandonna au roi d'Angleterre la suzeraineté du Maine, celle de la Bretagne, qu'Alain Fergent, duc de cette province, avoit volontairement soumise à Henri, en faisant épouser une fille naturelle de celui-ci à son fils Conan (1); enfin le comté de Bélesme, dans le Perche, qui n'appartenoit point à la Normandie, quoiqu'il fût depuis long-temps possédé par des Normands. Pour profiter de cet abandon, Henri vint attaquer Bélesme au commencement de mai, avec les comtes de Blois et d'Anjou: la ville étoit fortifiée avec soin, et les habitans paroissoient déterminés à faire une

(1) Histoire de Bretagne, Liv. IV, ch. 47, p. 123.

longue résistance ; cependant elle fut prise d'as-^{1108-1115.}saut, contre toute espérance, le troisième jour. Les assiégés avoient tenté une sortie, et les Normands ayant repoussé la garnison, entrèrent par les portes, pêle-mêle avec les fuyards. (1)

Depuis sa séparation d'avec Lucienne de Rochefort, Louis vivoit dans le célibat. Il étoit âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il se détermina à contracter un second mariage, durant le repos que lui laissoit sa pacification avec les Anglais. Avant la fin de juillet 1115, il épousa Adélaïde, fille d'Humbert II, et sœur d'Amé III, qui portoit alors le titre de comte de Maurienne, et qui reçut peu à près de l'empereur Henri V le titre de comte de Savoie. La maison de Savoie, feudataire du royaume de Provence, et maîtresse des passages des Alpes, avoit déjà rendu d'importans services à l'empereur, mais elle n'avoit pas encore eu de liaison avec celle de France. On ne nous apprend point ce qui déterminâ le choix de Louis-le-Gros, ni aucun détail sur son mariage. (2)

Quoique ce mariage fasse époque dans la vie privée de Louis plutôt que dans son règne, c'est par lui que nous terminons la première période de son administration. Mais afin de com-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 841.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 856. — Guichenon, *Hist. général. de la maison de Savoie*, T. I, p. 216.

1108—1115. prendre dans notre récit tout ce qui appartient à l'histoire des Français durant ces huit années, nous devons encore arrêter notre attention sur les provinces au midi de la Loire, et sur celles au levant du Rhône, qui n'avoient alors presque aucun intérêt en commun avec la monarchie. Ces pays étoient quelquefois désignés par le nom de pays de langue provençale, ou de langue d'oc (1), parce qu'ils parloient tous également une langue parvenue, à cette époque même, à son plus haut degré de culture et son plus grand lustre, et que cette langue formoit le seul lien commun entre un nombre infini de petits états, qui méconnoissoient toute autorité supérieure, et tous devoirs féodaux. La Provence, proprement dite, relevoit de l'empereur, aussi-bien que la Bourgogne transjurane et la Lorraine, tandis que le Languedoc et l'Aquitaine relevoient de la couronne de France : mais l'autorité des rois étoit si peu sentie, les devoirs des feudataires étoient si peu remplis, que nous avons un acte de Léger, évêque de Viviers, de l'an 1112, qu'il date des années de l'empereur Henri V, non de celles de Louis VI, parce qu'on ne distinguoit plus dans ces pro-

(1) L'on nommoit d'abord langue d'oc la langue où la particule *oc* étoit employée pour l'affirmation, par opposition au mot *oïl* usité alors dans le nord de la France, et dont nous avons fait *oui*, ou au mot *si* des Italiens.

Vinces à quelle monarchie on appartenoit, III 1103-1115. si le Vivarais faisoit partie du royaume d'Arles ou de celui de France. (1)

La guerre des investitures s'étant renouvelée avec plus de vigueur que jamais, entre l'empereur Henri V et Pasqual II, l'autorité impériale continua de s'affoiblir dans la partie de la France qui relevoit de l'empire. Henri V avoit traversé la Savoie, en 1110, lorsqu'il alloit prendre la couronne impériale, et il avoit alors reçu l'hommage du comte Amé III, de Maurienne, l'un des principaux seigneurs du royaume d'Arles. Pasqual II, effrayé de l'approche de l'armée allemande, et des violences qu'elle avoit déjà exercées, consentit alors à trancher la querelle des investitures, en renonçant, au nom de l'Église, à toutes les régales qu'elle possédoit dans l'empire, et il couronna le 12 février 1111 le jeune monarque. A la nouvelle de cette convention une clameur universelle s'éleva contre le pape qui trahissoit le clergé, et ce fut dans le royaume d'Arles que l'Église se rassembla, sans ordres de son chef, pour défendre les richesses et le pouvoir qu'on alloit lui ravir. Les prélats ne se sentant point assez libres à Saint-Jean-de-Latran, où ils s'étoient réunis au mois de mars 1111, s'ajournèrent

(1) *Charta Leodegarii*. Preuves de l'histoire de Languedoc, T. II, p. 380.

1108-1115. à Vienne sur le Rhône, où ils siégèrent en concile au mois de septembre de la même année. La convention que Henri V avoit imposée au pape Paschal II y fut cassée; les investitures des laïques furent de nouveau proscrites, et Henri V fut frappé d'excommunication. La lettre par laquelle Guido, archevêque de Vienne, rendit compte au pape des opérations de ce concile qu'il avoit dirigé, nous a été conservée (1). Mais les actes eux-mêmes se sont perdus, et les historiens français paroissent avoir donné peu d'attention aux événemens d'une querelle dont tous les esprits commençoient enfin à se fatiguer. (2)

Toutefois si l'autorité de l'empereur s'affoiblissoit dans le midi de la France, ce n'étoit point encore au profit de l'autorité royale; les comtes, les vicomtes, et même quelques barons aspiraient ouvertement à l'indépendance; ou s'ils portoient au loin leurs regards, ce n'étoit pas vers Louis-le-Gros. Les affaires d'Espagne commençoient à acquérir plus d'importance pour les Français, et durant cette même période on vit un souverain espagnol fonder dans le midi des Gaules une principauté qui durant le cours du douzième siècle, devint le

(1) *Epistola Guidonis Viennensis ad Paschalem*. Hist. de France, T. XV, p. 51.

(2) *Labbe Concilior.*, T. X, p. 784.

centre de tous les intérêts des pays de langue provençale. 1108—1115.

Les Almoravides d'Afrique avoient envahi l'Espagne sur la fin du siècle précédent. Iousouf, fils de Teschfin, après avoir conquis Grenade, sur les Cheiks qui s'étoient partagé les débris de l'empire des Ommiades, avoit livré une suite de combats à Alfonse VI, roi de Castille, et à Alfonse I^{er} le Batailleur, roi d'Aragon. Iousouf étoit mort en 1107; mais son successeur Ali poursuivoit ses conquêtes; il avoit battu les Castillans le 29 mars 1108, et don Sanche, fils aîné d'Alfonse VI, avoit été tué dans la bataille d'Uclès: Ali sembloit menacer d'une nouvelle servitude tous les pays au midi des Pyrénées; aussi les chrétiens d'Espagne, alarmés de ses progrès, eurent recours à l'appui des autres occidentaux. Raymond Bérenger III, comte de Barcelonne, se souvint, à cette occasion, que son fief relevoit de la couronne de France, et il envoya l'évêque de sa capitale, avec d'autres députés, à Louis-le-Gros, qui les reçut à la fin du carnaval de 1109, et qui leur promit que lorsque sa cour s'assembleroit pour les fêtes de la Pentecôte, il s'occupoit de leur donner des secours. Il est probable cependant que l'alarme causée par les Almoravides s'apaisa, sur la nouvelle des derniers succès d'Alfonse VI, la demande de Raymond Bérenger fut

1108—1115. oubliée, et aucune troupe française ne passa les Pyrénées. (1)

Trois ans après, en 1112, ce même Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, épousa Douce, fille aînée et héritière de Gilbert, vicomte de Gévaudan, et de Gerberge de Provence. Par ce mariage le comté de Provence fut réuni au comté de Barcelonne et à la vicomté de Gévaudan. Cependant Douce avoit une sœur nommée Stéphanie, mariée à Raymond, comte des Baux, qui prétendit que le droit d'aînesse n'existoit point entre les filles, et qui réclama sa part de l'héritage maternel. Les droits de ces deux filles allumèrent de longues guerres civiles en Provence; elles durèrent presque jusqu'au temps où l'un et l'autre comté fut réuni au royaume d'Aragon. (2)

Les souverainetés féodales se réunissant ou se décomposant d'après des mariages ou des successions, étoient toutes enclavées les unes dans les autres. Le nouveau domaine des comtes de Catalogne et de Provence étoit partagé par plusieurs autres états intermédiaires, dont le plus

(1) *Chron. Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 281. — *Hist. de France*, T. XII. — *Io. Marianaë de rebus Hispaniæ*, Lib. X, cap. 7, p. 498.

(2) *Notæ ad Hist. Comitum Provinciæ*, T. XII, p. 363. — *Gesta Comit. Barcinonens.*, p. 376. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XVI, cap. 33, p. 366. — Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. 1^o, T. II, p. 89.

puissant étoit celui des comtes de Toulouse. ^{1108—1115.}
Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, qui régnoit alors à Toulouse, suivit l'exemple que lui avoit donné son père : il passa en Orient en 1109, déclarant qu'il consacroit le reste de ses jours au service de la croix. Après avoir conquis Tripoli, il y mourut en 1112. Son fils Pons recueillit l'héritage de la principauté de Tripoli, tandis que son frère Alfonse-Jourdain revint prendre le gouvernement des comtés de Toulouse et de Saint-Gilles, et du marquisat de Provence. Toute la province cependant continuoit à s'épuiser d'hommes et d'argent pour la conquête et la défense de la Terre-Sainte. Bertrand avoit fondé l'hôpital, devenu depuis grand-prieuré de Saint-Gilles : c'est la plus ancienne des maisons d'Europe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le prieuré de Saint-Gilles étoit un hospice destiné à recueillir, sur les rives du Rhône, les pèlerins prêts à partir pour la Terre-Sainte, ou ceux qui en revenoient : il fut dès lors enrichi par les princes et les seigneurs du pays, avec une munificence toujours croissante. (1)

Le comté de Toulouse, affoibli par les envois d'hommes et d'argent qu'il destinoit aux guerres de la Terre-Sainte, et par le bas âge d'Alfonse-Jourdain son nouveau souverain, se

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVI, c. 30 et 31, p. 361.

1108—1115. trouva bientôt exposé à une nouvelle invasion de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui prétendoit avoir des droits sur ces états du chef de sa femme. Alfonse-Jourdain se retira, en 1114, dans le marquisat de Provence; il ne recouvra ses états de Languedoc qu'en 1120; mais nous ne savons aucun détail sur les guerres qu'il soutint contre Guillaume de Poitiers, à l'une et à l'autre époque. (1)

D'autres seigneurs en grand nombre, avec les titres de comtes, de vicomtes et de barons, régnoient au pied des Pyrénées, et de la mer de Gascogne aux rives du Rhône. On distinguoit parmi eux les comtes de Foix et ceux de Comminges, les princes de Béarn, les sires d'Albret, les vicomtes de Carcassonne, ceux de Narbonne, ceux de Rhodéz, et les seigneurs de Montpellier, qui sans porter aucun titre n'étoient pas les moins puissans entre ces feudataires. Guillaume V, seigneur de Montpellier, se signala, en 1114, par une expédition entreprise de concert avec les Gênois et les Pisans, pour la conquête de Majorque sur les infidèles; mais cette espèce de croisade, dont les républicains d'Italie conservèrent soigneusement le souvenir, n'a guère laissé en France d'autres traces, que le testament que fit Guil-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVI, chap. 43, p. 374, et note 50, p. 636.

Jaume avant de partir (1). En général les pays 1108—1115.
de langue provençale manquent presque abso-
lument d'historiens pendant tout ce siècle ;
et il est assez remarquable qu'à l'époque même
où les habitans de ces provinces cultivoient la
poésie avec une sorte de fureur, et sembloient
le plus avide de gloire, ils ne se soient donné
aucune peine pour transmettre à la postérité
le souvenir de leurs actions.

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVI, cap. 41, p. 723,
et Preuves, p. 390. — *Chron. varia Pisana*, T. VI. *Her. ital.*,
p. 169.

CHAPITRE XIII.

Progrès de la puissance de Louis-le-Gros.

1115—1125.

LE tableau que nous avons présenté d'une première partie du règne de Louis-le-Gros ne répond point sans doute à l'idée que le public s'en est formée, par la lecture de quelques historiens modernes. Les premières chartes de commune furent accordées par ce monarque. Des écrivains superficiels se sont emparés de cette notion, et d'une vague connoissance des troubles de la féodalité, pour faire de Louis-le-Gros le champion des libertés populaires, et pour le représenter comme agissant d'après un projet régulier, qui tendoit à l'abaissement de la noblesse. Ils ont affirmé que Louis VI vouloit détruire le pouvoir des seigneurs, et leur susciter partout des ennemis dans leurs propres états, afin de jeter ainsi les fondemens de la puissance royale, dans l'alliance nouvelle du trône avec la bourgeoisie.

Ceux qui font jouer un si grand rôle à Louis VI, ont conçu ces projets, plutôt d'après les sentimens et les intérêts de nos jours, que

d'après l'étude des monumens antiques ; ils se sont fait une fausse idée, et du caractère de ce monarque, et de la portée de son esprit. Brave, actif, bienveillant, mais borné, Louis-le-Gros ne voyoit point un avenir si éloigné ; il ne comprenoit point d'avance un temps tout différent du sien, et quoiqu'il eût de l'ambition, il avoit aussi trop de loyauté pour chercher à la satisfaire par des voies si détournées. Il fit la guerre aux comtes et aux barons, vassaux de sa couronne, d'après de justes causes ; mais il ne chercha point, par une combinaison machiavélique, à jeter dans leurs états des germes de dissensions futures. L'inféodation de toutes les campagnes ne lui avoit laissé d'autres sujets immédiats que les bourgeois de quatre ou cinq villes : il protégea ces bourgeois, il garantit leur commerce, sur lequel ses propres revenus étoient assis, contre les exactions des barons voisins ; il défendit ou vengea leurs personnes des brigandages de quelques gentilshommes, mais il n'accorda point à ces villes royales les droits de commune. Il vouloit bien que ses bourgeois jouissent de la sécurité que donne une bonne justice, mais il n'avoit aucune envie de se dépouiller en leur faveur, ou d'instituer dans leurs murs une république. D'autre part Louis-le-Gros n'établit point de communes dans

les terres de ses vassaux ; il n'en avoit ni le droit ni le pouvoir ; et quoique , dans des temps postérieurs , les légistes aient établi en principe qu'il appartenoit à la couronne seule de fonder des communes , les rois étoient bien loin d'élever une telle prétention au commencement du douzième siècle. Des communes étoient instituées en même temps dans toutes les parties de la France , mais c'étoit par les grands vassaux , et non par Louis-le-Gros. Le duc de Normandie , le comte de Flandre , le comte de Toulouse , ou même des seigneurs moins puissans , comme le comte de Vermandois et le comte du Maine , sanctionnoient de leur propre autorité les communes qui s'étoient établies dans leurs états ; ils n'auroient jamais permis au roi de se mêler de leur institution.

Ce ne fut donc que dans les villes où la seigneurie étoit partagée , et où , par conséquent , le comte ou l'évêque ne pouvoient point donner une suffisante garantie , que les bourgeois songèrent à recourir au roi , comme à l'arbitre commun entre des pouvoirs égaux ; alors ils achetèrent de lui une charte de protection , dont la concession ne se présenta , aux yeux de Louis-le-Gros , que comme lui apportant un simple avantage pécuniaire. Cette transaction fut d'ailleurs loin d'être fréquente : on ne trouve , dans

la durée de son règne, de documens certains que sur huit communes établies dans les villes qui furent confirmées par lui. (1)

Les huit communes auxquelles Louis-le-Gros accorda des chartes, dont une indication précise nous a été conservée, savoir : Beauvais, Noyon, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et Saint-Riquier, sont toutes situées à peu de distance les unes des autres, dans les pays que baignent l'Oise et la Somme : aucune ne relevoit d'un seigneur assez puissant pour que les bourgeois voulussent se contenter de sa garantie, sans la faire confirmer par le roi. Dans les trois villes de Beauvais, de Noyon et de Laon, l'évêque portoit en même temps le titre de comte, et ne relevoit que du roi : à ce titre ces trois prélats, un demi-siècle plus tard, prirent rang parmi les six pairs ecclésiastiques. Baudry, élu évêque de Noyon en 1098 et mort

(1) En général, on ne peut pas conclure qu'une chose n'a pas existé de ce qu'on n'en a trouvé aucun monument ; en effet les chartes peuvent s'être perdues, ou les historiens peuvent avoir négligé d'en parler ; toutefois dans le cas des chartes de communes, les villes avoient soin en général de faire confirmer les chartes antérieures lorsqu'elles en recevoient de nouvelles. Or dans le tome XI des Ordonnances du Louvre, on trouve un très grand nombre de chartes accordées par Louis VII, par Philippe II, et par leurs successeurs, à presque toutes les villes de France ; entre celles-là il n'y en a pas plus de huit qui se réfèrent à des chartes antérieures, accordées par Louis-le-Gros.

son savoir, se trouvant évêque de sa ville natale, qu'il avoit vuc opprimée et tourmentée par ses voisins, forma le premier, pour sa délivrance, le projet d'y établir une commune. Il en fit jurer le pacte au clergé, aux nobles et aux citoyens, dans une assemblée générale, et il le fit sanctionner ensuite par Louis VI, pour le mettre à l'abri des envahissemens de ses propres successeurs. Cependant la charte de Louis s'est perdue; on n'a conservé qu'une charte de Philippe-Auguste, destinée à la confirmer en 1181. (2)

L'histoire de la commune de Beauvais, formée sous la protection de son évêque Ansel, entre les années 1096 et 1099 (3), et confirmée par une charte de Louis VI, également perdue, mais qu'on croit être de l'an 1102 ou 1103, ressemble beaucoup à celle de la commune de Noyon; seulement les documens nous manquent à son égard. Une lettre d'Ives de Chartres, qui nous révèle l'ancienne existence de cette commune, nous fait comprendre en même temps combien il étoit important pour les bourgeois de faire

(1) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 998. — Hist. littér. de la France, T. IX, p. 579. — *Baluze Miscellan.*, T. V, p. 308.

(2) Préface au tome XI des Ordonnances de France, p. 7. — Chartes de Philippe-Auguste, T. XI, p. 224.

(3) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 714. — Préface au tome XI des Ordonn. de France, p. 12.

en 1115 (1), prélat distingué par ses vertus et confirmer par l'autorité royale, des privilèges qui n'avoient d'autre garantie que celle de l'évêque. « Quant à l'obligation de l'évêque, dit-il, « par laquelle il a promis d'observer les coutumes « de la ville, ou à la conjuration turbulente « de la commune qu'ils y ont faite, elle ne « sauroit préjudicier aux lois ecclésiastiques ; « car lors même qu'elles seroient confirmées par « serment, elles n'ont aucune valeur contre les « lois canoniques et les droits de l'Église » (1). En effet, la commune établie par Ansel ne put point mettre Beauvais à l'abri des désordres et des guerres civiles qu'y occasionna l'élection contestée de son successeur. (2)

Nous avons déjà parlé des premiers efforts des habitans de Laon pour établir une commune, et de l'opposition qu'ils trouvèrent dans leur évêque et dans leurs gentilshommes; nous avons vu aussi que Louis VI prit alors parti avec le prélat et les nobles contre les bourgeois : ce ne fut qu'après seize ans de guerres civiles, de désolation et de ruine, que la commune de Laon fut enfin confirmée, en 1128, par une charte de Louis-le-Gros. (3)

(1) *Ivonis Carnotensis Epistola ad Decanum et Canonicos ecclesie Belvacensis*. Hist. de France, T. XV, p. 108.

(2) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 715.

(3) Ordonnances de France, T. XI, p. 185.

Dans les villes de Soissons et d'Amiens, l'évêque partageoit la souveraineté avec un comte particulier, et ni l'un ni l'autre n'étoit assez puissant pour garantir seul les chartes auxquelles il avoit donné son consentement. Nous avons vu que la maison de Coucy, qui possédoit le comté d'Amiens, et qui s'étoit rendue odieuse par beaucoup d'actes de cruauté et de brigandage, ne conservoit ses droits qu'à l'aide d'une grosse tour, où elle tenoit garnison, dans l'intérieur de la ville. Guibert, abbé de Nogent, ne nous fait pas un portrait plus avantageux des comtes de Soissons, qu'il accuse de protéger l'hérésie, le judaïsme, et tous les crimes (1). Le conflit de juridiction entre le comte et l'évêque, dans l'une et l'autre ville, avoit fait reconnoître aux bourgeois la nécessité de se protéger eux-mêmes, en s'associant en communes. Le même conflit leur fit sentir le besoin de demander au roi la confirmation de privilèges, auxquels leurs seigneurs directs ne pouvoient point donner une suffisante garantie. Louis VI se déterminâ à confirmer la commune dans ces deux villes, sur l'invitation de leurs deux prélats, de Geoffroi, évêque d'Amiens; de Lisiard, évêque de Soissons; sa charte en faveur d'Amiens s'est perdue, et elle fut renou-

(1) *Guiberti abbatris de Novigento*, T. XII. Hist. de France, p. 263-264.

velée, en 1190, par Philippe-Auguste (1). La charte qu'il accorda à Soissons s'est aussi perdue; et Philippe-Auguste, en 1181, confirma les privilèges que les habitans de Soissons tenoient de son père et de son aïeul. (2)

La petite ville de Saint-Riquier, à deux lieues d'Abbeville, appartenoit à l'abbaye du même nom : les bourgeois s'étoient enrichis par le commerce, ils avoient augmenté en nombre, et ils obtinrent de leurs souverains ecclésiastiques des privilèges que ceux-ci ne se sentoient pas la force de refuser. Ce fut à cause de la foiblesse des uns et des autres que l'intervention de Louis-le-Gros fut sollicitée par l'abbé Anscer et par les bourgeois; après avoir, une première fois, accordé les droits de commune à Saint-Riquier, il fut de nouveau, en 1128, arbitre entre l'abbé et les bourgeois, et cette fois il se déclara contre les derniers, pour limiter leurs privilèges. (3)

Nous avons fait mention de Saint-Quentin et d'Abbeville, seulement pour rendre complète l'énumération des communes, dont quelques auteurs attribuent l'institution à Louis VI. Du reste, il y a tout lieu de croire que la commune

(1) Préface aux Ordonnances de France, T. XI, p. 9. —
Charte de Philippe-Auguste, p. 264, *ibid.* — *Ivonis Carnotensis Epist.* Hist. de France, T. XV, p. 164.

(2) Ordonnances de France, T. XI, p. 224.

(3) *Ibid.*, p. 184.

de Saint-Quentin fut instituée par Raoul I^{er}, comte de Vermandois, dès l'an 1102; et la commune d'Abbeville, par Guillaume Talevas, comte de Ponthieu, dès l'an 1130, sans que ni l'un ni l'autre recourussent à l'autorité royale. Lorsque Philippe-Auguste confirma la commune de Saint-Quentin en 1195 (1), et celle d'Abbeville en 1184 (2), il sanctionna les chartes de ces deux comtes particuliers; mais il ne fit mention d'aucune concession faite par les rois ses prédécesseurs. (3)

Même en supposant que Louis-le-Gros eût confirmé les chartes accordées aux communes de Saint-Quentin et d'Abbeville, par leurs comtes

(1) Ordonnances de France, T. XI, p. 270.

(2) *Ibid.*, T. IV, p. 551.

(3) Outre les huit villes mentionnées au texte, on trouve au tome XI, p. 197, des Ordonnances de France, une confirmation accordée par Louis VII, en 1150, à la commune de Mantes, dans laquelle il indique que cette commune avoit déjà obtenu la garantie de son père. Il y a aussi un nombre assez considérable de villages, soit en Picardie, soit en Gatinois, auxquels Philippe-Auguste confirma des privilèges de commune accordés par son aïeul; privilèges beaucoup moins étendus, et qui semblent se rapporter à ces curés dont parle Orderic Vitalis, qui conduisoient au combat tous leurs paroissiens.

On peut voir sur les communes de Lorris et de la Chapelle, en Gatinois, le vol. XI des Ordonnances de France, p. 200 et 239; et sur les communes de Corbie, Vaisly, Condé, Charones, Celles, Parguy et Filain, en Picardie, les pages 216 et 237, *ibid.* Les unes comme les autres paroissent relever de l'Église.

séculiers, on ne sauroit voir dans cet acte, non plus que dans la confirmation des cinq communes accordées par des évêques, et d'une sixième fondée par un abbé, l'exécution d'un plan formé pour rabaisser la noblesse, en lui opposant l'ordre nouveau de la bourgeoisie. Jamais Louis-le-Gros n'essaya d'accorder les droits de commune à une cité située dans l'enceinte d'un grand fief, malgré le propriétaire de ce fief; jamais il ne voulut soustraire les vassaux à l'obéissance de leurs seigneurs. Il laissa faire, il sanctionna ensuite des arrangemens arrêtés entre les seigneurs et les bourgeois; il reconnut des traités de paix dictés par l'intérêt des parties contractantes, et il le fit, presque toujours, moyennant une compensation pécuniaire. Il n'y a point là de motif pour regarder ce roi comme le père des libertés du tiers-état, ou comme l'ennemi des privilèges de la noblesse.

D'ailleurs si l'autorité de Louis VI n'intervint, en faveur des communes, que dans un petit nombre de villes, ce n'est pas à dire qu'à la même époque, la fermentation ne fût pas universelle parmi la bourgeoisie, et que ce ne soit pas du commencement du douzième siècle, qu'il faille dater l'affranchissement de presque toutes les cités; seulement la cause de la liberté fut débattue entre les vassaux et leurs seigneurs, sans aucun appel à l'autorité royale. A Angers,

en 1115, Foulques V ne voulant pas accéder aux demandes des amis de la liberté, une insurrection, sur laquelle nous n'avons aucun détail, fit sentir à ce comte qu'il devoit céder à l'esprit du siècle (1). A Poitiers, Guillaume IX, mort en 1127, avoit accordé aux bourgeois, de nombreux privilèges et des droits de commune, que Philippe-Auguste confirma en 1204, lorsque cette ville passa sous sa domination (2). Les villes de Normandie avoient obtenu les droits de commune des premiers de leurs ducs, qui devinrent rois d'Angleterre; les villes du midi et celles du levant les obtinrent de leurs comtes divers; les cités qui, dans les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, relevoient de l'empereur, n'avoient pas fait des progrès moins rapides vers la liberté.

Dans le duché de Lorraine, tout comme en France, l'affranchissement réel des villes précéda les chartes royales ou ducales qui garantirent leurs droits. Dès l'an 1118, nous apprenons qu'il y eut une guerre entre les bourgeois de Verdun et Renaud, comte de Bar, qu'ils ne vouloient point reconnoître pour seigneur (3).

(1) *Chronicon Sancti-Albini Andegavens.*, p. 480, T. XII. Hist. de France.

(2) *Ordonnances de France*, T. XI, p. 290.

(3) *Hist. ecclési. et civile de Lorraine*, par dom Aug. Calmet; 3 vol. in-fol. Nancy, 1728; vol. II, Liv. XXI, ch. 123, p. 93.

L'empereur Henri V prit, dans cette occasion, la protection des bourgeois ; il donna l'administration du comté de Verdun au comte de Grandpré, et il le chargea de défendre les libertés de cette ville. En 1124, les deux comtes se réconcilièrent, et Verdun reconnut la seigneurie du comte de Bar ; mais par le traité de pacification, une amnistie entière fut accordée aux bourgeois qui avoient combattu contre lui, et ils furent maintenus dans tous leurs privilèges (1). Les villes de Toul et de Metz étoient aussi, dès la même époque, en possession des droits de commune ; mais les paisibles libertés des citoyens n'attirent l'attention des historiens qu'au moment où quelque voisin puissant veut y porter atteinte, et la première guerre de ces villes libres, pour la défense de leurs franchises, ne remonte qu'à l'année 1155. (2)

Au lieu de prêter à Louis-le-Gros des vues aussi étendues et une influence aussi prolongée, contentons-nous de le voir tel que l'histoire nous le donne. C'étoit un homme loyal, humain, quoique quelques-uns de ses exploits militaires soient souillés par des cruautés gratuites ; actif, malgré l'obstacle que sa corpulence croissante sembloit apporter à ses travaux. Il

(1) Hist. eccl. et civile de Lorraine, par dom Augustin Calmet ; vol. II, Liv. XXI, ch. 128, p. 94.

(2) *Ibid.*, ch. 104, p. 76.

ne ménagea ni sa sûreté ni son repos, toutes les fois que l'honneur de sa couronne lui parut compromis. Il ne manqua point de talens, mais il fut surtout heureusement servi par les circonstances : aussi, après avoir passé sa jeunesse à vaincre des seigneurs de petits châteaux, il fut appelé à lutter, dans son âge mûr, pour des objets plus importans, et avec des rivaux plus dignes de lui.

1116. Louis VI, l'année avant son mariage, avoit été réduit à conclure avec le roi d'Angleterre une paix désavantageuse : au bout de deux ans, de justes provocations lui firent reprendre les armes, et dans cette lutte nouvelle, il ne manifesta ni moins de constance ni moins de valeur. Au nord, cette lutte entre les Français et les Normands ; au midi, les rapports des Provençaux avec l'Espagne ; au levant, la fin de la guerre des investitures et l'extinction de la maison de Franconie, remplissent l'espace de temps compris dans ce chapitre, ou la seconde période du règne de Louis-le-Gros.

Thomas de Marne, fils du sire de Coucy, ayant été condamné, en 1114, par le concile de Beauvais, Louis fut secondé, dans ses attaques contre ce seigneur, par quelques vassaux d'un rang plus relevé que ceux qui suivoient ordinairement ses étendards : entre autres Guillaume II, comte de Nevers, d'Auxerre et de

Tonnerre, se fit un devoir de marcher contre cet oppresseur de l'Église. A son retour de cette expédition, en 1116, comme il traversoit les terres de Thibaud, comte de Blois, il y fut arrêté, et il fut retenu dans ses prisons pendant plusieurs années. Louis jugea que Thibaud n'avoit fait, dans cette occasion, que suivre les instructions de son oncle Henri, roi d'Angleterre. Résolu de ne point abandonner un de ses vassaux les plus fidèles, tombé dans le malheur à son service, il demanda à Thibaud et à Henri de le faire remettre en liberté, et ceux-ci s'y étant refusés, la guerre, à cette occasion, recommença entre les deux rois. (1)

En même temps Louis se déclara le protecteur de Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Ce jeune prince étoit parvenu à un âge qui le rendoit propre à gouverner les états de son père. Son exil, l'acharnement de son oncle à le persécuter, la longue captivité de Robert Courte-Heuse, pendant laquelle on avoit eu le temps d'oublier ses fautes, pour ne songer qu'à la douceur de son caractère, et à la gloire qu'il avoit acquise à la Terre-Sainte; enfin la dureté avec laquelle Henri avoit traité plusieurs de ses feudataires, et surtout Robert de Bélesme,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 859. — *Historia episcop. Autissiodor.*, T. XII, p. 302. *Hist. de France.* — *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 284.

1116. avoient inspiré à toute la noblesse de Normandie le regret du temps passé, la compassion pour les princes dépossédés, et le désir du changement. Louis offrit aux seigneurs normands de rétablir Guillaume, comme fils et héritier légitime de leur prince, sur le trône ducal de Normandie. Baudoin -à-la-Hache, comte de Flandre, promit de le seconder, aussi-bien que Foulques V, comte d'Anjou. Le mariage négocié entre ce comte et la fille du roi d'Angleterre ne s'étoit point effectué, et il y avoit eu entre eux quelque refroidissement. 1117. Toutefois Louis ayant, en 1117, réuni son armée à celle de Baudoin, et étant entré en Normandie, trouva le roi d'Angleterre si bien sur ses gardes, et ses deux alliés, le comte de Blois et le duc de Bretagne, si prêts à le défendre, qu'il ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise, et qu'après avoir passé une nuit sur le territoire ennemi, il se retira sans combat. (1)

Cependant, en ajournant son attaque sur la Normandie, Louis ne passa point le reste de cette campagne dans le repos; ce fut alors seulement qu'il se rendit maître de la tour d'Amiens, qu'Adam, lieutenant des seigneurs

(1) *Henrici Huntingdon.*, Lib. VII, p. 35, T. XIII. *Hist. de France.* — *Chronic. Anglo. Saxon.*, p. 61. — *Roberti de Monte Append. ad Sigebert.*, p. 284.

de Coucy, avoit défendue plus de deux ans contre lui. Ce fut alors aussi qu'il attaqua pour la troisième fois Hugues, seigneur du Puiset, qui avoit pris les armes pour le comte de Blois et le roi d'Angleterre. Ansel de Garlande, sénéchal et favori du roi, ayant rencontré Hugues du Puiset dans un chemin étroit, avoit été tué de sa main. Louis voulut venger son ami, aussi-bien qu'assurer les droits de sa couronne, et il ne donna point de relâche à ce baron, jusqu'à ce qu'il eût pris et rasé son château, et qu'il l'eût réduit à aller combattre à la Terre-Sainte. (1)

1117.

Louis n'avoit différé son attaque sur la Normandie que pour se donner le temps de la mieux combiner avec ses alliés. Il vouloit surtout s'assurer la coopération de Foulques V, comte d'Anjou, et celui-ci y mettoit une condition qui fait un étrange contraste avec son indépendance et sa puissance. Il tenoit à être reconnu comme grand-sénéchal de France; il prétendoit que cette charge, dont la fonction principale étoit de porter les plats sur la table du roi, dans les jours de grande cérémonie, étoit attachée au comté d'Anjou; et il chargea de faire valoir ses droits, un de ses barons, nommé Hugues de Cléris, qui nous a laissé une relation de son ambassade. Sa

1118.

(1) *Sugerii vita Ludovici*, cap. 21, p. 41. — *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, p. 172.

1118.

prétention fut admise; Guillaume de Garlande, qui avoit succédé à Ansel son frère, dans l'office de sénéchal ordinaire, fit hommage au comte d'Anjou, comme à son chef; et le souverain d'une principauté, égale à peu près en étendue à celle que gouvernoit le roi, ayant obtenu la grâce d'être compté parmi ses premiers valets, promit en retour d'attaquer la Normandie du côté d'Alençon. (1)

La campagne s'ouvrit par quelques surprises réciproques. Henri fut le premier à se rendre maître à l'improviste du fort de Sainte-Claire. De son côté, Louis se présenta aux portes du couvent de Saint-Ouen, avec une poignée de soldats, revêtus comme lui d'habits de moines : il y fut admis sans défiance : alors il montra tout à coup les armes qu'il portoit sous le froc : il s'empara de cette maison religieuse d'où il commandoit le gué Saint-Nicaise, et il y laissa une garnison, qui étendit ses déprédations en Normandie (2). En même temps Enguerrand de Chaumont s'empara d'Andely; et Amaury de Montfort, qui jusqu'alors avoit été l'un des ennemis plus actifs de Louis, s'adressa à Henri pour obtenir l'héritage du comte d'Évreux qui venoit de mourir. Le roi d'Angleterre ne voulut point recon-

(1) *Hugonis de Cleriis de majoratu et Senescalcia Franciæ*, p. 495.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 842.

noître son droit, et Montfort s'étant allié au roi de France, s'empara de vive force du comté d'Évreux (1). Le comte d'Anjou, qui étoit entré en Normandie du côté d'Alençon, assiégea, prit et rasa le château de la Mothe-Gauthier que Henri avoit fait fortifier (2). Baudoin-à-la-Hache pénétroit par le Nord dans le duché, avec ses Flamands; et à mesure qu'il avançoit, il prenoit possession de chaque place au nom du duc Guillaume Cliton, fils unique et légitime successeur de Robert Courte-Heuse. Les seigneurs normands qui jusqu'alors avoient paru plus dévoués à Henri, saisirent ce moment pour se soulever. Hugues de Gournai, Étienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Renaud de Bailleul, Robert de Neubourg, levèrent à la fois l'étendard de Guillaume. Une conspiration, dans la cour même de Henri, parini ses valets et ses favoris, lui causa plus de terreur encore. Il réussit, il est vrai, à surprendre et à enfermer dans une tour de Rouen les comtes d'Eu et de Gournai; mais, du château de cette ville, il pouvoit voir les flammes allumées dans toute la province par le comte de Flandre; et il n'osoit sortir pour tenir contre lui la campagne, parce qu'il auroit fallu confier ses forteresses à des garnisons normandes, et

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 849.

(2) *Ibid.*, p. 843.

1118.

que tout ce qui n'étoit pas Anglais ou Breton lui étoit devenu suspect. Un heureux accident le délivra cependant du plus dangereux de ses adversaires. Les opinions chevaleresques, nourries par la croisade, avoient mis en honneur la bravoure personnelle ; tous les rois, tous les princes étoient soldats, et ce n'étoit point par d'habiles combinaisons militaires qu'ils cherchoient à se distinguer, mais par la lutte corps à corps avec leurs ennemis. Dans un des combats où Baudouin VII de Flandre avoit montré le plus d'audace, il fut blessé par un chevalier nommé Hugues Botterel ; il se fit transporter à Aumale, où, sans égard pour une plaie dangereuse, il se livra à l'intempérance. Une fièvre lente en fut la conséquence, et dès lors il ne fit plus que languir, jusqu'au mois de juin de l'année suivante qu'il mourut. (1)

Dix-huit des principaux seigneurs de Normandie s'étoient joints au parti du duc Guillaume, et chaque jour le roi Henri étoit averti de quelque rébellion nouvelle. Les seuls fils d'Alix d'Angleterre, savoir : Thibaud, comte de Blois et son frère Etienne, qui du chef de sa femme étoit comte de Boulogne, demeuroient fidèles au roi Henri. Celui-ci, pour récompenser leur zèle, donna à Étienne le comté de Mortagne et celui d'Alençon ; mais ce jeune prince se conduisit

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 845.

dans le second, d'une manière si tyrannique, que les bourgeois d'Alençon le chassèrent et livrèrent leur ville au comte d'Anjou. Ce soulèvement eut lieu au mois de décembre, et l'année se termina de la manière la plus menaçante pour le roi d'Angleterre. (1) 1118.

Au commencement de l'année 1119, le roi Henri se vit encore abandonné par un autre de ses vassaux, sur la fidélité duquel il n'avoit pas cru pouvoir concevoir un doute. C'étoit Eustache de Breteuil, à qui il avoit donné en mariage Juliane sa fille naturelle. Eustache profitant de l'embarras où il voyoit son beau-père, lui avoit demandé en don la tour d'Ivry, qui avoit appartenu à ses prédécesseurs. Henri ne voulut pas s'en dessaisir ; mais afin de donner au comte de Breteuil une garantie que cette tour ne seroit jamais employée à lui nuire, il obligea Harenc (c'étoit le nom de l'homme qui en avoit le commandement) à remettre, comme ôtage, son fils au comte de Breteuil, tandis qu'il se fit livrer à lui-même, les deux filles que le comte avoit eues de sa fille Juliane. Il sembloit ainsi avoir établi entre eux une garantie mutuelle, qui lui auroit répondu de leur fidélité, si la violence des passions, chez ces hommes féroces, avoit pu être enchaînée, ou par les liens du sang, ou par 1119.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 847. — *Henrici Huntind.*, Lib. VII, p. 35. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 14.

139. le danger de leurs proches. Eustache de Breteuil, qui ne pouvoit croire que ses filles courussent aucun danger entre les mains de leur grand-père, somma le gouverneur de la tour d'Ivry de lui ouvrir cette forteresse, s'il ne vouloit pas que son fils fût livré sous ses yeux aux plus horribles traitemens ; et comme celui-ci se refusoit à perdre son château et à violer son serment, Eustache fit à l'instant arracher les yeux du jeune homme, et les envoya au malheureux Raoul de Harenc. Raoul vint se jeter aux pieds de Henri, et lui demander justice de l'outrage qui lui avoit été fait sous la foi royale. La pitié pour un brave et fidèle chevalier, le ressentiment contre son gendre, l'emportèrent dans le cœur du roi d'Angleterre sur l'amour de son sang ; il abandonna à la vengeance de Raoul ses propres petites-filles qu'il gardoit en ôtage, et auxquelles, par de terribles représailles, Raoul fit arracher les yeux et couper le nez. Le gouverneur d'Ivry annonça ensuite au comte de Breteuil que sa barbarie étoit retombée sur ses enfans ; qu'ils étoient mutilés comme son fils l'avoit été, mais que leur vie lui répondoit encore de la vie de son fils, et que la tour ne lui seroit point livrée. A la nouvelle de cette effroyable vengeance, le comte de Breteuil arbora les drapeaux de France, et commença à faire la guerre à son beau-père. Toutefois les habitans

de Breteuil ne voulurent pas le seconder dans sa rébellion; ils ouvrirent la ville à Henri. Juliane, qui s'y trouvoit alors, n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle : elle y fut assiégée par le roi son père; les vivres lui manquoient, et elle fut bientôt réduite à offrir de capituler. Son père ne voulut lui accorder que des conditions honteuses : le pont qui unissoit la citadelle à la ville avoit été coupé; le roi d'Angleterre ne permit point qu'il fût rétabli pour donner passage à Juliane. Il exigea, qu'après avoir relevé ses habits au-dessus de la ceinture, exposée au froid du mois de février, à la vue et à la risée de toute l'armée, elle se fit dévaler avec des cordes du haut des murs, jusque dans le fossé plein d'eau, où il la fit reprendre. (1)

Ni Louis VI ni Henri I^{er} ne pouvoient rassembler de nombreuses armées; aussi ne cherchoient-ils pas à terminer la guerre par de grandes batailles, mais plutôt à s'enlever réciproquement et par surprise leurs meilleurs châteaux. Tandis que Henri attaquoit ceux de Rainaud de Bailleul, qui s'étoient révoltés contre lui, Louis profitoit de l'offre que lui avoit faite un riche habitant d'Andely, nommé Ascelin, d'introduire ses troupes dans cette ville. Un parti de Français fut caché par Ascelin dans une grange; et au moment où Louis donna

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 848-849.

1119. l'alarme, en s'approchant avec le reste de ses gendarmes, les premiers se jetèrent dans la forteresse, comme pour la défendre, en répétant le cri de guerre des Anglais, *Dieu nous aide!* mais dès qu'ils se virent maîtres de la porte, ils firent retentir l'air du cri des Français, *Montjoie!* Les combattans parloient la même langue, ils étoient de même origine, ils portoient les mêmes habits; car les soldats n'étoient point encore signalés par des uniformes; les armoiries qu'ils y ajoutoient quelquefois, faisoient reconnoître la maison qu'ils servoient, plutôt que le parti qu'ils avoient embrassé; et le drapeau pour le corps d'armée, le cri de guerre pour les hommes isolés, distinguoient seuls les combattans. (1)

Dans ces petits combats, la nation française développoit toujours plus cet esprit de chevalerie, qui sembloit former le caractère du douzième siècle: l'état de la société devoit être dur et pénible pour ceux qui avoient le malheur d'y vivre; néanmoins il s'y développoit des vertus jusqu'alors inconnues, surtout un grand respect pour la foi donnée, sur lequel tout l'ordre social paroissoit reposer. Les chevaliers, les feudataires qui vouloient renoncer à leur hommage, se rendoient d'abord à la cour de leur seigneur; ils exposoient leur demande, et si le seigneur ne vouloit pas les satisfaire, alors seu-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 849.

lement ils abjuroient leurs engagemens, et le roi ou le seigneur qui se préparoient à les en punir par les armes, les laissoient cependant se retirer en paix. « *Tu es venu librement à ma cour, et je ne l'arrêterai point*, disoit Henri « à Renaud de Bailleul; *mais bientôt tu duras lieu de te repentir d'avoir forfait contre moi* (1). » De même Bouchard de Montmorenci, ayant refusé de se soumettre au jugement que Louis-le-Gros avoit prononcé entre lui et l'abbaye de Saint-Denis, *ne fut point arrêté quoique présent; car ce n'est pas l'usage des Francs; mais le roi le laissa partir, pour lui faire ensuite la guerre* (2). A la prise d'Andely, Louis trouva dans ce château Richard, second fils du roi d'Angleterre, avec plusieurs autres chevaliers; mais comme ils avoient cherché un refuge dans la cour de l'église de Sainte-Marie, il les laissa partir en liberté, par respect pour ce saint lieu (3). Richard de l'Aigle porta plus loin encore ce respect pour les franchises ecclésiastiques; car, par dévotion pour une croix plantée sur un grand chemin, il laissa en liberté une centaine de ses ennemis qui s'étoient groupés tout autour. Telle étoit d'autre part la férocité admise par les mœurs du temps, que, sans la protection

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 849.

(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 2, p. 13.

(3) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 850.

1119. accidentelle de cette croix, il n'auroit eu aucun scrupule à saisir ces paysans désarmés, de qui il n'avoit reçu aucune offense, mais qui appartennoient à son ennemi, et à les mettre à la torture, jusqu'à ce qu'il eût tiré d'eux une grosse rançon. (1)

Depuis le renouvellement des hostilités, la fortune avoit paru constamment contraire au roi d'Angleterre; presque tous les seigneurs de Normandie, touchés de la jeunesse et du dénuement de Guillaume, fils de Robert, qu'ils regardoient comme leur souverain légitime, avoient pris les armes en sa faveur : ceux qui demeuroient fidèles à Henri, lui faisoient payer au plus haut prix leurs services. Les conspirations qu'il avoit découvertes dans sa propre maison lui inspiroient tant de défiance, qu'il n'osoit jamais coucher deux nuits de suite dans le même lit (2). Cependant, par son activité et son courage, il réduisit à l'obéissance la plupart des seigneurs normands qui s'étoient déclarés contre lui. La mort de Baudoin, comte de Flandre, le délivra d'un de ses ennemis les plus redoutables; et presque à la même époque, au mois de juin 1119, les négociations qu'il avoit renouées avec Foulques V d'Anjou, furent amenées à une issue qui surprit et déconcerta

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 857.

(2) *Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi*, p. 44.

le roi de France. Guillaume Atheling, fils aîné du roi d'Angleterre, épousa à Luxeuil Mathilde, fille unique du comte d'Anjou. En même temps celui-ci se rendit lui-même à la cour de Henri; il le reconnut pour duc légitime des Normands; il lui promit toute son assistance, et il l'engagea à recevoir aussi en grâce Guillaume Talevas, fils de Robert de Belesme, qu'il avoit privé de son patrimoine. (1)

Louis-le-Gros, perdant au milieu de l'été les deux alliés à l'aide desquels il avoit commencé la guerre, demeura seul aux prises avec Henri I^{er}. Il ne se découragea point cependant, et il continua, par son activité et sa bravoure personnelle, à donner de l'inquiétude à son rival. Il n'avoit pas de grands talens militaires, mais ce n'étoit pas non plus par des combinaisons savantes qu'il cherchoit le succès. A la tête d'une poignée de chevaliers, faisant lui-même, à l'égal de chacun d'eux, le métier de soldat, il menaçoit les châteaux et pilloît les campagnes de Normandie; il brûloit Dangu, tandis que Henri prenoit et assiégeoit Évreux; le pays étoit ruiné, mais la guerre n'approchoit pas de sa fin, quand les deux rois se rencontrèrent, le 20 août, sans s'être cherchés, dans la plaine de Brenneville. Henri sortoit de Noyon et Louis

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 851. — *Sugerii Vita Ludovici*, p. 45.

1119.

d'Andely, et ni l'un ni l'autre ne savoit que son rival étoit si près de lui.

Il paroît probable que Henri, qui avoit avec lui ses deux fils et trois comtes normands, ne commandoit pas à plus de cinq cents chevaliers. Louis, de son côté, étoit accompagné par Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie; avec un certain nombre de Normands qui lui étoient demeurés fidèles; il avoit encore avec lui les comtes de Beaumont, de Clermont, de Chaumont, Bouchard de Montmorency, et Guillaume de Garlande, sénéchal de France: toute sa troupe cependant ne passoit pas quatre cents chevaliers (1). Ce furent les Français qui commencèrent l'attaque, et leur bravoure força d'abord la troupe de Henri à reculer: quatre-vingts chevaliers normands, conduits par Guillaume de Crespigny, se précipitèrent les premiers sur l'armée du roi d'Angleterre; leurs chevaux furent presque tous tués, et ces chevaliers, qui avoient suivi le fils de leur duc dans son exil, furent renversés et faits prisonniers. Godefroi de Sérans, avec les chevaliers du Vexin, mena la seconde charge, dont le succès ne fut pas plus heureux; Montmorency, Chaumont et Alberic de Mareuil y furent faits prisonniers. Louis prit alors conseil de ceux qui l'entouroient, et avec le corps

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 854.

de réserve, il se mit en sûreté par la fuite. « Dans ce combat des deux rois, poursuit Or-
« deric Vitalis, où près de neuf cents chevaliers
« furent engagés, je me suis assuré qu'il n'y
« en avoit eu que trois de tués. En effet, ils
« étoient de toutes parts revêtus de fer ; d'ail-
« leurs ils s'épargnoient mutuellement, par la
« crainte de Dieu, ou à cause des habitudes
« qu'ils avoient eues ensemble, et ils cher-
« choient bien moins à tuer les fuyards qu'à
« les faire prisonniers. » Les Anglais firent en
effet cent quarante prisonniers qu'ils condui-
sirent à Noyon, tandis que Louis, avec ceux qui
s'étoient échappés du combat, réussit enfin à
se mettre en sûreté à Andely, qui en est à trois
lieues. Ses compagnons s'étoient dispersés dans
leur fuite, et Louis s'égaroit lui-même dans
une forêt, lorsqu'il fut ramené au bon chemin
par un paysan qui ne le connoissoit pas. Henri
lui renvoya à Andely son étendard royal, qui
étoit tombé aux mains des vainqueurs. Il remit
en liberté une grande partie de ses prisonniers ;
il permit à son fils Guillaume Atheling, de
renvoyer à son cousin Guillaume Cliton, son
cheval et ses armes ; enfin il parut ne vouloir
se réserver, de la victoire, autre chose que la
gloire d'avoir vaincu. (1)

En effet ce combat eut peu d'influence sur

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 854. — *Sugerii Vita Lu-*

1119. le sort de la guerre. D'après le conseil d'Amaury de Montfort, qui ne s'étoit pas trouvé à la bataille, Louis invita les milices des villes à réparer l'échec qu'avoit subi sa chevalerie. Il s'adressa aux archevêques et évêques de Bourges, de Sens, de Clermont, de Paris, d'Orléans, de Beauvais, et il les trouva disposés à le seconder. Les prélats donnèrent commission aux curés des paroisses de faire armer leurs paroissiens, et il paroît que ces ecclésiastiques marchèrent eux-mêmes à la tête de leurs troupes. Avec cette troupe Louis rentra en Normandie, et s'avança vers Breteuil, pour laver l'affront qu'il avoit reçu. Les paysans et les bourgeois qu'il conduisoit n'étoient pas fort redoutables comme soldats, mais ils l'étoient comme fourrageurs; et la haine des évêques de Noyon et de Laon contre les Normands, lâchoit la bride à toutes leurs passions. Cette troupe, après avoir commis d'assez grands ravages, évacua la Normandie, avant que Henri, qui la cherchoit, pût l'atteindre pour la combattre. (1)

Pendant ce temps la présence d'un pape dans les Gaules, qui y assembloit des conciles, fit tourner vers ce supérieur ecclésiastique,

dovici, p. 45. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 15. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 35.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 856.

comme vers un juge suprême, les yeux des rois de France et d'Angleterre : l'un et l'autre parut empressé de se donner le mérite d'avoir soumis ses droits au chef de la religion. 1119.

Pasqual II étoit mort près de Rome le 21 janvier 1118, et Jean Gaétani qui lui avoit été donné pour successeur, sous le nom de Gélase II, s'étoit bientôt trouvé aux prises avec Henri V. Cet empereur étoit revenu en toute hâte à Rome, pour l'intimider et le forcer à des concessions semblables à celles qu'il avoit obtenues de son prédécesseur. Gélase, qui étoit déjà d'un âge avancé, fut obligé de céder la place, et de se réfugier dans la Campanie, tandis que Henri V s'efforçoit d'élever au trône pontifical, Burdino, archevêque de Brague, dans le royaume à peine naissant de Portugal. Cet anti-pape, élu le 9 mars 1118, prit le nom de Grégoire VIII. Gélase, après avoir essayé de rentrer à Rome, et avoir promené pendant tout l'été la cour pontificale sur les côtes de la Méditerranée, vint enfin débarquer à Saint-Gilles, au mois d'octobre 1118. Il visita successivement plusieurs des villes de la Gaule méridionale, après quoi il ne tarda pas à mourir, au couvent de Clugny, en Bourgogne, le 29 janvier 1119. (1)

(1) *Pagi critica*, 1118, §. 15, p. 405. — *Vita Gelasii II*,

1119.

Les six cardinaux qui avoient accompagné Gélase II à Clugny, choisirent, le 1^{er} février suivant, pour lui succéder, Guido, archevêque de Vienne, fils de Guillaume *tête hardie*, comte de Bourgogne, et frère de Gisèle, femme de Humbert II, comte de Maurienne. Le nouveau pape, qui prit le nom de Calixte II, se trouvoit ainsi oncle d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis-le-Gros. Calixte II avoit à cœur d'affermir l'indépendance de l'Église, et de rallumer, dans la querelle des investitures, le zèle de ses adhérens qui s'éteignoit. Henri V dominoit alors en Italie, avec son anti-pape. Tous les princes regrettoient également la prérogative dont l'Église vouloit les dépouiller; tous les évêques reprochoient leurs habitudes de déférence pour les souverains séculiers; les peuples étoient las des brigandages qui s'exerçoient sans cesse au nom des deux partis, et de toutes parts on négocioit pour la paix, quoiqu'on ne pût point encore s'entendre (1). Dans un concile que Calixte II célébra à Toulouse, au commencement de juin 1119, les principes de la liberté ecclésiastique, pour lesquels on

Script. rer. ital., T. III, p. 367; *cum commentariis Constantini Caietani.*

(1) *Vita Calixti II. Concilia Generalia*, T. X, p. 825. — *Script. rer. ital.*, T. III, p. 418.

combattoit depuis près d'un siècle, furent proclamés de nouveau (1). Mais un concile beaucoup plus nombreux et beaucoup plus imposant fut convoqué à Reims pour le mois d'octobre; quinze archevêques, deux cents évêques, et un grand nombre d'abbés s'y trouvèrent réunis. Des négociations avec Henri V avoient donné lieu de croire qu'il s'y rendroit lui-même; et l'empereur et le pape s'étoient approchés, dans l'espoir d'avoir une conférence sur les terres de Thibaud, comte de Blois; mais il fut impossible de les mettre d'accord, et Calixte II, en terminant le concile de Reims, prononça de nouveau, en son propre nom, et au nom des quatre cent vingt-sept évêques, abbés et prêtres qui s'y trouvoient réunis, l'excommunication de Henri, de l'anti-pape Burdino, et de tous leurs adhérens. (2)

Louis-le-Gros s'étoit aussi rendu à ce concile, mais c'étoit moins pour prendre part aux actes de l'Église contre l'empereur, que pour demander lui-même justice de son rival le roi d'Angleterre. Une exposition publique de ses sentimens et de ses griefs, devant le pape et l'assemblée de l'Église, ne lui sembloit point dérogoire à l'indépendance de sa couronne: dans l'état de civilisation où se trouvoit l'Eu-

(1) *Concilia Generalia*, T. X, p. 858.

(2) *Ibid.*, T. X, p. 872.

119.

rope, c'étoit le seul appel à l'opinion publique qu'il lui fût possible de faire : d'ailleurs le pouvoir que les prêtres exerçoient sur la conscience des rois, sembloit leur donner un commencement de juridiction sur les royaumes.

« Le roi Louis, dit Orderic Vitalis, entra
« dans le synode avec les principaux seigneurs
« des Français ; il monta au consistoire, où le
« pape étoit assis pour présider à l'assemblée ;
« il étoit d'une taille élevée, mais corpulente,
« et son visage étoit pâle : il exposa sa plainte
« raisonnablement, car il étoit éloquent en pa-
« roles. — Je suis venu, dit-il, seigneur pape,
« avec mes barons, à cette sainte assemblée,
« pour demander conseil ; et vous, ô mes sei-
« gneurs ! écoutez-moi, je vous en prie. Le roi
« des Anglais qui auparavant avoit été mon con-
« fédéré, a fait beaucoup de dommages et d'in-
« jures à moi et à mes sujets : il a envahi vio-
« lement la Normandie, qui est de mon
« royaume, et il a traité détestablement, contre
« tout droit et toute justice, Robert, duc des
« Normands : c'étoit mon homme, c'étoit en-
« même temps son frère et son seigneur ; mais
« il l'a molesté de mille manières ; enfin il l'a
« fait prisonnier, et jusqu'à ce jour il le retient
« dans une dure captivité. Le fils de ce duc, ce
« Guillaume qui se présente à vous avec moi,
« il l'a chassé de sa patrie, et il l'a complète-

« ment privé de son héritage. J'ai fait requérir
« ce roi par des évêques , par des comtes et 119.
« par d'autres personnages , de me remettre le
« duc , son frère , qu'il retient captif ; mais je
« n'ai jamais pu l'obtenir. Il a fait arrêter dans
« sa propre cour Robert de Belesme , mon
« député , par lequel j'avois fait dire à ce roi ce
« que je lui demandois ; il l'a chargé de liens ,
« et jusqu'à ce jour il le retient dans un cachot.
« Thibaud , comte de Blois , est aussi mon
« homme ; mais par les suggestions de ce Henri
« qui est son oncle , il s'est de même méchamment
« levé contre moi : c'est en comptant sur sa ri-
« chesse et sa puissance qu'il s'est rebellé , qu'il
« fausse sa foi pour me faire une guerre cruelle ,
« et qu'il cause d'extrêmes dommages à mon
« royaume. Le comte Guillaume de Nevers ,
« qui vous est bien connu , étoit un homme
« bon et loyal ; mais comme il revenoit après
« avoir assiégé avec moi le château d'un bri-
« gand excommunié , qui en avoit fait une ca-
« verne de voleurs et une fosse diabolique ,
« ce comte l'a enlevé , et jusqu'à ce jour il le
« retient dans ses prisons. Les évêques détes-
« toient avec justice Thomas de Marne , brigand
« séditionnel qui ravageoit la province ; aussi
« m'avoient-ils donné commission de punir
« cet ennemi commun des voyageurs et de tous
« les foibles ; les loyaux barons de France se

1119. « réunirent à moi pour comprimer les ennemis
« des lois, et ils combattirent avec toute l'as-
« semblée de l'armée chrétienne. Le comte de
« Nevers revenoit de cette expédition ; il voya-
« geoit avec mon congé, quand il a été arrêté
« par le comte Thibaud, et retenu jusqu'à ce
« jour, quoique beaucoup de seigneurs aient
« supplié Thibaud, de ma part, de remettre
« ce comte en liberté, et que les évêques aient
« mis à ce sujet sa terre sous l'anathème. —
« Lorsque le roi eut parlé, les prélats français
« affirmèrent qu'il avoit dit la vérité ; mais
« Godefroi, archevêque de Rouen, se leva avec
« les évêques ses suffragans, et commença à
« répondre pour le roi d'Angleterre : toutefois
« ceux qui différoient d'avec lui élevèrent
« leurs voix en tumulte, et le forcèrent à se
« taire en l'interrompant. Les ennemis de Henri
« l'emportoient en nombre dans le concile, et
« l'apologie d'un prince victorieux leur déplai-
« soit. » (1)

D'autres seigneurs implorèrent à leur tour la justice de ce concile : Hildegarde, comtesse de Poitiers, lui adressa ses plaintes contre Guillaume IX, son mari. Eboin, évêque d'Evreux, accusa Amaury de Montfort, comte de la même ville ; l'archevêque de Lyon demanda justice de l'abbé de Clugny. Calixte II promit

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 858.

à tous un jugement équitable, mais il ne se pressa point de décider entre d'aussi puissans rivaux. Au commencement de novembre il vint en Normandie, et il y tint, à Gisors, une conférence avec le roi des Anglais. Il ne négligea point la cause qui avoit été remise entre ses mains ; il fit valoir les griefs de Louis, et il demanda la mise en liberté de Robert. 1119.

Mais Henri, entouré de ses seuls courtisans, n'avoit pas de peine à tourner désormais les faits à son avantage. Il rappela les désordres et la nonchalance de son frère, la dilapidation et l'abus de pouvoir de ses favoris ; il assura que c'étoit contre eux seuls qu'il avoit été forcé de s'armer. « Je ne traite point, dit-il, mon frère
« comme un captif ; ce n'est point un ennemi
« que j'ai jeté dans les fers, c'est un noble
« étranger, froissé par beaucoup de traverses,
« que j'ai placé dans une citadelle royale ; et là
« je lui ai fourni en abondance des viandes
« variées, des ameublemens somptueux, et
« toutes sortes de délices. » Il ne manqua point non plus d'argumens pour excuser sa conduite à l'égard de son neveu, ou à l'égard du roi de France, et il finit en disant : « Qu'il ne lais-
« seroit échapper aucune occasion de regagner
« la paix et le repos, suivant les admonitions
« paternelles du saint pontife ; que son neveu
« Thibaud, qui étoit un vrai ami de la justice,

« se soumettoit de même à tout ce qui seroit
« bien; que quant à Guillaume, son autrè ne-
« veu, il l'avertissoit de rechercher la paix,
« et il lui offroit encore, par l'entremise du
« pape, les mêmes conditions qu'il lui avoit
« déjà offertes (1). » Ces conditions ne nous
sont pas bien connues, mais elles furent accep-
tées; la paix fut rétablie, au grand soulage-
ment des peuples ruinés par tant d'attaques
réciproques. Les châteaux qui avoient été pris
de part et d'autre, soit par force, soit par
fraude, furent rendus à leurs seigneurs; tous
les prisonniers enfin furent relâchés, et ren-
trèrent joyeusement dans leurs foyers. Les
vassaux de Henri, qui s'étoient déclarés pour
son neveu Guillaume, se soumirent à la né-
cessité, et abandonnèrent la cause de ce jeune
prince. Louis-le-Gros renonça sans doute lui-
même à sa prétention de lui faire restituer son
héritage, puisqu'il reçut l'hommage que lui fit
l'autre Guillaume, fils de Henri, pour le du-
ché de Normandie. (2)

Il valoit mieux sans doute sacrifier les pré-
tentions de ce jeune prince, que de prolonger
sans espoir une guerre également funeste aux
Normands et aux Français; mais les réjouis-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 865.

(2) *Willelmi Malmesbur.*, T. XIII, Lib. V, p. 15. — *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 866.

sances que causa cette pacification ne furent pas de longue durée. C'étoit à la fin de l'année 1119, ou au commencement de l'année 1120, que la paix avoit été définitivement conclue, sur les bases arrêtées par le pape, à sa conférence de Gisors. Henri, après avoir réglé les affaires de Normandie, ne songea plus qu'à retourner en Angleterre, avec sa famille et sa cour. Le patron d'un navire de Barfleur, fils de celui qui avoit conduit Guillaume-le-Conquérant à son premier passage en Angleterre, prétendit que le droit de transporter le monarque sur son bâtiment étoit devenu une sorte de fief dans sa famille. Henri avoit déjà fait choix d'un autre; mais il ne voulut pas affliger ce zélé serviteur, qui avoit fait construire pour cette occasion un vaisseau fort élégant, qu'il avoit nommé *la Candide*. Le roi lui confia ses enfans, savoir : son fils légitime, Guillaume, âgé de dix-sept ans, héritier présomptif de la couronne, avec sa jeune épouse, Mathilde d'Anjou; et ses fils naturels Richard, et Mathilde, comtesse du Perche. Ces jeunes gens ayant appelé à eux tous les courtisans de leur âge, *la Candide* fut bientôt montée par tout ce qu'il y avoit de plus riche et de plus élégant à la cour. La navigation devoit être une partie de plaisir : on mit à la voile au milieu des chants et des cris d'allégresse; les princes avoient donné à pleines mains

1120.

de l'argent aux mariniers; ceux-ci l'employèrent à acheter du vin, et bientôt l'équipage et le patron furent également ivres et incapables de faire leur devoir. Ils étoient partis les derniers, après toute la flotte du roi; ils voulurent arriver les premiers; et pour prendre la ligne la plus courte, le pilote alla donner contre un écueil que la mer laissoit découvert chaque jour au reflux, et qui étoit connu du dernier matelot. A l'instant le vaisseau entr'ouvert commença à se remplir d'eau; la barque fut jetée à la mer, et l'on y fit descendre Guillaume Atheling, l'héritier présomptif, que chacun vouloit, avant tout, mettre en sûreté. Elle s'éloignoit déjà, lorsque ce jeune prince reconnut la voix de sa sœur Mathilde, qui, près de périr, l'appeloit du tillac de *la Candide*. Il ordonna qu'on s'en approchât pour la sauver; mais au même instant un si grand nombre de fuyards se précipita avec elle dans sa petite barque, qu'elle coula à fond, même avant le vaisseau d'où ces malheureux avoient voulu s'échapper. Trois cents gentilshommes, selon quelques-uns; cent quarante tout au moins, selon d'autres, presque tous héritiers des plus grandes maisons de Normandie, avoient accompagné les princes d'Angleterre, et périrent avec eux. Les habitans des deux rivages furent long-temps occupés à chercher leurs cadavres, pour leur donner la sé-

pulture. Un homme de basse naissance, qui s'étoit attaché à un mât, fut seul jeté vivant sur le rivage, et par lui on apprit les circonstances de ce triste événement. Personne n'osoit annoncer au roi la perte affreuse qu'il avoit faite. Le comte Thibaud fit enfin paroître devant Henri un enfant tout en pleurs, qui, interrogé sur le sujet de ses larmes, lui annonça le naufrage de *la Candide*. A cette nouvelle le roi d'Angleterre tomba sans mouvement sur le carreau, comme s'il étoit privé de vie. (1)

1120.

Le désastre de Barfleur n'avoit pas seulement frappé Henri dans ses plus chères affections, il pouvoit aussi ébranler l'obéissance de ses sujets, et augmenter l'audace de ses ennemis. Il ne lui restoit point de fils à qui il pût laisser sa couronne, et Guillaume Cliton, son neveu, qu'il n'avoit cessé de persécuter, acquéroit aux yeux des Normands et des Anglais, le rang de son héritier présomptif. Foulques V, comte d'Anjou, qui avoit tout récemment scellé sa ré-

(1) Orderic Vitalis, et Guillaume de Malmesbury, rapportent ce naufrage au 25 novembre 1119; ce qui ne laisseroit que quelques jours pour les négociations de paix, après la conférence de Gisors; les autres le renvoient à l'année 1120. Huntindon le regarde comme une punition du ciel, *quia omnes, vel fere omnes, sodomitica labe dicebantur et erant irretiti.*

Orderici Vitalis, Lib. XII, p. 867. — Will. Malmesbur., Lib. V, p. 18. — Henrici Huntindon., Lib. VII, p. 35. — Florentii Wigorniens., p. 74. — Simeonis Dunelm., p. 80.

1120. conciliation avec lui, en mariant sa fille au prince qui venoit de périr, pouvoit rompre une alliance dont la mer avoit englouti les gages. Les nobles, qui dans les deux états s'étoient montrés disposés à la révolte, pouvoient cesser de craindre un monarque que la fortune abandonnoit.

Henri, après s'être livré quelque temps à son amère douleur, s'efforça de se relever du coup qui l'accabloit. Sa politique mit à profit la calamité même qu'il venoit d'éprouver. Les veuves, les filles et les héritières d'un grand nombre de seigneurs qui avoient péri sur *la Candide*, pouvoient porter de riches fiefs à ceux qui les recherchoient en mariage. Henri les fit épouser à ses favoris, ou à ceux de ses gentilshommes dont il étoit le plus sûr, et il distribua avec elles, à ses plus fidèles serviteurs, les plus riches patrimoines de ses deux états. En même temps, dans l'espérance d'avoir de nouveau un fils, il épousa Adélaïde, fille de Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain, et duc de Basse-Lorraine; mais elle ne lui donna pas d'enfans (1). Comme il ne vouloit point rendre au comte d'Anjou la dot de sa fille, il ne pouvoit manquer de se brouiller à cette occasion avec lui. Les réclamations de Foulques V furent cependant ajournées par un voyage que ce comte

(1) *Order. Vitalis*, Lib. XII, p. 871.

entreprit à la Terre-Sainte, pour apaiser la douleur que lui causoit le désastre de Barfleür, où il avoit perdu sa fille. Il consacra, dans l'église du Mans, son fils Geoffroi à saint Julien, puis il partit pour Jérusalem. Après y avoir entre-tenu, pendant une année, cent chevaliers qu'il avoit voués à la défense du temple, il revint en France, où il chargea le comté d'Anjou d'une rente de trente livres d'argent, payable annuellement au Saint-Sépulcre : ces libéralités le rendirent cher aux chrétiens orientaux, et contribuèrent à lui faire déférer, en 1129, la couronne de Jérusalem. (1)

La paix de Normandie, conclue entre les deux rois, dura près de trois ans. Quoiqu'elle ne rendit pas un égal repos à toutes les provinces de France, elle permit cependant à Louis-le-Gros de mettre un peu plus d'ordre dans ses affaires, et elle laissa entrevoir combien de progrès sa puissance avoit déjà faits. Ce n'étoit plus avec les petits barons du voisinage de Paris qu'il étoit appelé à combattre ; ce n'étoit plus pour la possession d'une tour ou d'un château qu'il invoquoit l'aide de ses vassaux : cette petite noblesse, il est vrai, n'étoit pas entièrement rangée à l'obéissance ; elle regrettoit les

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 871. — *Gesta Pontific. Cenomann.*, p. 551. — *Willelm. Tyrius*, Lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-853.

1120.

jours de brigandage, où elle pouvoit s'enrichir aux dépens des marchands et des voyageurs; mais elle étoit sans force par elle-même, et elle attendoit, pour reprendre les armes, de pouvoir s'allier aux ennemis de l'état. L'activité de Louis, ses petits succès, sa lutte avec un monarque redoutable, l'obéissance à laquelle il avoit accoutumé les gens de guerre, avoient, sur ces entrefaites, opéré dans les esprits une révolution insensible, et cependant bien prompte. Douze ans auparavant, Louis, à la tête de quelques centaines de gendarmes, luttoit encore péniblement contre le seigneur du Puiset, celui de Montlhéri, ou celui de Coucy. Aucune grande victoire, aucune grande conquête, aucune alliance inattendue n'avoit changé la proportion de ses forces, et néanmoins il étoit déjà parvenu à être, ce que n'avoit été aucun des Capétiens avant lui, le vrai roi féodal de la France. Louis étoit devenu le président de cette puissante aristocratie qui disputoit souvent son autorité, mais qui lui montroit désormais du respect, qui reconnoissoit en lui les mêmes prérogatives que chacun de ses membres vouloit exercer sur ses inférieurs, et qui lui permettoit quelquefois de parler aux princes français, comme aux étrangers, au nom de toute la France.

1121.

On put remarquer, en 1121, cette étendue nouvelle qu'acquéroit la juridiction royale, dans la

part que prit Louis-le-Gros aux troubles de l'Auvergne. Les comtes d'Auvergne, dont on connoît la succession dès le temps de Charlemagne, relevoient des comtes d'Aquitaine; mais l'on a peu de détails sur leur histoire; il paroît seulement que, depuis l'affoiblissement de la seconde dynastie, ils se conduisirent plutôt comme des souverains indépendans que comme des membres de la monarchie française. Guillaume VI qui régnoit au commencement du douzième siècle, avoit marché à la première croisade, et il semble qu'il étoit resté à la Terre-Sainte plus long-temps qu'aucun des princes chrétiens. A son retour, il se brouilla avec Aimery, évêque de Clermont, qui étoit en même temps comte de cette ville; il envahit ses juridictions, et il s'empara de l'église de la Sainte-Vierge qu'il changea en forteresse. Aimery recourut à Louis, et celui-ci somma le comte d'Auvergne de paroître devant son tribunal. Guillaume VI ne voulut point se soumettre à une juridiction que ses ancêtres n'auroient pas reconnue; mais Louis-le-Gros avoit eu l'art d'intéresser les grands vassaux à défendre une cour judiciaire dont ils faisoient partie, et à faire exécuter ses arrêts. Foulques, comte d'Anjou, Conan, comte de Bretagne, et Guillaume II, comte de Nevers, vinrent à Bourges se réunir à son armée; ils assiégèrent ensemble le château de Pont-sur-

1121. l'Allier, et ils réduisirent le comte d'Auvergne à faire un traité, qu'il confirma par des sermens et des ôtages; traité en vertu duquel, suivant Suger, l'église fut rendue à Dieu, les tours au clergé, et la ville à l'évêque. (1)

Tout en protégeant avec zèle l'Église contre les seigneurs, Louis-le-Gros défendoit au besoin contre elle ses propres prérogatives. Adam, abbé de Saint-Denis, mourut en 1121 : Suger, moine du même couvent, étoit alors en mission à Rome, pour les intérêts de son ordre. Les religieux de Saint-Denis voulant lui donner une preuve de leur reconnoissance, lui déférèrent la mitre, sans attendre la présentation royale. Quoique Suger fût déjà connu du roi, et que ses talens et son mérite le rendissent digne, aux yeux de ce prince, d'une telle promotion, Louis montra beaucoup de colère de ce qu'on avoit avancé ses ordres; il fit arrêter plusieurs des moines qui avoient concouru à l'élection de l'abbé Suger, et il les retint quelque temps prisonniers dans la tour d'Orléans : il se laissa fléchir enfin, et il les remit en liberté vers la fin de l'année 1122 ou 1123; Suger fut alors installé dans le gouvernement de cette riche et puissante abbaye. (2)

Ainsi les prétentions du roi de France, quant

(1) *Sugerii Vita Ludovici Grossi*, p. 52.

(2) *Ibid.*, p. 48.

au droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques, étoient précisément les mêmes que celles des empereurs germaniques, et Louis VI, après avoir donné refuge au pape, dans sa guerre contre Henri V, réclamoit de lui, à l'occasion de la plus riche abbaye de son royaume, justement les prérogatives que l'empereur réclamoit du pontife. Au reste, cette longue guerre approchoit de sa conclusion, et les droits respectifs du sacerdoce et de la royauté alloient être fixés. Calixte II, qui au commencement de l'année 1120 étoit à Cluny, rentra au printemps suivant en Italie, et fut, au mois de juin, accueilli avec empressement par les Romains; l'année suivante il attaqua son antagoniste Burdino, ou Grégoire VIII, qui s'étoit retiré à Sutri; il se rendit maître de sa personne le 25 avril 1121, et après l'avoir exposé aux outrages du peuple, il le condamna à finir ses jours en prison (1).

1121.

Henri V étoit fatigué des révoltes continuelles qu'il éprouvoit en Germanie; il recherchoit un accommodement, et il accepta les bases d'une pacification qui furent arrêtées dans la diète de Wurtzburg, au mois de décembre 1121. La paix définitive fut signée à Worms le 8 septembre 1122, par trois légats que le pape avoit envoyés dans cette ville, pour le représenter à

1120—1123.

(1) *Cardinal. de Aragon et Pandulphi Pisani. In vita Calixti II. Script. Rer. ital.*, T. III, p. 418-419.

1120—1123. une diète présidée par l'empereur. Le 25 du même mois Calixte II ratifia cette paix à Rome. Henri V fut admis de nouveau à la communion, avec tous ses adhérens, et tous les anathèmes prononcés contre eux furent levés. Par le traité de Worms, Henri renonçoit au droit auquel il avoit prétendu, d'accorder, selon l'ancienne forme, les investitures avec la crosse; il abandonnoit aussi les biens ecclésiastiques qu'il avoit séquestrés; de son côté Calixte lui accordoit le droit de faire faire en *sa présence* les élections des prélats de son royaume, et de leur donner par *le sceptre* l'investiture des biens temporels attachés à leur Église. Ces conditions, qui devoient nécessairement servir de base aux arrangemens successifs du pape avec tous les autres rois, nous font comprendre que l'esprit de fanatisme s'éteignoit, et que l'impulsion donnée par Grégoire VII et ses prédécesseurs aux défenseurs des libertés de l'Église, s'étoit arrêtée; car l'empereur ne cédoit au pape que les honneurs de la victoire, et il s'en réservoir à lui-même tous les avantages. En effet, dès cette époque, la distribution des bénéfices ecclésiastiques dépendit presque uniquement des souverains séculiers. (1)

Tandis que l'enthousiasme religieux s'affoi-

(1) *Annal. Baronii*, 1122, T. XII, p. 149-150. — *Pagi critica*, T. IV, p. 429.

blissoit dans la chrétienté, par le seul épui-^{1120—1123}sement qui succédoit à l'accès d'une fièvre ardente, il se rallumoit avec plus de force chez les Musulmans. L'empire des Almoravides, qui s'étoit étendu sur l'Afrique et l'Espagne, commençoit à chanceler. Ali, qui régnoit à Maroc, s'étoit montré incapable de le défendre. On prétendoit que la religion musulmane se corrompoit dans ses états : aussi Mahomet Eben Tumart, homme ambitieux et habile, de la même tribu que lui, avoit commencé à prêcher la réforme, et à la répandre par les armes. Cette réforme consistoit dans un zèle plus ardent pour le dogme de l'unité de Dieu, dans une plus grande horreur de l'idolâtrie, dans une inimitié plus marquée pour la religion des chrétiens qui distinguoient plusieurs personnes dans la divinité. Les réformateurs adoptèrent le nom d'*Almohades*, ou *unitaires*, qui devînt bientôt redoutable aux peuples d'Occident ; ils se signalèrent par de violentes persécutions contre les chrétiens, et ils éteignirent dans le sang l'Église d'Afrique, qui s'étoit maintenue jusqu'à cette époque (1). Mais tandis que les Musulmans d'Espagne étoient affoiblis par les guerres civiles que cette réforme allumoit chez eux, les chrétiens faisoient sur eux de brillantes conquêtes. Alphonse-le-Batailleur, roi d'Aragon, invita les plus rapprochés

(1) *Pagi critica in Annal. Baronii*, 1119, §. 18-19, p. 415.

1120—1123. ou les plus zélés, entre les seigneurs français, à le seconder, en 1118, dans le siège de Sarragosse. Gaston, comte de Béarn, Rotrou, comte du Perche, et Centulle, Comte de Bigorre, passèrent les Pyrénées avec une brillante troupe de chevaliers français; ils contribuèrent vaillamment à la prise de cette grande ville, où le roi d'Aragon transporta, l'année suivante, le siège de sa monarchie (1). L'exemple de ces barons fut suivi en 1120 par Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui partagea la gloire de la victoire d'Alphonse-le-Batailleur à Arinzol, sur le roi de Cordoue, et sur six autres de ces émirs auxquels les occidentaux donnoient le nom de roi. (2)

Guillaume IX revint en Aquitaine, enrichi des dépouilles des Musulmans d'Espagne. Mais ses sujets en France avoient profité de son absence pour secouer son autorité. Nous avons vu que, peu d'années auparavant, il s'étoit emparé du comté de Toulouse, au nom de Philippa sa femme, fille du frère aîné de Raymond de Saint-Gilles, tandis qu'Alphonse-Jourdain, second fils de ce même Raymond, s'étoit retiré dans son marquisat de Provence. Pendant l'expédition

(1) *Io. Mariana de Rebus Hisp.*, Lib. X, cap. 10, p. 505.

(2) *Io. Mariana*, Lib. X, c. 12, p. 506. — *Chron. Sancti Maxentii*, p. 407. — *Chron. Richardi Pictavensis*, p. 415. — *Anonymi Chron.*, p. 119. — *Hist. de France*, T. XII.

tion de Guillaume en Espagne, les Toulousains¹¹²⁰⁻¹¹²³ se révoltèrent contre le gouverneur qu'il leur avoit laissé, et proclamèrent de nouveau Alphonse-Jourdain. Les comtes de Foix et de Comminges secondèrent cette révolution, aussi bien que Bernard-Atton, vicomte de Nîmes et d'Agde; le comte de Barcelonne, d'autre part, s'unit au duc d'Aquitaine. Les états de ces feudataires, à partir de l'année 1121, furent dévastés par la guerre. Bernard-Atton y perdit la ville de Carcassonne, qu'il recouvra en 1123; Alphonse-Jourdain fut assiégé dans Orange, par le comte de Barcelonne, et la cathédrale de cette ville fut entièrement détruite pendant ce siège: mais les Toulousains qui s'étoient enfin rendus maîtres de la citadelle de leur ville, long-temps défendue contre eux par un lieutenant de Guillaume IX, arrivèrent au secours de leur seigneur, le délivrèrent et le ramenèrent en triomphe dans sa capitale. (1)

La guerre du midi continua ensuite avec plus de mollesse, jusqu'an 10 février 1127, époque de la mort de Guillaume IX, comte de Poitiers. Quoique ce prince ne fût âgé que de cinquante-cinq ou cinquante-six ans, il éprouvoit, dans un corps usé par les débauches, toutes les infirmités d'une vieillesse anticipée. Son fils Guil-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVI, chap. 67 et suiv. p. 589.

1120-1123. Laume X, âgé de vingt-huit ans quand il lui succéda, étant né de sa première femme Philippa, avoit les mêmes prétentions que lui au comté de Toulouse, et les transmit à son tour à ses descendans. (1)

Son compétiteur au comté de Toulouse, Alphonse-Jourdain, avoit été obligé de disputer aussi à Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, sa part à la souveraineté de Provence. Leurs prétentions réciproques sur cette province furent cependant réglées à l'amiable, par un traité signé entre eux le 16 septembre 1125. Le pays entre l'Isère et la Durance, sous le titre de marquisat, demeura au comte de Toulouse; celui entre la Durance et la mer, sous le nom de comté, fut assuré au comte de Barcelonne; les comtés d'Avignon et de Forcalquier furent garantis à une branche cadette de la maison du dernier. (2)

Louis VI n'élevoit point encore la prétention d'évoquer à son tribunal la cause pendante entre les comtes de Toulouse et de Poitiers; il sentoit que les droits réciproques de vassaux aussi puissans, et aussi éloignés de lui, ne pouvoient être décidés que par les armes. Il n'essayoit pas da-

(1) *Chron. S. Maxentii*, T. XII, p. 408. — *Breve Chron. Sancti Florentii Salmuriens.*, p. 490.

(2) *Histoire de Languedoc*, Liv. XVI, chap. 82, p. 396. — *Bouche, Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. II, T. II, p. 105.

vantage d'intervenir dans les guerres civiles de la Flandre, quoiqu'il eût été en son pouvoir d'exercer sur ce dernier pays beaucoup plus d'influence. Baudoin VII avoit, en mourant, désigné pour son successeur le fils que Canut, roi de Danemarck, avoit eu de sa sœur Adèle. Ce prince nommé Charles, et dont l'Église a fait un saint, habitoit la Flandre depuis l'an 1086, époque de la mort de son père. Son aïeule, Clémence, mère de Baudoin VII, lui opposoit un autre de ses petits-fils, nommé Guillaume de Loo; pendant les cinq ou six années qui suivirent la mort de Baudoin VII, la Flandre, épuisée par les combats de ces deux compétiteurs, ne prit aucune part aux guerres de ses voisins; elle ne fut non plus point inquiétée par eux (1). Les troubles nouveaux qui, à la même époque, éclatèrent en Normandie, eurent plus d'influence sur le sort de la monarchie française.

Ces troubles semblent n'avoir point été excités par Louis VI, et n'avoir eu d'autre cause que l'attachement des seigneurs normands à Guillaume Cliton, fils de Robert, ou leur mécontentement d'un roi déjà vieux, qui n'avoit point de fils, et qui devoit, par sa mort, exposer leur

(1) *Gualteri Teruanensis Vita Caroli Comitis Boni Flandrensis*, T. XIII, p. 335. — Oudegherst, *Chroniques de Flandre*, ch. 64, p. 116.

1123.

état à quelque révolution. Ils se plaignoient de voir leurs terres accablées par des impôts nouveaux, et les officiers du fisc étoient devenus l'objet d'une haine universelle. Amaury de Montfort, qui étoit alors comte d'Évreux, prépara le soulèvement; il le combina avec Galeeran, comte de Meulan, qui avoit été comblé des bienfaits de Henri; les seigneurs de Rommare, de Neuchâtel, de Braie, de Gisors, devoient le secourir, aussi-bien que Foulques V, comte d'Anjou, récemment revenu de Jérusalem. Celui-ci promit sa fille Sibylle à Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, et il lui donna en même temps en fief son comté du Maine. (1)

Le mariage projeté de Guillaume Cliton avec Sibylle, fille du comte d'Anjou, donna une vive inquiétude au roi d'Angleterre; car, malgré la mort de son fils, et l'absence de sa fille, mariée à l'empereur, il avoit toujours le même éloignement pour son neveu: il s'adressa donc au pape Calixte II; il lui demanda d'empêcher des noces qu'il appelloit incestueuses, parce que les deux époux étoient parens au onzième degré, selon la manière de compter des jurisconsultes romains, et il réussit en effet à faire rompre ce mariage. Guillaume épousa

(1) *Oyderici Vitalis*, Lib. XII, p. 876.

plus tard une sœur de la reine de France (1). Cependant Henri fut averti qu'au mois de septembre 1123, tous les mécontents normands s'étoient réunis à la croix de Saint-Leufroi, et que, sous la direction d'Amâury de Montfort, et de Galeran de Meulan, ils avoient pris leurs mesures pour proclamer Guillaume comme duc de Normandie. Il les prévint; il tenta d'abord d'arrêter Hugues de Montfort, pour se faire livrer par lui son château. Ce seigneur, qui n'étoit point parent d'Amâury, et qui ne prenoit point son nom du même lieu, lui échappa, et Henri ne réduisit sa forteresse qu'après un siège d'un mois. Il lui fallut six semaines pour se rendre aussi maître de Pont-Audemer, qui appartenoit au comte de Meulan; il mit en fuite les mécontents qui s'étoient assemblés à Gisors, et il ne renvoya ses compagnons d'armes dans leurs foyers qu'après avoir changé les commandans des principales forteresses de Normandie. (2)

Il est probable que Henri I^{er} destinoit la couronne d'Angleterre et celle de Normandie à sa fille Mathilde, femme de l'empereur Henri V, et que la crainte de voir ces deux pays réunis à l'empire germanique, et gou-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 876. — *Pagi critica*, 1124, § 6, p. 436.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 877-878.

1124. vernés par des Allemands, contribuoit beaucoup au mécontentement des barons normands et anglais, comme à la jalousie du roi de France: ce motif n'est cependant point exprimé par les écrivains contemporains. Seulement ils nous apprennent que le roi d'Angleterre invoqua l'aide de celui pour l'amour duquel il se voyoit exposé à ces soulèvemens; il demanda à l'empereur Henri V d'entrer en France avec une puissante armée, et de faire repentir Louis-le-Gros de l'aide qu'il avoit constamment donnée au pape contre lui.

Les historiens anglais se taisent sur l'armement de Henri V; les Allemands disent seulement, qu'après avoir rassemblé une nombreuse armée, il la renvoya dès qu'il sut que Louis VI étoit sur ses gardes (1); mais l'abbé Suger, qui remit lui-même l'oriflamme, ou le drapeau de Saint-Denis, au roi des Français, pour marcher contre les Allemands, parle de cette campagne comme de l'événement le plus important et le plus glorieux du règne de Louis-le-Gros. On sera curieux, peut-être, de l'entendre lui-même, et de juger à cette occasion de son éloquence ampoulée.

« Lorsque nous nous fûmes rassemblés de
« toutes parts à Reims, dit-il, le nombre des trou-
« pes à pied et à cheval étoit si grand, qu'elles

(1) *Roberti de Monte Ap. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 378.

« paroissoient dévorer la surface de la terre , à
« la manière des sauterelles , non-seulement
« dans les vallées et le long des eaux , mais dans
« les montagnes et les plaines : le roi y ayant
« attendu l'attaque des Allemands, pendant une
« semaine entière, les seigneurs de son royaume
« disoient entre eux : Avançons audacieusement
« sur eux , de peur qu'ils ne se retirent avec
« impunité, et qu'ils ne se vantent ensuite d'a-
« voir attaqué la France, dominatrice de l'uni-
« vers ; qu'ils éprouvent la punition de leur
« audace, non dans notre pays, mais dans le
« leur, qui après tout, si souvent vaincu par
« les Francs, nous appartient par le droit royal
« de la France. Rétorquons à découvert sur eux
« les machinations qu'ils préparoient contre
« nous à la dérobée. Mais d'autres chefs, avec
« une sévérité plus habile, vouloient attendre
« plus long-temps, jusqu'à ce qu'ils eussent
« passé nos frontières, afin de leur couper la
« retraite, lorsqu'ils ne pourroient plus fuir ;
« ils proposoient alors de les vaincre, de les
« abattre, de les égorger sans miséricorde
« comme des Sarrasins, d'exposer, pour leur
« éternelle honte, leurs corps barbares sans
« sépulture, aux loups et aux corbeaux ; la
« défense de leur terre justifiant tant d'hom-
« cides et de cruautés.

« Les seigneurs du royaume réunis au palais

1124. « distribuèrent ensuite, devant le roi, les
« bataillons qui devoient s'assembler. Ils firent
« une première division des habitans de Reims
« et de Chaalons, qui passoit soixante mille
« combattans, tant à pied qu'à cheval; la se-
« conde, qui n'étoit pas moins nombreuse,
« comprenoit ceux de Laon et de Soissons, la
« troisième ceux d'Orléans, d'Etampes, de
« Paris, avec la nombreuse armée dévouée à
« saint Denis et à la couronne, où le roi
« voulut être lui-même.... Le comte Palatin
« Thibaud, avec son oncle, le comte Hugues
« de Troye, qui, d'accord avec le roi d'Angle-
« terre, faisoit alors la guerre au roi, étant
« arrivé sur les sommations de la France, for-
« moit la quatrième : le duc de Bourgogne avec
« le comte de Nevers, la cinquième; l'excellent
« comte Raoul de Vermandois, illustré par la
« parenté du roi, entouré d'une brillante che-
« valerie, et de la bourgeoisie de Saint-Quentin,
« armée de casques et de cuirasses, devoit
« former l'aile droite : ceux de Ponthieu,
« d'Amiens et de Beauvais, étoient destinés à
« l'aile gauche. Le noble comte de Flandre,
« avec dix mille vaillans chevaliers, auroit
« triplé l'armée s'il avoit pu arriver à temps :
« le duc d'Aquitaine Guillaume, l'excellent
« comte de Bretagne, et le belliqueux Foulques,
« comte d'Anjou, se désoloient que la distance

« des lieux et la brièveté du temps, ne leur
 « permissent pas d'amener aussi leurs forces,
 « pour venger les injures faites aux Français. »

1124.

D'après la manière de faire la guerre à cette époque, au lieu de quatre ou cinq cent mille combattans que l'abbé Suger fait marcher à l'armée du roi, on peut tout au plus supposer qu'il en rassembla vingt ou vingt-cinq mille. Au reste, quel que fût ce déploiement de forces, il demeura complètement inutile : les deux armées ne se virent jamais l'une l'autre (1). Les Allemands n'arrivèrent pas jusqu'aux frontières de France, ni les Français jusqu'à celles d'Allemagne. Pendant ce temps quelques centaines de chevaliers français étoient chargés de défendre le Vexin contre le roi Henri : celui-ci, au lieu de chercher à y pénétrer, attaqua les seigneurs révoltés contre lui. Le comte Galeran de Meulan fut fait prisonnier par un de ses lieutenans : tous ses châteaux se rendirent les uns après les autres au roi d'Angleterre. Amaury de Montfort demanda enfin la paix, et il paroît qu'elle fut conclue au nom du roi de France, aussi-bien que des barons normands. (2)

(1) *Sugeri abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 50-51. Répété dans les grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 17 et 18, p. 181, et dans la version latine, p. 211.

(2) *Oderici Vitalis*, Lib. XII, p. 386-387.

1124.

Ou ne sait point quelles furent les conditions de cette pacification, ni quel arrangement le roi des Français comptoit prendre pour éviter que la succession du roi d'Angleterre ne passât à son gendre le roi de Germanie : mais ce danger, également grand pour l'indépendance de la France, et pour la liberté de l'Angleterre, fut détourné par un événement imprévu. En 1124 les préparatifs de guerre de Henri V contre la France avoient été arrêtés, bien moins par la crainte de l'armée dont Suger rend un compte si pompeux, que par la révolte de la ville de Worms contre l'empereur. Comme Henri V se préparoit, au printemps de 1125, à attaquer de nouveau cette ville, il fut atteint d'une espèce de chancre que les historiens contemporains nomment *dracunculus*, et dont ils disent qu'il avoit apporté le germe dès sa naissance. Il en mourut le 22 ou le 25 mai 1125, sans laisser d'enfans. Avec lui finit la maison de Franconie, qui occupoit le trône impérial depuis Conrad-le-Salique, et en même temps finit aussi la prétention des Allemands au nom de Francs ou de Français. (1)

(1) *Roberti de Monte Append. ad chronog. Sigeberti*, T. I. *Struvii Scr. Germ.*, p. 872. *Anselmi Gemblacensis*, *ibid.*, p. 949.

CHAPITRE XIV.

Fin du règne de Louis-le-Gros. 1125—1137.

L'EMPEREUR Henri V étant mort sans laisser d'enfans, son décès fut immédiatement suivi du retour de sa veuve Mathilde, fille de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, en Normandie, puis en Angleterre. Henri I^{er} avoit envoyé à Spire, où l'empereur fut enseveli, les plus grands seigneurs de ses états pour servir de cortège à sa fille, et il commença en même temps à solliciter leurs suffrages, pour qu'ils voulussent bien la reconnoître comme son héritière, et pour lier par des sermens les prélats et les comtes à favoriser sa succession (1). Alors, pour la première fois, à ce qu'il semble, les nobles normands entrevirent qu'une femme pouvoit devenir le chef de leur monarchie, et ils arrêtrèrent, presque sans y avoir réfléchi, que la couronne descendroit chez eux selon cet ordre nouveau d'hérédité.

Non-seulement les Normands n'avoient en-

(1) *Willelmi Gemeticensis Hist. Normannor.*, Lib. VIII, cap. 25. Duchesne, *Script. Normann.*, p. 304. — *Historicus de France*, T. XII, p. 577.

1125. core jamais obéi à une femme, et les Anglais n'avoient point encore vu de reine régnante; bien plus, la succession d'une femme à la royauté étoit demeurée, jusqu'au dixième siècle, un événement dont on avoit vu peu d'exemples en Europe. L'empire d'Orient avoit permis, il est vrai, à Irène, en 797, et à Théodora, en 1054, de monter sur le trône des Césars; mais cette succession avoit paru un scandale monstrueux aux Grecs qui se disoient encore Romains. Les autres peuples se monroient alors peu disposés à prendre pour modèles ces esclaves efféminés, dont les monarques, toujours cachés dans leurs palais, entourés d'ennuques, et revêtus de robes flottantes, ne leur sembloient pas moins femmes que les femmes elles-mêmes. Toutefois dans le cours du onzième siècle un changement remarquable s'étoit opéré dans les opinions: plusieurs femmes avoient succédé à des fiefs militaires. L'affermissement du système féodal avoit donné aux lois de l'hérédité quelque chose de sacré. Comme les rois avoient longtemps cherché à réunir à leur couronne les fiefs des mineurs, des femmes, des familles sans défense, tous les barons avoient regardé comme une partie essentielle de leur liberté, l'assurance que leur famille ne seroit, dans aucun cas, dépouillée de son héritage. Le droit des filles avoit été presque universelle-

ment admis dans les successions, et les seigneurs avoient cessé d'y mettre obstacle, parce que, quand le fief de leur vassal passoit à une fille, ils en dispoient néanmoins, en la faisant épouser à quelqu'un de leurs favoris. L'intérêt des sujets n'étoit point consulté dans l'organisation féodale; celle-ci n'étoit un pacte bilatéral qu'entre les feudataires, dans leurs rangs divers; mais l'intérêt du seigneur du fief n'étoit jamais laissé en souffrance. Si les héritiers étoient mineurs, il reprenoit lui-même l'administration du fief, à titre de tutelle ou de garde noble; et il conservoit pour son propre compte les revenus de ce fief, parce qu'ils ne servoient plus à compenser un service que des mineurs ne pouvoient lui rendre. Si l'héritière étoit une femme, il la marioit à un de ses chevaliers, pour que le mari fût son *homme*, et pût faire le service de son fief.

Il y avoit eu déjà, au commencement du douzième siècle, un nombre considérable de grands fiefs qui avoient passé en héritage à des femmes; mais comme celles-ci s'étoient mariées immédiatement, le titre de leur fief avoit été porté par leur mari, et les peuples ne s'étoient pas encore accoutumés à obéir à une princesse. Richilde, au milieu du onzième siècle, avoit porté le comté de Hainault dans la maison de Flandre. Adélaïde, entre 1082 et 1090, avoit

1125. porté le comté de Vermandois à une branche cadette des Capétiens, Almodis, en 1091, avoit porté le comté de la Marche à la maison de Montgomery. Etiennette, Gerberge et Douce, de 1093 à 1112, avoient successivement hérité de la Provence, qu'elles avoient enfin fait passer à la maison de Barcelonne, à laquelle une autre femme, Ermengarde, avoit aussi, en 1068, transmis le comté de Carcassonne. On ne peut s'empêcher de remarquer que toutes ces successions de femmes se présentent, pour la première fois, dans la seconde moitié du onzième siècle : l'ambition et l'orgueil, dans les générations précédentes, étoient plus satisfaits par une nombreuse famille, parce qu'elle donnoit à son chef plus de vaillans défenseurs ; mais on commençoit, dans le onzième siècle, à s'apercevoir qu'un patrimoine s'épuisoit par des divisions répétées, et que les apanages des cadets ruinoient leurs aînés ; les grands seigneurs craignoient dès lors d'avoir un trop grand nombre de fils ; ils désiroient ne laisser après eux qu'un seul héritier ; et si cet héritier venoit à être enlevé par une mort prématurée, il ne restoit que des filles, pour recueillir un patrimoine auquel la vanité d'un grand nom avoit été attachée. Dans les neuvième, dixième et onzième siècles la noblesse s'étoit constamment multipliée ; dans le douzième les anciennes maisons commencèrent

à s'éteindre, les états divisés à l'infini, commencèrent à se réunir; et, à partir de cette époque, leur nombre n'a pas cessé de diminuer.

1125.

Les rois, de qui relevoient les grands vassaux, n'avoient point mis obstacle à la succession des femmes dans les grands fiefs; ils étoient supposés avoir seuls droit de s'en plaindre; et comme ils ne l'avoient pas fait, cette succession étoit censée légale. Les royaumes commençoient à leur tour à être considérés comme des grands fiefs; mais ces grands fiefs étant sans supérieurs, personne ne fut reconnu comme ayant droit de se plaindre lorsqu'ils tomboient en quenouille. A l'époque où Mathilde étoit présentée aux barons de son père comme héritière présomptive du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie, une autre reine siégeoit déjà sur un trône chrétien. Urraca, fille d'Alfonse VI, avoit été reconnue, en 1109, comme reine de Léon et de Castille. Il est vrai que son exemple n'étoit pas encourageant pour les partisans de la succession des femmes. Urraca avoit épousé, en 1109, Alfonse-le-Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre; mais l'impudence de ses mauvaises mœurs avoit forcé ce prince à la faire enfermer, dès l'année suivante, et à faire casser son mariage en 1114, au concile de Palencia, au risque de perdre ainsi la couronne qu'elle lui avoit apportée.

1125. Tout le règne d'Urraca, de l'an 1109 à l'an 1126, avoit été un tissu d'intrigues scandaleuses avec ses amans, qu'elle achetoit par l'espoir d'un trône, et de guerres civiles, soit entre eux, soit avec son mari, soit avec le fils qu'elle avoit eu d'un premier époux, et qui lui succéda. (1)

Si les barons normands avoient fixé leurs regards sur l'Espagne, qui leur étoit assez bien connue, à cause du grand nombre d'aventuriers chrétiens que le désir de faire la guerre aux Musulmans conduisoit au-delà des Pyrénées, ils y auroient vu d'une manière pratique les conséquences du principe qu'ils alloient sanctionner en faveur de la succession des femmes : s'ils s'étoient contentés de l'examiner avec leur raison, et d'après l'intérêt public, ils n'auroient pas été moins alarmés de ce que leur roi leur proposoit de faire. La nature a établi, entre les deux sexes, une différence de caractère et de vigueur, que toute la galanterie des courtisans des femmes ou des reines n'a point entrepris de nier. Ceux-ci ont beau citer quelques souveraines à grand caractère, ils doivent convenir que si le courage, la connoissance des choses, la force des combinaisons, le génie enfin, peuvent être désirables dans le chef d'un état, c'est parmi les hommes que les peuples doivent les

(1) *Io. Mariana Hist. Hispania*, Lib. X, cap. 8, p. 400.

chercher. Lors même que les deux sexes auroient été créés égaux par la nature, l'éducation doit avoir établi entre eux des différences, toutes au désavantage de celui que nos institutions ont rendu le plus foible. La femme qui tiendrait de la nature les qualités d'une grande reine, n'en ignorerait pas moins les lois, les finances, la guerre, tout ce qui tient aux travaux publics, à l'administration; tout ce qui s'acquiert par la longue expérience des hommes. Les qualités mêmes par lesquelles les femmes l'emportent sur les hommes, les rendent peu propres à l'exercice du pouvoir; leur imagination devance leur pensée, et s'arrête rarement aux réalités; leur sensibilité, plus forte que leur raison, les engage à juger presque toujours des choses par les personnes. Les femmes qui ont régné ont souvent affecté de se faire hommes; alors leur courage et leur constance n'ont été qu'ignorance du danger; leur vigueur de caractère s'est transformée en cruauté, ou en obstination; leur grandeur et leur faste ont dégénéré en prodigalité et en extravagance. D'autres, restées plus complètement femmes, ont porté dans la politique les ressentimens des salons et des boudoirs; elles ont changé leurs principes avec leurs favoris; elles ont traité les négociations publiques d'après les règles de la coquetterie, et elles ont quelquefois renouvelé le scanda-

1125.

dale qu'Urraca donnoit alors à l'Espagne, d'élever aux plus hautes dignités de l'état, de charger de la défense de l'honneur national, ceux qui, par leur conduite avec la reine, avoient attiré sur elle le mépris public.

Dans les monarchies, on a jugé convenable de ne point songer au caractère de l'individu que sa naissance appelle à régner, mais de ne voir que l'inflexibilité de la règle, qui ne laisse aucun doute, aucune hésitation, sur celui qui doit être appelé à son tour. On n'écartera donc point de la succession un prince, quand même son caractère et ses mœurs le rendroient fort inférieur aux femmes; mais lorsqu'on exclut toutes les femmes de l'hérédité, ce n'est pas un choix qu'on exerce, c'est une règle plus simple et plus sévère qu'on établit, au lieu de celle qui, permettant le concours d'un beaucoup plus grand nombre d'individus, laisse toujours plus de chance à quelque confusion dans leur ordre. La succession des femmes peut sans doute, aussi-bien que celle des hommes, être soumise à des règles précises. Cependant l'expérience de l'Europe a prouvé que, dans les fiefs féminins, les guerres et les procès de succession sont beaucoup plus fréquens que dans les fiefs masculins. Le seul motif légitime de l'hérédité du pouvoir, celui qui est tiré du droit des gouvernés, non de celui des gouvernans, mi-

lité donc contre l'admission des femmes à la royauté. 1125.

Tous ces motifs pour l'exclusion perpétuelle des femmes, de la succession au pouvoir souverain, doivent encore être considérés comme de peu de poids, à côté du motif fondamental, tiré de l'indépendance des états et de leur balance réciproque. Chaque état a établi, dès sa première constitution, une certaine proportion du tout avec ses parties, un certain rapport du pouvoir, de la richesse du gouvernement avec les besoins des sujets : c'est ce rapport qui le constitue ce qu'il est. La stabilité du pouvoir et la garantie de la liberté reposent à l'intérieur sur cette proportion. Les prérogatives qui conviennent au roi d'une ville, ne sont point celles qui conviennent au roi d'une vaste région ; et si la constitution demeure la même quand les états sont doublés ou décuplés en étendue, elle ne répond plus aux besoins des peuples. De même, dans les rapports des états les uns avec les autres, la paix et la sûreté de tous dépendent du maintien de chacun dans ses limites. Toute grande accession de territoire trouble la sûreté des citoyens ; elle trouble également celle des états, qui sont citoyens de l'univers.

Comme la force est la seule régulatrice des droits des nations entre elles, ou n'a pu établir

1125.

un ordre qui rendit impossible cette accession de territoire ; des conquêtes peuvent toujours troubler la balance générale. Cependant , quant à la sûreté des autres états , le sentiment de leur préservation leur a de bonne heure fait comprendre qu'ils devoient s'opposer en commun à celui qui cherchoit à sortir de ses limites , et l'alliance des foibles les uns avec les autres , a en général suffi à contenir le fort. Quant à la sûreté des citoyens , les peuples qui veulent être conquérans savent ou doivent savoir à quoi ils s'exposent ; et comme ce sont eux-mêmes qui changent leur situation , ils peuvent en même temps changer proportionnellement leurs lois et leurs institutions.

Mais lorsqu'un roi hérite d'un nouveau royaume ou d'une nouvelle principauté , il fait tout à la fois et en un instant , une acquisition supérieure en importance à celle qui auroit pu être le fruit de la plus longue guerre ; il la fait souvent d'une manière imprévue , par la mort inattendue de celui dont il recueille l'héritage , en sorte que , ni ses sujets , ni ses voisins n'ont pu se préparer pour ces nouvelles circonstances ; il la fait , non par la force , mais légitimement et selon les règles du droit ; en sorte que celui pour lequel elle devient le plus dommageable , semble encore commettre une injustice en s'y opposant.

Cependant les successions d'états ne peuvent avoir lieu que par l'admission des femmes à l'héritage des souverainetés. Qu'on suppose tous les fiefs masculins, ou le principe qui plus tard prit le nom de loi Salique, adopté dans tous les états, il est évident que chaque souveraineté aura pour prince un chef national, les Français un Français, les Anglais un Anglais, les Espagnols un Espagnol. La souveraineté indivisible passant toujours à l'aîné, le chef de chaque famille ne pourra jamais avoir qu'un état à la fois; les chefs des branches cadettes demeureront concitoyens et sujets. Si à l'extinction de la branche aînée ils viennent à hériter du trône, ils réuniront tout au plus à ce trône leur apanage qui en avoit été détaché, et jamais un état indépendant. Si nous voyons aujourd'hui des membres de la même famille siéger en même temps sur plusieurs trônes, c'est que, tandis que l'un suit la loi Salique, tous les autres ont admis des femmes à la succession: aucune circonstance n'auroit pu donner à un Français la couronne ou d'Espagne ou de Naples, si cette couronne n'avoit pas été ôtée aux Espagnols et aux Napolitains par une femme. Ce n'est pas la loi Salique de France, mais la loi contraire adoptée à Madrid et à Naples, qui a fait naître le danger européen d'une réunion de trois couronnes, le danger pour l'Espagne ou

1125. pour Naples de perdre leur indépendance ; le danger pour la France de faire une conquête qui pourra lui coûter sa liberté.

Lorsque les barons normands consentirent à prêter serment à l'impératrice Mathilde, fille de Henri I^{er}, et à reconnoître ainsi que les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie pouvoient passer à des femmes, et être portées par elles à des étrangers, ils exposèrent, pour la durée des siècles, les lois, la constitution, l'indépendance de leur patrie, à être jouées, comme par un coup de dés, toutes les fois qu'une femme monteroit sur leur trône. Henri V mourut sans enfans, à l'âge de quarante-quatre ans ; mais pouvoient-ils le savoir d'avance au moment où Mathilde l'épousa ? Étoit-ce à cette condition que le mariage devoit être conclu ? Et si Henri V avoit eu, comme on devoit s'y attendre, un fils qui lui succédât dans l'Empire, dans les royaumes de Germanie, de Lorraine, de Bourgogne, de Provence, d'Italie, d'Angleterre, et dans le duché de Normandie, que devenoit l'indépendance de l'Angleterre ? que devenoient ces lois et cette liberté dont elle a été si fière ? que devenoit son rang comme nation, rang qu'elle auroit défendu par des torrens de sang, contre ces mêmes Allemands, s'ils en avoient tenté la conquête, tandis qu'elle en offroit le sacrifice, sans même y songer, avec la

main d'une femme ? que devenoit la France, serrée en même temps au levant et au couchant par les états d'un rival déjà maître de la moitié de ses provinces ? que devenoit l'Europe qui auroit vu cet état colossal s'élever dans son sein ?

Non-seulement Mathilde ne transmet point les couronnes d'Angleterre et de Normandie au fils d'un empereur d'Allemagne, elle ne les porta pas elle-même. L'usurpation d'Étienne anéantit l'accord entre son père et ses sujets. Mais cette usurpation même, qui détruisit pour un temps la richesse, la vigueur et la prépondérance de l'Angleterre, doit, avec toutes les guerres civiles qui en furent la suite, être attribuée à l'admission des femmes à l'hérédité. Étienne prétendit que le fils de la fille avoit plus de droit à la couronne que la fille du fils, et l'on se battit pour la préférence entre les sexes et les lignes, tandis que la question ne se seroit pas même présentée, si les femmes et leur descendance avoient été pour jamais exclues de la couronne d'Angleterre.

Ce ne fut pas la seule conséquence, à cette époque, de l'hérédité des femmes. Pendant la dernière période du règne de Louis-le-Gros, ou les douze ans que comprend ce Chapitre, la même question se présente de toute part : on la retrouve dans la succession de Jérusalem, dans celle de Flandre, dans celle du comté de Bourgo-

1125. gne, dans celle du royaume d'Aragon, dans celle du grand-duché d'Aquitaine. L'équilibre de l'Europe, et surtout celui de la France, fut complètement changé; le système féodal recut un coup fatal qui prépara sa ruine; des réunions rapides détruisirent toute proportion entre des feudataires auparavant égaux, et chaque mariage contint le germe d'une nouvelle guerre, qui coûta dans la suite des flots de sang aux Français.

1125—1127. Henri I^{er}, après avoir passé quelque temps en Normandie avec sa fille, la reconduisit en Angleterre, au mois de septembre 1126; et aux fêtes de Noël suivantes il assembla à Londres un parlement, auquel il exposa le malheur qu'il avoit eu de perdre son fils, et l'héritier naturel de la monarchie; la douleur avec laquelle il voyoit qu'Adélaïde de Louvain, sa seconde femme, ne lui donneroit point d'enfans, le danger de laisser la succession incertaine, et il demanda à ses sujets de s'engager par serment à reconnoître Mathilde pour reine. Les barons mirent pour condition à leur consentement, que le roi ne marieroit point sa fille hors du royaume sans leur aveu; après quoi Guillaume, archevêque de Cantorbéry, donna l'exemple aux évêques et aux abbés de prêter serment de fidélité à l'héritière de la couronne, et il fut imité par tous les prélats. David, roi d'Écosse, Robert,

comte de Gloucester, fils naturel du roi, et ^{1125—1127.} Étienne, comte de Boulogne, fils de sa sœur, prêtèrent les premiers, entre les pairs laïques, le même serment qui fut ensuite répété par tous les barons. (1)

Les rois croient toujours pouvoir retrancher, des sermens de leurs sujets, la condition qui les lie eux-mêmes. Henri avoit promis de consulter son parlement pour marier sa fille ; mais il avoit une alliance à cœur qu'il vouloit faire réussir, et il craignoit de la compromettre en en divulguant le secret. C'étoit celle de la maison d'Anjou, dont il se flattoit de révoir les états à son duché de Normandie ; il avoit déjà marié à une fille de Foulques V le fils qu'il avoit perdu ; il offroit à présent, par l'entremise du comte de Gloucester et de l'évêque de Luxeuil, sa fille à Geoffroy, fils du même comte. Ce fils, auquel on donna le surnom de Plantagenet, à cause de son goût pour la chasse, qui le retenoit constamment au milieu des genêts et des bois, n'étoit pas âgé de plus de quinze ans ; son biographe assure qu'il étoit remarquable par sa beauté et la grâce de ses manières ; qu'en même temps il n'étoit ni moins instruit, ni moins éloquent que les plus grands clercs. Henri l'appela à Rouen aux fêtes de Pentecôte

(1) *Willelmi Malmesbur. Hist. novell.*, Lib. I, p. 20. — *Hist. de France*, T. XIII.

1125-1127. de l'an 1127, et lui donna l'ordre de chevalerie (1). Cependant son mariage avec Mathilde ne s'accomplit que deux ans plus tard. Cette princesse étoit au moins de huit ans plus âgée que l'époux qu'on lui destinoit; elle le regardoit comme un enfant, elle regrettoit son rang d'impératrice, et elle montrait beaucoup de répugnance à donner un simple comte français pour successeur au premier monarque de la chrétienté. (2)

Henri I^{er} ne se laissa arrêter ni par les objections de sa fille, ni par l'opposition des seigneurs normands. Ceux-ci réclamoient l'observation des promesses du roi; ils auroient voulu que leur future reine fût mariée à l'un d'entre eux, ils montraient beaucoup de mécontentement, et l'évêque de Salisbury protesta même que, puisque Mathilde étoit mariée sans le consentement du royaume, il se croyoit dégagé du serment qu'il lui avoit fait (3). En 1129, année où son mariage fut célébré, son mari Geofroy entra en possession des comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine. Foulques V les lui abandonna pour passer de nouveau à la Terre-

(1) *Johannis Monachi Historia Gaufrédi Ducis Norman.*, Lib. I, p. 520.

(2) *Willelmi Gemeticensis*, Lib. VIII, cap. 25, p. 304, T. XII, p. 577.

(3) *Willelmi Malmesbur. Hist. novell.*, Lib. I, p. 21.

Sainte, où il avoit déjà donné une haute idée ^{1125-1127.} de sa valeur et de sa générosité. Baudoin II, qui régnoit alors à Jérusalem, n'avoit qu'une fille pour héritière, aussi-bien que le roi d'Angleterre; on la nommoit Mélisende : de concert avec ses barons, il choisit le prince auquel elle devoit porter sa couronne. Le comte d'Anjou leur parut mériter plus qu'un autre, par ses talens, ses vertus et son dévouement aux intérêts de la croix, l'honneur qu'il dépendoit d'eux de conférer; ils envoyèrent Guillaume de Bury et Guy Brise-Barre à Angers, pour offrir à Foulques V, déjà âgé de soixante ans, la main de Mélisende. Foulques partit aussitôt pour la Terre-Sainte; il épousa la princesse, et fut mis en possession des villes de Tyr et de Ptolémaïs, avec le titre de comté. Trois ans après, Baudoin II étant mort le 22 août 1131, Foulques V lui succéda sur le trône de Jérusalem, qu'il occupa jusqu'à l'année 1144. La maison d'Anjou acquit ainsi en même temps deux couronnes royales, comme dot de deux femmes épousées à peu de mois de distance par le père et par le fils. (1)

Le mariage de Mathilde avec Geoffroy ne répondit point aux désirs de Henri. Dès la première année de leur union, l'orgueilleuse Mathilde, qui traitoit son jeune époux comme un enfant et comme un sujet, eut avec lui des

(1) *Willelmi Tyrri*, Lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-855.

1125—1131. querelles si violentes, qu'elle le quitta pour s'établir à Rouen. Henri vint l'y chercher, et la conduisit en Angleterre. Il la présenta, pendant les fêtes de Noël 1152, à un nombreux parlement qu'il avoit assemblé à Northampton. Il obtint des prélats et des barons anglais, que, pour la seconde fois, ils lui prêtassent serment de fidélité, puis il la renvoya au comte d'Anjou qui la demandoit : cette réconciliation fut suivie de la naissance d'un fils qui régna en Angleterre sous le nom de Henri II. Toutefois les brouilleries fréquentes de Mathilde et de Geoffroy troublèrent le reste de la vie du roi d'Angleterre, et l'aliénèrent enfin complètement de son gendre. (1)

Le progrès de l'âge et les désastres de sa famille avoient engagé le roi d'Angleterre à régler d'avance sa succession. Quoique le roi de France fût de treize ans moins âgé que lui, ce dernier ressentait de son côté quelque inquiétude sur la prolongation de sa vie; il étoit devenu fort gros et fort pesant, et avant qu'il eût cinquante ans, son énorme corpulence menaçoit déjà de lui être fatale. Adèle de Savoie lui avoit donné huit enfans, dont l'aîné, Philippe, étoit, en 1129, âgé de quatorze ans. Louis jugea convenable de l'associer à la couronne, selon l'usage pratiqué

(1) *Simeonis Dunelmensis monachi Gesta Regum Angliæ*, T. XIII, p. 85. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 37.

jusqu'alors par tous les Capétiens, et de lui faire 1125—1131.
prêter serment de fidélité par ses barons, pour
prévenir, autant qu'il dépendroit de lui, tout
trouble dans son royaume, au moment où s'ou-
vriroit sa succession. Cette cérémonie se fit le
jour de Pâques 14 avril 1129, et le nouveau roi
reçut l'onction sacrée des mains de Renaud II,
archevêque de Reims. (1)

Le successeur que Louis-le-Gros s'étoit ainsi
désigné, ne devoit pas lui survivre : deux ans
plus tard, comme ce jeune prince traversoit les
rues de Paris, un pourceau s'échappant de chez
un boucher, se jeta entre les jambes de son che-
val; l'animal effrayé se cabra, et renversa son
cavalier contre une borne. Philippe, horrible-
ment blessé, fut transporté dans la maison la
plus voisine, où il expira la nuit suivante,
13 octobre 1131. Non-seulement les courtisans,
mais tous les habitans de Paris, tous les Fran-
çais partagèrent la douleur que cet horrible acci-
dent causa au roi et à la reine. La race des
Capet n'avoit encore produit aucun prince aussi
digne que Louis-le-Gros de l'amour et de l'es-
time de ses sujets; et son fils, autant qu'on
pouvoit le juger à l'âge de seize ans, paroissoit de-
voir marcher sur les traces d'un tel père. « Après
« les obsèques de Philippe, dit l'abbé Suger, et

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi*, p. 59. — *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 889.

1125—1131. « après que son malheureux père eût donné
« cours à ses plaintes et à ses imprécations contre
« les tristes restes de sa vie, il consentit à rece-
« voir les consolations que lui offroient les reli-
« gieux et les sages. Pour nous, qui étions de sa
« familiarité intime, craignant, à cause de la
« grosseur et de la foiblesse de son corps, qu'il
« ne nous fût enlevé tout à coup, nous lui con-
« seillâmes de faire ceindre de la couronne royale
« son fils Louis, qui étoit alors un très-bel en-
« fant, afin qu'étant oint d'une liqueur sacrée,
« il fût roi avec lui, et qu'il pût repousser les
« attaques de ses ennemis. Le roi se rendant à
« nos conseils, vint à Reims avec sa femme, son
« fils et les grands de l'état; et dans le grand con-
« cile que le pape Innocent y avoit convoqué,
« Louis-le-Jeune fut élevé, le 25 octobre 1131,
« à la dignité royale, par l'onction d'une liqueur
« sacrée, et l'imposition de la couronne du
« royaume. » (1)

Un autre historien contemporain nous apprend que, par déférence pour le pape et le concile, Louis-le-Gros leur demanda, comme une grâce, un acte qui ne devoit dépendre que de la libre volonté des Français. « Ce fut Renaud, « archevêque de Reims, qui au nom du roi, « de la reine et de toute la noblesse de France, « demanda à tout le synode de consacrer pour

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 58.59.

« roi le jeune Louis à la place de Philippe son 1125—1131.
« frère. Innocent l'effectua le 8 des kalendes de
« novembre; mais cette consécration déplut à
« plusieurs Français de l'un et de l'autre ordre;
« car quelques laïques comptoient que la mort
« du prince leur donneroit occasion d'aug-
« menter leurs honneurs, et quelques ecclé-
« siastiques recherchoient pour eux-mêmes le
« droit d'élire et de constituer le chef du
« royaume. Pour ces causes, plusieurs d'entre
« eux murmuroient de l'ordination de ce jeune
« homme, et sans aucun doute ils l'auroient
« empêchée s'ils avoient pu. Le roi voyant que,
« par des efforts inusités, quelques-uns cher-
« choient à éloigner ses enfans des honneurs
« royaux, conçut le désir de tirer d'eux une
« vengeance mortelle : les méchans s'élancèrent
« avec plus de sécurité dans le crime; leur ma-
« lice coûta la vie à quelques-uns, et causa une
« profonde douleur aux autres.... Le doyen
« Hugues, élu à l'évêché d'Orléans, périt sous
« les coups de quelques téméraires, comme il
« revenoit de la cour du roi; et Thomas, cha-
« noine de Saint-Victor, fut tué sous les yeux
« même d'Étienne, évêque de Paris; car les
« licteurs ne respectèrent point, dans leur rage,
« le Créateur de toutes choses, ou l'évêque son
« représentant et son fidèle ministre. » (1)

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 895-896.

1125-1131. Il sembleroit, d'après les paroles d'Orderic Vitalis, que si Louis ne fit pas tuer ces deux prêtres, du moins il permit que leurs ennemis privés se défilassent d'eux. Nous ne savons rien de la suite de cette affaire, et peut-être que le schisme qui divisoit alors l'Église ne permit pas à Innocent II, qui avoit besoin de la protection du roi, d'en témoigner son ressentiment. Quatre ans auparavant, Louis avoit eu des démêlés très-vifs avec l'évêque de Paris, et l'archevêque de Sens son métropolitain. Il avoit saisi le temporel de leurs églises; les évêques, en retour, l'avoient menacé de l'excommunication, et avoient mis, en 1127, ses états sous l'interdit. Louis réussit à obtenir du pape que l'interdit fût levé; mais saint Bernard, alors âgé de trente-six ans, et qui commençoit, dans le couvent de Clervaux, à acquérir la célébrité qui lui donna tant d'influence sur l'Église de France, prit devant le pape le parti de l'évêque contre le roi, et reprocha avec quelque sévérité, à Honorius II, de s'être laissé surprendre lorsqu'il avoit montré tant d'indulgence (1). Nous ne savons pas le motif de cette querelle, et ce n'est que par conjecture qu'on peut en lier l'issue avec le meurtre des deux ecclésiastiques, conseillers de l'évêque de Paris.

(1) *Baronius Annal. eccles.*, 1127, p. 175. — *Sancti-Bernardi Epistola* 46.

Malgré l'obstacle que la corpulence du roi ^{1125—1131.} des Français devoit mettre à ses entreprises militaires, il n'en conservoit pas moins cette activité qui, dès sa jeunesse, l'avoit distingué entre tous les princes de sa race, et qui lui avoit fait donner par quelques-uns le surnom d'*Éveillé*. En 1126 l'évêque de Clermont recourut à lui, parce que le comte d'Auvergne n'observoit pas la paix qu'il lui avoit imposée cinq ans auparavant; et Louis convoqua pour le mois de juin les vassaux de la couronne, en leur enjoignant de faire leur service féodal contre celui d'entre eux qui ne s'étoit pas soumis à leur juridiction. Charles-le-Bon, comte de Flandre; Foulques V, comte d'Anjou; Conan III, duc de Bretagne, et même quelques barons normands, au nom de Henri roi d'Angleterre, se rendirent à l'armée de France, et accompagnèrent Louis en Auvergne, où il demeura jusqu'au mois d'août. Guillaume IX, comte de Poitiers, qui avoit d'abord voulu prendre la défense du comte d'Auvergne, son feudataire, fut effrayé d'un si puissant armement; il s'empressa de montrer lui-même à la couronne cette soumission dont les grands vassaux se dispensoient d'ordinaire, et il s'engagea à faire comparoître en justice son vassal, le comte d'Auvergne. A cette condition la paix fut rétablie, et une cour royale assemblée à Orléans, régla les droits

1125—1131. réciproques de l'évêque et du comte de Clermont. Tout auroit été glorieux dans cette expédition, si Louis ne l'avoit souillée par un acte de cruauté gratuite. Ayant fait prisonnière une partie de la garnison qui avoit vaillamment défendu contre lui le château de Clermont-Ferrand, il ne voulut jamais l'admettre à rançon, mais il renvoya ces malheureux soldats à leurs compagnons d'armes, après leur avoir fait couper à tous le poing. (1)

L'intervention de Guillaume, septième du nom comme comte de Poitiers, et neuvième comme duc d'Aquitaine, dans la guerre d'Auvergne, fut la dernière action de ce feudataire, l'un des plus puissans de la France, et en même temps l'un de ses plus preux chevaliers et de ses plus gracieux poètes. Il tomba malade peu après, et mourut le 10 février 1027, dans la cinquante-sixième année de sa vie, et la quarantième de son règne. Son fils Guillaume X, qui lui succéda, étoit alors âgé de vingt-huit ans. (2)

Mais ce fut surtout pour la protection de Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie, que Louis-le-Gros, même dans la dernière période de sa vie, déploya son activité; soit qu'il

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 53, 54.

(2) *Chronicon Sancti-Maxentii*, p. 408. — *Chronic. Sancti-Florentii Salmuriens.*, p. 490. — *Hist. de France*, T. XII.

crût devoir cette justice au fils d'un de ses plus ^{1125-1131.} puissans vassaux, ou qu'il saisît toutes les occasions de troubler la paix de son rival le roi d'Angleterre. Il avoit assemblé pour les fêtes de Noël de l'an 1126, une cour plénière de ses barons, et ces convocations, qui devenoient beaucoup plus fréquentes sous son règne, et qu'il avoit soin de consulter sur les affaires d'état, prenoient peu à peu le caractère d'une représentation nationale, telle que celle qu'on voyoit dans tous les royaumes voisins, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne.

« Louis, roi des Français, dit Orderic Vitalis, « harangua les seigneurs de son royaume, « assemblés à sa cour au commencement de « l'année 1127, et il les pria instamment d'avoir « compassion de Guillaume-le-Normand, et de « le secourir. C'étoit en effet un adolescent il- « lustre, beau, audacieux et probe, mais qui « dès son enfance avoit été poursuivi par l'in- « fortune. Tandis qu'il étoit encore en bas âge « sa mère l'Apulienne Sibylle avoit été tuée « par le poison. Son père Robert, duc des Nor- « mands, avoit été fait prisonnier à Tinchebray, « par Henri, roi d'Angleterre son frère, qui « lui avoit ôté le duché de Normandie. Il fut « alors confié, par les ordres mêmes du roi son « oncle, à Hélié de Saint-Sens, son beau-frère, « pour être élevé par lui. Hélié, qui vouloit le

1125-1131. « dérober au roi et à ses partisans, l'avoit
« conduit en France, et c'est là qu'il l'avoit
« éduqué, parmi des étrangers, dans la pau-
« vreté et la crainte : beaucoup d'ennemis
« avoient souvent, et de plusieurs manières,
« dressé des embûches à ce prince pour le faire
« périr : beaucoup de chevaliers normands, au
« contraire, étoient venus le chercher pour lui
« rendre les honneurs de ses pères. » (1)

Les instances de Louis firent impression sur les princes rassemblés à sa cour. Baudoin IV, comte de Hainault ; Charles, comte de Flandre ; Amaury de Montfort, comte d'Évreux ; Étienne, comte d'Aumale ; Henri d'Eu, Galeran, comte de Meulan ; Hugues de Neuchâtel, Hugues de Montfort, Hugues de Gournay, et un grand nombre d'autres seigneurs normands, bretons, angevins et manceaux, se déclarèrent prêts à seconder de toutes leurs forces le jeune Guillaume. Louis, qui lui avoit fait épouser Jeanne de Montferrat, sœur de mère de sa femme, lui avoit donné en même temps en fief les villes de Chaumont, Pontoise et Mante avec tout le Vexin ; et avant le commencement du carême, Guillaume s'étoit présenté à Gisors, sur la frontière de Normandie, pour en réclamer la possession. (2)

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 884.

(2) *Ibid.*

Mais tandis que les barons français , fla-^{1125--1131.}mands et normands, se préparoient à cette guerre, une catastrophe inattendue détourna leur attention. Charles-le-Bon, comte de Flandre, fut tué le 2 mars, par une troupe de conjurés, dans l'église de Bruges où il étoit en prières. Ce prince avoit été surnommé le Bon et le Saint par les prêtres, et peut-être par la populace. Cependant, en lisant les anciennes chroniques, on conçoit que les vertus pour lesquelles on le célébroit, pouvoient ne pas plaire à tout le monde. « Il avoit, dit Oudegherst, continuellement en sa compagnie « trois notables religieux, docteurs en théologie, lesquels journellement, après souper, « lui lisoient et expliquoient un chapitre ou « deux de la Bible. Il fit défense à chacun, sur « peine de perdre un membre, de jurer par le « nom de Dieu, ni par chose qui touchât à « Dieu ou à ses saints; et quand aucun de sa « maison étoit trouvé en cette faute, il le faisoit outre ce jeûner quarante jours au pain « et à l'eau. Il étoit merveilleusement sévère et « rigoureux contre les sorcières, enchanteurs, « négromanciens et autres, qui s'aïdoient de « semblables et indues arts..... Il chassit et « bannit de Flandre tous juifs et usuriers; « lesquels avoient auparavant illec vécu sans « tribut, disant qu'il ne les vouloit souffrir,

1125—1131. « jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait et amendé
« le meurtre par eux commis du fils de leur
« seigneur..... Pour à la famine obvier, et
« afin que les vivres fussent de tant meilleur
« prix, il fit par tout le pays de Flandre dé-
« fendre les cervoises, et tuer les chiens et
« les veaux, ordonnant quē tous les greniers
« des marchands de blé fussent ouverts, et
« que lesdits blés fussent vendus et distribués
« à prix raisonnable. (1) » Ces distributions ar-
bitraires furent cause de sa mort : il avoit fait
ouvrir de force les magasins de Bertholf van
der Strate, prévôt de Saint-Donas, chan-
celier de Flandre, et chef d'une des plus puis-
santes maisons du pays, puis il avoit fait distri-
buer à bas prix, aux habitans de Bruges, les blés
qu'ils contenoient. Comme les van der Strate
en avoient montré du ressentiment, leurs mai-
sons avoient été abattues ou brûlées. Quand ils
avoient voulu comparoître en justice, on avoit
refusé de les admettre au combat judiciaire,
en témoignant le doute insultant qu'ils fussent
issus de condition servile. C'étoit pour venger
ces outrages que les van der Strate, après avoir
rassemblé plus de cinq cents de leurs parti-
sans, tuèrent leur comte au pied de l'autel, et

(1) Oudegherst, *Annales et Chroniques de Flandre*, ch. 64-65, p. 116.

se mirent ensuite en défense dans le château ^{1125—1131.}
de Bruges. (1)

Charles de Flandre n'avoit point laissé d'enfans, et sa succession étoit réclamée par plusieurs parens éloignés, descendus par les femmes de quelcun de ses prédécesseurs. Guillaume d'Ypres ; de la maison de Loo ; Henri, roi d'Angleterre ; Thierry d'Alsace ; Arnould, neveu de Charles, et Guillaume Cliton de Normandie, avoient tous des droits à faire valoir, et des villes qui se déclaroient pour eux. Louis-le-Gros entra en Normandie avec une armée, embrassant la défense du dernier, qu'il fit reconnoître par les états de Flandre, quoique son titre, comme petit-fils de Mathilde de Flandre, femme de Guillaume-le-Conquérant, fût inférieur à celui de la plupart de ses rivaux. Louis et Guillaume poursuivirent aussi de concert les van der Strate et leurs adhérens, meurtriers de Charles-le-Bon. Aucun de ceux qu'ils purent atteindre ne fut épargné, quel que fût ou son rang, ou son âge, ou son repentir ; cent onze d'entre eux furent condamnés, précipités du haut des tours, ou punis par d'autres morts plus douloureuses, dont les affreux détails sont rapportés avec éloge par l'abbé Suger. Tant de cruauté fit succéder la compassion à l'horreur du crime. Les Flamands s'éloignant

(1) Oudegherst, *Chron.*, ch. 66, fol. 119, 120.

1125—1131. de Guillaume Cliton, appelèrent à leur aide Thierry d'Alsace, fils d'une fille de Robert-le-Frison. Le roi d'Angleterre renonça à ses propres prétentions pour contracter alliance avec Thierry; et Guillaume Cliton, au lieu de pouvoir attaquer la Normandie, eut peine à se défendre en Flandre. (1)

Guillaume agissant comme comte de Flandre, donna le comté de Montreuil à Hélie de Saint-Sens, son beau-frère, qui l'avoit élevé, et qui avoit sacrifié pour lui tout son patrimoine. Il attaqua ensuite Étienne, comte de Boulogne, neveu du roi d'Angleterre, qui gardoit en quelque sorte, pour ce roi, les avant-postes de la Normandie; mais au milieu de cette expédition, il fut rappelé dans ses états par les insurrections qui éclatoient en tous lieux au nom de Thierry d'Alsace. La ville d'Alost avoit levé ses étendards; Guillaume vint l'assiéger; il fut blessé à la main devant ses murs par le fer de la lance d'un piéton; des douleurs excessives qui le forçoient à répandre des larmes, furent bientôt suivies de la gangrène, et il en mourut le 28 juillet 1128. Ses chevaliers n'abandonnèrent point cependant le siège d'Alost, et les clefs de cette ville furent déposées sur son tombeau; mais ils n'essayèrent pas ensuite d'empêcher que Thierry

(1) *Sugerii abbatis vita Ludovici-Grossi*, p. 54, 55. — *Ord. Vitalis*, Lib. XII, p. 884.

d'Alsace ne fut reconnu par toute la Flandre, ^{1125-1131.} et Louis-le-Gros lui-même fut obligé de donner les mains à une élection si contraire à ses intérêts. (1)

La mort de Guillaume Cliton faisoit cesser toute opposition aux droits de Henri I^{er} sur la Normandie; elle déconcertoit également les projets de Louis-le-Gros et ceux des sujets mécontents du roi d'Angleterre. Les deux rois évitoient en général de s'attaquer ouvertement; ils demeurèrent dans une disposition hostile l'un à l'égard de l'autre, sans se faire précisément la guerre : chacun d'eux se contentant de favoriser tous les ennemis de son rival. Henri, en particulier, donna des secours, en l'année 1128, à la famille de Garlande, alors brouillée avec le roi qui avoit fait sa grandeur. Les deux frères aînés avoient été tués à son service, en remplissant les fonctions de sénéchal; le troisième, Étienne, qui étoit prêtre, archidiacre de Paris et chancelier du royaume, exerça à son tour, pendant sept ans, les mêmes fonctions; forcé à les déposer ensuite, comme incompatibles avec l'état ecclésiastique, il les transmit, sans le consentement du roi, à Amaury de Montfort, comte d'Évreux, qui avoit épousé la fille de son frère. Louis ne voulut pas consentir à ce qu'une place de sa maison fût regardée comme un patrimoine

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 865.

1125—1131. dont on pouvoit disposer sans le consulter. Il attaqua le château de Livry ; il fut blessé à la jambe à ce siège, et son cousin Raoul, comte de Vermandois, y perdit un œil. Louis ne se rebuta point cependant, il prit et rasa Livry ; après quoi il consentit, vers l'année 1129, à recevoir en grâce Étienne de Garlande et Amaury de Montfort. (1)

Si la maison de Garlande avoit été long-temps dévouée à Louis-le-Gros, celle de Coucy s'étoit montrée de tout temps son ennemie. Thomas de Marne continuoit à exercer ses brigandages sur les voyageurs, les marchands et les églises. De nouvelles plaintes déterminèrent Louis à l'attaquer, en 1130, dans sa forteresse de Coucy, malgré tous les rapports qu'on lui faisoit sur la force de ce château. Le siège auroit pu lui coûter cher, car l'art d'attaquer les places avoit fait bien moins de progrès que celui de les défendre ; mais Thomas de Marne fut blessé mortellement par Raoul de Vermandois, et fait prisonnier dans une sortie. Le roi voulut l'engager à remettre en liberté, dans ses derniers momens, les marchands qu'il avoit enlevés sur les grands chemins ; il les retenoit dans ses cachots, pour les forcer à lui payer une rançon, ou il les faisoit torturer pour son divertissement ; mais même dans les agonies de la mort, Coucy se

(1) *Sugerii abbas*, p. 56, 57.

refusoit à toute miséricorde, et il sembloit regretter sa domination sur ses captifs, bien plus que sa propre vie. Lorsqu'il eut expiré, sa veuve et ses fils, pour engager le roi à lever le siège, remirent en liberté les marchands qu'ils tenoient en prison, et payèrent une somme considérable (1). Cependant Enguerrand de Coucy, l'aîné des fils, recommença bientôt les brigandages par lesquels son père et son aïeul s'étoient signalés. Louis, après l'avoir vainement assiégé à La Fère, en 1132, prit le parti de se réconcilier à lui, en lui faisant épouser la fille de son cousin Raoul, comte de Vermandois. (2)

Mais celui des vassaux de Louis qui lui avoit montré l'inimitié la plus constante, étoit Thibaud, comte de Chartres et de Blois, et neveu du roi d'Angleterre, d'après les instructions duquel il dirigeoit toutes les intrigues qui troubloient la France. En 1125 Thibaud avoit acheté de Hugues, son oncle paternel, le comté de Troyes, que celui-ci ne vouloit pas laisser à un fils que lui avoit donné sa femme, et dont il soupçonnoit la légitimité. Dès cette époque, Thibaud IV avoit pris le titre de comte de Champagne, et il étoit dès lors compté parmi les plus puissans feudataires de France. On a peu de dé-

(1) *Sugerii abbat. p. 56.*

(2) *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum, T. XIII, p. 399.*

1125—1131. tails sur la guerre qu'il fit presque incessamment à Louis, et qui se bernoit de part et d'autre à des sièges de châteaux. En 1130 il força ce roi à lever le siège de Cône, et il fit prisonnier, pour la seconde fois, l'allié de Louis, Guillaume II, comte de Nevers (1). L'année suivante, en revanche, Louis prit et brûla le bourg de Bonneval, ne laissant sur pied que les cellules des moines, et il rasa Château-Renard. (2)

La mort de l'empereur Henri V, et l'extinction de la maison de Franconie, qui avoient déterminé des événemens importans dans la partie de la France soumise aux Anglais, ou dans la France occidentale, devoient à plus forte raison produire des changemens dans la France orientale, qui faisoit partie de l'empire germanique. Adalbert, archevêque de Mayence, après avoir assisté aux obsèques de Henri V à Spire, avoit convoqué, pour la fête de Saint-Barthélemi de l'an 1125, la diète d'élection à Mayence. Après un siècle de succession héréditaire à l'empire, les princes allemands rentroient, par l'extinction de la famille de Franconie, dans la totalité de leurs droits d'élection. Quatre prétendans se présentoient; Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe; Léopold, marquis d'Autriche;

(1) *Historia Gaufredi Ducis*, p. 522. — *Historia Episcop. Autissiod.*, p. 501.

(2) *Sugerii abbatis*, p. 60.

Lothaire, duc de Saxe, et Charles-le-Bon, comte de Flandre, qui relevoit de l'empire pour une partie de ses états (1). Le premier sembloit réunir le plus de suffrages; mais il étoit neveu du dernier empereur: il avoit en beaucoup de part à ses conseils; aussi la haine de l'archevêque de Mayence et du clergé pour la maison de Franconie s'étendit à celle de Hohenstauffen, et l'emporta sur la bonne volonté des séculiers. Lothaire de Saxe fut élu; il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 13 septembre 1125, avec un consentement presque universel, sous le nom de Lothaire II. Suger, abbé de Saint-Denis, assista à cette élection; mais on n'a aucune preuve qu'il y fût envoyé par le roi de France, moins encore qu'il y exerçât quelque influence (2). La France cependant auroit pu avoir des motifs pour écarter du trône impérial Frédéric de Hohenstauffen, qui, au duché de Souabe, joignoit celui d'Alsace, et qui par conséquent étoit en même temps le plus prochain et le plus dangereux des deux rivaux à l'Empire. Leur réconciliation n'avoit été que momentanée. Lothaire,

(1) *Ottonis Frisingensis Chron.*, Lib. VII, cap. 17.

(2) *Mascovius Commentarii de rebus Imperii sub Lothario II*, p. 1 et 2.

Lothaire II pour les Germains, fut Lothaire III pour les Italiens; et son rival, Conrad III, pour les Germains, fut Conrad II pour les Italiens.

1125-1131.

qui vint célébrer à Strasbourg les fêtes de Noël, y proclama Frédéric ennemi de l'Empire, et au printemps de 1126 il vint l'attaquer en Alsace. Ainsi commença, sur le sol de la France actuelle, la rivalité des deux maisons de Souabe et de Saxe. Les auteurs de l'une, se ralliant au parti déjà existant de l'autorité civile, et proclamant son indépendance de l'Église, prirent, vers le même temps, le nom de parti Gibelin, du nom d'un château d'où la maison de Franconie étoit sortie; ceux de l'autre prirent le nom de parti Guelfe, du nom de plusieurs des chefs de la maison de Saxe. Ces noms acquirent ensuite en Allemagne, et plus encore en Italie, une fatale célébrité. (1)

Tandis que la guerre civile commençoit dans la province d'Alsace, qui faisoit partie du royaume de Lorraine, le royaume de Bourgogne, qui relevoit aussi de l'Empire, quoique l'autorité impériale y fût moins sentie, éprouvoit de son côté des révolutions. Guillaume IV, surnommé l'Enfant, comte de Bourgogne, fut tué à Payerne le 9 février 1126, par ses parens conjurés contre lui (2). On ne connoît point leur motif, et on ne sait rien de l'histoire de son règne qui avoit déjà duré dix-neuf ans; on ne

(1) *Otto Frisingensis de Gestis Frederici I.*, Lib. II, cap. 2. *Rer. Ital.*, T. VI, p. 699.

(2) *Mascovius Comment.*, Lib. I, cap. 7, p. 19.

connoît pas davantage celui de son père Guil-^{1125-1131.}laume III, auquel il avoit succédé, et sur lequel il ne reste que la tradition qu'il fut enlevé par le diable en 1107. Selon la coutume de Bourgogne, l'héritage de ce comté devoit passer à Renaud, oncle paternel de Guillaume IV, qui s'en mit en effet en possession, sans demander la confirmation de l'empereur. Avec l'extinction de la maison de Franconie, les Bourguignons prétendoient avoir recouvré leur indépendance de l'Empire, puisque leur couronne avoit été transmise aux empereurs de cette maison, à titre d'héritage, et ne devoit point dépendre des suffrages de la diète électorale de Mayence. Lothaire II, au contraire, prétendoit faire valoir tous les droits de ses prédécesseurs. Il ne voulut pas reconnoître le nouveau comte de Bourgogne, parce que celui-ci lui avoit refusé l'hommage, et n'avoit pas voulu prendre de lui l'investiture; et à Renaud III, oncle paternel de Guillaume, il opposa Conrad, duc de Zéringhen, son oncle maternel; il investit celui-ci du comté de Bourgogne, dans la diète qu'il tint à Spire, au milieu de l'été de 1126, tandis qu'il mit l'autre au ban de l'Empire. Tout le royaume de Bourgogne, depuis les bords de l'Isère jusqu'à Bâle, fut dévasté par la guerre entre ces deux compétiteurs, guerre qui fut aussi longue qu'acharnée, car elle ne se

1125-1131. termina qu'en 1148. Le duc de Zæringhen s'affermi surtout dans la Suisse, Renaud dans la Franche-Comté; et si leurs combats causèrent d'abord la désolation de la contrée qui en fut le théâtre, ils contribuèrent d'autre part à y entretenir des sentimens d'indépendance, et ils préparèrent ainsi la liberté helvétique. (1)

Le troisième des royaumes français relevant de l'Empire, celui de Provence devenoit, pendant ce temps, toujours plus étranger aux empereurs. Nous avons vu qu'en 1125, un traité entre le comte de Barcelonne et le comte de Toulouse, avoit partagé la Provence, sans que l'un ou l'autre de ces princes demandât aucune autorisation au chef de l'empire.

Au mois de juillet 1131, Raymond Bérenger III, comte de Barcelonne, auquel la Provence maritime étoit demeurée, mourut après avoir fait, par son testament du 19 août 1130, un nouveau partage entre ses deux fils. A l'aîné, Raymond Bérenger IV, il laissa la Catalogne, avec les comtés de Viç, Besalù, Manresca, Gironne, Cerdagne, Carcassonne, Rhodéz, et leurs évêchés; au cadet Bérenger-Raymond, il laissa le comté de Provence avec tous les fiefs qui en

(1) *Otto Frisingensis de Gestis Frederici I*, Lib. II, c. 20, *Scr. Rer. ital.*, T. VI, p. 733, 734. — *Mascovius Comment.*, Lib. I, cap. 7, p. 10. — *Muller Geschichte der Schwetz*, B. 1, cap. 14, T. I, p. 360.

relevoient, le Gévaudan, la vicomté de Carlad en Auvergne, et celle de Milhaud en Rouergue. (1)

C'est ainsi que les héritages des femmes et la réunion des moindres fiefs aux plus grands partageoient la France entre trois dominations étrangères ; il y avoit au couchant une France anglaise , au levant une France allemande ; dès lors il commença aussi à y avoir au midi une France espagnole. Les deux fils du comte de Barcelonne, sans tenir presque aucun compte des droits de l'empereur sur une partie de leurs états , de ceux des rois de France sur l'autre , s'affermissoient par des alliances dans tout le Midi. Le cadet épousa l'héritière du comté de Melgueil , et se ligua étroitement avec Guillaume , seigneur de Montpellier (2). L'aîné, qui conservoit probablement toujours la suzeraineté sur les états de son frère, tourna surtout son ambition vers l'Espagne , dans l'espoir d'élever une monarchie qui s'étendît des Alpes de Savoie jusqu'à l'Èbre, et jusqu'au centre de la péninsule.

Alphonse I^{er} , ou le Batailleur , roi d'Aragon et de Navarre , qui porta aussi quelque temps la couronne de Castille , avoit été regardé

(1) Bouche , *Hist. de Provence* , Liv. IX , Sect. II , T. II , p. 108. — *Histoire gén. de Languedoc* , Liv. XVII , ch. 17 , p. 407.

(2) *Hist. de Languedoc* , Liv. XVII , chap. 25 , p. 411.

1125-1131. pendant son règne , qui dura trente ans , comme le champion de la chretienté contre les Maures d'Espagne : aussi tous les comtes français situés au pied des Pyrénées, qui avoient absolument renoncé à leur allégeance envers le roi de France , et qui ne conservoient aucun rapport avec Louis-le-Gros , fréquentoient seulement la cour du grand monarque espagnol. Après avoir pris part à ses succès , ils partagèrent aussi ses revers. Alphonse faisoit le siège de Fraga avec un nombre considérable de chevaliers français, lorsqu'il y fut attaqué le 17 juillet 1134, entre l'Elbe et la Sègre , et battu par les Musulmans. Centulle , comte de Bigorre ; Gaston , vicomte de Béarn , et Aimery , vicomte de Narbonne , furent tués dans cette surprise. Alphonse s'étoit dérobé aux ennemis par la fuite ; mais il fut tué dans un second combat , où , selon d'autres , il mourut de douleur le 7 septembre suivant (1). Comme il n'avoit point d'enfans , il avoit appelé par son testament les chevaliers du Temple et les hospitaliers de Saint-Jean à recueillir son héritage ; mais les états d'Aragon ne voulurent jamais reconnoître ce testament. Ils déferèrent leur couronne à un frère d'Alphonse , nommé Ramire , qui depuis quarante-deux ans étoit

(1) *Io. Mariana de Rebus Hispan.*, Lib. X, cap. XV, p. 510. *Hispan. illust.*, T. II. — *Zurita Indices Rerum ab Aragon reg. gestar.*, Lib. I, p. 43. *Ibid.*, T. III

moine au couvent de Tomières, dans le dio-^{1130-1137.}cèse de Narbonne. Don Ramire, par obéissance au vœu de ses compatriotes, sortit du couvent, épousa Agnès, fille de Guillaume IX d'Aquitaine, et en eut une fille nommée Pétronille; mais cette fille n'avoit encore que deux ans lorsqu'il la fiança à Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, lui céda la couronne, et retourna s'enfermer dans son couvent. (1)

Don Ramire s'étoit peut-être fatigué d'autant plus tôt de régner, qu'il avoit trouvé plus d'obstacles à vaincre dans son gouvernement. Si les ordres militaires auxquels son frère avoit légué sa couronne lui opposèrent peu de résistance, d'autre part les Navarrois ne voulurent pas se soumettre à lui, et se donnèrent pour roi Garcie-Ramirez, tandis qu'Alphonse VIII de Castille, qui avoit pris arrogamment le titre d'empereur des Espagnes, voulut forcer Ramire à lui faire hommage pour l'Aragon. Les seigneurs français de l'Aquitaine, qui mettoient un grand intérêt à ce que la frontière d'Espagne fût bien défendue contre les Musulmans, entreprirent de réconcilier ces princes. Raymond Bérenger IV, comte de Barcelonne; Roger, comte de Foix; Alphonse Jourdain, comte de

(1) Hieronymi Blance Aragon. *Rev. Commentarii*, T. III, p. 643-648.

1130-1137. Toulouse; Ermengaud, comte d'Urgel; Miron, comte de Pailhes, et plusieurs autres seigneurs, se rendirent à Sarragosse, dont le roi de Castille s'étoit emparé, et l'engagèrent à se contenter de l'hommage du roi d'Aragon, en lui laissant ses états. Les Espagnols ont prétendu qu'à cette occasion, presque tous ses seigneurs de l'Aquitaine et du Languedoc firent hommage à l'empereur des Espagnes. Les diplomes qui sont restés d'eux prouvent au contraire que, quoiqu'ils n'obéissent nullement au roi de France, ils continuèrent, même à Barcelonne, à le nommer leur seul suzerain, et à dater leurs actes des années de son règne. (1)

Les passions religieuses excitées par la querelle des investitures s'étoient calmées; l'Église jouissoit de sa liberté, et les élections des prélats, quoique souvent influencées par les souverains, sembloient faites par les chapitres. On croyoit les grandes querelles du sacerdoce et de l'Empire terminées, lorsque, à la mort du pape Honorius II, survenue le 14 février 1130, les factions de la ville même de Rome exposèrent la chrétienté à un nouveau schisme. Pierre, cardinal de Sainte-Marie, petit-fils de

(1) *Sandoval Chronic. del emperador Alonzo VII*, cap. 27. Edit. 1600. Cité par l'Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVII, p. 416.

Léon, juif converti, s'étoit, par ses immenses richesses, acquis un grand crédit dans le sacré collège, et parmi le clergé et le peuple de Rome; d'autre part, Léon Frangipani, chef d'une des plus illustres maisons romaines, ressentoit une extrême jalousie contre ce parvenu, auquel il reprochoit sans cesse son origine juive. Au moment où la mort d'Honorius II fut connue par les cardinaux amis de Frangipani, et avant qu'elle fût annoncée au public, ceux-ci se rassemblèrent en secret au nombre de seize, et réunirent leurs suffrages sur Grégoire, cardinal de Saint-Ange, citoyen romain, qui prit le nom d'Innocent II. Quelques heures plus tard, le reste des cardinaux, au nombre de trente, s'assembla dans l'église de Saint-Marc, qui avoit été désignée pour le conclave, et, d'une voix unanime, porta sur le saint-siège le cardinal Pierre Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Si l'on compare, soit le nombre des cardinaux, soit l'observation régulière des formes dans l'une et l'autre élection, l'on ne peut s'empêcher de donner la préférence à la seconde; mais en général les contemporains n'en jugèrent point ainsi. La famille juive d'Anaclet II leur inspiroit de l'horreur; plusieurs accusoient ses mœurs ou sa probité; et s'ils convenoient que ses électeurs étoient les plus nombreux, ils prétendoient que ceux de

1130-1137. l'autre parti étoient bien plus illustres , ou par leur naissance , ou par leur doctrine. (1)

Dans Rome cependant , tout le peuple embrassa le parti d'Anaclet II. Le normand Roger , comte de Sicile , qui avoit succédé au duché de Pouille , s'y rangea aussi. Innocent II ne se sentant point en sûreté en Italie , s'embarqua presque aussitôt après son élection , sur des galères qui le transportèrent au port de Saint-Gilles , sur le Rhône , d'où il se rendit à Arles , et ensuite à Avignon. Louis VI , instruit de son arrivée en France , convoqua un concile à Étampes pour examiner les droits des deux prétendans. Anaclet étoit élève de la maison de Clugny ; il étoit déjà connu en France , et il devoit y espérer quelque faveur : cependant le clergé se décida pour Innocent II , qui en venant se jeter entre ses bras , sembloit lui témoigner sa confiance. Louis VI ne chercha point à influencer sur la décision de l'Église , et la plupart des seigneurs et des prélats des Gaules s'en tinrent au prononcé du concile d'Étampes. Le seul Guillaume X , comte de Poitiers , à la persuasion de Gérard , évêque d'Angoulême , embrassa le parti d'Anaclet. Henri , roi d'Angleterre , après une courte hésitation , se déclara pour Innocent II ; les princes des Bretons en firent autant , puis les rois de l'Espagne , et

(1) *Baronii Annal. eccles.* , 1130 , p. 185-189.

enfin l'empereur Lothaire. Alors le pape voyant 1136 1137.
 que toute la chrétienté se rangeoit sous ses
 ordres, quitta la Provence, et s'avança par la
 Bourgogne vers la France septentrionale. Louis
 vint avec son fils et sa cour, au mois d'octobre,
 lui rendre hommage à Saint-Benoît de Fleury,
 près d'Orléans, sur la Loire, et il envoya les
 évêques de France aux deux conciles qu'Inno-
 cent II convoqua, d'abord à Clermont, puis à
 Reims. (1)

Le zèle que saint Bernard, abbé de Clervaux,
 déployoit en faveur d'Innocent II, multiplioit
 chaque jour le nombre des partisans de ce pape;
 l'activité, l'éloquence, l'enthousiasme de saint
 Bernard, dont le savoir étonnoit son siècle,
 pesoient déjà plus dans la balance de l'opinion
 publique, que toutes les irrégularités de l'élec-
 tion d'Innocent II, faite avec précipitation,
 hors du lieu fixé par l'Église, et par le moindre
 nombre des cardinaux (2). Saint Bernard in-
 sistoit surtout sur ce qu'Innocent II avoit tenu
 une conduite plus pure; il accusoit Anaclet de
 dérèglement dans ses mœurs, accusation con-

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1130, p. 205 seq. — *Pagi cri-
 tica*, p. 461 seq.

(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi; cum notis*, p. 57. — *Ber-
 nardi Clavall. abbatis Epistolæ n° 124*, et seq. T. XV des
Hist. de France, p. 551. — *Gesta Innocentii II papæ. Ibid.*
 p. 344.

1130—1137. stamment répétée par les orthodoxes contre tous les anti-papes, tous les hérétiques, et tous les schismatiques. Il prétendoit que cet usurpateur avoit manifesté toute son ambition, en accordant une couronne royale au seul prince son partisan, Roger, comte de Sicile et duc de Pouille, qu'il éleva au rang de roi des Deux-Sicules. Ses exhortations déterminèrent Henri, roi d'Angleterre, à s'avancer jusqu'à Chartres, sur les terres de son neveu Thibaud, comte de Champagne, pour rendre hommage, en 1131, à Innocent II (1). De son côté l'empereur Lothaire avoit, pendant le carême de la même année, assemblé une diète à Liège pour l'y accueillir. Il lui promit de le reconduire l'année suivante sur son siège, avec une armée allemande. Il songeoit, il est vrai, à lui faire payer chèrement ce secours; car il lui redemanda les mêmes droits sur les investitures des prélats, auxquels son prédécesseur Henri V avoit renoncé par la paix de Worms. Le pape auroit probablement été forcé d'y consentir, si les évêques d'Allemagne n'avoient pas rompu la négociation, en déclarant qu'ils ne s'y soumettroient pas. (2)

Au printemps de l'année 1132, Lothaire n'en conduisit pas moins, comme il l'avoit promis,

(1) *Sugerii Vita Ludovici*, p. 58.

(2) *Mascovii Comment.*, lib. I, cap. 20, p. 31.

Le pape Innocent II en Italie. Le départ du pontife fut, pour l'Église de France, un grand soulagement, car toute la cour de Rome, privée pendant son exil de tous ses revenus en Italie, avoit dû vivre uniquement des charités du clergé français. C'étoit la plus rude des épreuves dont le zèle de saint Bernard avoit eu à triompher, et il n'est pas probable que la constance de l'Église de France eût pu se soutenir long-temps encore, malgré d'aussi pesantes contributions : mais quoique les forces que Lothaire avoit rassemblées ne se trouvassent pas suffisantes pour son entreprise, et qu'Anaclet se maintînt long-temps encore maître de Rome, Innocent II, établi à Pise, commença dès lors à vivre aux dépens des Italiens, et non plus des Français. (1)

En 1135, Henri, roi d'Angleterre, étoit parvenu à sa soixante-sixième année, et Louis-le-Gros tout au moins à sa cinquante-troisième ; en sorte que l'âge avoit refroidi leur ardeur, et qu'ils cherchoient le repos plutôt que l'occasion de s'offenser mutuellement. Aussi l'histoire de la partie de la France qui étoit soumise à leur domination ne présente-t-elle plus désormais que peu d'événemens. Louis continuoit cependant à attaquer avec vigueur les châteaux de ceux de ses petits vassaux qui se refusoient à obéir à ses cours de justice, qui ne faisoient

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 895.

-1137. pas le service auquel ils étoient tenus en raison de leurs fiefs, ou qui ne vouloient pas renoncer à cette vie de brigandage, qui avoit changé en repaires de voleurs la plupart des châteaux de la petite noblesse. Ni son extrême corpulence qui devenoit tous les jours plus inquiétante, ni les fatigues de ces petites guerres où le chef se conduisoit en soldat, ne pouvoient le détourner d'y marcher en personne. C'est ainsi qu'il prit et qu'il brûla cette année le château de Saint-Briçon sur la Loire, n'épargnant qu'une seule tour où il mit garnison, et qu'il conduisit dans ses prisons le seigneur de ce château, qui avoit fait sa seule affaire de dévaliser les passans. Mais la fatigue du siège de Saint-Briçon fit recommencer une diarrhée dont le roi avoit souvent été affligé, et qu'on regardoit comme singulièrement dangereuse d'après son embonpoint. Il se fit alors transporter à Saint-Denis; il annonça son désir de revêtir l'habit de saint Benoît; il répandit ses largesses parmi les gens d'église, et il recueillit des marques du vif intérêt que prenoient à lui, non-seulement les prêtres, mais les paysans et les habitans des villes, dont il s'étoit souvent montré le défenseur. (1)

Cependant il ne mourut point de cette attaque, mais elle le laissa dans un état de

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 61.

grande faiblesse, durant laquelle il se préparoit, par de bonnes œuvres, à sa fin qu'il croyoit prochaine. Il s'étoit réconcilié avec Thibaud-le-Grand, comte de Blois et de Champagne, qui avoit été si long-temps le plus actif entre ses ennemis; il voulut réconcilier ce même Thibaud avec Raoul, comte de Vermandois, son cousin, et il y parvint au mois d'octobre 1155. Il ne doutoit point alors que le roi d'Angleterre ne fût destiné à lui survivre long-temps encore : celui-ci étoit revenu en Normandie au mois d'août 1153^e, et l'on prétendoit que, lorsqu'il avoit traversé le canal, son passage avoit été accompagné de présages effrayans (1). Dès lors les attaques des Gallois lui avoient, à plusieurs reprises, fait désirer de retourner en Angleterre; mais trois fois de suite les vents contraires l'empêchèrent de s'embarquer. D'ailleurs la conduite de son gendre Geoffroi Plantagenet lui donnoit de l'inquiétude. Tantôt ce comte d'Anjou lui demandoit des sommes d'argent, tantôt des châteaux de Normandie, qu'il assuroit que son beau-père lui avoit promis comme dot de Mathilde. Le jeune homme, prévoyant la mort prochaine de Henri, vouloit se faire donner d'avance des sûretés, pour recueillir plus facilement sa succession : le vieillard, au contraire, jaloux d'un

(1) *Willielmi Malinesbur. Hist. novelle*, p. 22.

1130-1137. pouvoir qui alloit lui échapper, se tenoit en garde contre son gendre, plus que contre ses ennemis. Geoffroi Plantagenet étoit brave et actif, mais arrogant et inquiet. Au mépris des recommandations de son beau-père, il avoit brûlé le château de Beaumont, qui appartenoit au vicomte Roscelin, époux de l'une des filles naturelles du roi; il avoit noué des intrigues avec les principaux chefs de la noblesse en Normandie; il sembloit vouloir enlever par la force ce que Henri se refusoit à lui accorder de plein gré; il préparoit une guerre civile, et il avoit enfin donné tant d'impatience à son beau-père, que celui-ci songeoit à lui enlever sa fille, à la reconduire en Angleterre, et à la faire reconnoître pour seule héritière du trône, à l'exclusion de son mari. (1)

Geoffroi n'osoit pas s'aventurer en Normandie, et il retenoit sa femme avec lui dans l'Anjou. Il n'avoit pu obtenir aucune des garanties qu'il demandoit; les commandans des forteresses n'étoient jamais choisis parmi ses partisans, et les immenses trésors de Henri, amassés pendant trente-cinq ans d'une administration avare, étoient déposés partie à Rouen, partie à Londres, entre les mains de gens qui n'avoient obtenu la confiance du roi qu'à cause de leur inimitié pour son gendre.

(1) *Orderici Vitalis Hist. secler.*, Lib. XIII, p. 900.

Tout à coup Henri, au retour d'une partie de ^{1130—1137.} chasse, ayant mangé immodérément des lampiroies, tomba dangereusement malade, et le septième jour depuis cet accident, ou le premier décembre 1135, il mourut au château de Lihons, près de Reims. Il avoit alors auprès de lui son fils naturel, Robert, comte de Gloucester, avec quatre autres comtes, l'archevêque de Rouen, et l'évêque d'Évreux : il leur recommanda l'impératrice Mathilde, qu'il désigna comme son unique héritière, sans faire aucune mention de son gendre, et il chargea Robert de distribuer à ses serviteurs et à ses soldats, soixante mille livres d'argent qui se trouvoient dans son trésor à Falaise. (1)

Les parens et les amis de Henri témoignèrent ^{1135—1137.} pour lui, à ses obsèques, des égards que l'on observoit rarement pour les rois. Ils restèrent auprès de son corps à Rouen, où ils l'avoient rapporté, et ils s'occupèrent à préparer ses funérailles, attendant que le vent leur permit de le transporter au couvent de Reading en Angleterre, où il avoit demandé à être enterré. Geoffroi Plantagènet et Mathilde, incertains de la réception qui leur étoit préparée, ne se pressèrent point de se présenter à Rouen.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 901. — *Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ*, Lib. I, p. 22. — *Henrici Huntind.*, Lib. VII, p. 37.

1135—1137. En effet, les Normands demandoient un prince, et ils répugnoient à obéir ou à une femme ou à un étranger : plusieurs allèrent jusqu'à Neuchâtel, au-devant de Thibaud, comte de Blois et de Champagne, pour lui offrir la couronne de son oncle ; mais pendant ce temps son frère Étienne, comte de Boulogne, petit-fils de Guillaume-le-Batard, par Adèle, sœur de Henri, profita de la situation de son fief, au bord de la mer, pour passer en Angleterre quand on s'y attendoit le moins : il y fut reçu par son troisième frère Henri, évêque de Winchester, et il engagea bientôt dans son parti l'archevêque de Cantorbery, et l'évêque de Salisbury. Étienne, alors âgé de trente et un ans, possédoit lui-même de grands fiefs de la couronne britannique, et comme il étoit un des premiers barons du royaume, il avoit à trois reprises prêté le serment de garantir à Mathilde la succession de son père. Mais Étienne avoit les évêques dans son parti ; il ne pouvoit donc être lié par des sermens, car le clergé savoit alors se mettre au-dessus de la religion qu'il prêchoit ; il s'en servoit, et ne lui obéissoit pas. Les trois prélats avoient prêté le même serment qu'Étienne ; ils le déclarèrent nul, et en délièrent le peuple ; en sorte qu'Étienne, en possession des trésors de son oncle, fut reconnu par les bourgeois de Londres, par les prélats et par les grands,

comme roi d'Angleterre, sans avoir presque aucun titre à faire valoir pour le devenir. (1)

L'usurpation d'Étienne affoiblit la puissante monarchie que les Anglais élevoient en France, au moment où elle pouvoit devenir le plus dangereuse pour Louis-le-Gros. En Angleterre, Étienne devoit s'attendre à des révoltes fréquentes; en France, le comte Thibaud, son propre frère, étoit jaloux de son élévation rapide, et Geoffroi Plantagenet, ou Mathilde, n'étoient pas disposés à renoncer à des droits que la nation avoit reconnus. Les barons normands commencèrent, il est vrai, par promettre

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 902. — *Willelmi Malmesbury.*, Lib. I, p. 23. — *Henrici Huntindon*, p. 38. — *Chron. Anglo-Saxon.*, p. 65. — *Florentii Vigorniens. Chron.*, p. 75. — *Joannis Hagustaldens. Chron.*, p. 83. — *Guillelmi Neubrigens. de reb. Angl.*, Lib. I, p. 95. — *Gervasii Doro-bern. Chron. de rebus Anglicis*, p. 121.

On peut voir un exemple de la manière dont le clergé use de la religion qu'il prêche, dans le portrait que le moine Guillaume de Malmesbury fait de Henri I^{er}. Ce monarque avoit eu douze enfans naturels, ce qui n'empêcha point le religieux de le louer sur sa continence.

*« Omnium tota vita omnino obscœnitatum cupidinearum
« expers; quoniam, ut a consciis accepimus, non effrenâ
« voluptate, sed gignendæ prolis amore, mulierum gremio
« infunderetur, nec dignaretur adventæ delectationi præbere
« assensum, nisi ubi regium semen procedere posset in effec-
« tum, effundens naturam ut dominus, non obtemperans libi-
« dini ut famulus. »*

De Gestis Regum Anglor., Lib. V, p. 17.

1135-1137. d'obéir au roi que l'Angleterre avoit couronné, pour que leurs fiefs et leurs propriétés dans les deux pays ne relevassent pas de deux maîtres différens : cependant ils n'avoient point intention de se soumettre à tous les malheurs d'une guerre dont leur patrie se-ait le théâtre, pour maintenir une élection à laquelle ils avoient été étrangers.

Louis-le-Gros, qui sentoît quels avantages la couronne de France recueilloit de l'affoiblissement de l'Angleterre, avoit écrit à Innocent II pour lui recommander Étienne, et ce pape en effet promit sa protection au roi d'Angleterre, parce que, disoit-il, ce prince avoit mis un terme à l'anarchie, à l'oppression des églises, aux crimes de tout genre, qui avoient désolé le royaume pendant le long interrègne qui avoit suivi la mort de Henri I^{er} : cet interrègne n'avoit cependant pas duré un mois (1). D'autre part, David, roi d'Écosse, embrassa le parti de Mathilde, et envahit les provinces septentrionales de l'Angleterre, tandis que Mathilde entroit en Normandie, et étoit admise dans Argenton, Domfront et quelques autres châteaux (2). Étienne réussit, par ses

(1) *Epistola Innocentii II ad Stephanum*. Hist. de France, T. XIII, p. 84. Henri étoit mort le 1^{er} décembre; Étienne fut couronné le 26 du même mois.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 905.

intrigues, à retenir Geoffroi Plantagenet dans l'Anjou. L'argent du roi d'Angleterre y avoit poussé plusieurs seigneurs à la révolte : les exploits de Geoffroi contre Robert de Sableuil sont racontés longuement par son biographe (1). Cependant, tandis qu'il lui prenoit de petits châteaux il perdoit un trône ; car il n'entra point en Normandie avant le milieu de septembre 1136, et pendant les neuf premiers mois de l'année, la province abandonnée à la fois par ses deux souverains, éprouva la plus cruelle anarchie. Les nobles avoient choisi ce moment pour venger toutes leurs anciennes offenses par des guerres privées ; les villes, de leur côté, armoient leurs milices, et s'attaquoient les unes les autres ; presque toujours les paysans, dans chaque paroisse, étoient conduits aux champs du carnage par leur curé. Enfin on vit commencer aussi à cette époque le brigandage de ces archers, de ces proscrits habitans des bois, si célébrés dans les anciennes ballades des Normands et des Anglais, et on vit les paysans et les bourgeois s'intéresser à leur bravoure, malgré tout ce qu'ils avoient à souffrir de leurs excès. (2)

Geoffroi Plantagenet passa enfin la Sarthe, le 20 septembre 1136, à la tête d'une armée nom-

(1) *Historia Gaufredi Ducis*, p. 525.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 904.

1136.

breuse, et s'avança en Normandie. Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine; Geoffroi de Vendôme, Guillaume, fils du comte de Nevers, et Guillaume de Ponthieu, avoient joint leurs armes aux siennes. Quelques jours plus tard sa femme Mathilde, qu'on nommoit toujours l'impératrice, lui amena un renfort de plusieurs milliers de guerriers. Étienne n'étoit point venu en Normandie, et n'avoit point pourvu à la défense de ce duché : on auroit donc pu s'attendre à ce que Geoffroi Plantagenet en achevât en peu de jours la conquête, s'il ne s'étoit créé à lui-même des ennemis par la barbarie de ses ravages. Au lieu de ménager le pays qu'il envahissoit, comme un héritage qu'il vouloit garder, il y mit tout à feu et à sang; il força les paysans à défendre contre lui leur vie et leurs propriétés, et il ne fut plus maître que du peu d'espace qu'occupoit son armée. Le treizième jour il fut blessé au pied, et il se vit forcé d'évacuer la Normandie : on le transporta à Angers sur une litière; il y fut accompagné par la haine et les exécérations des peuples sur lesquels il avoit voulu régner. (1)

Les meurtres et les pillages de la guerre ne causoient pas de longs remords à des guerriers, mais leur conscience étoit souvent tourmentée par le souvenir des sacrilèges commis dans les

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 905, 906

églises, des lieux saints dépouillés de leurs trésors, des personnes ecclésiastiques maltraitées, et quelquefois privées de la vie par leurs soldats. L'expédition de Geoffroi d'Anjou avoit été signalée par toutes ces violences, et s'il ne se les reprochoit pas à lui-même, son allié dans cette guerre, Guillaume X, comte de Poitiers, ne put plus dès lors jouir d'aucun repos. Dans cette même année Guillaume avoit abandonné Anaclet II pour se réconcilier à Innocent II : cependant les orthodoxes lui reprochoient toujours d'avoir persisté jusqu'alors dans le schisme. Sa seconde femme, Emma, venoit de lui être enlevée par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême; et il vit dans ce malheur ou cet affront domestique, un premier châtiment du ciel : les sacrilèges commis par ses soldats sembloient en appeler un second, et il soupiroit après une expiation éclatante qui détournât les vengeances de l'Église. (1)

Un gentilhomme de Languedoc, Pons de Laraze, venoit de donner, l'année précédente, un exemple de cette ferveur de dévotion qui saisissoit quelquefois les guerriers : il avoit long-temps dévasté, par ses brigandages, la province de Lodève; et le château de Laraze, dont il portoit le nom, étoit assez fort pour le

(1) *Chronicon Gaufredi Vosiensis*, p. 425, 435.

1136.

mettre à l'abri de toutes les attaques, et recéler tout le butin qu'il enlevoit aux marchands et aux voyageurs. Cependant Pons, touché d'un repentir subit, avoit abandonné en un jour ce train de vie. Il avoit une femme et une fille; il les enferma au couvent de Drinant; un fils, il le fit religieux au couvent de Saint-Sauveur; puis il vendit tous ses biens, et avec six chevaliers qui avoient partagé ses brigandages, et qui partageoient à présent ses remords, il se fit conduire en chemise, nu-pieds, attaché par le cou d'un méchant lien, et fustigé tout le long de la route, par-devant l'évêque de Lodève, qui l'attendoit le dimanche des Rameaux, avec toute la foule rassemblée pour le service divin: il fit lire à haute voix sa confession universelle, tandis qu'on continuoit à le fustiger; après quoi il entreprit avec ses compagnons, dont le nombre commença bientôt à se grossir, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en mendiant son pain sur la route. Après ce sanctuaire il en visita plusieurs autres; il prit conseil des supérieurs de divers monastères, et il fonda enfin le couvent de Salvanez au diocèse de Vabres, dont il fut le premier abbé. (1)

Guillaume X, comte de Poitiers, ne porta

(1) *Baluzii Miscellan.*, T. III, p. 205 et seq. — *Hist. gén. de Languedoc*, Lib. XVII, p. 422.

pas tout-à-fait si loin l'austérité de sa pénitence, mais il voulut également visiter en pèlerin Saint-Jacques de Compostelle; et quoiqu'il ne fût âgé que de trente-sept ou trente-huit ans, il sembla prévoir qu'il ne supporteroit pas les fatigues de ce voyage. Avant de partir il voulut régler sa maison et l'héritage de ses états. Sa première femme, Éléonore de Châtelleraud, ne lui avoit laissé que deux filles; la seconde, fille du vicomte de Limoges, ne lui avoit point donné d'enfans. Guillaume destina sa succession à sa fille aînée, Éléonore d'Aquitaine, et en même temps il l'offrit en mariage au fils aîné du roi de France, auquel elle portoit pour dot, des états qui surpassoient de beaucoup ceux de la couronne en étendue. (1)

C'étoit aux yeux de Louis-le-Gros, et à ceux de toute sa cour, un miracle, que ce roi vécût encore, tellement la maladie, qui sembloit à la fois la conséquence de sa passion pour la table, et de son affoiblissement, l'avoit lentement miné. Après avoir si long-temps fait la guerre pour soumettre de petits châteaux et dompter de petits barons, lorsqu'il ne pouvoit déjà plus se remuer, on lui offroit, sur son lit de mort, une souveraineté qui s'étendoit, avec peu d'interruption, des bords de l'Adour à ceux de la Loire, et de laquelle relevoient, par différentes

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 62.

1136. tenures féodales, un nombre de comtés, de vicomtés et de baronies, suffisant pour rendre le duc d'Aquitaine égal en puissance au roi des Français.
1137. Louis-le-Gros donna aussitôt des ordres pour que son fils, accompagné de la cour la plus brillante, se rendît à Bordeaux, afin d'y chercher l'épouse qui lui étoit destinée. Thibaud, comte de Champagne, et Raoul, comte de Vermandois, considérèrent comme un honneur d'entrer avec Suger, abbé de Saint-Denis, dans le cortège du jeune prince : égaux en puissance à des rois, ils avoient appris du système féodal à respecter celui qu'ils n'avoient aucun lieu de craindre. L'idée de suzeraineté et la distinction des titres sembloient, avec chaque génération, acquérir plus d'importance; et Guillaume de Poitiers lui-même avoit cédé à cette illusion, en voulant faire de sa fille une reine, au lieu de se contenter pour elle de la couronne ducal qu'il tenoit de ses pères. Louis-le-Gros fit pourvoir amplement, de son trésor, aux dépenses auxquelles le cortège de son fils seroit appelé pendant son voyage, et il recommanda avec instance aux barons et aux chevaliers qui l'accompagnoient, d'éviter tout pillage, toute violence, toute extorsion, pour ne pas aliéner les sujets nouveaux qui se donnoient volontairement à lui. (1)

(1) *Sugerii Vita Ludovici Grossi*, p. 62.

Tandis que Louis-le-Jeune s'acheminoit vers la Gaule méridionale, Étienne, débarqué à la Hogue au milieu de mars, avoit pris possession de la Normandie; il avoit eu au mois de mai une conférence avec Louis-le-Gros; il lui avoit fait hommage pour le duché, et il avoit signé avec lui une nouvelle alliance (1); il avoit en même temps conclu un arrangement avec son frère aîné Thibaud, comte de Champagne, auquel il promit de payer annuellement trois mille marcs d'argent, en compensation du droit que celui-ci pouvoit prétendre sur la couronne d'Angleterre. (2)

Tous les grands vassaux de la couronne sembloient donc reconnoître en même temps la suprématie de la maison de France qu'ils avoient si long-temps disputée; et la conquête que Louis-le-Gros faisoit pacifiquement, à la fin de son règne, surpassoit infiniment en importance toutes celles que la maison des Capets avoit faites successivement, pendant cent cinquante ans de combats. Mais le jeune Louis, qu'on nommoit aussi Louis-Florus, sembloit marcher à un tel nuptial au milieu des torches funéraires. Son futur beau-père ne l'avoit pas attendu dans ses états. Il étoit parti pour son pèlerinage, et arrivé à Saint-Jacques de Compostelle, il y étoit

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, R. 909.

(2) *Ibid.*, Lib. XI, p. 811.

1137. mort dans l'église, le 9 avril, pendant qu'on lisoit l'évangile. Louis, qui le 30 juin avoit fait son entrée à Limoges, fut reçu sur les bords de la Garonne, en face de Bordeaux, par tous les seigneurs de Guienne, de Poitou et de Saintonges. Son mariage avec elle fut célébré un dimanche du mois de juillet, et il fut en même temps couronné avec elle. Les deux époux se remirent ensuite en route pour Paris, et lorsqu'ils arrivèrent à Poitiers, ils y apprirent que Louis-le-Gros avoit succombé, le 1^{er} août, à la maladie qui le minoit depuis long-temps, et que les chaleurs de l'été avoient euvenimée. (1)

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 62, 63. — *Chronicon Mauriniacense*, Lib. III, p. 83. — *Chronicon Turonense*, p. 471. — *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 911.

CHAPITRE XV.

Première partie du règne de Louis-le-Jeune, jusqu'à la prédication de la seconde Croisade. 1137-1144.

LOUIS VII, qu'on avoit commencé à appeler 1137.
Louis-le-Jeune, depuis que son père, de même
nom que lui, l'avoit fait couronner, et lui fai-
soit porter le titre de roi, étoit en effet fort
jeune encore, quand il commença à régner seul.
Probablement, en 1137, il n'avoit pas plus de
dix-huit ans (1). Mais dans un âge de cheva-
lerie, les souverains, aussi-bien que le reste des
citoyens, acquéroient plus tôt qu'aujourd'hui
la seule espèce de maturité à laquelle ils pus-
sent parvenir. Ils avoient plus tôt parcouru le
cercle bien resserré des études qui leur étoient
accessibles. L'éducation lettrée étoit plus que
jamais abandonnée aux clercs; on la regardoit
~~presque~~ comme indigné d'un chevalier; et Louis-

(1) D'après une Chronique de Saint-Denis, Louis VII étoit né en 1120. *Historiens de France*, T. XII, p. 215. Odon de Deuil le fait naître en 1121, puisqu'il lui donna vingt-cinq ans en 1146. *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 92. Et l'auteur anonyme de la *Vie de Louis VII* le fait naître en 1122. *Ibid.*, p. 125.

1137.

le-Jeune savoit probablement à dix-huit ans tout ce que ses maîtres auroient jamais tenté de lui apprendre, lors même qu'ils l'auroient retenu beaucoup plus long-temps sous leur férule. Si Louis savoit lire et écrire, du moins il faisoit sans doute bien rarement usage de cette faculté, et s'il avoit une connoissance quelconque de l'histoire des temps passés, il la devoit uniquement aux récits par lesquels les Trouverres, dans les longues soirées de l'hiver, charmoient les loisirs des grands seigneurs. Les sciences, qui devoient plus particulièrement être étudiées par les rois, comme seules propres à les initier dans la théorie du gouvernement, n'avoient pas même de nom, et leurs premiers principes n'avoient pas été découverts. Il n'y avoit point d'économie politique, point de droit constitutif ou international, point de principes de législation, point de finances, point de morale générale qui servît de fondement au droit des gens, point de religion même, si l'on considère celle-ci comme un développement de l'intelligence; car la religion, telle qu'elle étoit enseignée aux laïques, devoit consister uniquement pour eux, dans une soumission absolue de l'entendement aux enseignemens de l'Église, et dans une soumission égale de la conduite aux directions du clergé.

Une seule science publique cependant se for-

moit, se transmettoit à tous ceux qui devoient avoir quelque part au gouvernement des peuples, se développoit par de nouvelles applications, et en se présentant de toute part, se gravoit dans toutes les mémoires, et remplaçoit toute autre notion ~~de~~ les droits et les devoirs des membres du corps social; c'étoit la science du système féodal devenu le droit public de l'Europe. Cette science ne se trouvoit point dans les livres, elle ne reposoit point sur des documens écrits, et c'étoit justement pour cela qu'elle devenoit plus régulière, et que son application s'étendoit plus rapidement, même aux propriétés ou aux seigneuries qui n'étoient point originairement des fiefs.

Dans tous les pays qui avoient fait partie de l'empire de Charlemagne, chaque baron, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, étoit tour à tour seigneur et vassal; le roi de France lui-même, seigneur des plus grands seigneurs; étoit vassal de l'abbé de Saint-Denis dont il tenoit en fief le Vexin; et le roi d'Angleterre, seigneur d'une grande partie de la France, étoit vassal du roi de France. Chacun, dans ce double rapport, avoit appris ses droits et ses devoirs; chacun connoissoit la valeur de la foi et de l'hommage qu'il avoit tour à tour reçus et rendus, la nature des services qu'on pouvoit exiger de tout fief, et l'importance de cette loyauté qu'on re-

1137.

gardoit comme la vertu fondamentale du système. Moins l'on avoit étudié l'antiquité, moins les droits reposoient sur des documens écrits, et plus on étoit disposé à raisonner par analogie. Au commencement de la troisième race, tous les seigneurs qui ne relevoient pas du comté de Paris ou du duché de France, étoient devenus tellement étrangers aux Capet, que non-seulement ils leur refusoient toute obéissance, mais que toute communication entre eux étoit presque interrompue. A partir de cette époque, cent cinquante ans s'étoient écoulés jusqu'à l'avènement de Louis-le-Jeune, pendant lesquels ces comtes et ces ducs indépendans avoient continué à dater leurs chartres des années du règne des divers rois français; ils avoient ainsi reconnu qu'ils étoient leurs vassaux; ils en conclurent qu'ils avoient envers eux les mêmes devoirs à remplir qu'ils exigeoient à leur tour de leurs subordonnés. Les rois de France étoient à cet égard nourris dans la même persuasion que leurs grands vassaux; leur idée de leur relation réciproque étoit la même; l'office que l'un exigeoit, l'autre étoit prêt à le rendre; et c'est ainsi que les Capétiens grandirent sans victoires et sans révolutions éclatantes, par le progrès seul de l'opinion, par l'ignorance du passé, et par la généralisation des rapports où chacun s'étoit trouvé avec son voisin.

Soit le roi, soit ses vassaux, rattachioient bien l'idée de leurs devoirs réciproques à quelque souvenir indistinct des prérogatives de la couronne dans les temps passés; mais il s'en falloit de beaucoup qu'ils eussent assez de critique pour distinguer le vrai d'avec le faux, dans les récits historiques qu'on leur présentoit. Ils attachioient seulement leurs regards aux règnes éclatans. Ils connoissoient surtout le nom de Charlemagne; son règne étoit à leurs yeux l'époque la plus brillante de la chevalerie, et ils croyoient trouver dans son administration l'origine de tout ce qu'il y avoit de plus louable dans ce droit féodal auquel ils vouloient demeurer soumis. La Curie de Sainte-Palaye a conjecturé que les grandes Chroniques de Saint-Denis furent recueillies ou compilées par l'ordre de l'abbé Suger, qui destina sa *Vie de Louis-le-Gros* à en être la continuation. Il est sûr du moins que c'est de l'époque où nous sommes parvenus, que commence leur célébrité (1). C'est alors, sans doute, qu'on inséra dans ces Chroniques la relation du voyage fabuleux de Charlemagne à Constantinople, et la relation plus fabuleuse encore, attribuée à l'archevêque Turpin, des guerres d'Espagne du même Charlemagne. Cette fiction, qui a servi de texte aux nom-

(1) Voyez Préface aux grandes Chroniques de Saint-Denis, T. III des *Historiens de France*.

1137. breuses amplifications des romanciers de chevalerie, étoit donc, au temps de Louis-le-Jeune, confondue avec l'histoire authentique, et n'avoit pas moins d'autorité qu'elle.

Dans le Roman de l'archevêque Turpin, et dans les grandes Chroniques, il est, pour la première fois peut-être, fait mention des douze pairs de Charlemagne (1); et en effet, probablement à l'époque où nous sommes parvenus, la notion que ce monarque étoit entouré de douze paladins, tous distingués par leur valeur, tous égaux par leurs droits et leurs privilèges, passa des fables des Trouverres, dans la croyance nationale, et même dans celle des hommes d'état : dès lors chacun commença à chercher autour de soi où étoient les représentants des douze pairs de Charlemagne; s'ils ne furent pas immédiatement appelés à des fonctions publiques, les esprits se préparèrent du moins à ce qu'on leur rendit l'existence, comme on le fit un demi-siècle plus tard.

Mais si les douze pairs de Charlemagne étoient fabuleux, si les six pairs laïques de qui l'on prétendoit que Hugues Capet avoit reçu la couronne ne l'étoient pas moins, il étoit vrai cependant qu'un esprit d'égalité, ou de pairie,

(1) « Guanelons li traitres qui vendi les XII pers au roi Marcilion. » Liv. IV, ch. 4, p. 209, grandes Chroniques de Saint-Denis. Hist. de France, T. V.

avoit subsisté entre les grands vassaux, au commencement de la troisième race, et que cet esprit tendoit rapidement à se détruire. La vanité des rangs avoit fait des progrès notables, et les titres, employés d'abord avec une sorte d'indifférence, étoient devenus un des grands objets d'ambition pour les seigneurs. Les réunions d'état avoient porté des coups plus funestes encore à cette égalité primitive. La France, dans le siècle précédent, étoit une république de nobles, elle devint bientôt une arène, où trois ou quatre rois, ceux de France, d'Angleterre, de Germanie et d'Aragon, se disputèrent le pouvoir suprême, et entraînérent tous les seigneurs plus foibles dans leurs rivalités. Le pouvoir monarchique s'établit en France, beaucoup moins par le résultat de la lutte du roi contre ses barons, que par le bonheur qui l'accompagna dans sa rivalité avec les autres monarques qui se partageoient la contrée. Pendant tout le règne de Louis-le-Jeune, qui se prolongea quarante trois ans, le roi d'Angleterre parut avoir sur celui de France de tels avantages, qu'on devoit s'attendre à lui voir dépouiller enfin les descendans de Hugues Capet. L'imprudence du roi Jean d'Angleterre lui fit perdre toutes les belles provinces dont la conquête illustra le règne de Philippe Auguste. La croisade contre les Albigeois ruina le pou-

1137.

voir des rois d'Aragon dans le midi : la lutte contre la ligue lombarde et contre l'Église épuisa les deux Frédéric, et anéantit leur domination sur la France orientale. Quand la couronne n'eut plus à redouter ces puissans rivaux elle intimida aisément les autres ; après la chute des premiers, les abus féodaux se conservèrent encore plusieurs siècles ; mais le système qui reposoit sur l'équilibre entre des chefs presque égaux, fut détruit.

- Le domaine propre de la couronne, que Louis-le-Jeune héritoit de son père, avoit déjà reçu des accroissemens considérables. La valeur et l'activité de Louis-le-Gros avoient enfin déterminé tous les petits seigneurs du comté de Paris, qui lui avoient long-temps fait la guerre, à reconnoître son autorité. Sous les premiers Capétiens, le roi étoit de tous les seigneurs de France le plus mal obéi dans ses domaines. Sous Louis-le-Gros, le comté de Paris parvint à une consistance aussi compacte, à une subordination aussi régulière qu'aucun autre des grands comtés ; et dès que le monarque fut sorti de la honteuse dépendance où son père et son aïeul étoient restés à l'égard des moindres seigneurs de château, les grands vassaux de France commencèrent à tourner leurs yeux vers lui : ceux même qui l'emportoient de beaucoup en force sur lui

n'hésitèrent plus à le reconnoître pour leur supérieur. 1137.

Ni Louis-le-Gros, ni Louis-le Jeune, n'étoient des hommes d'un mérite très-éminent; ce n'étoient ni leurs grands talens, ni leur haute politique, ni leur gloire, qui les relevoient aux yeux de leurs compatriotes; mais ils avoient participé à l'esprit et à l'éducation chevaleresque de leur siècle, auxquels Philippe I^{er}, ainsi que son père et son aïeul, étoient demeurés étrangers. Tous deux étoient de bons et braves chevaliers, et ils avoient mérité à ce titre l'estime de leurs sujets. L'art de la guerre n'étoit point alors une science, il ne supposoit presque aucune étude du terrain, presque aucune tactique, presque aucune combinaison dans les marches et les évolutions; il n'exigeoit presque aucune connaissance des hommes pour choisir d'habiles officiers, puisque tous les soldats combattoient sous leurs chefs héréditaires, et que le sénéchal lui-même, qui commandoit les armées du roi, prétendoit en avoir le droit, comme une conséquence nécessaire de sa fonction héréditaire de porter les plats sur la table royale. Mais le monarque, comme le comte, comme le simple baron, devoit donner l'exemple de la valeur personnelle. Il avoit besoin pour cela d'une éducation physique bien plus que morale; il falloit qu'il pût supporter les privations.

1137.

et les fatigues, et qu'il pût combattre corps à corps avec les plus vaillans. Ces qualités ne manquèrent point aux deux Louis : d'ailleurs la finesse des armes, et la supériorité des chevaux donnoient aux puissans et aux riches un immense avantage dans la mêlée; les batailles étoient peu meurtrières pour les chevaliers et les hommes de haut rang; en sorte que, même dans le plus fort du combat, le roi le plus brave ne s'exposoit pas beaucoup : aussi une proportion assez commune de loyauté, d'intelligence et de bonne volonté, suffisoit, avec de la vigueur de corps et quelque courage, pour faire d'un homme ordinaire un monarque très-distingué.

Quoique nous ayons fait remarquer déjà quelques symptômes de la concentration du pouvoir, qui, au commencement du onzième siècle, s'étendoit à peine au-delà des bornes de chaque ville, et qui, dans le douzième, étoit reconnu dans d'assez grandes provinces, cependant l'histoire de France continuoit à n'avoir point d'unité; le territoire de la nation, partagé entre un grand nombre de princes, et soumis à des influences étrangères, n'avoit plus d'intérêts communs. Pour savoir quel fut le sort des Français durant le règne de Louis-le-Jeune, et plus particulièrement durant la première période de ce règne, qui s'écoula entre son couronnement et son départ pour la croi-

sade, il faut suivre l'histoire particulière de chacun des gouvernemens qui influoient sur leur destinée. En effet, nous passerons en revue, dans ce chapitre, l'administration du roi pendant ces huit années, les révolutions des provinces de France dépendantes de l'Angleterre, de celles qui relevoient de l'Empire, de celles dont les intérêts se rattachent à ceux du royaume d'Aragon, enfin les affaires des communes et celles de l'Église.

Au milieu des fêtes que l'Aquitaine donnoit au jeune Louis, à l'occasion de son mariage, il reçut à Poitiers la nouvelle de la mort de son père, survenue le 1^{er} août. Ses conseillers jugèrent que son absence, dans ce moment critique, pouvoit n'être pas sans danger, et ils le déterminèrent à partir immédiatement pour Paris, sans même y mener sa jeune épouse, jusqu'à ce qu'il se fût assuré que la tranquillité y étoit rétablie : il la laissa donc sous la charge de Geoffroi, évêque de Chartres (1), et revint en grande diligence. Il ne paroît pas cependant que ses frères ou les seigneurs du royaume aient songé à troubler l'ordre de la succession, ni que la ville de Paris se soit soulevée ; mais la ville d'Orléans voulut profiter du changement de règne pour obtenir les libertés qui faisoient fleurir d'autres cités. Les bourgeois

(1) *Chronicon Mauriniacense*, Lib. III, p. 84.

1137. s'éloient assemblés ; ils avoient pris l'engagement, par serment, d'accourir au son de la grosse cloche, pour se défendre les uns les autres, contre les extorsions et les violences des seigneurs, où, selon l'expression alors usitée, ils avoient juré la *commune*. Louis VI, qui avoit sanctionné l'établissement de quelques communes dans les villes de l'Église, s'étoit toujours opposé à ce que leur exemple fût imité par les villes de la couronne. Louis VII suivit la même politique : à son passage à Orléans il réprima des efforts qu'il regardoit comme séditioneux (1), « là apaisa l'orgueil et la forsen-
« nerie d'aucuns musards de la cité, qui, pour
« raison de la commune, faisoient semblant
« de soi rebeller, et dresser contre la cou-
« ronne : mais moult y en eut de ceux qui
« cher le comparèrent (achetèrent) ; car il
« en fit plusieurs mourir et détruire de male
« mort, selon le fait qu'ils avoient desservi (2). »
Après avoir commencé son règne par ces exécutions sanglantes, qu'il savoit bien devoir être agréables à la noblesse et au clergé, Louis VII convoqua une cour plénière à Bourges, pour les fêtes de Noël, afin de s'y faire couronner une seconde fois aussi-bien que sa femme Éléo-

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 124.

(2) *Grandes Chroniques de Saint-Denys. Hist. de France*, T. XII, p. 196.

nore. Il avoit choisi une ville au centre de la France, pour en rendre l'accès plus facile aux habitans du midi comme du nord. En effet, le nombre des métropolitains, des évêques, des comtes et des autres seigneurs qui s'y rassemblèrent, fut immense. C'étoient proprement les états du royaume, quoiqu'ils ne fussent convoqués que pour une fête, et qu'on ne voie pas, dans cette occasion, qu'aucun objet politique fût soumis à leur délibération. (1)

On sait fort peu de choses sur les premières années de l'administration de Louis VII : on peut attribuer cette stérilité, en partie à la grande jeunesse du roi, plus occupé de ses plaisirs et des exercices de son âge que des affaires publiques; en partie au manque d'un historien contemporain, qui ait pris à tâche de conserver la mémoire des affaires de la monarchie. Louis-le-Jeune éprouvoit encore quelquefois la résistance de ces petits seigneurs, contre lesquels son père avoit si long-temps combattu. Il paroît que, dès la première année de son règne, Gaucher, sire de Montjay, d'une branche cadette de la maison de Montmorency, crut pouvoir secouer le respect que lui avoit inspiré Louis-le-Gros, et piller les sujets du roi dans le voisinage de son château. Louis VII se hâta cependant de rassembler quelques

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 915.

1137. troupes, avec lesquelles il vint, en 1158, mettre le siège devant Montjay : il prit ce château, il en renversa les fortifications, à la réserve d'une seule tour, où il mit garnison, et il conduisit Gaucher dans les prisons de Paris. (1)
- 1137-1141. Dans le Poitou et l'Aquitaine l'autorité étoit demeurée à sa femme Éléonore, et aux conseillers de Guillaume X, père de celle-ci : ces provinces paroissent cependant se ressentir aussi de la jeunesse des souverains, et secouer un joug qu'elles avoient docilement porté pendant la vie de Guillaume IX. Le pays d'Aunis, en particulier, étoit dévasté par la petite guerre d'Ebles de Mauléon, et de Godefroi de Rochefort, qui se disputoient le château Julien, et la ville de La Rochelle. A cette occasion Louis VII parut de bonne heure vouloir profiter de son mariage, pour faire valoir sur les états de sa femme, non l'autorité d'Éléonore d'Aquitaine, mais celle du roi, de qui ces fiefs relevoient. Il évoqua à lui le jugement des contestations entre Mauléon et Rochefort, et il les força à faire la paix (2). Peu après, des différends s'élevèrent entre l'évêque et le comte d'Angoulême, à l'occasion de quelques biens

(1) *Historia gloriosi regis Ludovici VII.* T. XII. Hist. de France, p. 125. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 199. — *Chr. reg. Francor.*, p. 213.

(2) *Galliæ christianæ*, T. II, p. 462.

d'Église. Ce comte étoit Guillaume Taillefer, ^{1138—1141.} qui avoit succédé le 16 novembre 1140 à son père Wulgrin Taillefer II : il étoit encore fort jeune, et son inexpérience encourageoit les prétentions de ses gentilshommes, de ses frères, de l'évêque et du roi de France, à gouverner son fief. Ce dernier lui écrivit comme à son *fidèle*, lui rappelant que l'église d'Angoulême avoit été enrichie par les rois ses prédécesseurs, et qu'elle ne pouvoit être appauvrie sans offense pour la dignité royale; il lui enjoignoit en conséquence d'honorer et d'aimer cette église, et de lui restituer ses biens, promettant de régler ensuite lui-même, quand il viendrait dans le pays, les différends qui pourroient subsister encore entre le comte et l'évêque. (1)

Louis VII visitoit en effet, et vouloit visiter en roi, les provinces méridionales de la France, qui pendant si long-temps avoient été étrangères à la couronne. Après un intervalle de cent quatre-vingts ans, durant lequel on ne trouve aucun acte de l'autorité royale en Languedoc, Louis-le-Gros avoit déjà, en 1154, accordé une charte à l'évêque du Puy-en-Velay, qui étoit venu lui-même la solliciter à Orléans, afin de régulariser l'autorité qu'il s'attribuoit sur cette ville, pendant l'absence de son sei-

(1) *Historia pontific. et comitum Engolismensium.* Hist. de France, T. XII, p. 399.

1138—1141. gneur, le comté de Tripoli en Syrie. Louis-le-Gros, parlant comme s'il n'avoit cessé d'être souverain dans cette province, accorda à l'évêque Humbert la seigneurie de la ville du Puy, la justice et tous les droits d'un comte particulier (1). Ces concessions n'étoient cependant encore que des formes de chancellerie, qui n'avoient pas beaucoup de valeur réelle. Louis VII, en 1138, vint en pèlerinage à la même église du Puy-en-Velay; et c'étoit la première fois qu'un roi de la troisième race passoit les frontières de la Septimanie, enseignant ainsi aux peuples que leurs seigneurs avoient eux-mêmes un seigneur, auquel ils pouvoient recourir. (2)

Louis-le-Jeune ne tarda pas long-temps à se montrer à ces mêmes provinces, non plus en pèlerin, mais en chef d'armée. Les comtes de Poitiers n'avoient jamais voulu reconnoître la cession du comté de Toulouse, faite par Guillaume IV à son frère Raymond de Saint Gilles. Ils prétendoient que le comté de Toulouse étoit un fief féminin, qui auroit dû passer à Philippa, fille de Guillaume IV de Toulouse, et femme

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVII, p. 425, et Preuves, p. 473.

(2) *Petri Venerabilis*, Lib. I, Epist. 29, T. XV. Hist. de France, p. 634. — *Gallie christianæ*, T. IV, p. 575 seq. — Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVII, p. 425.

de Guillaume IX de Poitiers : celui-ci , ainsi que son fils Guillaume X , avoient fait valoir par les armes leurs prétentions. Eléonore avoit hérité de leurs droits , et les avoit transmis au roi son mari. Toutefois si Louis VII avoit réuni à la couronne le puissant comté de Toulouse , il auroit entièrement renversé l'équilibre entre le roi et les seigneurs , que le système féodal avoit maintenu jusqu'alors. Rempli de ce projet , il convoqua les vassaux de la couronne , pour faire leur service à l'armée qui devoit s'assembler aux fêtes de la Saint-Jean 1141 , et entrer en Languedoc. Il paroît que les grands vassaux montrèrent peu d'empressement à seconder le roi dans une entreprise qui leur seroit devenue si fatale ; qu'en particulier Thibaud , comte de Champagne , refusa de servir , et que Louis VII en témoigna beaucoup de ressentiment (1). Malgré l'abandon de ses vassaux , ce monarque , avec le peu de forces qu'il put réunir , entreprit le siège de Toulouse ; mais il fut bientôt obligé de le lever. Nous n'avons cependant aucun détail sur ces événemens ; notre guide dans la partie précédente de l'histoire , le moine Ordéric Vitalis , nous manque tout à coup à cette époque , et nous laisse , au moment où il pose la plume ,

(1) *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 331. — *Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis*, Lib. II, p. 105. *Ibid.*

1138—1141. dans une grande obscurité. Malgré tous les défauts de sa narration, son extrême prolixité, son désordre, ses continuel retours en arrière, et son goût pour le merveilleux le plus absurde, nous ne nous séparons pas sans regrets d'un écrivain qui nous initioit dans tous les préjugés et toutes les passions populaires de son époque, et qui, à propos de ce que nous ne désirions point savoir, nous apprenoit souvent ce que nous aurions cherché partout ailleurs en vain. (1)

Si Louis VII échoua dans son entreprise sur Toulouse, son expédition de l'an 1141 n'en contribua pas moins à étendre son autorité au midi; les droits des vicomtes Gui et Adémar de Limoges leur étoient contestés, probablement par l'évêque de la même ville. Le roi les fit

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 925. L'auteur déclare ici que, parvenu à l'âge de soixante-sept ans, et fatigué par la vieillesse et par les infirmités, il désire finir une histoire qui ne lui présente plus d'attrait, au milieu des calamités dont l'Europe est affligée. De longs extraits d'Orderic Vitalis ont été imprimés dans le tome XII des *Historiens de France*, et dans les précédens; mais ils ont été morcelés, d'après le malheureux système adopté pour cette collection, de manière à rendre impossible de comprendre le plan de cet auteur, de le lire avec intérêt, ou de juger de la croyance qu'il mérite. Il est bien richeux que les savans laborieux qui ont formé ce recueil national, mettent si souvent celui qui veut juger par soi-même, dans la nécessité de recourir aux originaux qu'ils devoient reproduire, et qu'ils n'ont fait qu'extraire.

comparoître à son tribunal ; et après les avoir ¹¹³⁸⁻¹¹⁴¹ contraints à payer deux cents marcs d'argent, il les maintint dans leur possession. Ces vicomtes étoient au nombre des vassaux des comtes de Poitou, et peut-être n'auroient-ils point reconnu l'autorité royale, si, à ses propres droits, Louis VII n'avoit pas joint ceux de sa femme Éléonore. (1)

La clientèle de la couronne sur les bénéfices de l'Église devoit s'étendre avec l'accroissement de son autorité. Cependant les provinces nouvellement réunies cherchoient à maintenir les libertés ecclésiastiques et le droit d'élection des chapitres, qui tout récemment avoient causé une si violente inimitié entre les pouvoirs temporels et spirituels.

L'évêque de Poitiers étant mort au mois d'octobre 1140, le chapitre de son diocèse lui donna pour successeur un abbé Grimoard, qui fut approuvé par le peuple, et consacré par l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain, sans attendre la sanction royale. Ce n'étoit pas ainsi que se faisoient les élections d'évêques dans les anciens domaines de la couronne ; et Josselin, évêque de Soissons, qui paroît avoir été le conseiller de Louis pour les affaires ecclésiastiques, l'engageoit à punir l'archevêque de Bordeaux,

(1) *Chronicon Gaufrédi Vosiensis*, p. 435, T. XII.

1138—1141. tandis que saint Bernard, abbé de Clervaux, prenoit sa défense et celle des libertés ecclésiastiques (1). L'affaire étoit encore en suspens, lorsqu'un autre siège bien plus important vint à vaquer dans la France méridionale, celui d'Albéric, archevêque de Bourges; et tandis que Louis présentoit au chapitre le clerc qu'il destinoit à le remplacer, le chancelier de l'Église romaine engagea le pape Innocent II à disposer de ce siège, en faveur de son neveu Pierre de La Châtre.

Louis VII éprouva une violente colère en apprenant cette usurpation de la cour de Rome; il jura qu'il ne permettroit jamais à La Châtre de prendre possession de l'archevêché qu'il lui avoit en quelque sorte dérobé, et il le força à chercher un refuge chez Thibaud, comte de Champagne (2). Dans cette occasion il ne s'agissoit plus des libertés de l'Église, mais plutôt des usurpations de la cour de Rome; aussi les plus zélés défenseurs des premières, saint Bernard, abbé de Clervaux, et Pierre-le-Vénéral, abbé de Clugny, commencèrent à inter-

(1) *Sancti Bernardi Epistola ad Josselinum, Suessionens, episcopum*, T. XV. Hist. de France, p. 581. — *Chronicon Malleacense*, T. XII, p. 408.

(2) *Chronicon Mauriniacense*, p. 87. — *Historia Francor. anonyma*, p. 116. — *Chronicon Gaufrédi Vostensis*, p. 435. — *Chronicon Tironense*, p. 472.

céder pour le roi (1). Mais moins les saints étoient scandalisés, plus la cour de Rome s'irritoit. Innocent II fulmina enfin une bulle contre le roi de France, par laquelle il soumit à l'interdit tous les lieux où il viendroit à résider. Malgré le dévouement de la maison des Capet à l'Église, ou peut-être justement à cause de ce dévouement, aucune ne fut plus souvent frappée des censures ecclésiastiques. Hugues, Robert, Philippe, Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, en sentirent tout le poids : pendant trois ans en effet celui-ci ne put entrer dans aucune ville, aucun château, ou aucune bourgade, sans que le service divin y fût aussitôt suspendu. (2)

Le puissant comte de Champagne et de Blois, Thibaud IV, avoit offensé Louis VII, en refusant de se trouver à l'armée qui attaquoit Toulouse, et en ouvrant dans ses états un asile à Pierre de La Châtre. Bientôt un nouveau sujet de brouillerie vint s'ajouter aux précédens : la reine Éléonore avoit une sœur nommée Pétronille, qui avoit reçu pour sa part de l'héritage paternel, quelques fiefs situés en Bourgogne. Louis craignant qu'elle ne formât ensuite des

(1) *Sancti Bernardi Epistola ad episcopos curiæ*, T. XV, p. 585. — *Petri venerabilis Epistola ad Innocentium II*, p. 637.

(2) *Chronicon Mauriniacense*, p. 87.

1138—1141. prétentions sur la portion de sa sœur, désiroit la marier à un de ses vassaux les plus fidèles. Il fit enfin choix de son parent Raoul, comte de Vermandois, qu'on a surnommé le Vaillant et le Borgne, et qui étoit âgé au moins de cinquante ans. Mais Raoul, à qui Louis VII accordoit la plus grande confiance, étoit marié depuis bien des années à une sœur du comte de Champagne. Il est vrai que les grands seigneurs qui désiroient un divorce, pouvoient toujours trouver dans leur généalogie, quelque lien de parenté avec leurs femmes, et quelque prétexte pour faire casser leur mariage. Une législation de scandales et de parjures encourageoit tour à tour des révélations honteuses et des déclarations mensongères, dont la cour de Rome se constituoit juge; et selon que les princes jouissoient ou non de sa faveur, tantôt elle déclaroit nuls les mariages les plus légitimes, tantôt elle refusoit obstinément les divorces les plus nécessaires. Raoul de Vermandois, qui ne vouloit point laisser échapper l'occasion qui lui étoit offerte, n'attendit pas le jugement de Rome. Il s'adressa aux trois évêques de Noyon, de Laon et de Senlis, dont l'un étoit son frère et les autres ses créatures, et il obtint d'eux une déclaration par serment, portant que son mariage avec la princesse champenoise étoit nul; après quoi il se hâta d'épouser

Pétronille de Guienne. Mais il n'avoit pas songé ^{1138—1141.} qu'en offensant le comte de Champagne, il offensoit aussi son ami saint Bernard, et le pape Innocent II, qui avoit en saint Bernard la plus grande confiance. Bientôt les trois évêques, convaincus de parjure, furent suspendus; Raoul de Vermandois fut frappé d'anathème, et son mariage ne fut enfin reconnu pour valide qu'après la mort de sa première femme. (1)

Ni Louis VII, ni son cousin Raoul de Vermandois, ne se laissèrent intimider par les anathèmes de l'Église. Le premier, après la réunion de l'Aquitaine à son domaine, l'emportoit en puissance sur tous les rois qui depuis trois siècles l'avoient précédé sur le trône de France; le second s'étoit fait une brillante réputation par son courage et son activité. Thibaud, au contraire, qui régnoit depuis quarante ans, étoit déjà vieux, et dans les campagnes de 1141 et 1142 il éprouva de constans revers. Ce fut en 1142, ou peut-être même en 1143, que Louis VII attaqua le château de Vitry en Champagne, l'un des meilleurs de ceux du comte Thibaud. S'en étant rendu maître, il y fit mettre le feu, et les flammes s'avancant bien plus rapidement qu'il ne s'y étoit attendu, gagnèrent

(1) *Herimanni Tornacensis Historia*, p. 408. — *Roberti de Monte*, p. 731, T. XIII. *Hist. de France*. — *Sancti Bernardi Epistolarum*, T. XV, p. 585.

1141-1144. la principale église, où la plus grande partie de la population s'étoit réfugiée. Aucune issue n'étoit plus ouverte à ces malheureux, et treize cents hommes, femmes ou enfans, périrent d'une manière effroyable dans cet incendie. Louis VII, dont le cœur n'étoit point endurci, entendit leurs cris lorsque le mal étoit peut-être déjà sans remède. Bientôt après il vit leurs corps à moitié dévorés par les flammes, et cette scène d'horreur, qu'il pouvoit regarder comme son ouvrage, le glaça d'épouvante et de remords; elle contribua bien plus que n'auroit pu faire une défaite, à lui faire rechercher la paix avec l'Église, et solliciter l'intercession de saint Bernard et de Pierre-le-Vénéable auprès de la cour de Rome. Louis VII étoit disposé à admettre Pierre de La Châtre à l'archevêché de Bourges, pourvu que le pape le relevât du serment qu'il avoit fait de ne l'y jamais recevoir; il offroit d'accorder à Thibaud des conditions avantageuses, mais en même temps il demandoit à être réconcilié à l'Église, et que la sentence d'excommunication prononcée contre Raoul de Vermandois fût révoquée. (1)

(1) Les PP. Bénédictins rapportent l'incendie de Vitry au mois de janvier 1143. *Anonymi Hist. Francor.*, T. XII, p. 116. — *Abbrégé de l'Hist. de France*, p. 225. — T. XIII, *Auctarium Gemblacense*, p. 272. — *Roberti de Monte*, p. 289. — *Aliud Append. ad eundem*, p. 331.

Cette dernière sentence avoit été prononcée ¹¹⁴¹⁻¹¹⁴⁴ par le cardinal-légit Ives, qui depuis étoit mort à Trèves : comme elle avoit été rendue sur les instances de Thibaud, ce comte s'engagea par serment à la faire révoquer, et à cette condition il obtint du roi la restitution de tout ce qu'il avoit perdu. Thibaud pouvoit compter en effet sur son influence à la cour de Rome, et nous avons la lettre que, sur sa demande, saint Bernard écrivit à Innocent II, en exécution de ce traité. Après des réflexions générales sur le malheur des gens de bien et la décadence de la piété, il ajoute : « Pour que la terre
« ne fût pas entièrement désolée, pour qu'un
« royaume divisé ne fût pas ruiné, votre fils le
« plus dévot, cet ami, ce défenseur des libertés
« ecclésiastiques a été forcé à promettre sous ser-
« ment qu'il feroit retirer la sentence d'excom-
« munication prononcée par maître Ives, votre
« légat de bonne mémoire, contre la terre et
« la personne du tyran adultère, qui a été le
« chef et l'auteur de tous ses maux et de toutes
« ses douleurs, et contre la compagne de son
« adultère. Ce prince s'y est déterminé à la
« prière et d'après le conseil de quelques hom-
« mes fidèles et sages ; car ils disoient qu'il
« seroit facile d'obtenir cette grâce de vous,
« sans aucune lésion de l'Église, puisqu'il dé-
« pendroit toujours de vous de prononcer de

1141-1144. « nouveau la même sentence qui avoit été ren-
 « due avec justice, et de la déclarer alors irré-
 « vocable : que la paix s'obtienne donc ainsi,
 « et que la ruse soit jouée par la ruse; que celui
 « qui se glorifie dans sa malice et qui est puis-
 « sant dans son iniquité; sente qu'il n'y peut
 « rien gagner. » (1)

Saint Bernard auroit dû cependant prévoir le ressentiment qu'une pareille tromperie inspireroit au roi. Dès la première annonce de l'intention du pape, de fulminer de nouveau l'excommunication contre le comte Raoul, Louis VII déclara qu'il la regarderoit comme une hostilité nouvelle, et qu'elle anéantiroit le traité précédent (2). Quand l'excommunication fut en effet prononcée, et que Louis VII se trouva joué, il s'en prit à l'Église; il empêcha l'élection d'un nouvel évêque de Paris; il refusa la possession du temporel à l'évêque de Châlons qui avoit été nommé; il saisit le temporel de l'archevêque de Reims; il témoigna surtout sa défiance d'une alliance que le comte Thibaud cherchoit à contracter avec le comte de Flandre et le comte de Soissons, en les attachant à lui par des mariages. Dans ces mesures vigoureuses, Louis VII étoit

(1) *Sancti Bernardi Epistola* 217, col. 200. — Hist. de France, T. XV, p. 584.

(2) *Sancti Bernardi Epist.* 220, p. 205. — Hist. de France, T. XV, p. 586.

secondé par l'abbé Suger, et Josselin, évêque ^{1141-1144.} de Soissons : d'autre part, saint Bernard s'employoit avec zèle pour le comte Thibaud, et il étoit assisté par Hugues, évêque d'Auxerre. Il ne nous est resté, de toute cette négociation, que les lettres de saint Bernard, en sorte que nous ne pouvons entendre que l'une des deux parties. Ces lettres donnent une haute idée de l'habileté du saint, de sa vigueur de raisonnement, quelquefois même de sa modération, lorsqu'il auroit pu se croire personnellement offensé, et qu'il se disculpoit au lieu de montrer de la colère; mais elles laissent peser sur lui dans toute sa force, l'accusation de duplicité, si souvent répétée contre les gens de son ordre.

Nous avons vu quels conseils saint Bernard avoit donnés à Innocent II, sur l'excommunication du comte Raoul; cependant il écrit lui-même à Louis : « Comment le comte Thibaud
« a-t-il pu pécher contre vous, de manière à
« encourir de nouveau votre colère, lui qui,
« comme vous le savez bien, a obtenu par ses
« propres efforts, avec tant de travaux et de
« difficultés, cette absolution du comte Raoul,
« qu'il regardoit pourtant comme injuste; lui
« qui n'a point cherché, qui ne cherche point,
« qui même, par crainte de vous déplaire,
« a détourné de tout son pouvoir cette nou-
« velle excommunication, quelque juste qu'elle

1141-1141. « fût ? » (1) Dans une lettre à Josselin, « il pro-
 « teste qu'il n'est point animé par un esprit de
 « blâme, qu'il n'a médit de personne, qu'il ne
 « veut médire de personne, moins encore du
 « prince de son peuple; qu'il demande grâce
 « pour tout ce qu'il a pu dire inconsidéré-
 « ment de contraire à la dignité de l'évêque
 « de Soissons, de l'abbé de Saint-Denis, ou du
 « roi; mais surtout il proteste n'avoir jamais
 « ni dit, ni écrit, ni même cru qu'ils fussent
 « *des schismatiques ou un foyer de scandale.*
 « Je le dis sans crainte, ajoute-t-il, et je ne re-
 « doute point que mon écrit me démente; exa-
 « minez-le bien, je vous prie; et si vous y
 « trouvez ces choses, alors je m'avouerais cou-
 « pable d'un grand sacrilège, et je conviendrai
 « qu'en l'écrivant j'étois agité, comme vous le
 « dites, d'un esprit de blâme ou de blas-
 « phème. » (2)

Mais en même temps saint Bernard rendoit compte à la cour de Rome de ces différends, pour la confirmer dans son opposition au roi; nous

(1) *Epistola* 220, col. 203, *sancti Bernardi*. Hist. de Fr., p. 587.

(2) *Epistola* 223, col. 207, *sancti Bernardi*. Hist. de Fr., T. XV, p. 590.

Josselin avoit employé le mot *blasphemia*, qui dans les écrits de ce siècle est habituellement employé comme *blâme*; les biographes de saint Bernard y ont vu avec horreur une accusation de blasphème.

avons sa lettre au cardinal Etienne, évêque de ^{1141-1144.} Préneste : « Vous savez, lui dit-il, comment je me
 « suis présenté devant mon seigneur (le pape),
 « lui parlant pour le roi..... ; je disois alors du
 « bien de lui, car il sembloit promettre le bien ;
 « mais à présent il rend le mal pour le bien, et
 « je suis forcé de me contredire : j'ai honte de
 « mon erreur et des fausses espérances que
 « j'avois conçues, et je rends grâce à Dieu de
 « n'avoir point été exaucé, quand, avec simpli-
 « cité de cœur, je priois pour lui. Je croyois
 « montrer de la déférence à un roi pacifique, et
 « voilà que je me trouve avoir approuvé le
 « plus dangereux ennemi de l'Église. Toutes les
 « choses sacrées sont foulées aux pieds chez
 « nous ; l'Église est réduite à un honteux esclavage ; on ne permet point de procéder aux
 « élections des évêques, et lorsque les prêtres
 « ont pris sur eux de les accomplir, on ne per-
 « met point à l'élu d'occuper son siège. » (1)

Ce n'étoit pas au moyen de pareilles recommandations qu'il devoit être facile à Louis VII de faire sa paix avec le pape Innocent II ; mais celui-ci étant mort le 24 septembre 1145, Célestin II, qui lui fut donné pour successeur, consentit à réconcilier le roi de France à l'Église : on ne sait point quelle condition il lui im-

(1) *Sancti Bernardi Epist.* 224, col. 208. *Hist. de France*, T. XV, p. 591.

1141—1144. posa. La chronique de Morigni se contente de rapporter, « que le roi envoya des députés à Célestin pour traiter avec lui, et qu'ils obtinrent tant de sa douceur, qu'en leur présence, et devant tous ces nobles qui fréquentent Rome, il leva la main avec bonté, et étant debout, il fit le signe de bénédiction du côté de la France, et lui donna l'absolution de l'interdit prononcé contre elle. » (1)

Saint Bernard, voyant Louis réconcilié à l'Église, se hâta de pacifier aussi le comte Thibaud avec lui. Il écrivit à Célestin II, non plus pour accuser le roi, mais pour demander la paix avec les plus vives instances; il sollicita aussi le concours de Josselin, évêque de Soissons, et celui de l'abbé Suger; la paix fut enfin conclue dans une assemblée solennelle tenue à Saint-Denis en 1144, où les grands du royaume étoient convoqués pour la fête de Saint-Mathias: on ne sait point quelles en furent les conditions; mais Thibaud, qui étoit désormais avancé en âge, ne songea jamais à les violer. (2)

1137—1141. Pendant cette période de huit années, où Louis-le-Jeune, à peine entré dans l'adolescence, éprouvoit d'assez grandes oppositions dans son administration intérieure, par l'inimi-

(1) *Chron. Mauriniacens.*, p. 87.

(2) *S. Bernardi Ep.* 225 et 358, T. XV, p. 593. — *Chr. Turon.*, T. XII, p. 475. — *Roberti de Monte Ap.*, T. XIII, p. 531.

lié d'un de ses vassaux les plus puissans et les plus proches, que soutenoient les gens d'église, ses embarras ne furent nullement compliqués par la politique des princes étrangers qui possédoient une partie de la France, et en particulier par celle des Anglais. L'usurpation d'Étienne et les guerres civiles qui l'avoient suivie, avoient complètement anéanti la force extérieure de la monarchie britannique. Il est important de se former une idée de ses révolutions, puisqu'elles se faisoient ressentir à la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le comté de Boulogne, qui formoient une partie considérable de la France. Mais pendant la première période du règne de Louis VII ces révolutions n'ont aucune liaison avec l'histoire du reste de la monarchie.

Étienne avoit séjourné en Angleterre pendant les deux premières années de son règne, abandonnant la Normandie aux gentilshommes qui la défendoient par pure animosité contre la maison d'Anjou. Il avoit fondé ses prétentions au trône sur ce que, d'après la préférence accordée au sexe masculin, le fils d'une fille de roi devoit l'emporter sur la fille même du roi; mais cette règle, qu'il invoquoit, ne suffisoit pas pour établir son droit; car en l'admettant, son frère aîné, le comte de Champagne, auroit dû passer

1137-1144 avant lui. Il l'abandonna donc pour ne plus faire valoir que le droit qu'il tenoit de l'élection populaire; en effet, il avoit obtenu les suffrages du clergé et des grands, mais il avoit été obligé de les acheter par des concessions de tout genre; il avoit relâché tous les liens de l'autorité royale; et en permettant à tous les nobles de se fortifier dans leurs châteaux, il avoit perdu cette domination sur l'Angleterre, dont ses prédécesseurs avoient été en pleine jouissance. Les trésors de Henri 1^{er} livrés entre ses mains par son frère l'évêque de Winchester, lui avoient ouvert le chemin du trône; c'étoit encore par eux qu'il comptoit s'y affermir, et ne pouvant accorder sa confiance à aucune milice féodale, il attira à son service tous les aventuriers qui, sans patrie et sans sentimens politiques, étoient disposés à vendre au plus offrant le service de leurs bras. La plupart de ceux-ci étoient des Brabançons, qui arrivoient successivement dans son comté de Boulogne, pour passer de là en Angleterre. Étienne les plaça sous le commandement de Guillaume d'Ypres, son plus dévoué serviteur. De là vint que les troupes mercenaires furent, pendant tout ce siècle, désignées en France et en Angleterre par le nom de Brabançons. Leur établissement porta une atteinte dangereuse au système féodal, en trans-

portant le pouvoir du glaive, de ceux qui dis-^{1137-1144.}posoient de plus de terres, à ceux qui dispo-
soient de plus d'argent. (1)

Étienne, se croyant affermi sur le trône d'Angleterre, avoit passé en Normandie en 1137, tandis que Louis-le-Gros vivoit encore; après avoir rendu hommage à ce monarque pour les fiefs qu'il tenoit de lui en France, il avoit marché à la rencontre de Geoffroi, comte d'Anjou, qui, avec quatre cents chevaliers; avoit fait une irruption dans son duché. Mais les deux armées sembloient avoir peu de désir d'en venir aux mains : les gentilshommes qui les formoient montrôient beaucoup d'empressement à enlever du butin dans les villages désarmés et les couvens, très-peu à s'exposer aux blessures ou à la mort. Chaque général étoit obligé de faire la cour à ses soldats, et de leur promettre des récompenses d'autant plus grandes, qu'il pouvoit moins se faire obéir d'eux. Etienne, en particulier, prodiguoit son argent à ses vassaux immédiats de Boulogne, et à ses mercenaires brabançons. Ces faveurs excitèrent la jalousie des Normands. Une sédition éclata dans son armée; les deux peuples en vinrent aux mains, et après le combat, tous les Normands abandonnèrent leur roi. Geoffroi d'Anjou ne

(1) *Gesta Stephani regis*, in *Duchesne Script. normann.*, p. 929. — *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 916.

1137-1144 trouvoit guère plus d'obéissance parmi ses soldats; en sorte qu'au mois de juillet les deux princes se voyant hors d'état de combattre, convinrent d'une trêve de deux ans, sans rien décider sur leurs droits respectifs aux couronnes d'Angleterre et de Normandie. (1)

Le roi Étienne sembloit déterminé à livrer la Normandie à elle-même. Il ne prit aucune mesure pour y rétablir l'ordre; et il parut croire que l'anarchie universelle, en exaltant tous les intérêts locaux et toutes les haines de voisinage, défend'roit mieux cette province contre le comte d'Anjou, qu'il ne pourroit faire lui-même. Après avoir nommé Guillaume de Rommare, et le vicomte Roger, pour y rendre la justice, il repassa en Angleterre dans l'hiver de 1137 à 1138, emmenant avec lui tous ceux des nobles normands qu'il put déterminer à le suivre (2). Une invasion de David, roi d'Écosse, qui, pour témoigner sa fidélité à l'impératrice Mathilde, mettoit à feu et à sang les comtés septentrionaux de l'île, et un soulèvement des barons anglais qui accusoient Étienne de n'avoir exécuté aucune de ses promesses, contribuèrent à hâter son retour. Mais Étienne fut forcé de laisser derrière lui en Normandie, Robert, le puissant comte de Gloucester, de Bayeux et de Cuen,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 909, 910.

(2) *Ibid.*, p. 911.

fils naturel de Henri I^{er}, qui avoit tour à tour 1137—1144.
 prêté serment à Mathilde, puis à l'usurpateur,
 et qui, retiré dans ses forteresses, et refusant
 de paroître à la cour, attendoit le moment où
 il pourroit replacer sa sœur sur le trône. Au
 mois de juin 1158, ce Robert appela Geoffroi
 Plantagenet en Normandie; mais il lui con-
 seilla d'en ressortir dès le mois suivant, à l'ap-
 proche de Guillaume d'Ypres, et de ses Bra-
 bançons. Tous les partis sembloient redouter
 également le combat; et les chefs s'enfermant
 dans leurs forteresses, abandonnoient le plat
 pays aux ravages de tous les gens de guerre
 indifféremment. (1)

Cependant la guerre civile ne tarda pas à être
 transportée de Normandie en Angleterre. L'im-
 pératrice Mathilde passa dans cette île, sous la
 protection de son frère le comte Robert : une
 grande partie du clergé, qui prétendoit que ses
 privilèges avoient été mal observés par Étienne,
 se déclara pour elle; le frère lui-même du roi,
 l'évêque de Winchester, embrassa pour quel-
 que temps son parti, qu'il abandonna ensuite;
 et l'importance des combats qui se livroient dans
 le royaume rendit au duché de Normandie une
 tranquillité comparative; les seigneurs de ce
 pays préférant attendre ce que le sort des armes

(1) *Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ*, Lib. I, p. 24. —
Order. Vitalis, Lib. XIII, p. 916.

1137-1144 décideroit d'eux, sans attirer la guerre dans leur patrie.

Étienne étoit un homme de cœur et de tête; il avoit montré dans la guerre civile les talens d'un général, et la victoire avoit à plusieurs reprises couronné ses armes, surtout dans ses combats contre le roi d'Écosse; mais se défiant du titre par lequel il régnoit, il étoit obligé de faire la cour à ses vassaux. Au lieu de les maintenir dans l'obéissance, il cherchoit à les gagner par d'amples promesses qu'il n'étoit pas toujours en état de tenir, et il rassembloit souvent par toute sorte de moyens l'argent nécessaire à ses mercenaires, seuls défenseurs sur lesquels il pût compter. Aussi les prélats lui reprochoient-ils son manque de foi, eux qui n'avoient jamais gardé la leur. D'autre part Mathilde, qu'on nommoit toujours l'impératrice, sembloit douée d'une fermeté indomptable, d'une activité, d'un courage qu'aucun revers ne pouvoit abatre; mais son orgueil et son mépris pour les droits de ses sujets, éloignoient d'elle ceux même qui avoient couru le plus de dangers pour la servir. Geoffroi, comte d'Anjou, son mari, avec lequel elle vivoit rarement d'accord, et dont elle cherchoit à être toujours séparée par des mers et des montagnes, étoit de son côté réputé un vaillant guerrier; mais sa dureté, son avarice, et plus encore sa prédilection

pour ses sujets Angevins, avoient inspiré une telle aversion aux Normands, que ceux-ci, en défendant contre lui l'usurpation d'Étienne, croyoient défendre leur propre indépendance. Robert, comte de Caen et de Gloucester, frère naturel de Mathilde, la servoit avec une fidélité égale à ses talens et à son courage. Henri, évêque de Winchester, frère d'Étienne, et légat du pape en Angleterre, monroit une habileté dans les intrigues, et une hardiesse dans l'exécution, dignes de son ambition. Cependant tous ces grands personnages employant constamment les uns contre les autres les talens du premier ordre dont ils étoient doués, les rendirent tous également funestes à leur patrie; ils anéantirent la puissance de l'Angleterre qu'ils auroient pu servir, et ils détruisirent tout ce que les deux Guillaume et Henri avoient fait, pendant plus d'un demi-siècle, pour sa gloire.

Dans le cours de l'année 1141, l'Angleterre vit d'abord Étienne, prisonnier de Mathilde, condamné aux fers, traité avec la même rigueur que le dernier des malfaiteurs, et sollicitant vainement sa liberté au prix de sa couronne, à laquelle il étoit prêt à renoncer; elle vit ensuite Mathilde abandonnée par l'évêque de Winchester, délaissée par presque tous ses partisans, poursuivie de châteaux en châteaux, et

1137-1144. obligée enfin d'échanger le roi Étienne son prisonnier contre son frère Robert, comte de Gloucester, qui, en la défendant, étoit tombé aux mains de ses ennemis. Mais ces grandes révolutions sembloient n'inspirer aux Français qu'un intérêt de curiosité, et dans la Normandie même, les barons demeurés en quelque sorte leurs propres maîtres, prenoient conseil de ces événemens, pour traiter à des conditions plus ou moins avantageuses avec Geoffroi, comte d'Anjou, sans faire aucun effort vigoureux pour l'un des partis plutôt que pour l'autre. (1)

A dater de l'échange qui avoit remis Étienne en liberté, le parti de Mathilde déclina sans cesse en Angleterre, principalement à cause du zèle que les citoyens de Londres, offensés par elle, témoignèrent dans la cause d'Étienne. Ce fut peut-être parce que Louis VII vit Étienne s'affermir sur le trône d'Angleterre, qu'il aban-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, *usque ad finem*, p. 915-924. — *Gesta Stephani regis. Script. norman.*, p. 965 seq. — *Chronica Normanniae*, *ibid.*, p. 979. — *Wilhelmi Malmesbury Hist. novellæ*, Lib. II. — *Henrici Huntind.*, Lib. VIII. Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, Liv. VI, p. 125 seq.

Le roi Étienne avoit été fait prisonnier à Lincoln le jour de la Purification de la Vierge, 2 février, et le comte Robert devant la tour de Winchester, le jour de l'Exaltation de la croix, 14 septembre.

La Chronique normande rapporte l'un et l'autre événement à l'an 1140.

1137-1144.
donna son parti, après l'avoir favorisé jus-
qu'alors. Il encouragea Geoffroi, comte d'An-
jou, à faire une tentative plus vigoureuse pour
se rendre enfin maître de la Normandie. Celui-
ci passa la Seine auprès de Vernon, le 14 jan-
vier 1144, à la tête d'une nombreuse armée :
il se présenta le lendemain devant Rouen, où
il fut reçu, le 20 janvier, par les bourgeois,
et il commença immédiatement le siège de la
citadelle, qui ne se rendit que lorsque les vi-
vres manquèrent à ses défenseurs. Thierry
d'Alsace, comte de Flandre, étoit venu join-
dre le comte d'Anjou, son beau-frère, avec
quatorze cents chevaux. Louis VII entra aussi
en Normandie à la tête de sa chevalerie; et
après avoir signé un traité avec Geoffroi Plan-
tagenet, par lequel celui-ci lui abandonnoit le
château de Gisors, le roi reçut son hommage
pour le duché de Normandie, le seconda au
siège de Driencourt, et ne se retira que lorsque
toute la Normandie, à la réserve du château
d'Arques, se fut soumise au nouveau duc (1).
La monarchie anglaise se trouva ainsi partagée
entre les deux maisons rivales qui l'avoient
ensanglantée par leurs guerres civiles. Le
royaume d'Angleterre demeura à Étienne, avec
le seul comté de Boulogne sur le continent.
Le duché de Normandie, réuni au Maine, à

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 290.

1137—1144. l'Anjou et à la Touraine, reconnu pour maître Geoffroi Plantagenet, que sa femme Mathilde et son fils Henri ne tardèrent pas à rejoindre. (1)

Louis-le-Jeune avoit quelque intérêt aux guerres civiles des Anglais et des Français sujets de l'Angleterre; il les avoit regardées comme consolidant sa propre autorité, et il avoit secondé alternativement chaque parti, selon qu'il l'avoit vu le plus foible. La Germanie, durant la même période, fut de son côté exposée à des guerres civiles; mais le monarque français ne parut leur accorder aucune attention, et la partie de la France qui relevoit de l'empire n'en éprouva d'autre résultat que de s'affermir toujours plus dans son indépendance.

L'empereur Lothaire II étoit mort peu de mois après Louis-le-Gros, le 3 décembre 1137, à son retour de son expédition en Italie. Il ne laissoit pas de fils, mais son gendre Henri-le-Superbe, duc de Saxe, prétendoit à la couronne impériale. Cependant un rival dans sa propre famille, le marquis Albert de la maison d'Ascanie, qui lui dispuoit l'héritage de la Saxe, réussit à tromper ses espérances. Conrad, duc

(1) *Chronica Normannica*, p. 981. — Mathilde fut déterminée à abandonner l'Angleterre par la mort de ses deux plus zélés partisans; Milon, comte de Hereford, en 1143, et Robert, comte de Gloucester, son frère naturel, en 1147. *Simeonis Dunelm. Hist.*, p. 90.

de Souabe, le même qui avoit recherché la ¹¹³⁷⁻¹¹⁴⁴ couronne en même temps que Lothaire, fut élu le 22 février 1138, par une diète convoquée à Coblentz; il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 6 mars suivant. Avec lui les partisans de la maison Salique, désignés par le nom nouveau de Gibelin, recouvrèrent le pouvoir. Henri-le-Superbe, qui avoit été forcé de reconnoître le nouveau roi de Germanie, et de lui remettre les joyaux de l'empire demeurés sous sa garde, se déterminà à reprendre les armes, quand il vit que la Saxe elle-même alloit lui être enlevée par son cousin, avec l'appui du nouvel empereur. Guelfe VI, duc de Bavière, embrassa le même parti; en sorte que les Guelfes et les Gibelins se trouvèrent à peu près balancés en Allemagne. Leurs noms adoptés comme cri de guerre à la bataille de Winsberg, dans l'automne de 1140, passèrent en Italie, lorsque Conrad, vers l'année 1145, y envoya des ambassadeurs, pour annoncer une expédition qu'il n'exécuta pas. (1)

Mais quoique le quart de la France à peu près continuât à reconnoître la souveraineté des empereurs, et à mettre le nom de Conrad III en tête de tous les actes publics, ces provinces ne prirent aucune part à la discorde

(1) *Otto Frising. Chron.*, VII, cap. 22 seq. — *Mascovius Commentar.*, Lib. III, p. 114-182.

1137-1144. nouvelle des Guelfes et des Gibelins, et n'enrent presque rien à démêler avec le gouvernement de Conrad. Seulement dans les états tenus à Liège, en 1139, le roi de Germanie régla le sort de la Basse-Lorraine, disputée depuis le commencement du siècle entre les comtes de Louvain et ceux de Limbourg. Conrad déposa Valéran, comte de Limbourg, qui avoit été attaché à son prédécesseur, et il donna le duché de Basse-Lorraine, qui dès lors fut plus connu sous le nom de duché de Brabant, à Godefroi VII, comte de Louvain; plus tard, en 1151, le comté de Limbourg fut érigé en duché, et Valéran en conserva dès lors le titre (1). Les affaires du royaume de Bourgogne étoient également portées aux diètes germaniques; car la diète de Strasbourg, dans l'été de 1144, décida un ancien procès pendant entre l'abbaye de Einsiedlen et le pays de Schwitz, qui fut mis au ban de l'empire (2); et celle d'Aix-la-Chapelle, en 1146, confirma les droits de l'archevêque Humbert, de Vienne, sur la souveraineté de sa ville métropolitaine, qui lui étoit peut-être déjà disputée par Guigue-Dauphin, comte d'Albon, avec lequel on voit

(1) *Mascovii Comment.*, Lib. III, p. 129. — *Magnum Chronicon Belgicum*, p. 182, 183; *apud Struvium Script. germ.* III.

(2) *Mascovius Comment.*, Lib. III, p. 163.

vers cette époque sortir de l'obscurité l'ancienne maison des Dauphins de Viennois (1). L'archevêque d'Embrun obtint, en 1151, du même empereur, les mêmes immunités (2). L'archevêque de Besançon se rendit aux diètes de Strasbourg, et celui d'Arles reçut de Conrad l'investiture par le sceptre (3). Ce sont à peu près là les seuls actes exercés par l'empereur élu, Conrad III, dans les trois royaumes français, de Lorraine, de Bourgogne et de Provence.

Pendant la même période la partie de la France qu'on peut considérer comme étant sous l'influence espagnole, étoit aussi en proie à des guerres civiles. Le moine dom Ramire, après avoir donné aux Aragonois la mesure de son incapacité et de sa lâcheté (4), avoit renoncé à la couronne le 11 août 1137, et s'étoit retiré dans le convent d'Osca. En même temps il avoit confié sa fille Pétronille à Raymond Bérenger IV,

(1) *Mascovius*, Lib. III, p. 169. — Histoire de Dauphiné, Disc. I, p. 3.

(2) Histoire de Dauphiné, Disc. IV, p. 88.

(3) *Mascovius*, Lib. III, p. 170.

(4) Il avoit fait périr tous à la fois la plupart des chefs des grandes familles d'Aragon. En même temps il étoit si incapable, qu'on racontoit de lui que, tenant son bouclier d'une main et sa lance de l'autre, il avoit pris la bride de son cheval entre ses dents, croyant que c'étoit ainsi qu'un guerrier devoit le conduire. *Zurita indices rerum ab Aragon. Regibus gestarum. Hisp. illust.*, T. III, p. 45

1137-1144 comte de Barcelonne, qui devoit épouser cette héritière du royaume, dès qu'elle seroit arrivée à l'âge de puberté. Raymond Bérenger se trouva dès lors un des personnages les plus influens de la France méridionale : il étoit le protecteur et le conseiller de son plus jeune frère, Bérenger-Raymond, comte de Provence, et celui-ci ayant passé tout son règne à combattre les seigneurs des Baux, ses cousins, qui prétendoient devoir partager avec lui l'héritage de la Provence, Raymond Bérenger mit beaucoup de zèle à le défendre, puis à le venger, lorsqu'il fut tué en 1144. Le comte de Barcelonne et le seigneur Hugues des Baux étoient fils de deux sœurs, Douce et Étienne, comtesses de Provence. Le premier prétendoit que les fiefs ne se divisoient pas ; le second, que toutes les sœurs devoient hériter également ; et comme le seigneur des Baux trouva de nombreux partisans en Provence, il est probable qu'il les dut à l'aversion des habitans pour le joug espagnol (1). Le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, s'allia étroitement au seigneur des Baux, et lui fournit constamment des secours, sans doute d'après la jalousie que lui causoit la maison de Barcelonne, déjà trop puissante en Languedoc, où elle possédoit les

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. II, Sect. IX, p. 115.
— *Io. Mariana*, Lib. X, cap. 16, p. 514.

comtés de Carcassonne , de Rhodès , le Gevaudan , le vicomté de Carlad , et le comté de Melgueil (1). Les efforts cependant que faisoient les seigneurs des Baux et les comtes de Toulouse pour repousser la domination des Catalans et des Aragonois , ne servirent qu'à l'affermir ; et lorsque Bérenger-Raymond fut tué , en 1144 , dans le port de Melgueil , par un arbalétrier génois , son fils en bas âge tomba sous la tutelle de Raymond Bérenger IV , qui dès lors prit lui-même le titre de marquis de Provence. (2)

Raymond Bérenger IV , cependant , avoit trop d'affaires et trop d'ennemis en même temps ; pour que son ambition pût de si tôt devenir redoutable à la France. Comme époux de Pétronille , reine d'Aragon , il devoit défendre ce royaume contre les Maures qui l'attaquoient sans cesse , et contre les grands maîtres de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple , qui avoient été appelés à le posséder par le testament d'Alfonse-le-Batailleur. Il avoit encore à maintenir son indépendance contre Alfonso VII de Castille , qui prenoit le titre d'empereur des Espagnes , et qui exigeoit que tous les rois le reconnussent pour leur supérieur ; enfin il étoit engagé dans une guerre avec don Garcias Ra-

(1) Histoire gén. de Languedoc , Liv. XVII , ch. 57-62 , p. 552-557.

(2) *Cassaro Ann. Genuens.* , p. 261 , T. VI. *Rer. ital.*

1137-1144. mirez, roi de Navarre, qui avoit pour alliés les comtes français des Pyrénées occidentales, et qui reçut probablement aussi quelques secours de Louis VII, comme duc d'Aquitaine. (1)

Tel étoit l'état de la France, pendant la première période du règne de Louis-le-Jeune; l'influence du pouvoir royal s'y étoit considérablement accrue, tandis que les grands feudataires dispa­roissoient, ou que leurs fiefs tombant en quenouille passaient à des monarques étrangers. Les provinces qui relevoient immédiatement du roi louoient sa vigueur et sa sagesse; celles, au contraire, qui avoient passé au roi d'Angleterre ou au roi d'Aragon, étoient désolées par des guerres civiles. La population, l'industrie et la richesse continuoient à s'accroître. Louis VII qui, à son avènement au trône, avoit réprimé les efforts des habitans d'Orléans pour établir une commune, accorda cependant à cette ville, aussi-bien qu'à celle d'Étampes, des coutumes et des privilèges qui les mettoient à l'abri des abus de pouvoir les plus odieux, et surtout de l'altération de la monnoie (2). En 1144 il confirma aussi la chartre de commune qui avoit été accordée par son père à la ville de Beauvais. (3)

(1) *Io. Marianæ*, Lib. X, cap. 16 et 18, p. 514-516.

(2) *Ordonnances des Rois de France*, T. XI, p. 188, 189.

(3) *Ibid.*, p. 193.

Au reste, ce n'étoit pas seulement les villes royales qui jouissoient de la liberté; dans les fiéls sur lesquels s'éiendoit à peine l'autorité de la couronne, les cités avoient obtenu plus de privilèges encore. La ville de Montpellier relevoit d'un seigneur qui, sans porter les titres de comte ou de vicomte, étoit en possession d'une indépendance presque absolue; mais ce seigneur avoit dû se conformer à l'esprit de liberté qui animoit tout le Midi, et permettre que les citoyens de Montpellier élussent des consuls annuels, à l'exemple de ceux de Gênes, et leur confiassent, comme dans cette république, l'administration municipale, et celle de la justice. Guillaume VI, seigneur de Montpellier, ayant de quelque manière excédé, en 1141, ses prérogatives, la famille des Aimoins la plus puissante entre celles de ses sujets, dirigea contre lui une attaque de tout le peuple; Guillaume VI fut chassé de la ville; il fut retenu deux ans en exil, et, malgré l'appui que lui donna le clergé, il ne fut rappelé qu'après avoir promis d'observer mieux à l'avenir les privilèges de la cité (1). Les habitans de Nismes jouissoient également du consulat et d'un gouvernement à peu près républicain. Dès l'an 1124 ils avoient

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVII, ch. 54, p. 451.
— *Epistola Innocentii II ad Guillelmum Arelatensem episcopum*, T. XV. Hist. de France, p. 407.

1137-1144. acheté de leur vicomte Bernard Alton IV, l'exemption de certains droits onéreux, connus sous le nom de questes et de toltes, et leur corporation avoit payé quatre mille sous melgoriens pour s'en affranchir (1). L'année 1130 ils refusèrent de reconnoître son fils et son successeur Bernard Alton V, peut-être parce qu'il n'avoit pas encore promis de respecter leurs privilèges; mais ces difficultés étoient aplanies depuis long-temps, lorsqu'en 1144 le même Bernard Alton V traita avec les consuls de Nismes, et leur accorda, pour une nouvelle somme d'argent, de nouvelles libertés (2). La ville de Toulouse avoit obtenu du comte son seigneur des privilèges non moins importans; elle étoit devenue un corps politique, avec lequel le pape correspondoit (3). On manque de détails sur l'histoire intérieure des villes, mais tous les documens historiques qui nous restent sur elles, s'accordent pour établir que leur condition dans le midi de la France étoit absolument la même que celle des cités lombardes qui se préparoient alors à se constituer en républiques.

(1) Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes, T. I, XVII, p. 31.

(2) Histoire de la ville de Nismes, Liv. II, p. 204, 205, et Preuves, XVIII, XIX, p. 31.

(3) *Epistola Innocentii II ad Clerum et Populum Tolosanum, Arelatensem, etc.* Hist. de France, T. XV, p. 406, 407.

A la même époque, une autre ville de France, ^{1137-1144.} mais une ville relevant de l'empereur, perdit les privilèges de commune dont elle avoit auparavant conquis la jouissance. Nous ne savons point quand les citoyens de Cambrai avoient formé entre eux, pour la première fois, une commune; mais il paroît qu'en 1138, ils étoient depuis long-temps en jouissance de leur liberté, car un moine historien de cette ville les accuse d'avoir alors bien dégénéré de la droiture, de la simplicité et de la modestie qu'avoient montrées les premiers fondateurs de leur association. On a cependant peine à distinguer, dans les déclamations sacerdotales de cet écrivain, sur quoi ces reproches peuvent être fondés. Ils avoient voulu, nous apprend-il, mettre un terme aux exactions de leur évêque, dont ils n'avoient point respecté les censures; ils avoient aussi voulu arrêter les brigandages des gentilshommes, qui, retirés dans leurs châteaux, pilloient les bourgeois et les voyageurs. Dans ce but, ils entreprirent le siège de Crèvecœur, celui de ces châteaux qui nuisoit le plus à leur commerce; mais leur camp fut surpris par les gentilshommes, secondés par l'évêque et le comte de Flandre; quatre-vingt-dix citoyens furent tués, plus de trois cents furent faits prisonniers, le nombre des blessés fut plus grand encore. L'évêque s'approchant de la ville à la tête des gentilshommes,

1137—1144. au moment où elle étoit plongée dans la consternation, y fut reçu sans difficulté; mais il ne fut pas plus tôt maître des portes, qu'il prononça la dissolution de la commune, et la suppression de tous les privilèges qu'il avoit été auparavant forcé d'accorder aux habitans de Cambrai. (1)

Si l'histoire politique de la France ne présente que peu d'événemens, à l'époque que nous venons de parcourir, l'histoire littéraire acqueroit de l'importance; de fortes études avoient recommencé, et des esprits du premier ordre avoient développé la puissance de leur génie: malheureusement la carrière qui presque seule leur étoit ouverte, étoit celle de la théologie et des sciences qui s'y rapportent; or, dans ces sciences, l'esprit de l'homme ne sauroit faire aucun progrès, tandis qu'elles aigrissent le caractère, parce qu'elles font considérer toute opposition comme une résistance aux volontés de la Divinité elle-même. On vit alors briller saint Bernard, abbé de Clervaux, qui, par la vivacité de sa foi, l'énergie de son caractère, son activité et le zèle ardent dont il étoit animé, a mérité d'être rangé parmi les pères de l'Église, quoiqu'il soit venu plusieurs siècles seulement après tous les autres saints auxquels on donne le même nom. On remarque encore Pierre-le-Vénéable, abbé

(1) *Lamberti Waterlasii Chronicon Cameracense*. Hist. de France, T. XIII, p. 499, 500.

de Clugny, de la famille de Montboissier en ^{1137-1144.} Auvergne, que l'on regardoit comme le digne émule de saint Bernard; Pierre Abailard, le savant le plus universel et le plus profond penseur que l'Europe eût produit depuis des siècles; Héloïse, abbesse du Paraclet, autrefois son écolière, sa maîtresse ou sa femme; qui égaloit presque son maître en science, et qui le surpassoit de beaucoup en imagination et en sensibilité. La vie de tous ces grands personnages, et de beaucoup d'autres encore, étoit bien plus complètement consacrée aux études, que celle d'aucun des auteurs les plus célèbres de notre siècle. Leur tête travailloit peut-être avec plus d'activité, leur gloire étoit plus grande, et cependant la totalité de leurs travaux est demeurée sans résultat; ils n'ont fait faire aucun progrès à l'humanité: leurs passions et leurs combats nous étonnent sans nous intéresser; et quand nous entrevoyons toute leur turbulence, elle n'excite en nous que le regret qu'ils aient si mal employé leurs efforts.

Dans l'année 1140, une controverse longtemps agitée entre saint Bernard et Pierre Abailard fut amenée à sa conclusion. Un concile fut assemblé à Sens pour prononcer entre eux, et le jeune Louis VII y assista parmi les évêques. La France attendoit avec impatience l'issue de

1137—1144. cette espèce de tournoi spirituel, où les deux plus célèbres antagonistes en théologie alloient combattre en champ clos. Si Pierre Abailard étoit considéré comme le plus savant homme et le plus habile dialecticien de l'Europe, Bernard de Clervaux, aux yeux des évêques, étoit déjà un saint dont les opinions ne pouvoient plus être soumises à la discussion. Bernard accusoit Abailard d'avoir entretenu sur la Trinité des opinions qu'il qualifioit d'hérétiques; Abailard les nioit, et la différence entre eux consistoit dans des mots auxquels, depuis que la colère des deux rivaux est assoupie, il nous est impossible d'attacher aucun sens. On s'attendoit à leur voir déployer toutes les ressources de la dialectique: l'habitude des disputes d'école n'étoit pas moins familière aux clercs que celle des armes aux chevaliers. « Outre les évêques et les abbés, un
« grand nombre d'hommes religieux, les maî-
« tres des écoles des villes, et tous les clercs let-
« trés s'étoient rassemblés en présence du roi,
« dit saint Bernard lui-même, dans sa lettre au
« pape Innocent II (1). Goliath, avec le corps
« élevé, recouvert de sa noble cuirasse, et pré-
« cédé de son écuyer Arnaud de Brescia, s'avance
« entre les deux armées; il élève la voix contre

(1) *Sancti Bernardi Epistola* 189, col. 182, ad *Innocentium II*. Hist. de France, T. XV, p. 578, 579.

« les phalanges d'Israël ; il adresse ses reproches ^{1137—1144.}
« aux bataillons des saints, et il le fait avec
« d'autant plus d'audace, qu'il sait bien que
« David n'est point parmi eux. »

Mais l'attente du grand nombre de curieux qui s'étoient rassemblés à Sens fut trompée, car les deux antagonistes se refusèrent également au combat. Saint Bernard déclara ne pas vouloir exposer des questions de foi aux subtilités d'un dialecticien, ni faire dépendre du sort d'une dispute une doctrine qui étoit déjà ferme et immuable ; il se contenta donc de produire quelques chapitres extraits des ouvrages de son adversaire. Abailard, de son côté, frappé d'une sorte de terreur devant l'assemblée, ou peut-être s'apercevant, à cette manière d'entamer son procès, de la partialité de ses juges, demeura muet, et au lieu de répondre, il interjeta appel par-devant le pape. Comme il se rendoit à Rome afin de poursuivre cet appel, Pierre-le-Vénéral le retint à Clugny, l'engagea à se soumettre aux décisions de l'Église qui l'avoit déjà condamné à Sens, et entreprit de le réconcilier avec saint Bernard. Il paroît que cette réconciliation fut sincère. Abailard se sentoit déjà accablé par l'âge et par les infirmités ; il savoit tout ce qu'il pouvoit craindre de l'intolérance de ses adversaires ; il s'enferma à Clugny, y revêtit l'habit de saint Benoît, et il y mou-

4137-1144. rut moins de deux ans après le concile de Sens. (1)

Parmi les opinions erronées que saint Bernard reprochoit à Abailard, il n'y en avoit aucune qui sortît du champ de la théologie (2). Mais le plus habile des disciples d'Abailard, l'Italien Arnaud de Brescia, avoit élevé ses idées, d'un mysticisme qu'il est difficile à notre siècle de comprendre, jusqu'à la réforme de l'Église et du gouvernement. Il regardoit le pouvoir et la richesse du clergé comme ayant corrompu ses mœurs et sa discipline, et il vouloit éloigner ce corps du gouvernement et des affaires; il cherchoit dans les communes l'image des antiques républiques de la Grèce et de l'Italie, et il désiroit, par une législation plus sage et plus libérale, relever dans leurs citoyens la dignité de l'homme. Pendant le cours de ses études sous Pierre Abailard, il avoit sans doute vécu à Paris, et nous voyons que saint Bernard le regardoit, au concile de Sens, comme le premier des champions de son maître : cependant nous ne connoissons aucune de ses actions pendant son séjour en France. Ce fut en Italie et en Allemagne qu'il prêcha ses doctrines nouvelles sur

(1) *Baronii Annal. eccles.*, an. 1140, p. 285 seq. — *Pagi Critica*, p. 525 seq.

(2) *In sancti Bernardi Epist.*, 326, col. 501. *Hist. de Fr.*, T. XV, p. 577.

la liberté, d'après lesquelles on donna à sa secte ¹¹³⁷⁻¹¹⁴⁴ le nom d'hérésie politique. Brescia, sa patrie, fut la première commune qui, éclairée par ses enseignemens, ne se contenta plus d'une confédération de bourgeois pour défendre leurs propriétés, et fonda sa constitution sur des bases rationnelles et républicaines (1). De là Arnaud passa à Rome, où sa doctrine lui gagna d'autant plus de partisans, que les anciens souvenirs de la gloire romaine avoient déjà préparé les esprits de ses auditeurs à le comprendre. Ses principes cependant y furent condamnés en 1139 par le second concile de Latran. Il quitta alors l'Italie, et traversant les Alpes, il s'arrêta à Zurich, ville déjà enrichie par un vaste commerce entre l'Italie et l'Allemagne, et où les marchands que leur industrie avoit rendus indépendans des gentilshommes, commençoient à sentir la dignité de leur état. Quelque opposition s'y étoit manifestée entre la magistrature communale et le clergé ; et les bourgeois de Zurich, ceux même de toute la Souabe, accoururent avec empressement pour profiter des leçons d'un homme qui leur enseignoit à être libres. Saint Bernard écrivit en vain à l'évêque de Constance, pour l'engager à chasser le novateur, si même

(1) *Otto Frisingensis de gestis Freder. I.*, Lib. II, c. 21, p. 719. — *Guntherus in Ligurino*, Lib. III, v. 270, p. 41, apud *Pithæum Script. Germ.*

1137-1144. il ne jugeoit pas plus prudent de le faire périr. Arnaud de Brescia ne quitta Zurich que volontairement, lorsqu'il se rendit à Rome, où il fut appelé en 1145, par ses partisans, pour donner une nouvelle constitution à la république romaine. Ainsi s'annonçoit, même dans l'Église, l'ère nouvelle de la liberté du genre humain. (1)

(1) *Mascovius Comm.*, Lib. III, p. 133. — *Muller Geschichte der Schweiz*, B. I, cap. 14, p. 406, 411. — *Sancti Bernardi Epistolæ Ep.* 195, col. 187, T. XV, p. 575.

CHAPITRE XVI.

Seconde croisade conduite par Louis-le-Jeune.
1145 — 1149.

L'OCCIDENT commençoit à jouir de quelque 1144
repos ; l'autorité royale s'affermissoit dans une
grande partie de la France ; les guerres civiles qui
avoient désolé l'Angleterre et l'Allemagne sem-
bloient s'assoupir ; la liberté jetoit de profondes
racines dans les villes, le commerce et les manu-
factures y florissoient, et la population s'accrois-
soit avec les richesses ; lorsque l'Europe fut alar-
mée par la nouvelle que la ville d'Edesse, que les
Orientaux nommoient *Rohas*, avoit été ouverte
aux Musulmans la nuit même de Noël de l'an
1144 ; que la plupart des habitans avoient été
massacrés, et que le vainqueur, encouragé par ce
succès, comptoit achever en peu de mois la con-
quête de la Terre-Sainte, si les chrétiens d'oc-
cident ne se hâtoient de venir au secours du
royaume de Jérusalem qu'ils y avoient fondé. (1)

La couronne de ce royaume étoit alors sur la
tête d'un enfant, Baudoin III, qui, à l'âge de

(1) *Pagi critica in Annales Baronii, ad ann. 1144, p. 543.*
§. 14.

1144 douze ans , avoit succédé, le 10 novembre 1142, à Foulques d'Anjou , son père. Foulques, dans une vieillesse avancée , s'étoit tué à la chasse par une chute de cheval. Sa veuve Mélisende , qui lui avoit apporté la couronne , étoit une femme habile et courageuse , que les états du royaume de Jérusalem chargèrent avec empressement de la tutelle , et qui forma son fils à la pratique des vertus nécessaires à la défense de son trône chancelant (1). Le gouvernement de la Terre-Sainte étoit singulièrement difficile. Parmi les barons latins entre lesquels elle étoit partagée , il n'y en avoit qu'un petit nombre qui eût conservé intacte la valeur des premiers conquérans , leurs pères ; encore ils y joignoient un orgueil , un esprit d'indépendance , et une indiscipline qui maintenoient le pays dans une constante anarchie. Ils servoient mal leur roi , et ils étoient mal servis par leurs sujets ; car méprisant la race des Syriens et des Grecs , détestant les hérésies des Jacobites , des Nestoriens et des Maronites , ils opprimoient les habitans du pays conquis presque autant que les Turcs auroient pu le faire , et ils ne leur permettoient point l'usage des armes (2). Les

(1) *Willelmus Tyrius Historia* , Lib. XVI, §. 1, 2, 3, p. 890.

(2) *Jacobi de Vitriaco Historia Hierosolym.* , cap. 74 seq. p. 1089.

Latins s'étoient seuls réservé le droit et l'office de défendre leur nouvelle patrie. Cependant on commençoit à voir se multiplier parmi eux une race dégénérée, qu'on reconnoissoit à son goût pour les bains, pour les parfums, pour les vêtemens flottans; ces hommes nés du mélange des Latins et des Syriens à la Terre-Sainte, et auxquels on donnoit le nom de *Poulains*, ne vivoient que pour les plaisirs et la mollesse; on les disoit plus timides que des femmes, et plus perfides que des esclaves (1). Chacun de ces barons de la Terre-Sainte nourrissoit quelque inimitié contre quelqu'un de ses voisins, et les trois princes d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, les plus grands vassaux du royaume de Jérusalem, étoient plus ouvertement encore brouillés les uns avec les autres.

Josselin de Courtenai, qui gouvernoit Édesse avec le titre de comte, n'avoit point pourvu à la défense de cette grande ville. Édesse, capitale de l'Osrhoène, étoit située à une journée au nord de l'Enphrate; elle étoit rarement visitée par les Latins, et presque uniquement habitée par des Chaldéens et des Arméniens adonnés au commerce. Le jeune Josselin avoit lui-même abandonné le séjour d'Édesse, pour s'établir dans un lieu de délices, près de l'Eu-

(1) *Jacobi de Vitriaco Historia Hierosolym.*, cap. 72, p. 1088.

1144. phrate, nommé *Turbéssel*, et sa brouillerie ouverte avec Raimond, prince d'Antioche, rendoit sa position plus dangereuse encore, lorsque Emadeddin-Zengui, sultan d'Alep, que les Latins nommoient *Sanguin*, entreprit, avec une très nombreuse armée, le siège de sa capitale (1). Peut-être, toutefois, ce sultan n'auroit-il point réussi à s'en rendre maître, si un Arménien, habitant d'Édesse, dont la maison attenoit à une des principales tours, ne l'avoit ouverte aux Musulmans pour se venger de l'outrage fait par Josselin de Courtenai à la pudeur de sa fille (2). La vengeance fut épouvantable, car tout ce qui professoit une des sectes chrétiennes dans cette grande ville, sans respect pour l'âge ou pour le sexe, fut livré au glaive, ou entraîné en captivité. Peu de mois après cette conquête, Zengui fut assassiné au siège d'un château de l'Osrhoène, et son fils Noraddin monta sur le trône d'Alep.

1145. Lorsque la nouvelle de la prise d'Édesse et du massacre de tout un peuple chrétien fut apportée en France, elle y répandit l'horreur

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 4, p. 891.

(2) *Willelm. Neubrigensis de rebus Angliæ*, Lib. I, cap. 18.

M. Michaud, qui au reste ne fait pas mention de cette circonstance, a donné sur la prise d'Édesse des détails empruntés aux historiens et aux poètes arméniens, que M. Cerbied lui a communiqués.

Histoire des Croisades, Liv. V, T. II, p. 100 et suiv.

et la consternation. Tout dans ce moment sembloit disposé pour favoriser une nouvelle croisade ; aucun danger ne menaçoit la nation au-dehors ; les troubles de l'Angleterre avoient presque fait oublier la rivalité entre les deux couronnes ; la population s'étoit accrue, la richesse s'étoit augmentée, et une brillante jeunesse soupiroit après la guerre et les jouissances de ce grand jeu de hasard. La France commençoit à être regardée comme le centre de la chrétienté, les Français comme les champions de l'Église, comme les chevaliers et les défenseurs de tous les opprimés. Les papes avoient contribué à nourrir cette opinion, en venant constamment chercher un refuge en France, toutes les fois que leurs querelles avec les empereurs, avec les Normands des Deux-Sicules, ou avec leurs propres sujets, troubloient leur sûreté à Rome : d'autre part, le crédit prodigieux que saint Bernard s'étoit acquis dans tout le monde latin, celui de Pierre-le-Vénéable, abbé de Clugny, et de plusieurs autres saints personnages qui décoroient alors l'Église de France, avoient contribué à soumettre toute la chrétienté aux impulsions d'un même zèle, et à la faire agir comme un même corps.

Le roi Louis VII, alors âgé de vingt-six ou vingt-sept ans, partageoit les sentimens chevaleresques de sa nation et de son siècle ; il étoit

1145. aimé et considéré de ses sujets ; il n'avoit eu que des succès dans ses premières entreprises , et il avoit inspiré une opinion de ses talens , fort supérieure à son mérite ; il se croyoit appelé à se couvrir de gloire en conduisant en Asie la puissante armée des chrétiens. Plusieurs scrupules agissoient en même temps sur sa conscience , et lui faisoient considérer une croisade comme l'expiation nécessaire de ses fautes. Son frère Philippe , durant le petit nombre d'années qu'il avoit été associé au trône de Louis-le-Gros , avoit fait vœu de se consacrer à la défense de la Terre-Sainte ; un accident l'avoit fait périr dans sa jeunesse , et Louis VII se croyoit obligé d'accomplir le vœu de son frère aîné , dont il avoit recueilli le trône (1). Pendant sa brouillerie avec l'Église , il étoit demeuré trois ans sous le poids des censures et de l'interdit ; il croyoit avoir besoin , non-seulement d'effacer cette tache , mais encore de soulager sa conscience de tous les sacrilèges qui avoient pu être commis par ses soldats à cette occasion. L'incendie de la grande église de Vitry , et la mort cruelle de tous ceux qui s'y étoient réfugiés , laissoient peser sur sa conscience un remords plus légitime. Enfin , il avoit juré de ne jamais permettre à Pierre de La Châtre de prendre possession de

(1) *Otto Frising. de rebus gestis Freder. I.*, Lib. I, c. 34, p. 668. *Script. ital.*, T. VI.

l'archevêché de Bourges, auquel ce prélat avoit été nommé par le pape. Le pontife, pour le réconcilier à l'Église, avoit exigé qu'il renoncât à ce serment dont il l'avoit délié. Cependant Louis sentoît un double scrupule, d'abord d'avoir prêté un serment contraire aux ordres de l'Église, ensuite de ne l'avoir pas observé. A tous ces motifs venoient se joindre les nouvelles qu'on apportoit du Levant, les détails des massacres d'Édesse, l'image des dangers que couroient Jérusalem, Tripoli, Antioche; les lettres qu'on recevoit journellement de plusieurs milliers de chevaliers français établis dans la Terre-Sainte, comme aux avant-postes de la chrétienté. En racontant leurs combats ils exposoient la disproportion de leurs forces, et ils annonçoient que s'ils n'étoient promptement secourus, bientôt les Latins apprendroient le massacre de tous les chrétiens du Levant, et de tous ceux qui, pendant un demi-siècle, leur avoient témoigné quelque faveur.

Échauffé par toutes ces nouvelles, et par sa propre ferveur religieuse, Louis VII convoqua à Bourges, où il alloit passer les fêtes de Noël, une cour plénière, plus nombreuse que de coutume; c'est là qu'il annonça pour la première fois, précisément un an après la prise d'Édesse, son intention de revêtir la croix pour

1145. la défense des chrétiens de Jérusalem, et qu'il invita les grands de ses états à le suivre. L'évêque de Langres prit ensuite la parole, et il communiqua à l'assemblée l'émotion la plus vive, par le récit des atrocités que les Turcs venoient de commettre. Cependant les seigneurs qui se trouvoient alors auprès du roi, reconnurent qu'ils n'étoient point assez nombreux pour décider sur une aussi grande entreprise; ils convinrent donc de se réunir de nouveau à Vézelay, dans le comté de Nevers, pour la fête de Pâques prochaine. Tous les princes des Gaules furent invités à se trouver à cette grande réunion, qui fut désignée sous le nom de *parlement*, synonyme de celui de conférence; car c'étoit plutôt des hommes indépendans que des sujets d'un même roi, qui devoient y venir *parlementer* ensemble. (1)

L'assemblée de Vézelay fut plus nombreuse encore que le roi ou les prédicateurs de la croisade n'avoient pu s'y attendre. L'enthousiasme public étoit déjà excité, et chacun s'y rendoit avec un ardent désir de s'engager soi-même dans l'expédition sacrée, et d'y engager les autres. La bourgade de Vézelay appartenoit à l'abbaye de même nom, et le pape avoit pris beaucoup

(1) *Odonis de Diogilo de Ludovici Septimi itinere*, Lib. I, p. 92. — *Chronic. Mauriniacense*, p. 88.

de peine pour la mettre à l'abri des usurpations du comte de Nevers ; il est probable que le roi avoit fait choix de ce lieu pour y tenir son parlement, afin de terminer en même temps cette controverse qui avoit été soumise à sa décision (1). Mais ni la grande église, ni la place publique, ni la bourgade bâtie sur le penchant d'une montagne, ne pouvoient contenir la foule qui s'y étoit rendue. Elle couvroit tout le pied de la montagne, et s'y trouvoit rangée en amphithéâtre, de manière que tout innombrable qu'elle étoit, l'œil l'embrassoit tout entière. Le pape Eugène III avoit été invité par Louis VII à se trouver à cette assemblée ; mais le soulèvement des Romains qui, à cette époque même, constituoient leur république, l'avoit retenu en Italie. Il avoit cependant adressé, dès le 1^{er} décembre, une lettre encyclique au roi, aux princes, et à l'universalité des fidèles dans les Gaules, qui fut lue dès l'ouverture de la délibération. Il exhortoit les Français à donner l'exemple du zèle pour la défense de la Terre-Sainte, et pour la vengeance des forfaits commis à Édesse, en même temps qu'il renouveloit en leur faveur tous les privilèges et toutes les indulgences qu'Urbain II avoit accordés au

(1) *Eugeni III papa, Epistolæ 9, 14. Hist. de France, T. XV, p. 431 seq.*

1146.

demi-siècle auparavant aux guerriers de la première croisade. (1)

Eugène III avoit député, pour le représenter dans cette occasion solennelle, saint Bernard, abbé de Clervaux. Celui-ci, dont le corps affoibli sembloit déjà pencher vers le tombeau, se sentit animé au milieu du peuple chrétien d'une force qu'il croyoit surnaturelle. Il monta avec le roi dans une sorte de chaire qu'on avoit élevée pour eux, et d'où il adressa la parole au peuple. Bientôt il fut interrompu par le cri : *La croix, la croix!* qui s'éleva de toutes parts. Il commença aussitôt, de même que le roi, à distribuer aux assistans les croix qu'ils avoient préparées; mais quoiqu'ils en eussent fait apporter plusieurs fardeaux, leur provision fut bientôt épuisée, et ils déchirèrent leurs habits pour en faire de nouvelles. (2)

Si l'on en croit Odon de Deuil, de nombreux miracles secondèrent cette prédication; mais celui qu'il met au premier rang, c'est l'enthousiasme.

(1) *Eugenii III papæ, Epist.* 8, p. 429, et apud Labbæ, T. X, p. 2046. — *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 12.

(2) *Chronicon Mauriniacense*, p. 88. — *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 12. — *Anonymi Chron.*, p. 126. — *Historia Ludovici VII*, p. 126. — *Chroniq. de Saint-Denis*, p. 199. — *Chron. Reg. Francor.*, p. 213. — *Bernardi Guidonis Hist. Reg. Francor.*, p. 231. — *Chron. Senonense Sanctæ-Columbæ*, p. 288. — *Histor. Vesellacens. Monast.*, p. 319. — *Chron. Turon.*, p. 473.

siasme avec lequel les plus grands personnages contractoient ce redoutable engagement. Les deux premiers à prendre la croix, furent le roi Louis VII et la reine Éléonore; ils furent imités par les évêques de Noyon, de Langres, de Lisieux, d'Arras, les abbés de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe, les comtes Alphonse de Saint-Gilles, Thierry de Flandre, Henri de Meaux, Henri, fils de Thibaud de Blois; Guillaume de Nevers, Rainaud de Tournaï, son frère; Robert de Dreux, frère du roi; Yves de Soissons, Gui de Ponthieu et Guillaume de Varenne; les seigneurs de Bourbon, de Coucy, de Rançon, de Lusignan, de Courtenay, de Montargis, de Thocy, de Montjay, de Breteuil, de Mouchy, de Bullis, de Frenel, de Bouthelier et de Trie. Un très-grand nombre de chevaliers et une multitude de piétons suivirent leur exemple. (1)

Les croisés s'engagèrent les uns envers les autres à être prêts, dans une année, à se mettre en marche. Dans l'intervalle, de nouvelles assemblées furent convoquées à Laon, à Chartres, et dans plusieurs autres villes de France, pour y continuer la prédication de la croisade. Saint Bernard se rendit en personne aux plus importantes de ces assemblées; il écrivit aux autres, et son activité se fit sentir à toutes, comme son

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 126.

1146. enthousiasme se communiquoit dans tous les lieux. L'assemblée de Chartres voulut lui déférer le commandement de l'expédition sacrée. « Je ne sais par quel jugement, écrivoit-il à Eugène III, ils m'ont élu dans cette assemblée pour chef et prince de la milice; mais soyez assuré que ce n'étoit ni de mon conseil, ni de ma volonté, ni même dans les bornes de ce qui m'est possible. Autant que je puis estimer mes forces, je ne saurois parvenir jusqu'à ces régions lointaines : d'ailleurs qui suis-je pour disposer des camps, ou pour paroître en face des armées? Que peut-il y avoir de plus éloigné de ma profession, lors même que mes forces pourroient y suffire, ou que l'habileté ne me manqueroit pas? » (1)

Ce refus que fit saint Bernard de prendre le commandement de l'armée, et cette sorte d'incapacité qu'il confesse modestement, sont d'autant plus remarquables qu'ils contrastent avec le reste de son caractère, avec l'enthousiasme qui l'habitoit alors, et avec sa ferme croyance qu'il avoit le pouvoir de faire des miracles. Un tel pouvoir, cependant, auroit été plus utile à un général d'armée, que toutes les connoissances de la tactique. Lorsqu'il voyageoit pour son couvent, le moine, son compagnon, Gaufrid avoit soin d'écrire régu-

(1) *Sancti Bernardi Epistola 256, apud Baronium, T. XII, p. 321.*

lièrement à la communauté de Clervaux, pour lui rendre compte de tous les prodiges qu'opéroit son maître (1). Mais pendant sa prédication, ce même moine se plaignoit que sa plume ne pouvoit plus suffire à tant de miracles; que les aveugles de naissance étoient doués de la vue, que les boiteux marchaient, que les sourds recouroient l'ouïe, et les muets la parole; qu'enfin chaque jour lui voyoit donner plus de vingt preuves semblables de sa mission divine (2). Saint Bernard permettoit que toutes ces choses fussent écrites de lui sous ses yeux; il s'applaudissoit lui-même d'avoir été tellement secondé par l'Esprit saint, qu'il avoit vidé les villes et les châteaux, et que pour sept femmes, on y trouvoit à peine un homme (3). Cependant une raison plus forte et des études plus approfondies ne lui permettoient pas sans doute d'être entièrement la dupe du fanatisme qu'il excitoit.

Saint Bernard s'éleva d'une manière honorable contre un des effets de ce fanatisme, dans une lettre encyclique qu'il adressa aux chrétiens de la France orientale, aux Allemands et

(1) *Epistola Gaufrédi notarii sancti Bernardi ad Clarevalenses*. Hist. de France, T. XV, p. 598.

(2) *Vita Sancti Bernardi*, Lib. III, cap. 4, ad calcem *Oper. Sancti Bernardi*, T. II. — *Et apud Baronium*, T. XII, p. 321.

(3) *Sancti Bernardi*, Ep. 246.

« nière conforme à leur malice; et quelle manière plus juste que de leur enlever tous les biens qu'ils doivent à la fraude..... » (1)

1146.

L'exhortation de Pierre-le-Vénéral ne pouvoit frapper des oreilles plus disposées à l'entendre : et lorsqu'il conseilloit de voler les Juifs sans les tuer, il pouvoit prévoir lui-même comment un tel conseil seroit exécuté. Il étoit temps que saint Bernard les prît sous la protection de la religion; déjà un autre prédicateur de la croisade, un père Rodolphe, parcouroit l'Allemagne en exhortant les chrétiens, non-seulement à voler au secours des lieux saints, mais encore à se montrer vrais soldats du Christ, et à se vouer au service de Jérusalem, par le massacre de tous les Juifs qu'ils pourroient atteindre. Le peuple avoit reçu avec joie de tels enseignemens; il avoit cru servir Dieu en se baignant dans le sang, et en partageant les trésors des plus riches banquiers de tout l'Occident; et lorsque saint Bernard passa en Allemagne, pour engager l'empereur Conrad et les princes de la Germanie à prendre la croix comme les Français, peu s'en fallut qu'une sédition ne fût excitée contre lui à Francfort, parce qu'il avoit voulu dérober quelques Juifs à la fureur du peuple. (2)

(1) *Petri Venerab.*, Lib. IV, Ep. 56. — *Hist. de France*, T. XV, p. 642.

(2) *Otto Frisingensis de rebus gestis Freder. I.*, Lib. I, cap. 37, 38, 39, T. VI. *Rer. ital.*, p. 671.

1146.

Saint Bernard, qui avoit écrit aux Germains, aux Lombards, aux Anglais, pour les engager à prendre la croix, continuoit en même temps ses voyages et ses prédications. Après avoir parcouru la France, il consacra l'automne et l'hiver à visiter aussi l'Allemagne. Il desiroit surtout entraîner l'empereur Conrad à la guerre sacrée; il alla le joindre à Francfort au milieu d'une diète germanique; il fut repoussé, mais il ne se recula point; il revint à la charge à Constance, tout aussi inutilement; et après avoir visité Zurich, Bâle, Strasbourg, il reparut encore à Spire, devant l'empereur, et prêcha avec tant de ferveur, le jour des Innocens, 28 décembre, sur cette occasion unique présentée aux hommes de racheter leurs péchés, et sur les heureux succès promis aux croisés, succès qu'il assuroit lui être révélés par le ciel; que Conrad, saisi d'enthousiasme, se leva tout à coup, prononça à haute voix son vœu devant l'autel, et recut en même temps de l'orateur la croix et le drapeau sacré: son neveu Frédéric et un grand nombre de princes suivirent aussitôt cet exemple. (1)

(1) *Gaufredi Vita sancti Bernardi*, Lib. VI, cap. 4. Par une suite de l'étrange système adopté par les Bénédictins, dans le morcellement des historiens de France, ils ont supprimé de l'histoire de saint Bernard tout ce qui a rapport à la prédication de la croisade; c'est justement la partie la plus importante de sa vie politique. T. XIV, p. 361, 379. Les

L'éloquence de saint Bernard qui touchoit ainsi le cœur des rois, et leur faisoit prendre si subitement des déterminations si importantes, a été caractérisée par un Allemand contemporain, l'abbé Vibald, qui assistoit à cette diète même de Spire : ses paroles sont plus propres encore à signaler le progrès des bonnes études, qu'aucun jugement que nous essayerions de former aujourd'hui sur les œuvres de saint Bernard. « A la tête des prédicateurs, dit-il, doit être placé, à mon jugement, un homme vraiment illustre de notre temps, Bernard, abbé de Clervaux. L'orateur a été défini *un homme de bien qui possède l'art de la parole*. Celui-ci, sans doute, est un homme de bien, mais épuisé par les privations du désert et par les jeûnes, pâle, et n'étant plus animé que par un soufle, il persuade déjà par la vue, avant qu'on l'ait entendu. Il a reçu de Dieu un excellent naturel ; son érudition est vaste, son industrie incomparable, sa pratique infinie ; sa prononciation très claire, ses gestes appropriés à tout ce qu'il dit ; doit-on donc s'étonner, si, puissant par tant de vertus, il entraîne ceux qui dorment, ceux même qui sont en quelque sorte morts au Seigneur, et

1146.

« s'il les attache en capifs au joug de la Divinité! » (1)

On pourroit cependant s'en étonner, puisque saint Bernard, une fois sorti de France, devoit être arrêté par la difficulté de la langue. On suppose qu'il prêchoit en latin; cependant les peuples tentoniques lui répondoient dans leur langue, à chaque pause, et surtout au récit de chaque miracle, par ces exclamations : *Que le Christ nous fasse grâce! que tous les saints nous aident! Christ uns genade! die Heiligen alle helfen uns!* et Gaufrid, le compagnon et le biographe de saint Bernard, se plaint qu'en quittant les provinces germaniques, il n'étoit plus animé par ces interruptions, parce que les peuples de la langue romane n'avoient point de cantique propre à rendre ainsi grâce à Dieu, au récit de chaque miracle. (2)

Pendant que saint Bernard multiplioit, par son activité, le nombre des croisés, les Français, qui avoient un intérêt plus national à la croisade, puisque les quatre princes entre lesquels se partageoit la Terre-Sainte, étoient tous Français de naissance, prenoient des mesures

(1) *Vibaldi abbatis Epist.* 147, ad Manigoldum magistrum *Scholæ-Amplissima collectio*, T. II, p. 339. — *Et apud Mascovium*, Lib. IV, p. 189.

(2) *Gaufridus Clarevallens. Vita sancti Bernardi*, Lib. VI, cap. 8 et 10.

pour assurer le succès de leur expédition. 116.
 Louis VII écrit au roi Roger, de Sicile, pour lui demander des vivres et des vaisseaux; il écrit de même à l'empereur Conrad et au roi Geisa, pour obtenir d'eux un libre transit et des vivres, au travers de la Germanie et de la Hongrie. Il se concerta encore avec Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et il commença à agir comme le chef de tous les croisés des Gaules. (1)

L'abbé Velly s'est plu à mettre en opposition la rare prudence de l'abbé Suger avec la ferveur et l'enthousiasme de saint Bernard; il représente le premier comme un homme d'état consommé, comme le ministre et le conseil le plus assuré de Louis-le-Jeune, et il lui fait surtout honneur de s'être opposé de tout son pouvoir à la croisade (2). Les écrits de l'abbé Suger, qui nous restent en assez grand nombre, ne donnent point une si haute idée de lui. On n'y trouve guère que l'amplification d'un rhéteur, et les vues étroites d'un moine. Son livre *des Choses qu'il a faites durant son administration*, ne contient presque autre chose que l'énumération de ses travaux pour l'ornement de l'église de

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 13.

(2) *Histoire de France*, édit. in-4°, T. II, p. 46.

2146.

Saint-Denis (1). Son zèle pour entreprendre une troisième croisade, après avoir vu le mauvais succès de la seconde, ne s'accorde pas non plus avec la haute prudence qui lui auroit fait prévoir l'issue de celle-ci (2). Cependant ce n'est pas tout-à-fait sans fondement qu'on a fait à Suger un mérite d'avoir voulu dissuader Louis VII de cette expédition. Le moine Guillaume, de Saint-Denis, chargé à sa mort de faire son panégyrique, a le premier voulu rendre son héros étranger à une guerre qui avoit plongé la France dans le deuil. « Que per-
 « sonne, dit-il, ne se figure cependant que c'est
 « par sa volonté ou son conseil que le roi en-
 « treprit son pèlerinage. Il s'y étoit engagé par
 « un pieux désir et par zèle pour la gloire de
 « Dieu, quoique le résultat ait été tout autre
 « qu'on ne l'avoit espéré. Mais Suger prévoyant
 « en quelque sorte les événemens, ne le pro-
 « posa point au prince ; et l'ayant appris, ne
 « l'approuva point. Toutefois, après avoir vai-
 « nement essayé de s'y opposer dans les com-
 « mencemens, lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit
 « contenir l'impétuosité royale, il ne voulut ni
 « faire tort à la dévotion de Louis, ni se rendre

(1) *Sugerii abbatis de Rebus in administratione sua gestis*, T. XII. Hist. de France, p. 96.

(2) *Vita Sugerii abbatis*, cap. 80 p. 110.

« responsable des événemens, et il céda au
« temps. » (1)

La grande affaire du roi, de ses ministres, et de tous les croisés, devoit être de se procurer de l'argent pour leur passage à la Terre-Sainte. Les seigneurs qui possédoient presque toutes les richesses territoriales, n'avoient jamais des ressources pécuniaires, parce qu'avec l'impudence, l'amour du plaisir et la vanité dont les grands se font presque des vertus, ils dépensent toujours par anticipation la totalité de leurs revenus. Trois seules classes d'hommes avoient de l'argent, les Juifs, les bourgeois des villes, et les prêtres; mais les Juifs en butte à d'autant plus d'extorsions que l'enthousiasme religieux étoit plus ardent, se cachent et déroboient leurs richesses à toutes les recherches; les bourgeois et les prêtres avoient, pour garantie de leurs propriétés, des immunités; il est vrai qu'on ne les respectoit guère. Le roi s'adressa à tous les couvens pour obtenir d'eux une subvention pécuniaire. Celui de Fleury passoit pour fort riche; Louis VII lui demanda mille mares d'argent; et comme l'abbé Marchaire protestoit qu'il n'avoit point une si grosse somme, le roi se réduisit à cinq cents, puis à trois cents mares; quand les moines con-

(1) *Vita Sugerii abbatis a Willemo San Dionysiano, L. III, p. 108.*

1146. sentirent à ce dernier paiement, ils préférèrent lui donner leurs candélabres et leur encensoir, sans doute pour ne pas faire supposer qu'ils avoient un trésor caché, tandis qu'ils avancèrent avec joie et à un gros intérêt, beaucoup d'argent aux vassaux de leur église, qui vouloient aussi marcher à la croisade, et qui leur laissèrent en gage pour cinq ans les fiefs qu'ils tenoient du couvent. (1)

Quant aux bourgeois, on avoit deux moyens de les rançonner, celui de leur vendre des privilèges, et celui de les leur reprendre ensuite. Il paroît qu'on les employa tous les deux avec les bourgeois de Sens; que Louis VII, moyennant une forte somme, leur accorda en 1146 les droits de commune; qu'ensuite le même roi annula le privilège qu'il avoit accordé, sur les représentations d'Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, qui s'étoit aussi croisé, et qui pour faire les frais de son expédition avoit besoin de lever des *tailles et toltes* sur ses vassaux. Les bourgeois, indignés de cette tromperie, se soulevèrent le 1^{er} mai 1147, et tuèrent l'abbé Herbert. Le roi accourut aussitôt à Sens pour le venger; il fit saisir le plus grand nombre des bourgeois qui avoient montré du zèle pour leurs libertés, il fit précipiter les uns du haut d'une tour, en présence de tous leurs concitoyens; il

(1) *Chronicon Flariacense*, T. XII, p. 95.

fit conduire les autres à Paris, et leur fit francher la tête. (1)

1147.

Un mouvement général avoit enfin été imprimé à l'Europe, et la guerre sacrée alloit commencer. La prédication de saint Bernard avoit réussi en Allemagne aussi-bien qu'en France; les deux plus grands monarques de la chrétienté avoient pris la croix, et une suite de princes du second ordre venoient se ranger sous leurs étendards. Le pape Eugène III se rendoit en France pour animer encore le zèle universel, et assister aux derniers conseils des croisés. Roger, roi de Sicile, promettoit une puissante assistance, et Manuel Comnène un accueil hospitalier dans l'empire grec. Les nations situées aux extrémités de la chrétienté ne vouloient point rester étrangères à ce mouvement universel; mais comme tout peuple qui n'étoit pas chrétien leur paroissoit également ennemi de Dieu, elles ne concoururent pas au but particulier de l'entreprise, et elles dirigèrent leurs efforts d'un autre côté. Les croisés d'Angleterre, de la Frise, et des pays maritimes du Nord, qui n'étoient conduits par aucun chef d'un rang très-distingué, s'étant réunis à bord de deux cents vaisseaux, sur

(1) *Historia gloriosi regis Ludovici VII.*, p. 126. — *Grandes Chroniques de Saint-Denys*, p. 200. — *Chronica Regum Francor.*, p. 213. — *Chron. Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 284.

1147.

les côtes d'Angleterre, quittèrent le port de Dartmouth au milieu d'avril, et vinrent prendre terre devant Lisbonne au commencement de juin; ils étoient attendus par Alphonse, premier roi de Portugal, qui profitoit de ce que les Maures étoient occupés, dans le reste de l'Espagne, par le roi de Castille, pour entreprendre le siège de cette ville populeuse, et enrichie par un vaste commerce. Le siège de Lisbonne, conduit en commun par les croisés et les Portugais, dura plus de quatre mois; la ville se rendit enfin à eux le 25 octobre 1147, et elle devint la capitale du Portugal qui avoit pris le nom de royaume seulement en 1159. (1)

Dans le même temps les Saxons et les Danois ayant réuni leurs forces, attaquèrent les Slaves païens des bords de la Baltique; mais la division qui éclata entre leurs chefs, les força bientôt à renoncer à leurs projets d'invasion, et à demander eux-mêmes la paix aux ennemis qu'ils avoient provoqués: ce fut cependant à cette occasion que le christianisme commença à s'introduire dans la Pologne et la Prusse. (2)

(1) *Bernardi Guidonis*, Hist. de France, T. XII, p. 351. — *Chronicon Turonense*, p. 473. — *Heurici Huntindon. Hist. Angl.*, T. XIII, p. 43. — *Holmoldus*, Lib. I, p. 61. — *Dodechinus*, ad ann. 1147. — *Mascovius Comment.*, Lib. IV, p. 335. — *Mariana de Reb. Hispan.*, Lib. 8, cap. 19, p. 518.

(2) *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 44, p. 676.

Cependant saint Bernard étoit rentré en France au commencement de l'année 1147, et Louis VII étoit venu au-devant de lui jusqu'à Châlons-sur-Marne. Il s'étoit formé dans cette ville une assemblée des principaux seigneurs de Germanie et de France, en présence des ambassadeurs de Courad, roi des Romains, et de Guelfo, duc de Bavière, pour délibérer sur la route qu'il conviendrait de suivre (1). La décision fut ajournée à une assemblée beaucoup plus nombreuse, qui fut convoquée à Étampes, et dont le roi fit l'ouverture le 16 février.

Saint Bernard se présentant à l'assemblée d'Étampes, lui rendit compte de son apostolat en Allemagne, et des succès qu'il y avoit obtenus dans la prédication de la croix; il lut ensuite les lettres qu'il avoit reçues de ceux qui s'étoient engagés à conduire de puissans renforts; les ambassadeurs furent invités à parler à leur tour, et la journée entière fut employée à faire connoître l'état des affaires de la chrétienté aux évêques et aux seigneurs, entre les mains desquels la décision en avoit été remise. Le lendemain ils se rassemblèrent de nouveau; la joie et la confiance rayonnoient sur leurs visages; il s'agissoit de choisir entre la route de mer et celle de terre pour aller en Palestine.

(1) *Gaufridus Clarevallens. Hist. sancti Bernardi, Lib. VI, cap. 15.*

1147. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, insistoient sur les avantages d'une navigation qui, après un court repos sur les côtes de leur patrie, porteroit les croisés en peu de semaines dans les ports de la Syrie. Ils rappeloient la mauvaise volonté des Grecs, les trahisons qu'on devoit craindre d'eux, et la longueur du chemin par terre. Ceux qui connoissoient le mieux cette dernière route insistoient de leur côté sur la difficulté des convois au travers du continent oriental de l'Europe, et sur les dangers infinis qui précédroient l'ouverture de la campagne. Les ambassadeurs de Conrad, roi des Romains; de Geisa, roi de Hongrie, et de Manuel Comnène, n'avoient garde de désirer que les immenses armées des croisés traversassent les états de leurs maîtres: aussi ils parloient dans le même sens. Mais Louis VII, dans son ignorance présomptueuse, étoit accoutumé à ne rien craindre, et à ne douter de rien; et tous les chevaliers dont il falloit réunir les suffrages ne pouvoient se résigner aux ennuis et aux privations d'une longue navigation, tandis que tant qu'ils gardoient leurs armes et leurs chevaux, ils se figuroient être supérieurs à tous les dangers. D'ailleurs, la plupart des croisés s'engageoient dans cette expédition avec fort peu d'argent, et ils répugnoient à en consacrer la plus grande partie au nolis des vaisseaux de

transport. Enfin, si l'on s'étoit déterminé à se rendre par mer en Syrie, on n'auroit embarqué que ceux qui pouvoient combattre; mais entre plusieurs centaines de milliers de croisés qui étoient résolus à passer dans le Levant, la plupart étoient des pèlerins plutôt que des soldats, qui se rendoient à la Terre-Sainte pour y prier et y faire leur salut, non pour y faire la guerre. Leurs passions eurent plus d'influence sur l'assemblée d'Étampes, que les conseils des sages, et les deux rois résolurent de suivre la voie de terre, de descendre la vallée du Danube, et de se rendre à Constantinople. (1)

Le troisième jour l'assemblée s'occupa des seuls intérêts de la France, et de l'administration du royaume pendant l'absence du roi. « Après que saint Bernard, nous dit Odon de Deuil, eut fait un nouveau discours pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, le roi mettant, suivant sa coutume, des bornes à sa puissance par la crainte de Dieu, abandonna le choix des gardiens du royaume aux prélats et aux grands. Ceux-ci, s'étant retirés pour se consulter, rentrèrent après quelque délai, et le saint abbé les précédant, dit : *Voilà les deux épées que nous avons choisies, et elles suffisent.* En même temps il montrait l'abbé

(1) Odonis de Diogilo de Ludovici VII. Itinere, Lib. I, p. 14.

1147.

« Suger et le comte de Nevers : ce choix auroit
 « plu à tout le monde s'il avoit pu plaire au
 « comte lui-même. Mais celui-ci protesta qu'il
 « avoit fait vœu de se retirer parmi les car-
 « treux, comme il l'exécuta bientôt après, et
 « les prières du roi ne purent point l'en dé-
 « tourner. (1) » Suger pour lors demeura seul
 chargé de la régence ; quelque temps après
 on lui adjoignit l'archevêque de Reims, et le
 comte Raoul de Vermandois, cousin et beau-
 frère du roi, quoique celui-ci fût encore sous
 le poids d'une excommunication.

La régence ne pouvoit guère être confiée qu'à
 un ecclésiastique : il y auroit eu trop de danger
 à laisser un des grands vassaux exploiter à
 son profit les prérogatives du trône. D'ailleurs,
 comme on en peut juger par la correspondance
 même de Suger, le courant des affaires se bor-
 noit aux rapports de la couronne avec les évê-
 ques et les abbés ; parce que le commandement
 de chaque province, de chaque ville et de cha-
 que château étant confié à des seigneurs héréditaires, n'avoit aucun besoin de l'action du roi.
 Les trois régens ne se réunirent point en un
 même lieu, pour y établir le siège du gouver-
 nement ; mais l'abbé Suger demeura à Saint-
 Denis, l'archevêque de Reims dans son arche-
 vêché, le comte Raoul à Péronne, et on voit

(1) Odonis de Diogilo, Lib. 1, p. 15.

seulement, par leurs lettres qui nous ont été conservées, qu'ils s'invitoient quelquefois à des conférences, pour traiter des affaires de l'état. (1)

Le départ de l'armée croisée des Français avoit été fixé aux fêtes de la Pentecôte : auparavant Louis VII recut la visite du pape Eugène III, au-devant duquel il paroît qu'il s'avança jusqu'à Dijon, et avec qui il célébra à Paris les fêtes de Pâques. Le roi remplit l'intervalle entre ces deux solennités par des exercices de dévotion, par le soin des pauvres dans les hôpitaux, et celui des lépreux. Au jour fixé il vint prendre sur l'autel de Saint-Denis l'oriflamme, qui, de drapéau du comté de Vexin, fief de l'abbaye de Saint-Denis, commençoit à devenir le drapeau royal de la France. Louis demanda en même temps à l'abbé, son seigneur pour ce petit fief, congé de partir : il recut du pape sa pannetière de pèlerin ; et après qu'Eugène III lui eut donné sa bénédiction, Louis se retira auprès des moines, avec lesquels il passa le reste de la journée, mangeant au réfectoire et couchant au dortoir. Le lendemain il partit pour Metz, où étoit le rendez-vous des croisés. (2)

Comme les deux immenses armées des Allemands et des Français devoient suivre la même

(1) *Epistola Sugerii abbatis*, nos 16 et 31, p. 490, 494. Hist. de France, T. XV.

(2) *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 16.

1147. route, les deux rois étoient convenus de mettre entre leur départ assez de distance, pour qu'il y eût moyen de préparer des vivres pour la seconde, après le passage de la première. Conrad étoit parti de Ratisbonne le jour de Pâques, tandis que Louis ne partoît de Saint-Denis que le jour de Pentecôte. Les Français furent reçus à Verdun et à Metz, où ils entroient sur le territoire de l'empire, avec une hospitalité bienveillante. Le pays qu'ils eurent à traverser jusqu'à Ratisbonne n'avoit point été épuisé par le passage des Germains. Depuis Ratisbonne, des vaisseaux qui descendoient le Danube leur fournissoient des vivres, et des radeaux transportoient une partie des soldats et de leurs équipages. Avec ces précautions deux armées, dont chacune passoit cent mille hommes, purent parcourir une étendue de plus de cinq cents lieues, sans être affamées sur leur chemin. (1)

Cependant Geisa, roi de Hongrie, voyoit entrer dans ses états les armées des croisés avec d'autant plus de défiance, qu'un prétendant à son trône, Boritius, avoit envoyé des ambassadeurs au roi français à Étampes, pour lui exposer ses droits, et implorer l'assistance que le monarque croisé pourroit lui donner à son passage; et que ce même Boritius s'étoit ensuite

(1) *Otto Frisingensis de Rebus Frederici I, Lib. 1, cap. 44, p. 678.*

rendu au camp de Conrad pour lui faire la même demande; il lui avoit même, à ce qu'on croyoit, fait accepter des sommes considérables. Geisa, en conséquence, se tenoit en armes à quelque distance de l'armée des croisés; et quoiqu'il leur fournît des vivres, il se monroit toujours prêt à combattre s'il le falloit (1). Manuel Comnène, qui voyoit ces armées innombrables disposées à demeurer bien plus long-temps dans ses états, et à y prendre leurs quartiers d'hiver, contemploit leur approche avec plus d'inquiétude encore.

Il leur avoit promis des vivres et un libre passage, mais il ne vouloit les recevoir ni dans ses forteresses, ni dans sa capitale; et l'indiscipline des croisés, leur rapacité, leur misère, allumoient tous les jours de nouvelles querelles entre eux et ses sujets. En traversant l'Allemagne les Français avoient encore l'argent avec lequel ils étoient partis de chez eux; ils payoient généreusement, et ils étoient partout reçus comme des frères; aussi Louis, en arrivant sur les frontières de Hongrie, écrivit-il à l'abbé Suger pour se féliciter d'une marche aussi prospère, et de l'accueil qu'on lui avoit fait en tout lieu. Seulement il s'apercevoit que son argent s'écouloit beaucoup plus tôt qu'il n'avoit compté, et il sollicitoit Suger d'en rassembler de nou-

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. II, p. 23.

1147.

veau, et de le lui envoyer (1). Mais après avoir mis quinze jours dans le mois de juillet à traverser la Hongrie, et près de deux mois à traverser la Grèce, Louis VII arrivé à Constantinople le 4 octobre, écrivit de nouveau à Suger, avec le sentiment de souffrances plus vives, et le regret des pertes qu'il avoit déjà faites. « Poursuivant avec le secours divin, lui « disoit-il, le voyage laborieux de notre saint pé-
 « lerinoge, nous avons passé par des travaux à
 « peine tolérables, avec des dangers infinis, et
 « nous sommes enfin parvenus sains et joyeux à
 « Constantinople. Mais nous vous deman-
 « dons de nous rassembler de l'argent; votre
 « prudence sait assez combien il nous est né-
 « cessaire pour nos usages journaliers; aussi
 « vous en requerrons-nous avec toute l'instance
 « de nos plus ardentes prières, et vous sup-
 « plions-nous par votre foi, par l'affection que
 « vous avez pour nous, d'en amasser par tous
 « les moyens qui vous seront possibles, et de
 « nous l'envoyer aussitôt avec la plus grande
 « diligence. » (2)

Les historiens latins accusent Manuel Comnène de trahisons continuelles envers les proi-

(1) *Epistola Sugerii, apud Duchesne Hist. Francor., T. IV, n° 6, p. 494. — Hist. de France, T. XVI, p. 487.*

(2) *Epistola Sugerii Duchesne l. cit. p. 499. — Hist. de Fr., p. 488.*

gés, et même envers Conrad, roi des Romains, dont il avoit épousé la belle-sœur et la fille adoptive (1). L'historien grec Nicéas, peu favorable à cet empereur, donne de son côté à entendre qu'il manqua souvent de loyauté envers les Latins. Oinnamus, au contraire, rejette sur ces derniers la violation de toutes les conventions et de tous les traités. Mais c'est moins encore dans leurs récits que dans la position réciproque des deux peuples qu'on doit chercher l'explication de leur brouillerie. Les Grecs avoient promis des approvisionnemens pour de l'argent; mais effrayés de la fureur teutonique, ils se tenoient à distance, ils s'enfermoient dans les murs de leurs villes, et du haut de ces murs ils descendoient dans des corbeilles, et avec des cordes, les vivres qu'ils vendoient aux Allemands. Dans ces échanges faits avec défiance, entre des gens qui n'entendoient point la langue les uns des autres, souvent on s'accusoit réciproquement de mauvaise foi; souvent les Allemands, après avoir reçu les vivres, s'étoient écartés sans payer; souvent les Grecs, ayant les premiers reçu l'argent, ne voulurent pas donner les vivres: on reprocha aussi aux derniers d'avoir quelquefois mêlé de la chaux avec la farine qu'ils vendoient,

(1) Berthe, que les Grecs nommèrent Irène, sœur de l'impératrice Gertrude, et fille du comte de Sultzbaeh. *Anna Frisingens. de gestis Freder. I.* Lib. I, cap. 24, p. 658.

1147.

et aux premiers d'avoir payé leurs marchands en fausse monnaie. D'ailleurs la moitié des soldats, et le plus grand nombre des pèlerins, des femmes et des enfans qui les accompagnoient, n'avoient déjà plus d'argent, et ils se répandoient dans les campagnes pour recueillir des vivres par le pillage. Manuel donna commission à ses soldats de tomber sur ces pillards et d'en faire main-basse; il en prévint toutefois Conrad, et les deux empereurs reconnurent que c'étoit le seul moyen de conserver dans l'armée quelque discipline. Ce fut surtout après avoir passé le mont Hoemus que l'armée germanique se trouva engagée dans une suite d'escarmouches, parce qu'à mesure qu'elle avançoit, les plaintes des provinces qu'elle avoit traversées, augmentoient la défiance et l'animosité de celles où elle entroit. Elle y perdit beaucoup de soldats, et un nombre bien plus grand de ces pauvres et foibles voyageurs qui la suivoient par dévotion, et qui ne pouvoient vivre que d'aumône ou de pillage. Une inondation subite de la rivière Mélas enleva la moitié du camp de Conrad pendant la nuit, noya des bataillons entiers, et détruisit la plus grande partie des équipages. Lorsque les Allemands furent enfin arrivés à Constantinople, des disputes d'étiquette entre les deux empereurs vinrent encore aigrir les offenses nationales, et Conrad,

avec le reste de ses troupes, traversa le Bosphore, pour entrer en Asie, sans avoir vu Manuel. (1)

1147.

Les échecs éprouvés par les Germains servirent de leçon aux Français, et Louis VII traversa la Grèce en observant une meilleure discipline, et en y éprouvant aussi moins de dominages. Les évêques de Toul et de Metz, les comtes de Mouzon et de Vaudémont, qui relevoient du royaume de Lorraine, avoient quitté Conrad pour s'attacher à l'armée de Louis. Amédée III, comte de Savoie, Guillaume de Montferrat, son frère utérin, avec beaucoup de seigneurs des royaumes d'Arles et de Bourgogne, s'étoient aussi rangés sous les mêmes étendards (2). Tous ces comtes et ces barons, qui en France s'occupoient sans cesse à se tenir en garde contre l'autorité royale, mettoient au contraire, au milieu des étrangers, leur orgueil à faire briller la puissance du roi

(1) *Johannis Cinnami Historia*, Lib. II, cap. 12 à 16. *Byzant. Venet.*, T. XI, p. 29, 36. — *Nicetas Choniates Annal.*, Lib. I, cap. 4. T. XIV, p. 32. — *Odo de Diogilo*, Lib. III, p. 50, 51. — *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 45, p. 677. — *Mascovii Comment.*, Lib. IV, cap. 11, p. 202. — *Marteni et Durandi Observationes de sacra expeditione a Ludovico VII, etc.* In *Prefatione ad T. II. Collectionis veterum Scriptorum*.

(2) *Otto Frising. de gestis Fred. I.*, Lib. I, cap. 44, p. 676. — Guichenon, *Histoire généalogique de Savoie*, T. I, p. 297 donne la liste des seigneurs savoyards qui suivirent leur comte à cette croisade.

1147. auquel ils obéissoient. Ils prétendoient que son rang étoit pleinement égal à celui de l'empereur; ils exagéroient l'étendue de ses domaines, le nombre de ses sujets et leur soumission à son autorité; ils en donnoient eux-mêmes des preuves, en lui obéissant en même temps comme à un roi et comme à un chef d'armée; ce sort de quadruple pèlerinage contribua plus que de longs combats domestiques à relever la dignité de la couronne de France. Après une conférence amicale avec Manuel Comnène, Louis VII passa à son tour le Bosphore, et traça son camp, d'abord à Nicomédie, puis à Nicée. (1)

Il y avoit peu de jours que Louis-le-Jeune étoit établi, et il attendoit avec impatience des nouvelles de l'empereur Conrad qui étoit parti avant lui, lorsque le bruit commença à se répandre dans le camp français que l'empereur

(1) *Odo de Diogilo*, p. 48. — *Wilhelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 25, p. 904.

Il s'en fallut d'assez peu que les Français, à leur passage à Constantinople, se souillassent par une honteuse trahison. L'évêque de Langres proposa à Louis VII, et au conseil des princes croisés, de s'emparer par surprise de la capitale de l'empire grec. Il se foudoit, et sur les trahisons précédentes que les croisés ne cessoient de reprocher aux Comnènes à leurs sujets, et sur le schisme ou l'hérésie de l'Église grecque, qui autorisoit à tourner contre elle des armes saintes au service du Christ. L'impudence des croisés d'arriver aux lieux saints, pour accomplir leur pèlerinage, leur fit accueillir cette proposition. *Odo de Diogilo*, *ibid.*

avoit éprouvé l'échec le plus terrible, et qu'avec les foibles restes de sa brillante armée, il se replioit sur Nicomédie. Bientôt Frédéric Barberousse, duc de Souabe, neveu de Conrad, auquel il succéda quatre ans plus tard, vint lui-même confirmer cette nouvelle, et rendre compte au roi de France du désastre des Allemands. 1147

Deux chemins principaux pouvoient conduire de Nicomédie aux possessions des Francs dans la Terre-Sainte, et d'abord à Antioche qui en étoit la clef; l'un direct, en traversant l'Asie Mineure par son centre, avoit environ six cents milles romains, ou deux cents lieues tout au moins de longueur; l'autre, en suivant les côtes de ce même continent, étoit regardé comme deux fois plus long. Conrad s'étoit déterminé pour le premier; il devoit, en partant de la Bithynie, traverser la Phrygie, la Lycaonie et la Cilicie; franchir toutes les hautes montagnes où les rivières de l'Asie Mineure prennent leur source, et au centre de ce pays pauvre et âpre, triompher de la résistance du sultan turo d'Iconium. On comptoit pour l'armée douze jours de marche, de Nicomédie jusqu'à Iconium, et en cinq jours de plus, les chrétiens croyoient pouvoir arriver à Antioche.

Mais ce calcul paroît avoir été fait d'après la marche ordinaire des voyageurs, et non d'après la perte de temps qu'éprouvoient dans leurs

1147. mouvemens des masses aussi considérables; du moins les Allemands reconnurent-ils bientôt qu'ils avançaient beaucoup plus lentement qu'ils n'avoient compté; que leurs vivres diminuoient, et qu'ils n'en trouvoient point dans le pays. Ils étoient presque au bout de leurs provisions, lorsque Conrad fit venir dans son conseil de guerre les guides grecs qui l'avoient conduit jusque-là, et leur demanda raison de ce qu'il n'étoit point encore arrivé à Iconium. Les guides protestèrent, en tremblant, qu'il n'y avoit plus que trois jours de marche; les Allemands promirent trois jours de patience, qui seroient suivis d'une vengeance terrible, si, au bout de ce temps, ils n'arrivoient pas au lieu désiré. Les guides ne voulurent point en courir la chance; pendant la nuit ils disparurent tous; et le matin suivant, 26 octobre 1147, comme les Allemands hésitoient sur le parti qu'ils avoient à prendre, ils furent tout à coup attaqués par les Turcs. Alors ils sentirent cruellement combien la multitude de pèlerins qu'ils avoient admis dans leurs rangs, de vieillards, de femmes, d'enfans qui avoient voulu se rendre au Saint-Sépulchre sous leur protection, leur étoit à charge. Ils consumoient inutilement les vivres, et ne pouvant se défendre, ils tomboient toujours les premiers sous les coups de l'ennemi (1). Bien plus, les cheva-

(1) *Odónis de Diogilo*, p. 51. d. d. 1147. 1147.

liers eux-mêmes, qui faisoient le nerf des armées, et qui, avec leurs suivans d'armes, formoient cette pesante gendarmerie que quelques calculs estimoient dans l'armée de l'empereur à soixante-dix mille combattans, n'avoient plus que des chevaux exténués par la faim, la fatigue et le poids de l'armure de leurs cavaliers. Ils ne pouvoient tenir tête à la cavalerie légère des Turcs; ils périssoient sous leurs flèches et leurs javelots, avant d'avoir eu la consolation de s'approcher assez pour les combattre. (1)

Les croisés allemands trouvant tous les passages fermés, et succombant sous la faim, la fatigue et les flèches de l'ennemi, prirent enfin le parti de la retraite, et ce jour de désastre fut encore marqué par une éclipse de soleil qui contribua à leur faire perdre courage. Ils devoient traverser, sans magasins, sans vivres, un pays pauvre, presque désert, et qu'ils avoient déjà affamé à leur premier passage. Les Turcs, tout en les harcelant, n'avoient pas encore osé les joindre et soutenir leur charge; mais lorsqu'ils s'aperçurent que les chevaux des Allemands n'avoient plus d'ardeur pour le combat, ou de vigueur pour la poursuite, au lieu de tomber seulement sur les traîneurs, ils attaquèrent tour à tour toutes les parties de l'armée; ils semèrent dans toutes l'épouvante et la mort, et ils rédui-

(1) *Wilhelmus Tyrinus*, Lib. XVI, cap. 21, p. 905.

1147.

sirent cette fière gendarmerie à fuir comme un troupeau timide, devant les archers qu'elle avoit toujours méprisés. Malgré la rapidité de cette fatale retraite, il fallut plusieurs jours à Conrad pour regagner Nicée : ses princes et ses chevaliers les mieux montés, en devançant les autres, trouvèrent seuls quelques fourrages et quelques vivres, et purent se mettre en sûreté avec lui; mais tous les fantassins et presque tous les simples cuirassiers y périrent, soit par le fer ennemi, soit par la fatigue et la misère. L'armée allemande étoit détruite : à peine la dixième partie de cette troupe sortie de Nicée dans la confiance de la victoire, y rentroit-elle, au bout de peu de semaines. A son retour, elle communiqua aux Français son effroi et son découragement. (1)

En effet, un grand nombre de croisés, soit qu'ils crussent que le ciel s'étoit prononcé contre eux, soit qu'ils ne se sentissent plus la force de braver de nouveau de semblables souffrances et de semblables dangers, quittèrent l'armée, et au mépris de leurs vœux, reprirent par Constantinople la route de leur patrie. Conrad, Frédéric son neveu, et un petit nombre de braves

(1) *Willolmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 21, p. 903. — *Odo de Diogillo*, Lib. IV, p. 50. — *Epistola Conradi regis ad Wibaldum abbatem*, n° 80. *Epistole Wibaldi abbatis stabulensis in collectione PP. Marteni et Durandi*, T. II.

ne se laissèrent point rebuter par les désastres passés, et résolurent d'accomplir leur pèlerinage. Louis VII et les seigneurs français les avoient accueillis avec l'hospitalité la plus généreuse, et avoient partagé avec eux tout ce qu'ils possédoient (1). Ils convinrent de ne plus se séparer, et de marcher ensemble à la Terre-Sainte, par la route la plus longue, que Conrad avoit d'abord méprisée, mais que son frère Olhon, évêque de Freysingen, avoit suivie avec un petit nombre de chevaliers allemands (2). Pour que l'armée de l'empereur ne fût pas trop indigne du titre qu'il portoit, Louis VII engagea les seigneurs de Lorraine et du royaume d'Arles, qui avoient jusqu'alors marché sous ses étendards, à les quitter, pour suivre ceux de leur monarque (3). Vers le même temps, Ladislas, duc de Bohême, et Boleslas, duc de Pologne, arrivèrent à Nicée avec les armées de leurs compatriotes, et ce puissant renfort releva le courage des chrétiens. (4)

Les deux armées combinées s'acheminèrent ensuite par les provinces maritimes de l'Asie Mineure, qui appartenotent encore aux Grecs.

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 23, p. 904. — *Odonis de Dingilo*, Lib. IV, p. 52, 54. — *Epistola Conradi in Wibalte*, Ep. 80.

(2) *Odo de Dingilo*, p. 52.

(3) *Ibid.*, p. 55.

(4) *Cinnamus*, Lib. II, cap. 18, p. 37.

1147.

Après s'être reposées à Lopadium, sur le lac de même nom, elles se rendirent à Pergame, puis à Smyrne, et enfin à Éphèse. Mais dans cette marche de plus de trois cents milles, la bonne harmonie entre les deux souverains et les deux nations commença à s'altérer. Des sarcasmes sur l'imprudente impétuosité allemande avoient succédé à la compassion des Français, et deux mots français qui nous ont été conservés par un historien grec, *pousse Allemand!* donnèrent lieu à quelques combats et à beaucoup de querelles (1). Enfin Conrad, qui n'étoit point encore guéri de deux blessures qu'il avoit reçues dans sa précédente retraite, fut invité de la manière la plus pressante par l'empereur Manuel, à retourner à Constantinople. Les deux empereurs étoient beaux-frères, ils avoient épousé les deux filles de Bérenger-le-Vieux, comte de Sultzbach; et Irène, l'impératrice grecque, n'avoit cessé de travailler à conserver ou à rétablir l'harmonie entre son mari et son bienfaiteur. Conrad annonça qu'au printemps suivant il reviendrait par mer à la Terre-Sainte; il s'embarqua à Éphèse pour Constantinople, et il y fut reçu d'une manière affectueuse par le monarque grec. (2)

(1) πούτερον Ἀλαμάνοι. Joannis Cinnami, Lib. II, cap. 18, p. 57.

(2) Odo de Diogilo, Lib. VI, p. 58. — Conradus Epistola ad Vibaldum, 80 et 187.

Dans l'heureux climat de l'Asie Mineure, et près des côtes, l'hiver ne sembloit guère moins favorable que l'été à la marche d'une armée. Louis VII s'étoit reposé à Éphèse seulement pour les fêtes de Noël : bientôt après il se remit en marche avec l'armée française, qui n'avoit point encore éprouvé d'échec, et qui ne se sentoit que plus forte et plus alerte, pour avoir perdu une grande partie des pèlerins dont elle étoit auparavant encombrée. Le chemin le long de la mer ne l'auroit exposée ni à des combats, ni à des privations ; mais il auroit fallu un temps très-long et des fatigues infinies, pour suivre les côtes échanrées de l'Ionie, de la Carie et de la Lycie ; pour passer tous les torrens près de leur embouchure, tous les embranchemens des chaînes de montagnes, comme elles formoient autant de promontoires dans la mer. Les Français sentoient d'ailleurs une sorte de honte d'éviter à si grands frais les ennemis et les dangers ; ils résolurent donc de rentrer dans l'intérieur du pays, de forcer leur passage en dépit des Turcs qui l'occupoient, et de se rendre par une route plus directe au golfe d'Attalée, ou de Satalie, vis-à-vis, à peu près, de l'île de Chypre.

Pour atteindre ce terme, les croisés devoient se rapprocher des lieux d'où ils venoient, re-

1148. monter le Méandre, se reposer à Laodicée, qui n'étoit pas à plus de 150 milles de Nicée leur point de départ, et gagner ensuite la Pisidie et la Pamphilie, pour atteindre Satalie par une marche d'environ 180 milles. Il semble que s'ils avoient pris plus tôt ce parti, ils auroient pu s'épargner des détours considérables; mais outre que nous connoissons mal quels obstacles les Turcs pouvoient leur opposer dans la Phrygie, il n'est point étrange que les Latins se trompassent sur la géographie de l'Asie Mineure, et nous devons bien plus nous étonner de leurs connoissances que de leurs erreurs.

Après avoir suivi quelque temps les rives du Méandre, les croisés commencèrent à rencontrer les Turcs sur ses bords; et comme ils n'avoient cessé de se défier des Grecs, avec lesquels ils avoient eu, pour leurs vivres et leurs logemens, de fréquens démêlés, ils ne doutèrent point que ce ne fussent ces Grecs qui les avoient appelés, et avertis de leur marche. On ne sait point si Louis VII étoit déjà entré sur le territoire du sultan d'Iconium; mais comme la cavalerie légère des Musulmans étoit accoutumée à parcourir tout le pays ouvert, on ne peut douter qu'elle ne surveillât la marche des croisés, tandis qu'ils faisoient si lentement le tour de l'Asie Mineure. Deux corps d'armée musul-

mane menaçoient en même temps les chrétiens, l'un sur la même rive du Méandre qu'eux, suivoit les montagnes, et inquiétoit l'arrière-garde; l'autre occupoit la rive opposée, et sembloit vouloir défendre le passage du fleuve. Les vivres diminoient, la vallée se resserroit, et les croisés sentoient la nécessité de passer d'une rive à l'autre. Lorsqu'ils eurent découvert un gué, et qu'ils firent leurs dispositions pour entrer dans la rivière, ils virent les Musulmans se ranger en bataille sur le rivage opposé, tandis que leur autre armée descendoit des montagnes pour les serrer par-derrière. La position des Français devenoit dangereuse; cependant toutes les fois que les Européens ont pu joindre les Asiatiques, avant l'invention de l'artillerie comme après, au temps de l'indépendance féodale, comme à celui de notre discipline moderne, ils ont prouvé la supériorité de leur valeur par des succès. Les Français traversèrent la rivière en présence de l'ennemi; en sortant de l'eau, ils les attaquèrent l'épée à la main, et se firent bientôt céder assez de place pour former leurs escadrons sur le rivage: ils étoient alors assaillis par une grêle de traits; mais dès qu'ils furent réunis, et qu'ils purent charger, avec leur impétuosité ordinaire, les Musulmans qui occupoient cependant sur la rive les positions les plus avantageuses, ceux-ci, en

1148. les voyant à portée de l'arme blanche, se dispersèrent par une prompte fuite. (1)

Après cette victoire du Méandre, que les Français attribuèrent à un miracle, tant ils l'avoient facilement obtenue, ils arrivèrent à Laodicée, sans rencontrer sur leur route de nouveaux obstacles. Mais dans cette ville, où ils ne se reposèrent que peu de jours, ils ne purent point se procurer assez de vivres pour le reste de leur voyage; ils en repartirent cependant, en se dirigeant vers le sud. Bientôt ils se virent entourés de nouveau par la cavalerie légère des Musulmans, et il fallut recommencer à rassembler des vivres à la pointe de l'épée, à marcher en gros corps d'armée, et à voir tous les traîneurs enlevés ou sabrés par les ennemis. Dès le premier ou le second jour de cette marche difficile, une imprudence de Geoffroi de Rancon, seigneur poitevin qui commandoit l'avant-garde, et du comte de Maurienne qui lui étoit associé, fut cause de la perte de la moitié de l'armée. Ces deux seigneurs avoient été chargés d'occuper le premier passage des montagnes, et d'y prendre leurs quartiers; mais comme en y arrivant ils trouvèrent qu'ils avoient encore plusieurs heures de jour, et qu'ils voyoient au

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VI, p. 60. — *Willelmus Tyrrius*, Lib. XVI, cap. 24, p. 905. — *Gesta Ludovici VII regis*, cap. 11, p. 398. In *Duchesne Script.*, T. IV.

loin devant eux une riche plaine, où ils espéroient recueillir plus de vivres et de fourrages, ils continuèrent leur marche, et s'établirent dans cette plaine pour la nuit. Les Musulmans profitèrent de leur faute, et s'emparant aussitôt des défilés des montagnes, ils séparèrent l'avant-garde de l'arrière-garde; puis ils tombèrent sur celle-ci dès qu'elle se fut engagée dans ces passages étroits, où elle ne soupçonnoit point d'ennemis. Les Français, dans ces gorges escarpées, ne pouvoient se défendre contre des hommes qui les attaquoient d'en haut, en choisissant à leur gré leurs victimes. Tout ce corps d'armée fut dissipé ou détruit; tous ses bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le roi lui-même, forcé à chercher un refuge, tantôt sur un arbre, tantôt sur un rocher, et s'y défendant avec une rare valeur, n'échappa à la mort ou à la captivité, que parce qu'il ne fut point reconnu. Quarante des principaux seigneurs de son armée périrent autour de lui, parmi lesquels on nomme le comte de Varennes, Gauthier de Montjay, Évrard de Breteuil, et Itier de Magnac. Tout ce qui marchoit à l'arrière-garde auroit été tué ou pris, si l'avant-garde, avertie de l'attaque des Musulmans, n'étoit revenue sur ses pas, et n'avoit recueilli pendant la nuit le roi et une partie des fuyards. (1)

(1) *Odo de Diogilo*, Lib. VI, p. 63 et seq. — *Gesta Ludov.*

1148.

Non-seulement cette fatale déroute diminua de moitié les forces des chrétiens , elle priva encore ceux qui marchèrent à l'avant-garde d'une partie de leurs chevaux, de leurs équipages et de leurs vivres. Cependant elle détermina ceux qui restèrent à embrasser la seule mesure de prudence qui pût les sauver, celle d'abolir momentanément la subordination féodale, d'après laquelle l'armée avoit été conduite jusqu'alors, pour choisir comme chef suprême l'homme en qui on s'accordoit à reconnoître le plus de talent. Personne dans toute l'armée n'avoit encore pénétré dans cette province; on ne pouvoit juger du chemin à suivre autrement que par conjecture; aucun secours ne pouvoit être obtenu des habitans qui s'enfuyoient à l'approche des Latins; en sorte que les villages demeuroient absolument déserts, et que depuis le départ de Laodicée, on ne put plus rien acheter de personne. Mais dans les grandes circonstances les grands hommes remontent d'eux-mêmes à leur place naturelle, comme les eaux retrouvent leur niveau. Un chevalier nommé Gilbert, dont le rang et la patrie ne nous sont pas même indiqués, devint le supérieur incontestable du roi

vici VII, cap. 12 et 13, p. 398, 399, *apud Duchesne*, T. IV. — *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 25, p. 905. — *Ludovici Epistola ad Sugerium*. *Duchesne*. 39, p. 504, et *Hist. de France*. T. XV, p. 495.

et des princes. Il avoit la prudence et l'habileté requises pour sauver l'armée, dans une marche de douze jours qu'elle avoit encore à faire, et tout le monde s'empessa de lui obéir. Il justifia ce choix par une conduite si habile, que non-seulement il passa deux rivières en présence des ennemis, mais qu'il les enferma eux-mêmes entre ces deux rivières, les y chargea, en fit un grand massacre, et amena enfin son armée jusqu'à Satalie, sans avoir besoin de livrer de nouveaux combats. (1)

La domination des Turcs s'étendoit jusqu'aux portes de Satalie; leurs extorsions avoient chassé les paysans de toutes ces riches campagnes qui demeuroient désertes, et ce n'étoit que dans l'enceinte même des murs que les Grecs cultivoient la terre; cependant les vivres apportés par mer s'y trouvoient en abondance, et les Latins commencèrent à s'y remettre de leurs fatigues. Mais on comptoit encore quarante jours pour arriver par terre de Satalie à Antioche, première des principautés occupées par les Francs dans la Syrie; et durant ces quarante jours qu'il falloit employer à faire le tour du golfe de Chypre, on devoit traverser les défilés de la Cilicie trachéenne, qui avoit reçu son nom

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VI, p. 64, 69. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 14, p. 400. — *Willelmi Tyrri*, Lib. XVI, cap. 26, p. 906.

1148.

de ses dangereuses et étroites vallées. La plupart des chevaliers avoient perdu leurs chevaux ; ils étoient épuisés d'argent , rendus de fatigue et découragés par les souffrances excessives qu'ils avoient déjà éprouvées. On leur disoit qu'avec un bon vent ils arriveroient aisément en trois jours de Satalie à Antioche ; toutes les habitudes féodales tendoient à faire considérer les chefs comme étant tout , le peuple comme n'étant rien. Les chevaliers insistèrent pour abandonner l'armée à Satalie ; ils pressèrent Louis de s'embarquer avec eux , et il est probable que lors même que le roi auroit persisté à ne pas se séparer de son peuple , il n'auroit pu engager ses nobles à courir de nouveau les dangers de la route de terre. Louis sentoit bien que son devoir l'attachoit à tant de milliers d'hommes qui , s'étant confiés à lui , étoient partis de France sous ses étendards. Mais il n'y avoit dans le port de Satalie point de vaisseaux pour les transporter ; ceux même qu'on avoit promis aux chefs n'arrivoient pas , et il fallut les attendre cinq semaines. Louis engagea Archambaud de Bourbon et Thierry d'Alsace , comte de Flandre , à prendre le commandement de l'armée qu'il avoit conduite jusque-là ; il acheta des chevaux pour ceux des gentilshommes qui , ne trouvant point de place sur les vaisseaux , étoient obligés de rester avec l'infanterie ; et

comme leur nombre étoit infiniment trop peu considérable pour éclairer et protéger la marche de l'armée, il paya cinq cents marcs à une troupe de cavaliers grecs, qui promirent de l'escorter jusqu'à Tarse en Cilicie. Après avoir pris ces précautions il s'embarqua avec sa seule noblesse, et vint prendre terre aux Bouches de l'Oronte, le 19 mars, à cinq lieues au-dessous d'Antioche. (1)

L'infanterie abandonnée à Satalie, se mit en marche vers la Cilicie; mais dès sa première rencontre avec les Turcs elle fut abandonnée par la cavalerie grecque, qui ne vouloit courir les chances d'aucun combat. Elle continua à se défendre avec vaillance; toutefois elle reconnut bientôt l'impossibilité d'avancer entre les escadrons ennemis. Elle revint donc à Satalie, où Archambaud de Bourbon, Thierry d'Alsace, et le reste des gentilshommes, ayant trouvé un nouveau vaisseau, s'embarquèrent en l'abandonnant. Les fantassins restèrent campés au pied des remparts de la ville, où l'on ne vouloit pas les laisser entrer, parce qu'on ne doutoit pas que ces hommes demeurés sans argent, sans vivres, sans supérieurs auxquels ils obéissent, ne livrasent Satalie au pillage. Bientôt ils furent ex-

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VII, p. 71. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 15, p. 401. — *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 26, p. 907. — *Epistola Ludovici VII*, T. XV, p. 496.

1148. posés aux attaques journalières des Turcs. Dans leur situation désespérée ils se remirent encore une fois en route; mais enveloppés par les Turcs, percés de leurs flèches, sans avoir la consolation de pouvoir à leur tour les atteindre avec leurs épées, ils périrent tous par le fer ennemi, la misère et le désespoir, à la réserve de trois mille, qui, pour échapper à tant de calamités, consentirent à se faire Musulmans. (1)

Raymond de Poitiers, qui étoit alors prince d'Antioche, comme époux, depuis l'an 1137, de Constance, petite-fille du premier Boémond, étoit fils puîné de Guillaume IX, et oncle par conséquent de la reine Éléonore. C'étoit un prince vaillant, ambitieux, habile, qui, déjà âgé de cinquante ans, étoit encore regardé comme un des plus beaux hommes de la noblesse française. Il avoit fondé les plus hautes espérances sur l'arrivée et les secours de son

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VII, p. 71, 76. Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, qui avoit accompagné Louis VII, et qui à son retour de la croisade succéda à l'abbé Suger dans l'abbaye de Saint-Denis, termine ici son intéressante relation. Elle ne se trouve ni dans les *Gesta Dei per Francos*, ni dans *Duchesne Script. Francor.*; et d'après le bizarre système adopté par les auteurs du *Recueil des Historiens de France*, ils en ont extrait seulement ce qui se rapporte aux événemens passés en France. L'ouvrage ne se trouve donc que dans un livre assez rare, intitulé *Sancti Bernardi Clarevallens genus illustre assertum a Chiffletio*; in-4°, 1660, et dans la seconde édition du *Spicilegium Acherii*.

neveu le roi de France ; et quoique celui-ci eût débarqué au port de Saint-Siméon , l'ancienne Séleucie , avec les officiers seulement de l'armée qu'il avoit laissé périr sur les côtes de l'Asie Mineure , leur troupe étoit encore redoutable , et elle inspiroit un effroi extrême aux Turcs de Syrie , bien moins aguerris que ceux d'Iconium. Raymond n'edoutoit point de réussir , avec l'aide de ces guerriers , dans la conquête , ou de Césarée ou d'Alep. Il alla au-devant de Louis VII avec tous les barons de sa principauté ; il l'introduisit en pompe dans Antioche ; il distribua les plus riches présens à tous les croisés auxquels il supposoit quelque crédit sur l'esprit de leur roi , et il lui demanda en même temps de combattre avec lui les infidèles qui entoureroient Antioche , puisque c'étoit à peu de distance de cette ville , à Alep , que Noradin , le plus dangereux des ennemis de la Terre-Sainte , avoit le siège de sa puissance. Les notions ordinaires de la politique et de l'art de la guerre sembloient d'accord avec les suggestions du prince Raymond ; et Éléonore sa nièce , touchée ou de son grand sens , ou de sa bonne mine , le secondoit de tout son pouvoir. Mais Louis avoit souffert ; il étoit abattu , il étoit effrayé de tant de désastres ; et revêtant les sentimens non plus d'un chevalier , mais d'un pénitent

1178. ou d'un moine, il ne soupiroit plus qu'après l'accomplissement de son vœu à Jérusalem. Il refusa d'entreprendre aucune affaire ou de tirer l'épée jusqu'à ce qu'il fût parvenu au Saint-Sépulcre; et comme à cette occasion des paroles assez vives avoient été échangées entre lui et Raymond, il se déroba pendant la nuit d'Antioche, avec ses chevaliers, et continua sa route sans avoir pris congé de son hôte. (1)

Sa brouillerie avec Éléonore, qui commença à la même époque, eut des conséquences plus sérieuses encore pour la France. Cette reine, âgée d'environ vingt-huit ans, étoit douée d'un esprit actif et d'un caractère altier; elle méprisoit les superstitions étroites et monacales de son mari, et elle auroit voulu le voir se conduire en roi plutôt qu'en pèlerin. Les insinuations de son oncle Raymond, qui avoit sur elle une grande influence, l'aliénèrent davantage encore de Louis; les deux époux en vinrent au point que la reine, dit l'auteur des *Gestes*, voulut abandonner le roi par une sorte de divorce, et se séparer de lui, au moins pour un temps (2). Guillaume de Tyr ajoute qu'elle étoit imprudente, légère, négligeant l'autorité royale et

(1) *Gesta Ludovici regis*, c. 15, p. 401. — *Willelmi Tyrri*, Lib. XVI, cap. 27, p. 907.

(2) *Gesta Ludovici*, cap. 15, p. 401.

celle de son époux, et qu'elle oublioit jusqu'à la foi due au lit conjugal (1). Vincent de Beauvais va plus loin encore : selon lui, le roi découvrit qu'elle avoit reçu des présens de Saladin ; ce fut pour son incontinence qu'il la répudia, et elle se conduisoit moins en reine qu'en courtisane. (2)

1148.

Sans prétendre nous faire garans de la vertu de cette reine, nous remarquerons que l'accusation la plus grave est intentée par un homme assez ignorant pour confondre Noradin avec Saladin qui régna trente ans plus tard, et que les historiens, jaloux d'une reine dont le divorce avoit coûté à la monarchie plus que n'auroit pu faire une suite de défaites, se sont montrés disposés à noircir sa réputation. Quoi qu'il en soit, Louis ne permit point que sa femme restât après lui à Antioche ; il l'entraîna à Jérusalem, en traversant les états du comte de Tripoli, Raymond, arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Gilles, auquel il refusa son assistance, comme il l'avoit refusée au prince d'Antioche. Il se hâta d'accomplir dans l'église du Saint-Sépulcre les prières et les actes de dévotion qui étoient le premier objet de son pèlerinage, puis il se rendit à Saint-Jean-d'Acro,

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 27, p. 907.

(2) *Speculum historiale*, T. III, cap. 128. *In Duchesne. Script.*, T. IV, p. 440.

1148. pour se trouver à une assemblée, ou *parlement* des princes latins, qui devoit décider des opérations futures des croisés. (1)

Cette assemblée de Saint-Jean-d'Acre avoit toute la pompe que de grands noms et le souvenir d'une grande puissance pouvoient donner à un congrès de princes. On y voyoit l'empereur Conrad, arrivé peu de jours auparavant sur des galères grecques, et par une navigation prospère, de Constantinople où il avoit passé l'hiver; avec lui se trouvoient les évêques de Freysingen, de Metz et de Toul; les ducs d'Autriche, de Souabe, de Bavière; les marquis de Monferrat et de Vérone. A la suite du roi Louis on remarquoit les évêques de Langres et de Lisieux, les comtes de Dreux, de Champagne et de Flandre : avec Baudoin, roi de Jérusalem, et sa mère Mélisende, on comptoit le patriarche de Jérusalem, les archevêques de Césarée et de Nazareth, les évêques d'Acre, de Sidon, de Beryte et de Panéade, les grands-mâtres de l'Hôpital et du Temple, et enfin deux légats du pape. Tous ces seigneurs étoient accompagnés d'un cortège nombreux de noblesse; mais de très-peu de soldats. Pour terminer avec quelque éclat une expédition jusqu'alors si désastreuse, ils convinrent d'entreprendre le siège de Damas,

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 29, p. 908. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 17, p. 402.

et le 25 mai, ils se mirent en marche vers cette ville. Cependant la rivalité des monarques, assoupie par leurs malheurs, commençoit à se réveiller; d'ailleurs les croisés, toujours défiants envers les étrangers, soupçonnoient les princes de la Terre-Sainte de les trahir, comme ils avoient auparavant soupçonné les Grecs: à leur première attaque du côté du nord et du couchant, ils voulurent se rendre maîtres des jardins qui s'étendoient à quatre ou cinq milles de la ville, et qui, enfermés de murs de terre et de bitume, et semés de tours et de kiosques où leurs propriétaires venoient prendre le frais, ne laissoient, au travers de leur labyrinthe, que des passages étroits et difficiles. L'attaque de ces jardins coûta aux croisés beaucoup de monde; mais quand ils commencèrent à s'y loger, ils en furent dédommagés par les eaux abondantes, par l'ombrage et par les fruits qu'ils trouvoient sous leur main. Bientôt ils se fatiguèrent des combats journaliers qu'ils étoient forcés d'y livrer; alors ils abandonnèrent cette attaque pour transporter l'armée dans une grande plaine, au midi et au levant de Damas, où les murs de la ville se montroient à découvert. Mais l'excessive chaleur, le manque d'eau et le manque de vivres leur firent regretter leur première position; ils accusèrent les Syriens de les avoir trahis; et ne pouvant rentrer dans les jardins

1148. où les Turcs s'étoient fortifiés, ils se résolurent à lever le siège. (1)

L'enthousiasme des croisés étoit complètement éteint. Après avoir d'abord compté sur des miracles, ils étoient désormais persuadés que le ciel s'étoit déclaré contre eux. Ils avoient conçu, pour les enfans des Latins nés en Syrie, et qu'ils désignoient par le nom injurieux de Poulains, un mépris et une haine qu'ils ne pouvoient contenir. Ils ne cessoient de leur répéter à eux-mêmes, « que les Français seroient bien insensés de consacrer leurs travaux et leurs dépenses à acquérir des villes pour les Syriens, « tandis que les Turcs étoient plus fidèles qu'eux, « qui ne gardoient la foi ni à Dieu ni à leurs « proches » (2). Cependant les princes croisés avoient honte de quitter la Terre-Sainte, sans avoir signalé un si prodigieux armement par une seule conquête. Ils convinrent d'assiéger Ascalon, place frontière du soudan d'Égypte; mais Conrad s'étant le premier rendu devant cette place, et y ayant attendu vainement, pendant huit jours, ses confédérés, s'en retourna à Saint-Jean d'Acre, et s'y embarqua pour rentrer dans sa patrie par Pola en Istrie. Louis VII resta

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVII, cap. 1 à 6, p. 910-913. — *Gesta Ludovici*, cap. 20, 25, p. 405-408. — *Otto Trisingens.*, Lib. I, cap. 58, p. 691.

(2) *Gesta Ludovici regis*, cap. 25, p. 408.

encore tout près d'une année dans la Terre-Sainte; mais comme il n'avoit plus de soldats, il consacra uniquement ce temps à des exercices de dévotion dans les temples, et aucun historien n'a conservé la mémoire d'une seule de ses actions, depuis le départ de Conrad, jusqu'au commencement de juillet 1149, où il s'embarqua à Saint-Jean d'Acre. Il vint d'abord relâcher en Calabre le 29 juillet, et il y attendit trois semaines, soit l'arrivée de la reine qui avoit relâché à Palerme, soit le rétablissement de l'évêque de Langres, qui étoit tombé malade. Après avoir encore touché à l'embouchure du Tibre, où il vit le pape Eugène III, il vint enfin débarquer au port de Saint-Gilles sur le Rhône, dans le mois d'octobre 1149. (1)

(1) *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 59, p. 692. — *Gesta Ludovici regis*, c. 27, p. 410. — *Willelmus Tyrius*, L. XVII, c. 8, p. 914. — Il y a plusieurs lettres de Louis VII à Suger pendant cet espace de temps. (*Hist. de France*, T. XV, p. 500 et seq.) Mais la plupart sont des espèces de lettres de change, pour le charger de payer en France l'argent qu'il avoit emprunté aux templiers, aux hospitaliers et à d'autres.

Cinnamus donne à entendre que Louis VII, à son retour, fut pris par les Grecs et délivré par les Siciliens en guerre avec eux, Liv. II, ch. 19, p. 39; et cette anecdote, appuyée sur des autorités plus nombreuses qu'imposantes (voyez les Notes de Ducange, p. 146), a été admise comme vraie par *Muratori Annali d'Italia*, ad ann. 1149, et par *Gibbon Decline and fall.*, cap. 56, T. X, p. 316. Elle paroît cependant absolument démentie par la lettre même de Louis VII à Suger, à son arrivée en Calabre. (*Hist. de France*), T. XV, p. 514.

CHAPITRE XVII.

Déclin du pouvoir de Louis VII ; grandeur croissante de Henri II. 1149—1159.

IL y avoit déjà douze ans que Louis VII avoit succédé à son père, lorsqu'il aborda sur les côtes de France à son retour de la Palestine. Il avoit commencé à régner dans la fleur de la jeunesse ; il étoit alors parvenu à toute la vigueur de l'âge, et les cœurs de ses sujets, gagnés par la loyauté et la bonté de Louis-le-Gros, avoient continué à s'attacher à son successeur, et à porter sur Louis-le-Jeune un intérêt que les Français n'avoient point encore ressenti pour leurs rois. Son administration intérieure avoit jusqu'alors été prospère ; les causes indépendantes de lui qui développoient l'industrie des villes et les progrès des esprits, avoient continué à opérer. La nation comptoit plus de citoyens, et ceux-ci étoient plus heureux que sous ses prédécesseurs. L'ordre étoit passablement maintenu dans le royaume, et Louis VII, par quelques actes de vigueur, avoit contribué

à le faire respecter. La succession d'Aquitaine avoit donné une immense prépondérance à l'autorité royale ; les plus grands vassaux s'étoient empressés à reconnoître les droits de la couronne, et les peuples avoient, en général, profité de l'extension donnée à ces droits, qui les protégeoient contre une oppression partielle. La comparaison avec l'état d'anarchie des provinces de France qui appartenoient au roi d'Angleterre, et de celles qui relevoient, au moins nominale-ment, de l'empire, étoit également favorable à Louis VII.

Mais ce prince sembloit sentir lui-même combien sa position avoit changé aux yeux de son peuple, durant sa fatale expédition de la Terre-Sainte. Il étoit parti de Metz, à la tête, suivant l'opinion commune, de soixante-dix mille cavaliers, armés de lances et de cuirasses ; lors même qu'il y auroit eu une grande exagération dans ce calcul, il suffisoit qu'il fût universellement cru vrai, pour avoir excité l'attente publique : le nombre des fantassins, le nombre des pèlerins désarmés, des femmes, des vieillards qui avoient suivi le roi, étoit bien plus considérable ; et il y a tout lieu de croire que lorsqu'il descendoit la vallée du Danube, dans l'été de 1147, il conduisoit cent cinquante à deux cent mille âmes sous les étendards de la croix. Au mois de novembre 1149 il rentroit comme

un fugitif dans ses états, sur des galères sici-
liennes qu'on lui avoit prêtées, avec une suite
qui ne passoit pas deux ou trois cents per-
sonnes. La manière dont il avoit perdu une si
grande partie de ses sujets ajoutoit encore à
son humiliation. Par imprudence, pour s'être
engagé sans vivres, sans guides dans des lieux
qu'il ne connoissoit pas, il avoit vu mourir de
misère tous les plus foibles au milieu des dé-
serts ; il avoit exposé la moitié de ses soldats à
être massacrés sous ses yeux par des ennemis
qu'il méprisoit ; il avoit abandonné les autres à
leur malheureux sort, et les avoit laissé tous
périr dans les défilés de la Cilicie. Arrivé avec
sa seule noblesse à la Terre-Sainte, il y avoit
éprouvé de nouveaux revers, et il avoit enfin
quitté la Syrie, sans pouvoir en rapporter un
seul laurier. Au moment où il agissoit, il avoit
cru avoir des motifs suffisans pour chacune de
ses résolutions ; mais en considérant le passé à
distance, les illusions se dissipent, la nécessité
qui vous contraignoit perd son inflexibilité, et
la conscience n'a de mémoire que pour vos fau-
tes et pour vos revers. (1)

(1) L'animadversion publique étoit en effet assez violente
pour s'attacher, non pas à un roi seulement, mais à un saint.
On reprochoit à saint Bernard d'avoir séduit la fleur de la na-
tion par des miracles et de fausses prophéties, et de l'avoir
poussée à la boucherie. Saint Bernard, pour se justifier, accusa

Louis n'avoit pas seulement perdu son armée, ses équipages, ses richesses, il revenoit encore accablé de dettes. Dès son arrivée à Antioche il avoit commencé à emprunter, par l'entremise du grand-maître du Temple (1), et dès lors il n'avoit plus écrit en France que pour annoncer à Suger les nouveaux emprunts qu'il faisoit chaque jour, et pour lui demander de les rembourser (2). Il est probable que, dans ces emprunts mêmes, Louis VII consultoit la générosité de son cœur et les besoins de son armée; qu'il avoit surtout occasion d'argent pour rendre à ses chevaliers, dans leurs pressantes nécessités, des armes, des chevaux, des vivres; mais ceux qu'il avoit ainsi secourus avoient presque tous péri, et leur reconnaissance étoit morte avec eux: leurs familles accusoient le roi de leur perte au lieu de songer aux bons offices qu'ils avoient reçus de lui de leur vivant.

Le chagrin et l'humiliation de rentrer ainsi 1149.

les croisés d'avoir, par leurs péchés, frustré les desseins de la Providence, qui les avoit d'abord choisis pour la victoire. Après deux ans, saint Bernard fut réduit à écrire une apologie; elle nous est demeurée, et elle paroît loin de suffire à le disculper.

Baronii Annal. eccles., 1149, p. 360 seq.

(1) *Historiens de France*, T. XV. *Epistolæ*, n° 37, p. 496.

(2) *Epistolæ* dans les *Historiens de France*, T. XV; 41. P. 497; 45, p. 499; 48, p. 500; 49 et 52, p. 501; 67 et 68, p. 508.

1149. dans son royaume, après avoir écrit à l'abbé Suger : « Sachez du moins ceci avec certitude, « que nous ne reviendrons jamais, ou que nous « reviendrons avec gloire, pour la cause de « Dieu, et le royaume des Français » (1), retenoit Louis dans la Palestine, quoiqu'il ne pût plus y rien faire d'utile. Il avoit annoncé qu'il reviendrait au passage de Pâques, et à ce passage, ou départ de la flotte des pèlerins, il avoit laissé partir Robert de Dreux son frère, avec tous les nobles, tous les chevaliers qui jusqu'alors étoient resté auprès de lui; mais il n'avoit pas pu se déterminer à revenir lui-même. L'abbé Suger lui avoit écrit avec les plus vives instances, avec l'expression d'une extrême tendresse, pour l'engager à ne pas rester plus long-temps hors de son royaume; il lui avoit donné à entendre que cette absence n'étoit pas sans danger, que des intrigans pourroient en profiter pour conspirer contre son autorité elle-même (2). Il semble que ce motif fut le seul qui put enfin triompher de sa répugnance.

En effet le retour de Robert de Dreux avoit été suivi de près par des intrigues, qui ne tendoient à rien moins qu'à profiter du mécontentement excité par le mauvais succès de la croisade, pour faire déléguer à ce prince la couronne

(1) *Epist.* 36, p. 496.

(2) *Epistola Sugerii ad Ludovicum*, 69, p. 509.

de son frère. Quelques-uns ont prétendu qu'il étoit l'aîné de Louis VII, et que leur père l'avoit écarté de la succession, comme le jugeant d'un esprit trop borné pour porter la couronne (1). Cette incapacité supposée ne l'avoit point empêché cependant d'épouser la veuve de Rotrou, comte du Perche, et de joindre le douaire de cette veuve à son apanage; de suivre Louis VII à la croisade, et de se signaler soit alors, soit depuis, comme un brave chevalier. Mais avant son départ de la Terre-Sainte, il avoit refusé de se rendre à une conférence que le roi lui demandoit à Nazareth, et il excita dès lors les soupçons de Thierry, comte de Flandre, qui eut soin d'en prévenir l'abbé Suger, et qui lui offrit ses forces pour la défense du roi (2). Le fils de la femme de Robert, Rotrou, comte du Perche; la comtesse Alix de Bourbon, le prêtre Cahors, chancelier du roi (3), et quelques grands dignitaires de l'Église, dont les anciens historiens ont cru devoir taire les noms, étoient engagés dans cette conspiration, qui ne devoit point éclater jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus maîtres de quelques forteresses. Suger s'étoit adressé au pape Engène III, et avoit

(1) *Io. Iperii Chron. sancti Bertini*, T. XIII, p. 469.
Abrégé de l'Histoire de France, T. XII, p. 229.

(2) *Theodorici Flandr. Epist.* 77, p. 512.

(3) *Cadurci ad Rotrocum Epistola* 78, p. 512.

1149. obtenu de lui, dès le 8 juillet 1149, la promesse qu'il frapperoit d'excommunication ceux qui entreprendroient quelque chose contre l'autorité du roi des Français (1). Cependant toutes ces menées ne produisirent aucun éclat, et lorsque, vers le mois de novembre, Louis VII entra enfin dans sa capitale, l'abbé Suger lui rendit ses châteaux, ses places fortes, et son autorité tout entière, telle qu'il l'avoit reçue de lui à son départ. (2)

Le pouvoir royal n'avoit pas souffert de diminution entre les mains de Suger; rien de bien notable ne paroît être survenu en France durant son administration; les dettes mêmes contractées par le monarque semblent avoir été assez régulièrement payées par le ministre; mais Louis VII n'étoit plus le même, ou du moins il avoit cessé de paroître le même, et à son propre jugement, et à celui de ses sujets. Sa bravoure ne fut point entachée; mais le courage d'esprit qu'on avoit cru remarquer en lui, et qui n'étoit peut-être que la présomption de la jeunesse, avoit fait place à la timidité, à l'incertitude, à la défiance: on le vit dès lors s'irriter avec humeur des obstacles qu'il rencontroit, mais se décourager en même temps de tout effort pour les surmonter, prendre subitement

(1) *Epistola Eugenii III papæ*, 57, p. 455.

(2) *Vita Sugerii abbatis*, Lib. III, cap. 6, p. 106.

des résolutions importantes, et les abandonner presque aussitôt ; déclarer toutes les années une nouvelle guerre, et au bout de peu de semaines la faire suivre par une paix qui ne devoit pas avoir plus de durée. Aussi dans les guerres qu'il commençoit toujours avant d'être préparé, étoit-il victime de sa précipitation ; et dans les négociations sans suite, sans projets arrêtés qui les terminoient, étoit-il toujours dupe de l'habileté supérieure de ses adversaires. Son règne se prolongea trente-deux ans encore, depuis son retour de la Terre-Sainte ; mais dans ce long espace de temps, on ne vit plus en lui que la dévotion étroite et monacale à laquelle il s'abandonnoit toujours plus : son caractère cessa de fixer les regards, et son administration n'eut plus rien de brillant. Aucun historien français ne chercha, de son temps, à inspirer de l'intérêt pour les révolutions de la patrie : aussi nous serons de nouveau obligés d'avoir recours aux étrangers, aux Anglais surtout, pour retrouver la suite des événemens. C'est donc avec quelque raison, qu'un roi qui régna quarante-trois ans, et qui avoit soixante ans lorsqu'il mourut, est habituellement désigné par le nom de *Louis-le-Jeune* ; car ce ne fut que dans sa jeunesse qu'il se montra digne de l'affection ou de la confiance de ses peuples.

Le changement dans le caractère de *Louis VII*

1149. qui suivit son retour de la croisade, ne fut peut-être pas uniquement dû aux désastres de cette grande entreprise, ni aux souffrances dont il fut témoin ou qu'il partagea. La mort des principaux personnages qui avoient brillé dans la période précédente contribua sans doute aussi à laisser moins de vigueur à son gouvernement, et moins d'intérêt à cette partie de l'histoire. Or Geoffroi, comte d'Anjou; Thibaud IV, comte de Champagne; Raoul, comte de Vermandois; l'abbé Suger, et saint Bernard, disparurent tous de la scène du monde dans les quatre années qui suivirent le retour de Louis VII.

1149—1153. Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, qui mourut au château du Loir, le 7 septembre 1151, laissa à Henri, son fils aîné, la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et ses prétentions sur la Normandie et sur l'Angleterre. Ce prince ne tenoit, par ses talens du moins, qu'un rang inférieur entre les grands personnages qui gouvernoient la France. On louoit sa bravoure et ses connoissances militaires; toutefois il n'avoit presque jamais éprouvé à la guerre que des revers; son mariage avec l'impératrice Mathilde, héritière de Henri I^{er}, l'appeloit à monter sur le trône d'Angleterre; mais il perdit par sa faute tous ses avantages. Il excita la défiance de son beau-père; il se brouilla avec sa femme; il révolta les Nor-

mands et les Anglais par son aveugle partialité 1149-1153.
pour les Angevins ; il souleva tous les pays où il portoit ses armes par une férocité gratuite ; et malgré sa réputation de bon chevalier et de meilleur chasseur , loin d'étendre sa domination , il ne réussit jamais , pendant un règne de vingt-trois ans , à se mettre en possession de ce qui lui appartenoit par droit héréditaire. (1)

Thibaud IV, qu'on nommoit *le Grand*, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, mourut le 8 janvier 1152 ; il avoit mieux que Geoffroi mérité la considération de ses contemporains ; durant un règne de cinquante ans, il avoit fondé la puissance de sa maison, moins par des conquêtes il est vrai, qu'en réunissant, en consolidant les diverses petites principautés qui lui étoient échues en partage, et en les faisant prospérer par la sagesse de son gouvernement. Il avoit gagné l'amitié de saint Bernard ; et s'il causa souvent des troubles dans l'état, il fut toujours considéré comme le champion fidèle et dévoué de l'Église : il partagea ses liefs entre ses trois fils. L'aîné, Henri, qui avoit marché à la croisade, et qui s'y étoit fort distingué, fut comte de Champagne ; les deux autres durent tenir de Henri, sous foi et hommage, le second,

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 293. — *Historia Gaufridi ducis*, p. 550.

1149—1153. Thibaud V, les comtés de Chartres et de Blois; et le troisième, Étienne, le comté de Sancerre. (1)

Raoul-le-Borgne, ou le brave, comte de Vermandois, qui mourut vers la fin de mars 1152, étoit cousin et beau-frère du roi; il s'étoit montré l'un des compagnons d'armes les plus actifs de Louis-le-Gros; il n'avoit pas servi Louis-le-Jeune avec moins de zèle: aussi avoit-il été choisi comme régent du royaume, conjointement avec Suger, dans le temps même où il languissoit sous le poids d'une excommunication. Il ne laissoit qu'un fils en bas âge, qui fut peu après atteint de la lèpre, et avec lequel s'éteignit, en 1168, la maison de Vermandois. (2)

L'abbé Suger qui mourut le 13 janvier 1152, et qui s'étoit élevé par son seul mérite littéraire à la riche abbaye de Saint-Denis, et à la confiance intime de Louis VI et de Louis VII, est plus universellement connu que les trois seigneurs qui moururent vers la même époque; il est même beaucoup plus célèbre que ses talens ou le rôle politique qu'il joua n'auroient dû le faire attendre. Les modernes ont cru voir en lui le premier ministre d'un grand roi,

(1) *Chronologia Roberti Altissiodor.*, T. XII, p. 294. — *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 295.

(2) *Chronicon Turonense*, p. 474. — *Chronic. S. Dionysii*, p. 210.

l'homme sur lequel reposoit tout le poids de ^{1149-1153.} l'administration d'un grand empire, et *le sage abbé Suger* est souvent comparé à Sully. Mais ce n'est point l'idée que ses contemporains ou ses anciens panégyristes ont cherché à nous donner de lui. Lorsque les moines de Saint-Denis écrivirent des lettres encycliques à tous les fidèles, pour annoncer sa mort et faire son éloge, ils dirent, il est vrai, « qu'on put ju-
« ger de sa vertu et de sa réputation dans
« tout le royaume par ce seul fait; qu'au dé-
« part du roi Louis pour Jérusalem, il confia à
« sa foi et à son habileté, d'après le conseil des
« prélats et des grands, son royaume à gou-
« verner, et que Suger l'administra si bien pen-
« dant près de deux ans, qu'il put, au retour
« des princes, le lui restituer sans aucun dom-
« mage. » Mais les moines ajoutent : « Que
« toutes les fois que, malgré lui et par force, il
« assistoit aux conseils des rois et des princes, il
« ne le faisoit pas sans une extrême fatigue d'es-
« prit : il s'y rendoit cependant pour porter des
« secours aux pupilles, aux veuves, aux pau-
« vres, à tous ceux qui souffroient quelque in-
« jure, mais surtout à l'Église qui lui étoit
« commise, et aux autres églises du royaume
« qu'il défendoit auprès du prince. » (1)

(1) *Litteræ Encyclicæ conventus S. Dionysii, de morte Sugerii abbatis*, p. 112.

1149—1153.

Suger, à qui l'on fait un mérite de s'être opposé à la seconde croisade, voulut, si nous pouvons en croire son biographe, réparer les fautes des guerriers, après la fatale issue de cette expédition. A l'âge de soixante et dix ans, avec une santé qui avoit toujours été foible et délicate, il se mit en tête de conduire lui-même en Palestine une nouvelle croisade. Il sollicita, à trois reprises différentes, les prélats de France de se joindre à lui pour eette grande entreprise; et n'ayant pu les y engager, il fit passer aux chevaliers du Temple la plus grande partie des trésors qu'il avoit amassés; puis il alla prier au tombeau de saint Martin à Tours, pour se préparer au grand pèlerinage: ce fut peu après son retour qu'il fut saisi d'une petite fièvre, qui en peu de jours le mit au tombeau. (1)

Saint Bernard mourut le dernier entre ces grands personnages dont la France fut privée presque en même temps; il expira seulement le 20 août 1153; il étoit alors âgé de soixante-trois ans. Sa réputation, répandue dans tous les pays où l'on étudioit la langue latine, et sa sainteté reconnue par tout le monde chrétien, lui donnoient un pouvoir politique qui n'a plus été exercé après lui par aucun des grands hommes de l'Église. Ennemi de toute discussion,

(1) *Vita Sugerii abbatis a Willelmo san Dionysiano*, T. XII, p. 110, 111.

de tout examen, de toute liberté, il vouloit ^{1149-1153.} maintenir la soumission aveugle des sujets à leurs princes, et des princes à leurs prêtres. S'il avoit vécu, ses principes et son crédit auroient eu une influence funeste dans la lutte prête à s'engager entre Frédéric Barberousse et les villes libres d'Italie. Il y auroit porté l'esprit qu'il manifesta dans la persécution d'Arnaud de Brescia, et dans celle des novateurs en France; car ce même homme qui contribua à la fondation de cent soixante couvens, avoit surtout affermi hors des cloîtres l'autorité de l'Église romaine; il avoit combattu avec ardeur l'esprit de réforme qui commençoit à se manifester, et qui étoit dû à cette même fermentation des esprits dans laquelle il avoit lui-même puisé sa force. (1)

En effet, on pouvoit remarquer, en France surtout, le progrès constant des opinions religieuses vers une plus grande lumière, et une doctrine plus saine et plus pure. Pendant les ténèbres des dixième et onzième siècles, l'activité de la pensée avoit été en quelque sorte suspendue, et les enseignemens de l'Église avoient été transmis des pères aux enfans, sans examen et sans exciter un doute. Mais dès que

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1153, p. 378. — *Pagi critica*, p. 574. — *Gaufridi in Vita sancti Bernardi*, Lib. V, cap. 7 et 9.

1549-1553. les études commencèrent à renaître en Occident, surtout dès que l'on essaya d'exercer le raisonnement aussi-bien que la mémoire, des opinions nouvelles, que leurs adversaires cherchèrent à flétrir du nom d'hérésies, commencèrent aussi à être enseignées, malgré tous les dangers attachés aux efforts des novateurs; et ces opinions développées simultanément, à Toulouse par les Henriens, à Milan par les Catharins, dans d'autres parties de la France et de l'Italie, par les Bonshommes, les Patérins, les pauvres de Lyon, les Vaudois et les Albigeois, n'étoient autre chose que celles sur lesquelles les protestans ont ensuite fondé la réformation (1). Le grand antagoniste de toute innovation, le cardinal Baronius, en rend lui-même témoignage dans les Annales de l'Église, et la grossièreté de ses invectives ne sauroit dénaturer le fait qui les excite. « Que le lecteur remarque, dit-il, qu'on peint ces hérésies et cet « exécrationnable hérésiarque des mêmes couleurs « que les écrivains orthodoxes de notre temps « ont réservées aux hérésiarques de notre siècle, « les plus impurs de tous. En effet, c'est du « même cloaque qu'ils ont retiré les ordures hérétiques qu'ils nous reproduisent. » (2)

Pierre de Bruys, qui paroît avoir le premier

(1) *Pagi critica*, ann. 1146, §. 17, p. 550.

(2) *Baronii Annal. eccles.*, 1147, p. 553.

attaqué, à cette époque, les enseignemens de l'Église, nioit la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie; il s'opposoit au baptême des petits enfans, aux prières pour les morts, à l'adoration de la croix, au culte des reliques, à la croyance du purgatoire. Comme il prêchoit à Saint-Gilles sur le Rhône; avant 1146, le peuple amenté par des moines le saisit et le brûla à petit feu; les chefs de l'Église applaudirent avec une joie féroce à cette exécution populaire. « Le zèle des fidèles, s'écrie Pierre-le-Vénéral, a vengé, auprès de Saint-Gilles, les flammes de la croix du Seigneur que ce Pierre avoit brûlée, en le brûlant lui-même; ce zèle a fait passer cet impie du feu dans le feu; mais d'un feu périsissable à un feu qui ne s'éteindra point » (1). Cependant un de ses disciples, nommé Henri, qui paroissoit doué d'un talent et d'un courage supérieurs aux autres, prit la conduite du troupeau dispersé: il gagna la confiance du peuple par la sévérité de sa vie et par ses vertus; il répandit sa doctrine dans le diocèse de Toulouse et dans tout le midi de la France, où ses

(1) *Petri Venerabilis Epist.*, T. XV, p. 640. — Les Bénédictins rapportent cette lettre à l'an 1142 ou 1143. Pierre de Bruys paroit avoir enseigné, pendant vingt ans, sa réforme; et l'on en trouve une première indication dans le 3^e Canon du concile de Toulouse en 1119. On ne connoît cependant pas l'année de sa mort.

1149-1153. disciples quittèrent le nom de Pierre de Bruys, pour prendre celui de Henriciens. Saint Bernard fut chargé de les combattre : selon l'usage, il affirma, que sous une apparence austère, sous la pratique hypocrite de toutes les vertus, les nouveaux sectaires cachotent les mœurs les plus dissolues (1). Il entreprit un voyage dans le Midi, probablement dans l'année qui précéda la croisade ; il répondit, à ce qu'assure son biographe, aux raisonnemens de l'hérésiarque par des miracles (2). Mais malgré le zèle avec lequel il poursuivoit Henri, et il cherchoit à intéresser à sa persécution tous les souverains du midi des Gaules, il n'eut point la consolation de faire périr dans les flammes, comme il l'auroit désiré, tous ceux qui s'étoient écartés de la foi de leurs pères ; dans plusieurs villes on refusa de l'entendre ; et l'hérésiarque Henri lui-même en fut quitte pour une prison perpétuelle. (3)

Un concile assemblé à Reims en 1148, et présidé par Eugène III, s'efforça de rétablir la paix de l'Église, en condamnant les erreurs de tous ces réformateurs, de ceux en particulier qui se faisoient nommer *apostoliques*, parce qu'ils vou-

(1) *Sancti Bernardi Epist.* 241, col. 237. Hist. de France, T. XV, p. 597.

(2) *Gesta sancti Bernardi in regione Tolosana*, T. XV, p. 69^b. — *Vita sancti Bernardi*, T. XIV, p. 375.

(3) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVII, p. 444 et suiv.

loient ramener la discipline à ce qu'elle étoit ^{1149-1153.} du temps des apôtres. Il condamna aussi les enseignemens beaucoup plus subtils de Gilbert de Porrée, évêque de Poitiers, qu'on auroit pu laisser mourir dans les écoles d'où ils ne seroient jamais sortis, et ceux d'un fanatique nommé Eon de l'Étoile, chevalier breton, qui croyoit être désigné par son nom dans les saintes Écritures, comme celui qui devoit venir juger la terre et l'épurer par le feu. Il prétendoit partager avec la Divinité le gouvernement du monde. Sa folie avoit été contagieuse, et le concile eut la barbarie de faire brûler plusieurs de ceux qui la partageoient. Tandis qu'on les conduisoit au supplice, ils essayèrent de commander aux élémens, car Eon leur avoit persuadé qu'ils en avoient le pouvoir, et ils ne purent contenir leur surprise de ce que les élémens ne leur obéissent pas. (1)

Les extravagances de quelques fanatiques ne doivent point nous faire mal juger du progrès général des esprits : dans les momens de fermentation religieuse, les sectaires remettent en

(1) *Baronii Annal.*, 1148, p. 338. -- Jean, évêque de Saint-Malo, qui travailla avec un zèle persévérant à faire brûler tous les disciples de cet Eon de l'Étoile, gentilhomme du pays de Loudéac, qui se trouvoient dans son diocèse, en obtint le surnom, qu'il regardoit comme flatteur, de *Jean de la Grille*.
Hist. de Bretagne des Bénédictins, Liv. V, p. 150.

1149—1153. question des principes long-temps arrêtés : ils ébranlent tout le monde moral, ils fixent constamment les imaginations les plus ardentes sur la classe de pensées qui, par leur grandeur et leur obscurité, troublent le plus l'entendement humain. A ces époques, il est impossible que beaucoup de têtes ne s'exaltent pas, que beaucoup d'idées fantastiques n'acquiescent pas du crédit, et qu'une sorte de folie contagieuse ne semble pas envahir la société. Ce ne sont cependant que des exceptions qui attirent ainsi les regards ; ce sont des individus qui s'égarant pendant que la masse chemine. Il parut encore à plusieurs reprises, parmi les réformateurs, des hommes en qui l'enthousiasme et le danger affreux qu'ils couroient avoient perverti la raison, et qui cependant sembloient faire secte ; mais après un peu de temps, leur folie étoit abandonnée ; tandis que l'habitude de la discussion s'affermissoit, que le droit des chrétiens d'examiner leur croyance acquéroit des défenseurs, que la lumière se répandoit, que la population tout entière acquéroit des idées plus saintes et une morale plus pure ; et la réformation se seroit enfin accomplie dans tous les pays de la langue romaine, si l'Eglise n'avoit, au bout d'un demi-siècle, recouru aux moyens extrêmes, pour arrêter ses progrès.

Le roi Louis VII ne prevoit point une part

bien active à cette lutte entre l'ancienne Église ^{1149-1153.} et les novateurs : il étoit trop dévot, trop soumis aux prêtres pour révoquer en doute aucune partie de leurs enseignemens, et pour leur refuser l'appui du glaive séculier toutes les fois qu'il en étoit requis : mais il étoit doux par caractère ; il ne prenoit point de plaisir aux persécutions, et il ne faisoit point de la suppression de l'hérésie l'affaire principale de son règne. Occupé de sa dévotion, de ses intérêts domestiques, de la naissance d'une seconde fille qu'Éléonore lui avoit donnée depuis son retour de la Terre-Sainte (1), il sembloit éviter plutôt que rechercher les regards de ses sujets. Pendant ce temps, cependant, le rival qui devoit lui disputer désormais la principale autorité en France, grandissoit et attiroit sur lui tous les yeux. Henri Plantagenet, fils de Geoffroi et de l'impératrice Mathilde, étoit âgé de quinze ans, lorsqu'il reçut à Carlisle, le jour de la Pentecôte 1148, l'ordre de chevalerie des mains de son grand oncle, David, roi d'Écosse (2). Dans ce premier voyage qu'il fit en Angleterre, Henri, surveillé de près par Étienne et son fils Eustache, qui s'étoient avancés jusqu'à York, ne trouva point ses partisans prêts à recommencer la guerre civile : l'autorité d'Étienne étoit presque anéan-

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 127.

(2) *De Origine Comitum Andegav.*, T. XII, p. 557.

1149-1153. lie; mais son nom étoit seul invoqué. La Normandie, d'autre part, reconnoissoit nominale-ment Geoffroi et Mathilde, tandis que les nobles y exerçoient seuls la toute-puissance. En 1150, le comte et la comtesse d'Anjou transmirent à leur fils Henri tous leurs droits sur ce duché; et pour engager Louis VII à le reconnoître et à recevoir son hommage-lige, ils abandonnèrent au roi de France, par un traité conclu la même année, tout le Vexin normand situé entre les deux rivières d'Epte et d'Endelle (1). Geoffroi accompagna ensuite son fils à Paris, pour lui faire faire l'hommage de la Normandie entre les mains de son souverain. Il présida, dans l'été de 1151, l'assemblée des nobles normands qu'il avoit convoquée à Lisieux, pour délibérer sur l'invasion de l'Angleterre qu'il méditoit, et c'est là qu'il fut atteint d'une petite fièvre qui en peu de jours le mit au tombeau. Par son testament, Geoffroi laissa à son fils aîné la souveraineté de ses pères, l'Anjou, le Maine et la Touraine, mais sous condition que s'il parvenoit à la couronne d'Angleterre, il abandonneroit cet héritage paternel à son plus jeune frère nommé aussi Geoffroi. (2)

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 127. — *Epitome Histor. reg. Francor.*, Lib. III, p. 220.

(2) *Guillelmi Neubrigensis de rebus Angllois*, Lib. II, p. 103, T. XIII.

Henri Plantagenet se préparoit en effet à ten- 1149-1153.
 ler de nouveau sa fortune en Angleterre, lorsque
 l'inconstance ou l'imprudence de Louis VII, son
 suzerain, lui offrit une occasion plus facile et
 plus prompte d'étendre sa domination.

Louis VII avoit été, pendant quelques an-
 nées, très-amoureux d'Éléonore de Guienne, sa
 femme; mais leur union, quoique couronnée
 par la naissance de deux filles, avoit été troublée
 dès l'époque du voyage d'outre-mer; toutefois
 la querelle entre les deux époux, qui avoit éclaté
 à Antioche, indiquoit peut-être seulement l'irri-
 tabilité de deux grands enfans accoutumés tous
 deux à être maîtres, et qui ne veulent supporter
 aucune contradiction. On a dit que Louis avoit
 montré de la jalousie, ou de l'oncle maternel
 de sa femme, Raymond d'Antioche, ou d'un bel
 esclave sarrazin : l'accusation est cependant si
 vague, et accompagnée de si peu de détails,
 qu'elle ne semble pas mériter de confiance;
 d'autant plus qu'on doit principalement l'attribuer
 au ressentiment que les Français avoient
 conçu contre la princesse qui leur avoit enlevé
 de si belles provinces, et à leur désir d'humil-
 lier le monarque rival, qui avoit été assez peu
 délicat pour en faire sa femme (1). Dès l'an
 1143, saint Bernard avoit accusé Louis VII au-
 près de la cour de Rome, d'avoir épousé sa

(1) *Chronicon Alberici Trium-Fontium*, T. XIII, p. 703.

1149-1153.

parente. C'étoit le moment où il cherchoit à aigrir contre lui le pape, à l'occasion du comte Thibaud de Champagne (1). L'accusation fut abandonnée lorsque Louis se réconcilia à l'Église. Mais après que le prince d'Antioche eut vainement demandé, aux croisés qui arrivoient dans ses états, de le secourir contre Nouraddin, Éléonore n'ayant pu obtenir pour son oncle ce qu'il désiroit, protesta qu'elle ne sortiroit point d'Antioche, parce qu'elle ne pouvoit suivre son mari, ni demeurer la femme d'un homme dont elle étoit parente dans les degrés prohibés (2). Louis communiqua ses chagrins domestiques à l'abbé Suger, et nous avons une lettre de celui-ci au roi, où il l'exhorte à contenir son mécontentement, tout au moins jusqu'après son retour dans le royaume. (3)

Toutefois, Éléonore ayant commencé à juger la faiblesse de caractère de son mari, ne put dès lors plus concevoir pour lui de respect. Elle disoit souvent qu'elle avoit été mariée à un moine plutôt qu'à un roi; elle insistoit sur une séparation à laquelle il paroît que le roi se refusa long-temps (4). Rien ne sembloit décidé entr'eux, lorsque au commencement de l'an-

(1) *Sancti Bernardi Epist.* 224, col. 208. — T. XV, p. 592.

(2) *Guillelmi Nangii Chron.*, T. XIII, p. 737.

(3) *Sugarii Epistola* 69, p. 510.

(4) *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. I, p. 101.

née 1152, Louis partit avec Éléonore pour visiter les vastes états qu'elle lui avoit apportés en dot. Ils avoient célébré ensemble les fêtes de Noël à Limoges (1), et ils avoient ensuite continué leur tournée plus au midi. C'est seulement alors, à ce qu'il semble, que Louis, cédant au dépit qu'avoit excité en lui quelque circonstance survenue pendant le voyage, prit tout à coup le parti de retirer toutes les garnisons qu'il avoit placées dans les châteaux de sa femme, et de les ramener avec lui. A son retour à Beaugency, un concile de l'Église gallicane, qui y étoit convoqué, reçut une dénonciation de quelques parens d'Éléonore, qui déclarèrent, par serment, qu'elle et son mari étoient parens dans un degré prohibé par l'Église. Louis ne chercha ni à confirmer ni à détruire cette allégation, qu'il est toutefois difficile de concilier avec la généalogie de l'un ou de l'autre époux (2) : il se contenta de déclarer qu'il se soumettoit au jugement de l'Église, et qu'il feroit ce que les Pères assemblés à Beaugency jugeroient convenable. Ceux-ci, qui

(1) *Chronicon Gaufrédi Vosiensis*, p. 437.

(2) La parenté entre les deux époux consistoit, dit-on, en ce que la femme de Hugues Capet étoit sœur de Guillaume-Fleur-de-bras, aïeul d'Éléonore. Suivant la loi civile, ils auroient été éloignés de douze degrés, ou de six, suivant les coutumes. *Anecdotes des reines et régentes de France*, T. II, p. 345. — *Hist. de France*, T. XII, p. 117.

1149-1151. probablement agissoient d'après le désir secret des deux parties, prononcèrent le divorce le 18 mars 1152, et sacrifièrent ainsi les intérêts de plusieurs millions d'individus à une de ces petites tracasseries de ménage, qui seroient ignorées partout ailleurs, mais qui peuvent faire la destinée d'une monarchie. (1)

Il s'en falloit de beaucoup que la conduite de la reine fût assez décriée pour que personne ne recherchât sa main. Elle s'étoit mise en route immédiatement après le concile, pour retourner dans ses états; mais à peine étoit-elle sortie du domaine propre du roi de France, que Thibaud V, comte de Blois, le premier des seigneurs dont elle traversoit les terres, lui demanda de l'épouser; et comme elle rejetoit ses offres, il se préparoit à lui faire violence; en sorte qu'Éléonore fut obligée de s'échapper de nuit de sa résidence, et de s'enfuir à Tours. Un danger tout semblable l'y attendoit: Geoffroi Plantagenet, frère puîné de Henri II, duc de Normandie, y commandoit, et il ne montra pas moins d'empressement à obtenir sa main. Comme elle le refusoit aussi, il lui dressa des embûches au port de Piles, avec l'intention de l'y enlever.

(1) *Chronica Turonense*, T. XII, p. 474. — *Baronii Annal. eccles.*, 1151, p. 567. — *Pagi critica*, 1151, p. 566. — *Historia Lud. VII*, T. XII, p. 127. — *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, p. 202.

Des amis secrets d'Éléonore l'en avertirent, et elle évita ce danger en prenant une autre route. Elle arriva enfin dans ses propres états; mais elle y fut suivie de près par Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui, s'il faut en croire les rapports des ennemis d'Éléonore, avoit déjà gagné précédemment son cœur, et l'avoit poussée à demander son divorce. La négociation ne fut pas longue, et dès les fêtes de Pentecôte Henri Plantagenet étoit devenu l'époux d'Éléonore d'Aquitaine. (1)

Henri, duc de Normandie, n'étoit pas encore roi d'Angleterre, mais l'on ne pouvoit douter qu'il ne portât bientôt cette couronne. Le comte Rainaud de Cornouailles, fils naturel de Henri I^{er}, et oncle de Henri II, étoit venu l'assurer de la bonne disposition des Anglais en sa faveur, et de leur détermination de ne point se battre pour la défense d'Étienne (2). D'ailleurs, même sans compter l'Angleterre, la réunion de l'Aquitaine à l'Anjou et à la Normandie, élevoit la puissance du second mari d'Éléonore beaucoup au-dessus de celle du premier. Henri possédoit au moins quinze départemens de la France moderne, tandis que Louis n'en possédoit pas huit. Ce dernier en conçut une jalousie ridi-

(1) *Chronicon Tironense*, p. 474. — *Anonymi Chronicon*, p. 121.

(2) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 295.

1149-1153. cule. Après avoir répudié sa femme, lui avoir rendu une liberté entière, lui avoir restitué ses états, que l'attachement des Aquitains et leurs liens féodaux avec la maison de Poitiers ne lui auroient, au reste, pas permis de retenir, il s'étonna qu'Éléonore disposât de sa main; il s'indigna de ce que la moitié de sa monarchie, à laquelle il avoit volontairement renoncé, passoit sous le sceptre de son rival. Il chercha de toutes parts à susciter des ennemis à Henri, et la jalousie et le dépit suppléant à son activité, il forma, en effet, une ligue redoutable, avant que Henri II eût pu s'affermir en Aquitaine, ou en eût tiré aucun subside. Étienne, qui savoit déjà que Henri préparoit contre lui une flotte à Barfleur, pour tenter une descente en Angleterre, envoya son fils Eustache pour l'attaquer sur le continent. Geoffroi Plantagenet, qui ne pouvoit point obtenir de son frère la part de l'héritage paternel que le vieux comte d'Anjou lui avoit laissée par testament, s'allia également au roi de France, aussi-bien que Henri, comte de Champagne, et Robert de Dreux, comte du Perche, et frère du roi, tous deux voisins et tous deux jaloux de la grandeur naissante des Plantagenets. On assure que ces cinq princes avoient déjà arrêté entre eux le partage de tous les états de Henri II. Ils l'attaquèrent dès le mois de juillet 1152, peu de semaines après son

mariage. Le duc de Normandie ne put sauver ¹¹⁴⁹⁻¹¹⁵¹ Neumarché, qui fut livré en trahison au roi de France; mais il arrêta ce monarque au passage de l'Andelle; il ravagea le Vexin normand, qu'il lui avoit précédemment cédé; il attaqua vivement ensuite son frère Geoffroi; et lui ayant pris plusieurs châteaux, il le força à se détacher de la ligne de ses ennemis. Enfin, il amena Louis à conclure avec lui une trêve séparée, dont il comptoit profiter pour attaquer Étienne en Angleterre. (1)

Celui-ci assiégeoit le château de Wallingford, qui avoit déjà arboré les drapeaux de Henri II. Le prince angevin languissoit de marcher à sa délivrance; et au plus fort de l'hiver de 1152 à 1155, il passa en Angleterre, où un grand nombre de seigneurs se déclarèrent aussitôt pour lui. Cependant les Anglais, fatigués de la guerre civile, se refusoient à décider par une bataille le droit des deux compétiteurs: ils les pressoient de traiter ensemble; et Étienne ne pouvoit se méprendre sur les conditions du traité qu'on vouloit lui imposer. On consentoit qu'il portât la couronne pendant le reste de sa vie; mais on vouloit qu'il l'assurât, à sa mort, à Henri, que tout le monde reconnoissoit pour l'héritier légitime de l'Angleterre. (2)

(1) *Robert de Monte*, T. XIII, p. 295.

(2) *Chronica Norman.*, p. 988, capit. *Duchezne s. norm.*

1149-1153.

Mais Étienne avoit deux fils, dont l'aîné Eustache, auquel il destinoit la couronne d'Angleterre, avoit épousé Constance, sœur du roi de France. Eustache ne pouvoit se prêter à un traité qui, du rang royal, le feroit redescendre à celui de comte de Boulogne, et Louis étoit engagé à le soutenir; autant par politique que par affection pour sa sœur. La trêve qu'il avoit conclue avec Henri II n'étoit pas de longue durée; à son expiration, à la fin de juillet, il entra en Normandie avec le comte de Flandre, et mit le siège devant Vernon. Après quinze jours de combat, il ne put s'en rendre maître, et il s'estima heureux de lever le siège, sous condition que le commandant arboreroit son drapeau à l'une des tours. Au mois de septembre il rentra en Normandie; il avoit alors beaucoup moins de monde, et après avoir mis le feu au bourg de Verneuil, il se retira. (1)

Ces foibles attaques ne suffirent point pour détourner Henri de plus vastes projets. Il comptoit sur la constance des garnisons qu'il avoit laissées dans ses places de Normandie; et pendant qu'elles se défendoient, il poursuivoit ses entreprises en Angleterre : la fortune en même temps se déclaroit pour lui; tandis qu'au mois d'août Éléonore d'Aquitaine lui donnoit un fils, qu'il nomma Guillaume, le fils aîné et l'hé-

(1) *Chronica Normannica*, p. 988.

ritier de son rival, Eustache, vint à mourir. 1149—1153. Quoiqu'il restât à Étienne un second fils, probablement beaucoup plus jeune, le principal obstacle à la pacification de l'Angleterre étoit écarté; les barons de ce royaume ne permirent pas qu'on fit verser plus long-temps leur sang pour une querelle de rois : ils forcèrent les deux concurrens à s'accorder au mois de novembre 1153; Henri promit de ne plus troubler Étienne pendant le reste de sa vie; et celui-ci reconnut Henri pour son successeur. (1)

Henri II, né le 3 mars 1153, n'avoit pas vingt-un ans quand il se vit paisible possesseur de la Normandie, et assuré de la succession de l'Angleterre; mais il étoit doué d'un caractère fort, d'un esprit actif et étendu : aussi ne fut-il pas plus tôt sorti des guerres civiles qui avoient troublé le règne de son père et celui d'Étienne, qu'il s'occupa de rétablir l'ordre dans ses états, et de rendre de la vigueur à son gouvernement. Soit en Normandie, où il étoit revenu pour les fêtes de Pâques 1154, soit en Angleterre, chaque baron avoit cherché, pendant les longues guerres civiles, à se rendre indépendant de la

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 296. — *Henrici Huntingdoh. Hist.*, Lib. VIII, p. 44. — *Guillelmi Neubrigens. de Rebus Anglicis*, Lib. I, p. 99. — *Gervasii Dorobernens. de Regib. Angliæ*, p. 125. — *Radulphi de Diceto imagines Hist.*, p. 184.

1154.

couronne, à se fortifier dans son château, et à briser entre lui et son supérieur tous les liens du système féodal. Cette indépendance des barons avoit été funeste aux peuples; tous les châteaux fortifiés étoient devenus des asiles de brigands, toutes les frontières des baronies avoient été garnies de maltôtiers, qui pressuroient les voyageurs et les marchands, au passage des rivières, ou aux portes des villes; toutes les guerres privées avoient été signalées par l'incendie et le pillage des campagnes: aussi tous ceux qui n'avoient point la force de se protéger eux-mêmes voyoient-ils avec plaisir, d'une part le roi d'Angleterre, de l'autre le duc de Normandie, ressaisir une autorité qu'ils comptoient bien que ces princes emploieroient à rétablir l'ordre. Henri II et Étienne étoient convenus, par leur traité de paix, que les châteaux qui, au nombre de cent vingt-six, avoient été fortifiés en Angleterre depuis la mort de Henri I^{er}, seroient rasés.

Le duc de Normandie tint de son côté rigoureusement la main à l'exécution de cette promesse: Étienne au contraire mit obstacle à la démolition de plusieurs des châteaux de ses partisans. Ce fut le motif de la conférence que les deux souverains eurent à Dunstable. Henri s'y présenta comme le fils adoptif d'Étienne, et quoiqu'il sollicitât l'exécution d'un traité,

il le fit sans s'écarter de la déférence filiale. 1154.
Lorsqu'il repassa en Normandie, quoiqu'il n'eût pas obtenu tout ce qu'il demandoit, il avoit su éviter de se brouiller avec le roi. (1)

Dans son duché de Normandie, Henri réunît de nouveau à son domaine la plupart des fiefs que son père en avoit détachés, et qu'il avoit concédés pour un temps à divers seigneurs. Dans celui de sa femme, en Aquitaine, il réprima la rébellion de divers barons (2). Louis VII, jugeant désormais qu'il étoit trop tard pour s'opposer à l'élévation de l'heureux Plantagenet, fit avec lui la paix au mois d'août 1154, lui rendit les deux châteaux de Vernon et de Neumarché, auxquels se bornoient ses conquêtes, moyennant le remboursement de deux mille marcs d'argent pour les dépenses qu'il y avoit faites, et recourut même à son entremise pour faire rentrer dans le devoir Gosselin Crespin, baron du Vexin, qui ne vouloit pas lui obéir (3). Telles étoient les occupations de Henri, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Étienne, roi d'Angleterre, survenue le 24 septembre 1154. Quoique des vents contraires retinssent encore plusieurs jours Henri II sur les côtes de Normandie, les barons anglais

(1) *Henrici Huntindon.*, Lib. VIII, p. 46.

(2) *Roberti de Monte*, p. 296.

(3) *Chronica Normannie*, p. 990.

1154. déterminés à ne pas se précipiter de nouveau dans une guerre civile, attendirent son débarquement, furent fidèles au serment qu'ils lui avoient prêté, et placèrent sur sa tête, le 20 décembre, la couronne d'Angleterre à Westminster. (1)

1155. Henri II fit aussitôt sentir à l'Angleterre la même main vigoureuse avec laquelle il avoit ressaisi le sceptre de la Normandie; il força Guillaume d'Ypres, qui avoit été l'ami, le principal agent et le commandant des soldats mercenaires du roi Étienne, à sortir de cette île; il renvoya avec lui tous les *Brabançons*, qu'on avoit regardés comme le principal appui du trône de son prédécesseur. On désignoit alors en Angleterre, et bientôt après en France, sous le nom de *Brabançons*, non-seulement les soldats de cette province, mais tous les soldats aventuriers, étrangers au pays pour lequel ils combattoient, et qui se mettoient au service de quiconque vouloit les payer. Leur introduction dans les armées, fertile en conséquences désastreuses, fut cependant un coup porté à la puissance féodale; des hommes qui faisoient de la guerre un métier, ne pouvoient manquer de l'emporter en valeur, comme en discipline, sur les milices qu'un seigneur levoit parmi ses vas-

(1) *Roberti de Monte*, p. 297. — *Gervasii Dorobern. Chr.*, p. 126.

saux, et les Brabançons qui obéissoient, non à la puissance territoriale, mais à celle de l'argent, devoient devenir les soldats des villes de commerce, si celles-ci étoient jamais appelées à combattre la noblesse (1). Henri II reprit en même temps, et réunit au domaine de la couronne, un grand nombre de fiefs qui avoient été aliénés par Étienne; il courba l'orgueil des nobles les plus indépendans, et les réduisit à l'obéissance; enfin il rasa, dans le cours de la première année de son règne, cent quarante châteaux qui avoient été fortifiés par des particuliers, et qui étoient destinés à les soustraire au pouvoir de la couronne. (2)

Dès lors la France vit en opposition deux princes français; car l'angevin Henri II se regardoit comme aussi français que Louis VII; tous deux portant la couronne royale, tous deux exerçant des droits sur un grand nombre de vassaux qui leur étoient subordonnés, et dont la plupart relevoient, pour des fiefs différens, de l'un et de l'autre. Dans l'enceinte de la France, et sans compter la riche et belliqueuse Angleterre, Henri étoit de beaucoup le plus puissant. Il n'avoit que vingt-deux ans, Louis VII en

(1) *Gervasii Dorobernens.*, T. XIII, p. 126. — *Roberti de Monte*, p. 297.

(2) *Chronicon sancti Albini Andegav.*, T. XII, p. 482. — *Rogerii de Hoveden*, T. XIII, p. 205.

avoit trente-cinq : la fortune du premier avoit toujours été ascendante ; Louis dans toute la vigueur de l'âge avoit déjà connu assez de revers pour être découragé, incertain, défiant de lui-même et des autres. Henri avoit déjà des fils qui assuroient la succession dans sa famille. Louis, après la dissolution d'un mariage qui l'avoit humilié, restoit, avec deux filles seulement, dans un royaume où jusqu'alors on n'avoit jamais vu succéder de femmes, quoiqu'on puisse douter que la loi fondamentale de leur exclusion fût déjà considérée comme en pleine vigueur, et que le roi eût peut-être la pensée de s'en écarter en faveur de ses propres enfans.

Il n'y avoit pas seulement une grande disproportion de forces et de confiance dans l'avenir entre les deux souverains ; leur caractère et leurs talens différoient davantage encore. Henri II étoit aussi habile qu'il étoit fort ; il embrassoit l'avenir dans ses projets ; il vouloit attaquer successivement les provinces sur lesquelles il croyoit avoir des droits ; mais il cachoit avec soin les prétentions qu'il n'avoit pas dessein de faire valoir encore ; il caressoit les voisins qu'il vouloit dépouiller ; il évitoit toute démarche prématurée qui pourroit les alarmer, et il réussissoit à n'avoir jamais qu'une affaire à la fois sur les bras. Louis VII, au contraire, n'avoit dans sa politique aucun projet

fixe, aucune alliance stable, aucune défiance du rival qu'il devoit le plus craindre. Il étoit personnellement loyal et brave; mais la bravoure d'un soldat ne peut point tenir lieu dans un roi de l'habileté d'un général, et la loyauté de celui qui a été long-temps dupe, résiste rarement à la tentation de s'en dédommager, si l'occasion se présente de tromper à son tour ceux qui l'ont souvent trompé.

Un grand nombre de droits litigieux alloient se trouver en discussion entre les deux rivaux; et ces princes eussent-ils été beaucoup plus modérés que ne le sont d'ordinaire les rois, ne pouvoient presque éviter la guerre. Ceux qui les voyoient prêts à s'attaquer devoient naturellement croire que le moins puissant et le moins habile succomberoit; que Henri, après avoir remporté sur Louis une suite de victoires, profiteroit enfin de sa foiblesse et de son découragement, pour faire avec lui un traité à peu près semblable à celui qu'il avoit fait avec Étienne; qu'il lui laisseroit sa couronne pendant sa vie, sous condition que son héritage lui seroit dévolu après sa mort. Si cet avenir fut entrevu par les Français, on peut assurer qu'il ne leur causa aucun effroi; ils n'avoient contre le prince angevin, qu'ils regardoient comme leur compatriote, ni antipathie, ni jalousie nationale. La famille des Capet n'avoit point mérité une

affection bien enthousiaste, et n'avoit point eu le temps de s'étayer de la puissance de tous les vieux souvenirs; aucun orgueil national n'étoit en jeu; aucune différence de langue, de mœurs, d'opinions ne les éloignoit de Henri II, que plusieurs d'entre eux reconnoissoient déjà comme leur seigneur, pour une partie de leurs fiefs; et si leurs conceptions s'étoient élevées assez haut pour prévoir les conséquences de l'union de l'Angleterre avec la France, ils pouvoient être assurés que, de quelque manière qu'elle fût effectuée, ce seroit toujours la France qui commanderoit, la France qui demeureroit le siège du gouvernement.

Mais ce ne furent ni les calculs ni la prudence humaine qui sauvèrent l'indépendance des deux nations; ce furent les préjugés, ceux même du parti qui avoit l'avantage; ce fut l'empire qu'exerçoit sur l'esprit de Henri le système féodal; son respect pour le roi son seigneur, et pour l'hommage qu'il lui avoit rendu; cette habitude de subordination qu'il tenoit de ses ancêtres, et qui lui faisoit considérer comme un honneur, à lui qui étoit monté sur l'un des plus puissans trônes d'Europe, d'être, comme comte d'Anjou, le sénéchal du roi de France. Henri trouvoit peut-être sa propre sûreté dans la subordination féodale; il donnoit l'exemple du respect pour son seigneur, afin

que ses vassaux le respectassent à leur tour. Cependant il y avoit dans son empressement à traiter avec Louis, dès qu'il s'en présentoit quelque ouverture, dans sa crainte de porter directement les armes contre lui, dans sa soumission à une juridiction étrangère et ennemie, quelque chose de plus qu'un calcul de prudence; il y avoit un sentiment, que tout tenoit dans ce siècle à fortifier, et ce sentiment rétablit l'équilibre entre les deux rivaux.

Pendant que Henri II s'affermissoit sur le trône d'Angleterre, Louis VII cherchoit à remplacer Éléonore. Il demanda en mariage Constance, fille d'Alfonse VII, roi de Léon et de Castille, qui se faisoit nommer empereur des Espagnes, et qui reçut avec beaucoup de pompe son gendre, lorsque celui-ci vint, peu de mois après, en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Mais Constance, épousée par Louis en 1154, ne lui apporta point d'états pour remplacer ceux qu'il avoit perdus avec Éléonore; elle ne lui donna qu'une fille et point de fils, et elle mourut en 1160 (1). Vers le même temps, Louis VII maria sa sœur Constance, veuve d'Eustache d'Angleterre, à Raymond V, comte de Toulouse, avec lequel il contracta une étroite

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 297. — *Roderici Tole-*
tani, Lib. VII, cap. 7 et 9, T. XII, p. 383. — *Pagi critica*
ad ann. 1155, p. 583.

1155.

alliance (1). L'année d'après il força Gérard, comte de Mâcon, dont il avoit eu lieu de se plaindre, à rentrer dans l'obéissance. (2)

Les questions litigieuses entre Henri II et Louis VII commencèrent cependant à se présenter successivement. Quoique l'un et l'autre souverain dût prévoir d'avance leur enchaînement, elles ne furent jamais considérées dans leur ensemble, ou soumises à une seule négociation : chacune, à son tour, faisoit éclater des hostilités, puis étoit suivie d'un traité de paix, qui ne réglant point les droits respectifs, devoit plutôt être considéré comme une courte suspension d'armes.

Le premier sujet de contestation entre les deux couronnes fut fourni par Geoffroi Plantagenet, frère de Henri II, qui recourut à Louis VII, comme à son seigneur suzerain, pour obtenir que justice lui fût faite par son frère, et que le testament de leur père fût exécuté entre eux. Par ce testament, le vieux Geoffroi avoit ordonné que sitôt que son fils aîné entreroit en possession de la Normandie et de l'Angleterre, son héritage maternel, il abandonneroit au second l'Anjou, la Touraine et le Maine, qui formoient son héritage paternel.

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVIII, p. 474; Note 53, p. 642, et Preuves, p. 551.

(2) *Guillelmi Armorici Hist.*, T. XII, p. 561.

Geoffroi, en mourant, avoit confié ses dernières volontés aux nobles de ses états, et leur avoit demandé leur garantie; et ceux-ci avoient refusé de permettre que le corps de leur comte fût porté en terre, jusqu'à ce que son fils aîné se fût engagé par serment à se conformer au testament qui alloit lui être lu. Cependant Henri II avoit successivement obtenu la possession de la Normandie, puis de l'Angleterre; et au lieu de songer à accomplir ses promesses, il s'étoit adressé au pape, pour obtenir d'en être dégagé; de son côté, le souverain pontife exerçant ce monopole du parjure, auquel Rome a dû une partie considérable de ses revenus, venoit tout récemment de délier Henri II de son serment envers son frère. (1)

Mais il ne suffisoit point à Henri d'être autorisé par l'Église à frustrer le jeune Geoffroi de sa portion dans l'héritage de leur père, il lui importoit de gagner Louis VII, qui, comme seigneur reconnu du fief d'Anjou, avoit le droit incontestable d'intervenir pour le maintien de la justice, en faveur de l'un ou l'autre de ses vassaux, et qui avoit en même temps un intérêt évident à empêcher celui des deux dont il pouvoit le plus craindre la rivalité, de réunir en France de si vastes états. Dans ce but, Henri II s'étant embarqué à Douvres pour la Normandie,

(1) *Guilhelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 103.

1156.

vint célébrer à Rouen, le 2 février 1156, la fête de la Purification de la Vierge, et le dimanche suivant il eut une conférence avec le roi de France (1). Il y déploya pour la première fois cette adresse à laquelle il dut toujours l'avantage dans toutes ses négociations avec lui; cet art de le flatter par une extrême déférence, de rappeler sans cesse qu'il se présentoit comme un vassal devant son seigneur, et de paroître vouloir resserrer toujours plus entre eux le lien féodal. Dans ce but, il offrit de faire hommage en personne pour tous les fiefs qu'il tenoit de la couronne de France, savoir : la Normandie, l'Aquitaine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine et toutes leurs dépendances. Louis VII accepta avec empressement; il parut flatté de voir un si grand souverain à genoux devant lui, avec les mains dans les siennes, lui jurer d'être son homme; et il ne songea plus qu'en recevant l'hommage de Henri pour l'Anjou, il sacrifioit les droits qu'il auroit dû réserver à Geoffroi sur cette province. (2)

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, qui étoit oncle des deux princes, s'employa avec plus de zèle pour faire exécuter le testament du comte d'Anjou dont il avoit épousé la sœur. Il vint à Rouen avec son neveu Geoffroi, et il

(1) *Roberti de Monte*, p. 298.

(2) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 205.

fit de vains efforts pour concilier les intérêts des deux frères. Il ne put empêcher cependant qu'ils ne se séparassent, prêts à se faire la guerre; les prédications de Samson, archevêque de Reims, l'ayant bientôt après engagé à prendre la croix, et à passer pour la troisième fois en Orient, avec Sybille sa femme, il ne put point donner à sa médiation autant de suite qu'il auroit voulu. (1)

Geoffroi Plantagenet, se trouvant ainsi abandonné par tous ses protecteurs naturels, ne put opposer à son frère une longue résistance. Son père, en attendant qu'il obtînt les comtés qu'il lui avoit destinés, l'avoit mis en possession des trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirebel. C'étoit là que Geoffroi s'étoit fortifié, et que Henri vint l'attaquer. Il l'assiégea dans le château de Chinon, et l'ayant forcé à capituler, il désarma ce château aussi-bien que ceux de Loudun et de Mirebel, et il ne laissa à son frère que des campagnes toutes ouvertes; mais au lieu de ces honneurs et de ces pouvoirs militaires, il lui assigna deux pensions, l'une de mille livres sterling sur les revenus de l'Angleterre, l'autre de deux mille livres angevines, sur les revenus

(1) *Roberti de Monte*, p. 298. — *Lamberti Waterlosii Chron. Cameracense*, p. 514. — *Radulfi de Diceto imagines Mistor.*, p. 185.

1156.

de l'Anjou. L'accord fut conclu entre eux au mois de juillet 1156. (1)

Après avoir terminé la guerre avec son frère, Henri II visita l'Aquitaine ; il célébra à Limoges la fête de Saint-Martin : il y fit raser les fortifications de Saint-Martial, qui avoient servi à protéger les brigandages de quelques gentils-hommes contre les bourgeois de cette ville. De là il passa à Bordeaux, où il se trouvoit pendant les fêtes de Noël, et où il obligea les barons de Gascogne, et tous les seigneurs du pied des Pyrénées, à jurer la paix entre eux. Après avoir ainsi parcouru en souverain la plus grande partie des provinces de France, il s'embarqua pour retourner en Angleterre. La reine Éléonore, qui chaque année lui donnoit un nouvel enfant, ne semble s'être réservé aucune part dans le gouvernement des vastes domaines qu'elle lui avoit apportés en dot. (2)

Après avoir convaincu son frère qu'il n'avoit aucun secours à attendre des étrangers, et aucun moyen de lui résister par ses seules forces, Henri II désiroit cependant contenter l'ambition du jeune Geoffroi, surtout s'il pouvoit ainsi faire de lui un nouvel appui de sa propre puis-

(1) *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 103. — *Roberti de Monte*, p. 299.

(2) *Chronicon Richardi Pictaviensis*, T. XII, p. 417.

sance. L'occasion s'en présenta en Bretagne, et il la saisit avec empressement, quoiqu'elle pût amener une nouvelle brouillerie entre lui et la couronne de France. 1156.

L'histoire de Bretagne n'avoit eu, depuis longtemps, presque aucune connexion avec celle des deux pays voisins auxquels cette province tenoit par les liens de la féodalité. On n'avoit eu, pendant bien des années, pas plus d'occasion d'établir que de contester que ce pays fût mouvant du duché de Normandie, et arrière-fief de la couronne de France; car ni Louis-le-Gros et son fils, ni Étienne et son rival Geoffroi n'avoient essayé d'y exercer aucune juridiction. Uniquement occupés de leurs affaires intérieures, les Bretons n'avoient cependant pas vécu en paix. Les deux villes de Rennes et de Nantes, considérablement accrues en industrie, en richesse et en population, se regardoient comme rivales, et leur jalousie divisoit toute la Bretagne. Le duc Conan III étant mort le 17 septembre 1148, en déclarant que le fils, nommé Hoël, que lui avoit donné sa femme, n'étoit pas vraiment à lui, les Nantais n'en reconnurent pas moins Hoël pour leur duc, tandis que les Rennois appelèrent au trône ducal Eudon, vicomte de Porrhoet, qui avoit épousé une sœur d'Hoël, déjà veuve d'Alain-le-Noir, comte de Richemont, de la maison de Penthièvre. En

1154 cependant, cet Eudon fut obligé de céder la place à Conan IV, fils de sa femme et d'Alain-le-Noir. Conan IV, qu'on surnomma le Petit, fut bientôt reconnu pour duc par presque toute la Bretagne. Les Nantais seuls ne voulurent pas se soumettre à lui; et comme ils s'étoient aperçus que leur duc Hoël manquoit absolument de talent pour les défendre, ils offrirent le duché de Bretagne à Geoffroi Plantagenet, qui, du consentement de son frère, l'accepta avec empressement, et qui se rendit à Nantes, où il fut mis en possession de l'autorité, au commencement de l'année 1157. (1)

1157. Geoffroi ne jouit pas long-temps, il est vrai, de la principauté qui lui avoit été accordée si gratuitement, et qui ne s'étendit jamais au-delà du comté de Nantes; il mourut le 26 juillet
1158. et Conan-le-Petit, qui étoit reconnu comme duc par tout le reste de la Bretagne, prit aussitôt possession de Nantes, dont les bourgeois lui prêtèrent serment de fidélité. L'élection que les Nantais avoient précédemment faite de Geoffroi, étoit purement personnelle, et ne donnoit aucun droit à son frère. Cependant Henri II réclama auprès de Conan IV la restitution du comté de Nantes, disant qu'il étoit

(1) Hist. de Bretagne du P. Lobineau, Liv. V, p. 149-152. — *Guillelmi Neubrigensis*, p. 104. — *Roberti de Monte*, p. 298.

l'héritier légitime de son frère Geoffroi. Il menaça de faire valoir par la force ses droits sur une province qui étoit de tous les côtés entourée par ses états. En même temps il prétendit évoquer à son tribunal, comme duc de Normandie, le jugement de sa propre cause, en raison de la mouvance de la Bretagne. Et de peur que Conan ne recourût à la protection du roi de France, dont il tenoit la Bretagne en arrière-fief, Henri prit la qualité de sénéchal de France, se fondant sur ce que la sénéchaussée de France étoit attachée par droit héréditaire au comté d'Anjou; et il déclara qu'en cette qualité il représentoit tous les droits du roi de France sur la Bretagne. (1)

Louis n'auroit pu admettre cette prétention du roi son rival, à le représenter, à commander ses armées par droit héréditaire, et à juger pour lui dans les causes où leurs intérêts étoient en opposition, sans renoncer en quelque sorte à la royauté. Déjà il sembloit oublié par ses sujets comme par les historiens, et il tomboit dans cette nullité où l'on avoit vu descendre les rois de la première race, sous l'empire des maires du Palais : il ne laissoit guère d'autre monument de son règne que les char-

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 300. — *Guillel. Neubrigensis*, Lib. II, p. 104. — *Histoire de Bretagne*, Liv. V, p. 153.

1157—1158. tes qu'il accordoit aux églises et aux couvents, et les immunités ecclésiastiques qu'il renouveloit. A son retour de son pèlerinage de Galice, il avoit distribué beaucoup de ces diplômes dans le Languedoc, où l'on n'avoit vu aucun acte des rois, depuis le temps de Charles-le-Chauve (1). Il avoit, en 1156, renoncé aux droits de la couronne sur les revenus de l'archevêché de Sens, pendant la vacance de ce siège (2). Il avoit, en 1157, donné à l'évêque Pierre de Lodève, les droits régaliens sur tout son diocèse; droits dont lui-même n'étoit point en jouissance, et qu'il n'avoit aucun moyen de garantir à son donataire (3); tandis que dans les limites de son duché de France, il étoit obligé de recourir aux armes pour faire exécuter les jugemens qu'il rendoit, même lorsqu'ils étoient conformes à la loi des fiefs: c'est ce qui lui arriva, en 1157, après qu'il eut prononcé entre le seigneur de Gien, et son fils Hervey. (4)

Louis VII ne ressembloit point cependant aux rois fainéans; il avoit de l'activité, de l'honneur, de la bravoure; mais il n'avoit ni

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVIII, p. 474.

(2) *Chron. Sancti Petri vivi Senon.*, T. XII, p. 284. — *Chronol. Roberti Altissiod.*, p. 295. — *Chronicon Turonense*, p. 475.

(3) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVIII, p. 481.

(4) *Hist. Ludovici VII*, p. 128. — *Chroniq. de Saint-Denys*, ed. 24, p. 203.

assez d'habileté pour conduire lui-même ses affaires, dans un moment difficile, ni assez de confiance dans un conseiller habile, pour s'en remettre pleinement à lui. Le pouvoir de son rival, Henri II, croissoit chaque jour. Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la Terre-Sainte, avec quatre cents chevaliers, venoit de confier au roi d'Angleterre la garde du comté de Flandre, et la protection de son fils Philippe, destiné à être son successeur (1). Une attaque des Gallois qui n'avoient point encore appris à respecter ou à craindre leurs voisins, avoit engagé Henri II à porter ses armes victorieuses jusqu'au centre de leur principauté. Il avoit forcé Guillaume, comte de Boulogne, et second fils du roi Étienne, à lui remettre tous les châteaux qui lui appartenoient encore en Angleterre et en Normandie, et dans ces deux provinces il ne restoit aucun de ces barons autrefois si fiers, qui osât résister à son pouvoir (2). Il annonçoit des prétentions sur le comté de Toulouse, comme héritage de Philippa, l'aïeule de sa femme; il s'efforçoit de rattacher aux intérêts de l'Angleterre les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud-le-Grand, qui avoit été si long-temps l'allié de Henri I^{er}. Ces intrigues n'avoient pas

(1) *Roberti de Monte*, p. 300.

(2) *Rogerii de Hoveden pars posterior*, p. 205.

1158. échappé au roi de France; Louis avoit même, au commencement de l'année 1158, envoyé des ambassadeurs à Frédéric Barberousse, pour lui proposer une étroite alliance contre Henri II (1); mais il falloit une grande résolution pour entreprendre une semblable lutte. Louis-VII reculoit devant une détermination qui pouvoit avoir de funestes conséquences : quelquefois il montrait du ressentiment; mais bientôt il se laissoit endormir de nouveau par des démonstrations de respect et des paroles pacifiques, et il croyoit avoir tout fait pour son royaume, lorsqu'il avoit maintenu la paix.

Avant de rien tenter contre la Bretagne, ou de manifester plus ouvertement ses vues sur le comté de Toulouse, Henri II voulut avoir une conférence avec le roi de France; il repassa d'Angleterre en Normandie, le 14 août 1158, et il vint rencontrer Louis VII, le dernier jour du même mois, entre Gisors et Neumarché. Bientôt il réussit à captiver ce monarque par la déférence qu'il lui montra; il ne cessa de le traiter comme son seigneur. En même temps, pour écarter toute occasion future de discorde, il lui proposa d'unir leurs deux familles par un mariage. Louis VII n'avoit que des filles, dont les deux aînées, issues d'un mariage déclaré nul

(1) *Radevici Frisingensis*, Lib. II, cap. 22. *Script ital.* T. VI, p. 804.

par le concile de Beaugency, couroient grand risque d'être considérées comme bâtarde, et inhabiles à toute succession. Aucuns grands exemples n'avoient encore établi l'exclusion des femmes de la succession à la couronne de France; lors même que la loi, qu'on a depuis nommée *salique* par excellence, auroit été mieux reconnue, on pouvoit s'attendre qu'un père cherchât à l'é luder en faveur de ses enfans, et au préjudice d'un frère qu'il n'aimoit pas. Rien ne fut stipulé cependant sur ces droits éventuels; un mariage seulement fut convenu entre Henri Plantagenet, fils aîné, âgé de trois ans, de Henri II, et Marguerite, fille de la seconde femme de Louis, âgée d'environ six mois. Henri promit de donner à son fils, en Angleterre, la ville de Lincoln, avec trois cents fiefs de chevaliers; en Normandie, celle d'Avranches, et deux cents fiefs de chevaliers, plus une pension de deux mille livres d'argent. Louis VII, de son côté, promit à sa fille, pour dot, le Vexin normand, que Henri lui avoit cédé huit ans auparavant : il en confia la garde aux templiers, en attendant que les deux époux enfans, pour lesquels il obtint une dispense du pape, fussent d'âge à se marier. (1)

(1) *Roberti de Monte*, p. 300. — *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 111. — *Rogeri de Hoveden pars II*, p. 206. — *Lamberti Waterlosii Chron. Camerac.*, p. 516.

1158.

Pour donner plus de solennité encore à cette réconciliation, et en même temps, pour témoigner à Louis une plus entière confiance, Henri II vint à Paris, au mois de septembre 1158, avec une suite peu nombreuse. On s'empressa de lui rendre des honneurs infinis, le palais même du roi lui fut assigné comme habitation, tandis que Louis et Constance sa femme allèrent chercher un logement chez les chanoines de la cathédrale. Dès le lendemain la jeune Marguerite, qui devoit épouser Henri, fut remise à la garde du roi d'Angleterre; et Louis, pour lui faire plus d'honneur, l'accompagna jusqu'à Mantès (1). Peu après, et comme pour rendre au roi d'Angleterre sa visite, Louis fit un pèlerinage au Mont-Saint-Michel en Normandie, et il fut traité sur sa route avec une pompe égale à celle qu'il avoit, peu de semaines auparavant, prodiguée à son hôte (2). Mais le pèlerinage de Louis VII n'avoit pour but que le plaisir ou la dévotion; la visite de Henri II à Paris avoit en des conséquences politiques plus sérieuses. Son droit, comme sénéchal de France, avoit été reconnu; il pouvoit désormais entrer en Bretagne avec toute l'autorité du roi de France unie à la sienne (3). Conan IV fut alors convaincu qu'il

(1) *Roberti de Monte*, p. 300.

(2) *Roberti de Monte*, p. 301. — *Radulfi de Diceto*, p. 185.

(3) *Cervasil Dorobern.*, p. 126.

n'avoit aucun moyen de lutter contre un si puissant adversaire; il lui rendit la ville de Nantes avec tout son comté, et le roi d'Angleterre en prit possession à main armée (1). D'autre part Henri II se réconcilia avec les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud-le-Grand; il se fit restituer par eux quelques châteaux qu'il les accusoit d'avoir usurpés; mais il leur en donna d'autres en fief, sous condition qu'ils lui feroient hommage; et il paroît même que ce fut Louis VII qui, avec sa bonhomie ordinaire, se fit le médiateur de cette réconciliation. (2)

Henri avoit réussi, quant à deux des objets qui pouvoient exciter la jalousie du roi de France, la possession du comté de Nantes, et l'alliance des comtes de Champagne; il n'avoit point renoncé au troisième, ses prétentions sur le comté de Toulouse; il n'avoit pris aucun engagement à cet égard, il s'étoit contenté seulement de n'en point parler pendant sa visite à Paris. Ces prétentions étoient cependant d'autant moins ignorées de Louis VII, qu'il les avoit lui-même fait valoir lorsque c'étoit lui qui étoit le mari d'Éléonore d'Aquitaine. Elles étoient fondées sur les droits de Philippa, épouse de Guillaume IX de Poitiers, et aïeule de cette Éléo-

(1) Hist. de Bretagne, Liv. V, p. 154.

(2) *Roberti de Monte*, p. 301.

1158.

nore. Son père Guillaume IV, considérant sans doute le comté de Toulouse comme un fief masculin, et ayant perdu ses deux fils, engagea ou vendit ce comté, en 1088, à son frère Raymond de Saint-Gilles. La longue possession de celui-ci, de son fils et de son petit-fils, sembloit établir une prescription en leur faveur. L'intérêt des peuples comme celui de la France demandoit que ce puissant fief ne fût pas réuni à la couronne d'Angleterre; le droit qui ouvroit aux femmes la succession de tous les grands fiefs étoit douteux, ou tout au moins moderne. D'autre part, cependant, la maison de Poitiers n'avoit pas cessé de réclamer, et Louis VII, qui avoit fait valoir ses droits, étoit mal placé pour les nier.

Raymond V, qui en 1148 avoit succédé à Allonse Jourdain son père dans le comté de Toulouse, n'étoit pas disposé à se laisser dépouiller sans résistance; il étoit alors âgé de vingt-quatre ans, doué de résolution, et de talents pour le gouvernement, comme de bravoure à la tête des armées. A peu près tout le Languedoc et une moitié de la Provence ou lui appartenoient directement ou relevoient de lui, et ses sujets dont il avoit gagné l'affection étoient riches et nombreux. Cependant il avoit pour ennemis quelques-uns de ses vassaux, excités surtout par Raymond Bérenger IV, comte de

Barcelonne, Régent d'Aragon, comte de Provence, conjointement avec son neveu, et l'un des plus grands seigneurs du Midi. Raymond Bérenger, dont plusieurs seigneuries étoient entremêlées avec celles du comte de Toulouse, lui auroit donné de sérieuses inquiétudes, s'il n'avoit été le plus souvent retenu en Espagne, soit par les conquêtes des fanatiques almohades, soit par ses guerres avec le roi de Navarre et les autres princes espagnols (1). Toutefois ayant engagé, en 1158, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, à le reconnoître pour son seigneur, il entra en Languedoc à la fin de cette année, et il y contracta alliance avec le seigneur de Montpellier, et Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, d'Agde, d'Albi, de Carcassonne et de Rasez, l'un des plus actifs et des plus intrigans parmi les seigneurs du midi de la France. Il eut ensuite une conférence à Blayes avec le roi d'Angleterre Henri II, et il convint avec lui qu'ils attaqueroient de concert le comté de Toulouse de tous les côtés à la fois. (2)

1158.

1159.

Au commencement du carême de l'année 1159 Henri II tint à Poitiers une cour nombreuse de ses barons de Normandie et d'Aquitaine, avec lesquels il délibéra sur les moyens de recouvrer

(1) *Io. Marianæ Hist.*, Lib. XI, cap. 4 et 5, p. 524.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XVIII, p. 482.

1159.

le comté de Toulouse. Il fit sommer Raymond V de lui rendre ce comté, et Raymond invoqua l'assistance de son beau-frère Louis VII, qui en effet s'avança jusqu'à Tours, pour avoir une conférence avec Henri II. Les deux rois qui, si récemment, avoient contracté une étroite alliance, traitèrent ensemble avec toute l'apparence de la plus grande cordialité; mais quoique Henri continuât à montrer à son seigneur suzerain toute la déférence qu'il croyoit plus propre à le flatter, il étoit déterminé à ne se relâcher d'aucune de ses prétentions, et la conférence se termina sans que les deux rois pussent demeurer d'accord sur aucun point. (1)

Henri II qui déclaroit, en négociant, combien il seroit empressé de complaire aux désirs de Louis, prenoit en même temps des mesures pour profiter avec vigueur de ses hésitations. Il avoit convoqué à Poitiers, pour le jour de Saint-Jean-Baptiste, ses barons d'Angleterre, de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou, les avertissant de se tenir prêts à faire dans son armée le service de leurs fiefs. En même temps, par une innovation qui devoit avoir la plus grande influence sur la politique, il leur avoit offert de les dispenser du service militaire, moyennant le paiement de soixante sous d'Anjou, pour chaque fief de haubert. De cette manière il avoit

(1) *Roberti de Monte*, p. 302, 303.

levé une somme d'argent très - considérable , avec laquelle il avoit pu prendre à sa solde une troupe de Brabançons, ou soldats aventuriers , dont il étoit bien plus sûr qu'il n'auroit pu l'être des soldats féodaux (1). Il avoit demandé l'assistance de son allié , le jeune roi Malcolm d'Écosse, qui arriva en effet le 15 juin en Normandie , avec quarante-cinq vaisseaux, et qui fut armé chevalier par Henri II dans cette expédition. Pendant que ces troupes marchaient de toutes parts , Henri II eut une nouvelle conférence avec Louis à Heldincourt , dans laquelle il montra plus d'empressement que jamais à s'arranger avec lui ; mais quoiqu'elle durât pendant trois jours, les 6, 7 et 8 de juin, elle n'amena et ne pouvoit amener aucun résultat. Aussitôt cependant que Henri sut que ses troupes étoient rassemblées à Poitiers , il se mit à leur tête le 24 juin , et commença à marcher sur Toulouse. Louis VII ne voyant aucun autre moyen d'arrêter le conquérant, se jeta dans cette ville, déjà très-forte par elle-même. Henri qui ne se sentoit peut-être pas en état d'en faire le siège , qui d'ailleurs ne vouloit point renoncer encore au système de ménagement et de déception qu'il avoit toujours suivi avec Louis , lui fit dire que

(1) On prétendit que ce *Scutage*, comme on l'appela, avoit rapporté à Henri , pour l'Angleterre seulement, 180,000 livres d'argent. *Gervasii Dorobernens.*, T. XIII, p. 127.

1159. par respect pour l'autorité royale, il n'attaqueroit point la ville où son seigneur résidoit. Mais en même temps il profita d'une intelligence qu'il avoit dans celle de Cahors pour se la faire livrer : il prit Montréal, il assiégea et prit successivement les meilleurs châteaux du Toulousain, et il répandit dans la province une grande désolation. (1)

Les scrupules de Henri II ne l'empêchoient de faire que ce qu'il croyoit inutile à ses intérêts. Il prétendoit n'être pas encore en guerre avec la France, mais il ne s'abstint point pour cela d'exciter Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, celui même que Louis avoit réconcilié avec lui peu de mois auparavant, à envahir les domaines immédiats de la couronne. Cependant les frères de Louis, Robert comte de Dreux, et Henri évêque de Beauvais lui opposèrent une ferme résistance, et à leur tour ils franchirent les frontières de Normandie, pour porter au-delà le fer et le feu. L'expédition de Henri II, limitée sans doute par la durée du service des troupes féodales, ne se prolongea pas au-delà de trois mois; il quitta le Languedoc au commencement d'octobre, laissant à Cahors son chancelier Thomas Becket, qui étoit venu le join-

(1) *Roberti de Monte*, p. 302, 303. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XVIII, p. 484. — *Lamberti Waterlosii*, T. XIII, p. 516.

dre avec sept cents chevaliers armés à ses frais et portant sa livrée. Il lui donna le commandement de toutes les places qu'il avoit conquises, et il le chargea de continuer de concert avec ses alliés Raymond Bérenger, comte de Barcelonne; Raymond Trencavel, vicomte de Nismes, et Guillaume seigneur de Montpellier, la guerre qu'ils avoient commencée ensemble. A son retour en Normandie, il attaqua et brûla le château de Gerberoi dans le diocèse de Beauvais; il détermina en même temps Simon de Montfort, comte d'Évreux, à lui livrer tous les châteaux qu'il tenoit du roi de France, dans le voisinage de Paris; savoir, Rochefort, Montfort, Épernon, et d'autres encore; d'où les gendarmes normands se répandant sur toutes les routes, interrompirent presque absolument la communication entre Paris, Orléans et Étampes. (1)

Peu de gens s'occupoient en France de l'honneur national, ou du danger que la puissance croissante d'un voisin tel que le roi d'Angleterre faisoit courir à la couronne: on s'apercevoit seulement de la ruine des campagnes, de l'interruption du commerce, du sang qui paroissoit versé inutilement, et de toutes parts on demandoit la paix. Quoique Louis VII eût été joué par son rival, et pris en quelque sorte au

(1) *Roberti de Monte*, p. 504. — *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 105. — *Radulphi de Diceto*, p. 185.

1159.

dépourvu, il étoit sorti avec honneur de cette première campagne, parce que, dans l'état où étoit alors l'art de la guerre, la défense étoit plus facile que l'attaque, et que les moindres fortifications résistoient aux plus nombreuses armées : aussi les deux princes, dont le plus foible ne se sentoit point humilié, dont le plus fort n'avoit pas réussi autant qu'il l'avoit espéré, sembloient disposés à une réconciliation. Tous les ecclésiastiques dans l'un et l'autre état réunirent leurs sollicitations pour les y déterminer. Ils réussirent d'abord au mois de décembre à faire signer une trêve qui devoit durer jusqu'à l'octave de la Pentecôte suivante, et avant que cette trêve fût expirée, au mois de mai 1160, elle fut remplacée par un traité de paix. Il paroît que les deux rois se contentèrent de renouveler toutes les conditions qui, un an auparavant, avoient été accordées entre eux, et qu'ils ne réglèrent rien quant au comté de Toulouse, qui avoit donné lieu aux hostilités. Ils ajournèrent seulement la décision de ce différend, en stipulant une trêve entre Raymond V et Henri II, qui devoit donner le temps d'étudier mieux le droit de l'un et de l'autre. (1)

(1) *Roberti de Monte*, p. 304, 305. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XVIII, p. 485, 498.

CHAPITRE XVIII.

Louis VII regagne l'ascendant sur le roi d'Angleterre, par l'appui de l'Église et de Thomas Becket. 1160 — 1170.

LES princes de la race de Hugues Capet, qui se succédèrent sur le trône de France dans le onzième et le douzième siècle, prolongèrent leur règne fort au-delà du terme moyen qu'on a observé dans les autres états. Les sept premiers rois de la race Capétienne occupent entre eux un espace de deux cent trente-six ans ; et comme aucun d'eux ne mérita à un haut degré l'amour ou l'admiration de son siècle par des qualités très brillantes, la longueur de tous ces règnes, dont la moyenne atteindroit près de trente-sept ans, donne une sorte de monotonie et de langueur au tableau national. Louis VII, en particulier, demeura sur le trône encore trente-deux ans depuis son retour de la croisade. Dès le commencement d'une si longue période il avoit perdu cette énergie, cette ardeur chevaleresque, cette vivacité de sentimens, qui auroient pu fixer sur lui les regards : on ne trouvoit dans son esprit, dans son caractère, dans ses talens,

dans ses projets, qu'une fatigante médiocrité. Engagé pendant trente ans dans une lutte avec le roi d'Angleterre qui devoit décider du sort de ces deux royaumes, il ne se signala ni dans les batailles ni dans les négociations; la petitesse et l'uniformité des événemens font perdre de vue l'importance du résultat; et l'ennui que causent des incidens si mesquins fait oublier qu'ils décideront dans l'avenir du sort d'une portion importante de l'espèce humaine.

Il est désirable cependant, pour se former une idée de la marche de la politique durant ce long règne, de le diviser en périodes de longueur à peu près égale, et de chercher dans chacune le caractère qui lui fut propre. Lorsqu'on avoit vu les deux rivaux, Louis VII et Henri II, entrer ensemble dans l'arène, et qu'on avoit remarqué que le roi d'Angleterre avoit sur celui de France tous les genres d'avantages, ceux de puissance, de richesse, de talens, d'énergie, et même ceux de force corporelle et de beauté; qu'il avoit à son service beaucoup plus d'hommes distingués, et qu'aucune forte passion nationale ne paroisoit contrebalancer ces avantages, on avoit eu lieu de s'attendre qu'après un temps bien moins long que celui qui fut consommé dans leurs combats, le plus foible des deux rivaux succomberoit, et que le monarque anglais ajouteroit aux vastes provinces de France qu'il

possédoit, le domaine déjà bien réduit de son suzerain. En effet, pendant les dix premières années de la lutte, Henri parut faire en France des pas de géant. Il joignit à la Normandie la couronne d'Angleterre; les provinces de Poitou et d'Aquitaine que lui apporta Éléonore; celles d'Anjou, du Maine et de Touraine qui devoient échoir en partage à son frère; le comté de Nantes qu'il se fit céder en Bretagne; le Quercy qu'il conquit sur le comte de Toulouse; la Gascogne qu'il força à l'obéissance; la Flandre dont il acquit la protection; la Champagne dont il obtint l'alliance.

Dans les dix années suivantes la scène change. Louis VII, qui sembloit n'avoir presque plus de moyens de défense, trouve tout à coup des alliés nouveaux dans les prêtres des états de son rival, et dans le fanatisme de ses propres sujets; l'ami et la créature de Henri II s'arme contre son bienfaiteur; Thomas Becket offre à la France, contre l'Angleterre, un allié qui, pour être persécuté, pour être exilé, pour être enfin frappé de mort, n'en est pas moins redoutable: c'est l'espace de temps que comprendra ce chapitre. Le suivant embrassera les dix dernières années du règne de Louis VII, dont le caractère est encore différent. Ce n'est plus la religion qui s'arme pour Louis VII, ce sont l'arrogance et l'ambition de la femme et des enfans

de son rival ; des révoltes dans le sein de la famille de Henri II anéantissent sa puissance, et le monarque français, depuis que l'âge a glacé son courage, paroît plus redoutable à l'Anglais qu'il ne l'avoit été dans toute la vigueur de sa jeunesse.

Avant de passer cependant à la seconde de ces périodes, nous devons donner quelque attention aux parties de la France qui, n'appartenant ni à Louis VII ni à Henri II, étoient demeurées étrangères à leur querelle. Nous avons dit qu'il s'étoit formé au midi une France espagnole, et que dès le temps de Charles-le-Chauve il y avoit eu au levant une France impériale : dans l'une et l'autre il s'étoit passé quelques événemens dignes d'être remarqués.

La mémoire de ceux de la France espagnole ne s'est conservée, il est vrai, que d'une manière très confuse. Raymond-Bérenger IV, qui se contentoit toujours du titre de comte de Barcelonne, quoique, au nom de sa femme Pétronille, il fût roi d'Aragon, reconnoissoit dans son comté même de Catalogne la suzeraineté nominale du roi de France ; cependant il obtenoit successivement, tantôt de la foiblesse, tantôt de la politique de tous les princes du pied des Pyrénées, qu'ils se rangeassent sous sa protection. Les seigneurs du Béarn allèrent le trouver en 1154, pour mettre leur jeune comte Gaston V

sous sa tutelle, et lui faire hommage. Géraud III, comte d'Armagnac et de Fezensac, fut également son vassal. Centule III, comte de Bigorre, reçut de lui en fief le quartier de Notre-Dame du Pilar, dans Sarragosse. Raymond Trencavel, vicomte de Beziers, lui fit hommage pour le Carcassez, le Rasez et le Lauraguais; quoique ces fiefs relevassent du comte de Toulouse. Roger-Bernard, comte de Foix, lui fit hommage de ce comté en 1151, également au préjudice des comtes de Toulouse. Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, se donna à lui avec ses fiefs en 1157; et si nous avions plus de détails sur les comtes de Comminges, les sires d'Albret, les seigneurs de Montpellier, et d'autres princes de ces contrées, nous les verrions probablement tous dans une dépendance plus ou moins grande du régent d'Aragon. Ces seigneurs combattirent dans les guerres de Raymond-Bérenger en Navarre; mais leurs succès ou leurs revers sont mal connus, et ne se lient point avec l'histoire nationale (1). D'autre part, Raymond-Bérenger, comme tuteur du comte de Melgueil et de Provence, son neveu de même nom que lui, fut engagé dans une guerre de vingt ans contre les seigneurs des Baux, qui lui disputoient la souveraineté de la Provence. Elle se termina

(1) Art de vérifier les Dates, p. 751 et 750. — *Mariana de Reb. Hisp.*, Lib. XI, cap. 3, 4, 5, p. 523.

vers l'an 1161, par la prise de Trinquetaille, principale forteresse de Raymond et de Hugues des Baux, que Raymond-Bérenger fit raser, aussi-bien que le château des Baux, et trente autres lieux forts appartenant à ces seigneurs. (1)

Raymond-Bérenger IV mourut le 6 août 1162, à Saint-Dalmace, près de Gênes, comme il se rendoit à Turin pour faire hommage de la Provence à Frédéric Barberousse. Alphonse II, son fils, lui succéda dans le royaume d'Aragon, le comté de Barcelonne et la suzeraineté sur les seigneurs français qui avoient fait hommage à son père; il n'étoit cependant alors âgé que de dix ou onze ans, et Raymond-Bérenger le jeune, comte de Provence, son cousin, qui jusqu'alors avoit vécu sous la tutelle du régent d'Aragon, prit à son tour la protection du fils de son tuteur. Il ne la conserva pas long-temps il est vrai: comme il étoit entré en guerre avec le comte de Forcalquier, qui lui refusoit l'hommage de ses fiels, et qu'il assiégeoit sur lui la ville de Nice, il y fut tué d'un coup de flèche dans l'été de 1166. Il ne laissoit qu'une fille nommée Douce, déjà promise, malgré son bas âge, au fils aîné de Raymond V, comte de Toulouse; mais les Provençaux, qui depuis de longues années étoient unis aux Catalans, ne voulurent pas s'en sépa-

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, Liv. IX, Sect. II, p. 125 et suiv.

rer pour passer sous la domination des Languedociens; ils méprisèrent les droits de Douce, et ils se donnèrent à Alphonse II, roi d'Aragon, qui, dans l'année 1169, réunit la Provence à ses autres états. (1)

La Provence faisoit partie de cette France orientale qui ne relevoit pas du roi, mais de l'empereur. La couronne des trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence étoit alors sur la tête de Frédéric Barberousse, neveu de Conrad, roi des Romains. Conrad étoit mort le 15 mars 1152; et quoiqu'il laissât un fils en bas âge, il avoit lui-même recommandé aux suffrages des électeurs son neveu, alors duc de Souabe, qui avoit été son compagnon à la croisade (2). Il étoit entendu que la diète des prélats et des princes de l'Allemagne, après avoir fait un choix pour le royaume de Germanie, assuroit encore à son candidat la couronne de Lombardie, celle de l'Empire, et celle de ces trois royaumes français. Les princes Lorrains assistoient souvent aux diètes germaniques; et dans l'élection d'un roi des Romains, leurs droits étoient égaux à ceux des Allemands. Il n'en étoit pas de même des deux royaumes de Bourgogne et

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XIX, T. III, p. 13 et 14. — Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 131 et suiv. — *Io. Marianæ*, Lib. XI, cap. 9, p. 529.

(2) *Otto Frising. Frid. I*, Lib. II, cap. 2, p. 699.

de Provence, souvent réunis sous la dénomination commune de royaume d'Arles ; ils étoient en même temps privés de presque tous les droits, et déliés de tous les devoirs des autres membres de l'Empire.

Le grand homme que les suffrages des princes convoqués à Francfort mirent sur le trône de tous ces royaumes, avoit plusieurs titres pour fixer leurs vœux en sa faveur ; son père étoit l'héritier de la maison Gibeline ; sa mere étoit du sang des Guelfes : il sembloit donc destiné à réconcilier deux familles et deux factions qui avoient déjà troublé long-temps l'Empire. De plus, Frédéric Barberousse s'étoit signalé dans toutes les guerres, soit de l'Allemagne, soit de l'Orient, où son oncle Conrad avoit conduit les armées de l'Empire. Il avoit donné des preuves de cette noblesse de caractère, de cette constance, de cette loyauté, qui illustrèrent en effet son long règne ; et si ces qualités étoient mêlées d'un orgueil indomptable et d'une férocité qu'il prenoit pour de la justice, lorsqu'il étoit appelé à revendiquer ce qu'il croyoit être ses droits, ses compatriotes n'étoient point assez avancés dans la civilisation pour lui en faire un reproche. Des barons italiens assistèrent à Francfort à la diète d'élection ; et des barons de la *Gaule occidentale*, ce qui doit apparemment s'entendre seulement des Bourguignons ou des Lorrains,

que les Allemands regardoient comme des peuples occidentaux, se rendirent à son couronnement à Aix-la-Chapelle. (1)

Frédéric, qui s'occupoit avec activité de ramener à l'obéissance toutes les parties de son vaste empire, ne négligea point les provinces de France qui relevoient de sa couronne, quoiqu'elles eussent à peine reconnu l'autorité de ses prédécesseurs. Dans le temps même où il travailloit à courber les Italiens sous le joug, il songeoit aussi à la France orientale; et à son retour de sa première expédition d'Italie, où il fut couronné à Rome par Adrien IV, le 18 juin 1155, il régla le gouvernement du royaume de Bourgogne. Depuis l'an 1127 ce royaume étoit dévasté par la guerre civile; la Haute-Bourgogne, qui répondoit à la Franche-Comté, étoit restée aux mains de Reynold, héritier des anciens comtes de cette province, malgré la sentence de Lothaire II qui l'avoit mis au ban de l'empire; tout le pays au levant du Jura, répondant à peu près à la Suisse, reconnoissoit pour souverain le duc Conrad de Zähringen. Cependant les seigneurs et les villes se partageoient entre ces deux rivaux, et la guerre étoit allumée partout à la fois. A peu près dans le temps où Frédéric Barberousse succédoit à Conrad II, Berchtold IV avoit succédé à Conrad de Zähringen, et Rey-

(1) *Otto Frisingensis*, Lib. II, cap. 1, 2, 3, p. 699-701.

nold avoit laissé son héritage à sa fille Béatrix. L'empereur demanda la main de cette Béatrix qu'il épousa à Wurtzbourg, au printemps de 1156; il réunit ainsi la souveraineté immédiate de la Franche-Comté à ses droits de suzeraineté sur tout le royaume. Au lieu d'adopter cependant l'animosité des ancêtres de sa femme contre leurs anciens rivaux, il se hâta de se réconcilier avec la maison de Zaehringen; il reconnut le duc Berchtold pour vicaire de l'Empire en Bourgogne, et il fixa le nombre de chevaliers, de cuirassiers et d'arbalétriers, avec lequel ce seigneur devoit le servir dans toutes ses guerres, soit dans le royaume d'Arles, soit en Italie. (1)

Après s'être assuré par ce traité de paix l'obéissance du prince dont il pouvoit le plus craindre la rivalité, Frédéric Barberousse crut devoir affermir son autorité sur le royaume de Bourgogne, en le visitant lui-même; ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit fait depuis longtemps. Au mois d'octobre 1157, il vint tenir une diète de ce royaume à Besançon: les archevêques de Vienne et de Lyon, les évêques de Valence et d'Avignon s'y rendirent en personne, pour lui faire leur cour; l'archevêque d'Arles et un grand nombre d'autres prélats et de princes

(1) *Otto Frising.*, Lib. II, cap. 50, p. 755. — *Muller Geschichtz der Schweiz*, B. I, cap. 14, p. 565.

s'excusèrent sur ce que l'empereur ne leur avoit pas donné assez de temps pour se rendre auprès de lui, et ils le pressèrent, mais en vain, de venir prendre à Arles la couronne de cet ancien royaume (1). Le dauphin Guigues VII, comte d'Albon, se trouva à la cour de l'empereur, de la main duquel il fut armé chevalier (2), et Humbert III, comte de Savoie, rival de ce même comte Dauphin, assista cette année à la diète de Besançon, comme vassal de la couronne de Bourgogne, de même qu'il assista l'année suivante à la diète de Roncaglia, comme vassal du royaume d'Italie, pour ses fiefs de Piémont. (3)

Frédéric Barberousse ne s'en seroit probablement pas tenu à ces premières entreprises sur la France orientale. Ses droits, que personne ne contestoit, sur le quart à peu près des Gaules, soutenus par son immense puissance, par sa

(1) *Radevicus Frising.*, Lib. I, cap. 71, p. 749.

Aux comices de Besançon Frédéric donna une bulle en faveur de l'archevêque de Lyon, par laquelle il lui conféroit le titre d'*exarque de sa cour du royaume de Bourgogne*, avec toutes les régales de la ville en-deçà de la Saône. Cette rivière servoit de limite, au milieu même de la ville, entre la France royale et impériale. Quant au titre d'exarque, inusité dans l'empire d'Occident, il est probable que Frédéric ne savoit pas trop lui-même quel sens il devoit y attacher. *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, Liv. IV, p. 275.

(2) Histoire de Dauphiné. Premier Discours, p. 3.

(3) Guichenon, *Hist. général.*, T. I, p. 235.

gloire, son activité et ses talens, lui auroient bientôt assuré l'avantage dans la lutte qu'il étoit près d'engager avec Louis VII; et celui-ci, qui s'étoit d'abord avancé jusqu'à Dijon, pour avoir une conférence avec lui, s'étoit ensuite retiré précipitamment, et s'étoit préparé à la guerre (1). Mais le puissant Frédéric Barberousse, qui étoit obéi des rives du Doubs ou du Rhône jusqu'aux confins de la Hongrie, et des frontières du Danemarck à celles du royaume des Deux-Siciles, ne pouvoit concevoir, dans son orgueil, que des bourgeois, des artisans, dans les villes de Lombardie, se hasardassent à disputer son autorité, et à opposer ce qu'ils osoient nommer leurs libertés ou leurs privilèges, à la prérogative impériale : il considéra les défenseurs de leurs droits comme des rebelles ; il voulut les soumettre ; il força les cités qu'il désiroit punir, à former pour leur défense l'illustre ligue lombarde : pendant vingt-deux ans, il la combattit ; il appela d'Allemagne en Italie sept armées formidables, formant ensemble un demi-million d'hommes. Il lui en auroit fallu bien moins pour conquérir la France, jusqu'à l'Océan occidental ; mais il échoua contre l'héroïsme de la liberté ; et le patriotisme des bourgeois arrêta celui que la valeur de la chevalerie n'avoit pu vaincre. (2)

(1) *Itadev. Frising.*, Lib. I, cap. 11, p. 750.

(2) *Hist. des Rép. ital. du moyen âge*, T. II, chap. 8 à 11.

Parmi les réflexions que fait naître ce glorieux spectacle, il en est une qui appartient plus particulièrement à notre sujet. Un même esprit de liberté se manifestoit en même temps dans les villes de France et dans celles d'Italie. Dans l'un des pays les bourgeois se trouvoient aux prises avec le plus puissant monarque de la chrétienté, avec un homme en qui la force de caractère et le talent répondoient aux amples moyens dont il pouvoit disposer, et ce grand homme succomba ; dans l'autre, les communes s'étoient formées, quelquefois sous la protection et la garantie de la couronne, quelquefois avec son assentiment tacite ; et lorsqu'il leur arrivoit ensuite d'avoir à défendre leur existence contre Louis VII, elles ne trouvoient dans cet adversaire, ni un puissant monarque, ni un grand homme ; cependant elles ne furent point de force à lui résister.

Ce contraste est rendu plus frappant encore par la simultanéité des événemens. Ce fut à la diète de Roncaglia, au mois de novembre 1154, que Frédéric Barberousse reçut l'accusation de l'évêque d'Asti contre la commune de sa ville épiscopale, et au mois de février 1155, cet empereur brûla la ville d'Asti, et mit le siège devant Tortone. Dans la même année 1155, et seulement quelques mois plus tard, Louis VII étant à Corbie, reçut la visite de Pons de Mont-

boissier, abbé de Vezelay, qui venoit implorer son secours contre la commune de la même ville, formée avec l'assentiment de Guillaume III, comte de Nevers. L'abbé exposa au monarque, que depuis *la conjuration de cette exécration commune*, ses moines étoient réduits à se nourrir de viandes salées; que souvent leur sommeil étoit interrompu pendant la nuit; que les bourgeois avoient même poussé l'audace jusqu'à lancer des flèches contre le couvent, et que loin d'être ramenés à leur devoir par la saisie de leurs biens, et souvent par la mutilation de leurs membres, ils n'en montroient que plus de ressentiment. Louis VII rassembla aussitôt une puissante armée; il força le comte de Nevers à abandonner la protection des bourgeois; il contraignit ceux-ci à se rendre à sa cour à Auxerre; il déclara leur commune dissoute, et il les condamna à payer à leur abbé une amende de quarante mille sous, en punition de leur rébellion. (1)

Mais la généreuse résistance de Tortone fut le signal de la résistance que toutes les communes d'Italie opposèrent dès lors à l'oppression; l'accueil que les Milanois firent à ces malheureux chassés de leurs foyers pour la

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 132. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 207. — *Historia Vezeliacensis Monast.*, T. XII, Lib. III, p. 323-327.

cause de la liberté, l'aide qu'ils leur donnèrent pour rebâtiir leur ville, annoncèrent cet esprit d'association des républicains italiens qui devoit bientôt faire la force de la ligue lombarde. L'oppression de la commune de Vezelay, au contraire, fut un événement ignoré du reste de la France, et sans conséquence dans l'avenir : il ne donna point l'alarme aux autres communes, il ne leur suggéra aucune mesure pour leur défense mutuelle. Quand les bourgeois de Vezelay furent contraints d'abandonner leurs foyers, ils n'eurent pour asile que les bois, pour moyen de vivre que le brigandage ; quand ils rentrèrent dans leur ville, ce fut en se soumettant aux dures conditions que leurs ennemis se plurent à leur imposer. (1)

Un premier coup d'œil ne fait voir que les rapports de situation, une observation plus attentive découvre bientôt les différences : un même esprit de liberté fermentoit dans les villes en Lombardie et en France ; mais en Lombardie les villes étoient très-rapprochées, peuplées, riches, et elles ne voyoient entre elles et le trône aucun de ces ducs ou de ces grands marquis, autrefois maîtres de la contrée ; les fiefs de ceux-ci s'étoient partagés, ou leurs familles s'étoient éteintes dans le cours des deux siècles précédens. En France, au contraire, la distance

(1) *Historia Vezeliacens. Monast.*, Lib. III, p. 526. E.

entre les villes étoit triple ou quadruple, la milice qu'elles pouvoient mettre sur pied étoit infiniment moins nombreuse, et comme les bourgeois n'avoient pas de cavalerie, il leur étoit impossible d'agir de concert avec des villes dont ils étoient séparés par une ou deux journées de marche. D'ailleurs, presque chaque commune avoit quelque comte, quelque seigneur, contre lequel elle devoit avant tout se défendre. Comme leur ennemi n'étoit point le même, leurs intérêts n'étoient point unis. C'étoit la nature, la pauvreté du sol, le manque de routes et de rivières navigables, qui, en retardant les progrès de la population en France, avoient laissé chaque ville isolée aux prises avec un seigneur plus puissant qu'elle; ni l'amour de la liberté, ni l'esprit d'association ne manquèrent aux bourgeois français; mais ils ne purent être que des bourgeois, parce qu'ils étoient faibles; leurs heureux voisins, plus nombreux et plus rapprochés, arrivèrent au moyen de la ligue lombarde, à l'honneur d'être des citoyens.

D'ailleurs en Italie l'Église seconda la défense des villes: en France elle ne fut jamais favorable à la liberté. Adrien IV étoit mort le 1^{er} septembre 1159, et les cardinaux appelés à lui donner un successeur, se partagèrent entre Roland, qui réunit quatorze suffrages, et prit le nom d'Alexandre III, et Octavien pour qui

neuf cardinaux seulement se déclarèrent, et qui prit le nom de Victor III. Celui-ci accusoit les premiers de s'être liés par un serment contraire aux lois de l'Église, et qui annuloit leurs opérations; tous deux, selon l'usage du clergé, se prodiguèrent mutuellement les accusations les plus scandaleuses. Comme ce sont toujours les mêmes qui ont été répétées à chaque schisme, il semble plus équitable de ne leur accorder aucune croyance, que de supposer les princes de l'Église constans dans l'usage de n'honorer de leurs suffrages que les plus méprisables de leurs collègues. Mais ce qui distingue essentiellement les deux papes, c'est que Victor III, que l'Église a réprouvé comme antipape, recourut à la protection de Frédéric Barberousse, et se fit en retour le champion de la prérogative royale, tandis qu'Alexandre III fut forcé de rechercher l'alliance des villes, qu'il fut en quelque sorte le fondateur de la ligue lombarde, et que le schisme qui compromit son autorité fut l'heureuse époque de la liberté italienne. (1)

Quoique Frédéric Barberousse eût eu une part secrète à l'élection de Victor III, et qu'il fût résolu à s'opposer de toute sa puissance à l'élection d'Alexandre, il vouloit cependant paroître impartial entre eux, et il convoqua au

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1159, p. 420-437. — *Pagi Critica*, p. 590.

1160.

commencement de l'année 1160 un concile à Pavie, pour examiner les droits des deux prétendans; mais comme il avoit eu soin de le composer des prélats qui lui étoient le plus dévoués, cette assemblée se déclara en faveur de Victor III, et excommunia Alexandre. La France et l'Angleterre ne s'en tinrent point à cette décision. Au mois de juillet les évêques des deux dominations furent convoqués: ceux qui dépendoient de Henri, à Neumarché en Normandie, et ceux qui obéissoient à Louis, à Beauvais; et les uns comme les autres approuvèrent l'élection d'Alexandre III, et anathématisèrent Victor. Arnolphe, évêque de Lisieux, qui passoit alors pour le plus savant des évêques français, paroît avoir eu la principale part à la décision du clergé des deux royaumes. (1)

Au reste, les malédictions dont se chargeoient réciproquement les deux papes et les deux clergés, les anecdotes scandaleuses qu'ils dévoiloient imprudemment les uns sur les autres, et qui rendoient tous les prêtres également odieux, contribuoient aux progrès des sectaires. Ceux-ci, sous les noms divers d'apostoliques, de publicains, de patérins, tendoient tous également à la réforme de l'Église. On ne peut guère signaler leurs progrès qu'aux bûchers allumés pour les détruire; c'est par leur supplice

(1) *Baronii Annal.*, 1159, p. 433; 1160, p. 457.

seulement qu'on apprend leur existence simultanée dans toutes les provinces de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie et de la Germanie; de même les punitions qui leur furent infligées cette année par le concile d'Oxford nous annoncent leur passage de Gascogne en Angleterre. Les prélats anglais ordonnèrent que les novateurs, après avoir été battus de verges, fussent marqués au front avec un fer rouge; en même temps ils interdirent à tous les chrétiens de les recevoir dans leurs maisons, ou de leur fournir aucun aliment, aucun remède, aucun habit. Les prêtres réussirent à rendre ce supplice plus cruel encore que le bûcher. Les novateurs abandonnés sur les grands chemins, au milieu des plus grands froids de l'hiver, avec leurs épaules sanglantes et leurs fronts cautérisés, y périrent presque tous de faim, de froid et de misère, répétant jusqu'à la fin des passages de l'Écriture, dans lesquels sont bénis ceux qui encourent la haine des hommes, ou qui s'exposent aux persécutions pour l'amour de Dieu. (1)

Pendant que la férocité épiscopale s'exerçoit sur les patérins, elle se radoucissoit à l'égard des Juifs; mais ce ne fut point par humanité, ce fut à prix d'argent qu'une effroyable cou-

(1) *Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis*, Lib. II, p. 108.

1160. tume fut abolie cette année. « A Beziers, le
 « jour des Rameaux, disent les PP. Bénédic-
 « tins, auteurs de l'Histoire de Languedoc, l'évê-
 « que montoit en chaire et faisoit un discours
 « au peuple, pour l'exhorter à tirer vengeance
 « des Juifs qui avoient crucifié Jésus-Christ; il
 « donnoit ensuite la bénédiction à ses auditeurs,
 « avec la permission d'attaquer ces peuples, et
 « d'abattre leurs maisons à coups de pierres;
 « ce que les habitans, animés par les discours
 « du prélat, exécutoient toujours avec tant
 « d'animosité et de fureur, qu'il ne manquoit
 « jamais d'y avoir du sang répandu. L'attaque,
 « dans laquelle il n'étoit permis d'employer que
 « des pierres, commençoit à la première heure
 « du samedi avant les Rameaux, et continuoit
 « jusqu'à la dernière heure du samedi d'après
 « Pâques. » Un acte authentique, en date du 2
 mai 1160, mit fin à cette exécration; les
 Juifs, pour s'en racheter, payèrent deux cents
 sous melgoriens à l'évêque; ils promirent de
 donner chaque année, le jour des Rameaux,
 quatre livres pour les ornemens de la cathédrale,
 et ils obtinrent la sanction de Raymond Tren-
 cavel, vicomte de Beziers, par une grosse somme
 d'argent. (1)

(1) Hist. de Languedoc des PP. Vic et Vaissette, T. II,
 liv. XVIII, p. 485. Ils citent *Gaufredi Vosiensis*, p. 506,
 seq. — Catel, *Mémoires*, p. 532, seq.

L'attention de la France, comme celle de toute la chrétienté, se dirigeoit alors sur les affaires de l'Église; les progrès seuls de l'hérésie sembloient pouvoir faire diversion à l'intérêt qu'excitoit le schisme; la guerre de liberté que soutenoient les Milanais ne paroissoit à tous ceux qui n'étoient point Lombards, qu'un incident dans la défense de la vraie Église; et les rois de France et d'Angleterre sembloient ne vouloir rivaliser que dans leur dévouement au saint-siége. Ils avoient signé un nouveau traité de paix au mois de mai 1160: cependant avant la fin de la même année, quelques événemens avoient troublé l'harmonie si récemment rétablie entre eux.

La reine Constance, seconde femme de Louis VII, et fille d'Alfonse VII de Castille, mourut en couches, le 4 octobre 1160, en mettant au monde une fille nommée Alix, qui fut mariée ensuite au comte de Ponthieu. Louis VII, après vingt-quatre ans de mariage, avec deux femmes différentes, n'avoit encore que quatre filles et point de fils. Peut-être languissoit-il d'assurer mieux sa succession, et c'est apparemment dans ce but qu'il se remaria, au mépris de la décence commune, moins de quinze jours après la mort de Constance, avec laquelle il avoit cependant fort bien vécu. Il épousa en troisièmes noces Alix, fille de Thibaud-le-Grand, et sœur

1160. des comtes de Blois , de Champagne et de Sancerre. (1)

Dans le court intervalle entre la mort de Constance et les noces d'Alix , Louis VII avoit eu une conférence avec Henri II , dans laquelle leur traité précédent avoit été renouvelé ; et Henri , fils aîné du roi d'Angleterre , qui étoit âgé seulement de sept ans , avoit fait hommage au roi de France pour le duché de Normandie. Sur ces entrefaites , le roi d'Angleterre apprit le mariage de Louis ; il le regarda comme destiné à détacher de son alliance la maison de Champagne , pour l'engager dans le parti français : il en conçut beaucoup d'ombrage , et en prit occasion de s'écarter du traité qu'il venoit de renouveler. Au lieu d'attendre que son fils et la fille du roi fussent nubiles , il fit marier ces deux enfans à Neubourg le 2 novembre , quoique Marguerite de France n'eût pas plus de trois ans ; et il se fit livrer par les Templiers la dot de cette princesse , qui leur avoit été donnée en dépôt , savoir : le Vexin normand , avec les trois châteaux de Gisors , Néaufle et Neuchâtel. (2)

Un mariage entre deux maisons rivales a souvent été considéré comme un moyen de récon-

(1) *Radulfi de Diceto*, p. 186. — *Gervasii Dorobern.*, p. 127. — *Roberti de Monte*, p. 506. — *Lamberti Waterlosii*, p. 517.

(2) *Roberti de Monte*, p. 505.

ciliation : celui-ci fut presque pris pour une déclaration de guerre ; le comte Thibaud de Blois mit garnison dans le château d'Amboise, d'où il pouvoit infester la Touraine, qui appartenoit à Henri. Aussitôt le roi d'Angleterre vint assiéger Chaumont, et s'en empara ; sur toutes les frontières on se prépara au combat, et les rigueurs seules de l'hiver empêchèrent le commencement des hostilités. (1)

1160.

Les deux rois paroissoient fort irrités l'un contre l'autre. Louis reprochoit à Henri d'avoir abusé de ce que la garde de sa fille lui avoit été confiée, pour la faire épouser à son fils, à un âge où ce mariage n'étoit qu'une dérision : il accusoit les Templiers d'avoir trahi sa confiance, en livrant des châteaux qu'ils devoient tenir en dépôt jusqu'à ce que sa fille fût nubile ; et par ce motif il les expulsa de son royaume, tandis que Henri les reçut avec honneur dans le sien (2). Ce dernier témoignoit moins de ressentiment, mais il prenoit mieux ses mesures. Il profita de ce que Guillaume, second fils du roi Étienne, étoit mort au mois d'octobre 1159, pour s'approprier tous ses fiefs en Normandie et en Angleterre, et pour gratifier du comté de Bologne, dont il n'auroit pu s'emparer, son allié

1161.

(1) *Roberti de Monte*, p. 305.

(2) *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 111. — *Radulfi de Diceto*, p. 186. — *Rogeri de Hoveden*, p. 206.

1161.

Matthieu, fils du comte de Flandre. Dans ce but il lui fit épouser Marie, fille du roi Étienne, qu'il retira du couvent, quoiqu'elle y eût déjà fait des vœux (1). Il fit valoir le droit qu'avoit le suzerain, de mettre garnison dans les châteaux de son vassal, pour occuper Mantes et toutes les places fortes du Vexin français; il répara en même temps les places frontières de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou; il y rassembla des troupes, et il parut en peu de temps si bien préparé pour la guerre, que Louis VII comprit qu'il seroit dangereux de l'attaquer. Des médiateurs se présentèrent pour réconcilier les deux rois; et ceux-ci, après avoir fait parade de leurs forces, d'abord dans le Vexin, ensuite dans le Dunois, convinrent aux fêtes de la Saint-Jean d'une trêve ou d'une paix qui laissoit chaque chose dans l'état où elle se trouvoit. (2)

Henri II profita de cette trêve pour visiter l'Aquitaine. Quoique les Gascons relevassent des anciens ducs de cette province, ils leur avoient jusqu'alors très mal obéi: le roi d'Angleterre leur fit sentir combien sa puissance l'emportoit sur celle d'un comte de Poitiers. Après sept jours de siège il prit Castillon en Agénois, et il réduisit

(1) *Roberti de Monte*, p. 305. — *Auctarium Affligemense*, p. 277. — *Chron. Alberici*, p. 705.

(2) *Roberti de Monte*, p. 306.

les barons de cette province à lui jurer une soumission plus entière. Comme il se trouvoit sur les frontières du comté de Toulouse, on auroit pu s'attendre à ce qu'il fit valoir sur cet état les prétentions de sa femme, auxquelles il n'avoit point renoncé; au contraire, il accepta l'invitation de Raymond V, d'assister à Toulouse au concile général qui y avoit été convoqué pour retirer la chrétienté du schisme, et décider entre Alexandre et Victor. Louis VII s'y rendit aussi, et avec eux des ambassadeurs de l'empereur et des rois d'Espagne. Cent prélats qui appartenoient presque tous à la France ou à l'Angleterre, formoient cette assemblée; trois cardinaux d'Alexandre et deux de Victor soutinrent devant elle les droits de leurs pontifes. Après un examen assez long de leurs titres opposés, les pères de Toulouse se déterminèrent pour Alexandre, et ils excommunièrent Victor; car dans les questions de schisme, l'Église ne se réserve aucun terme moyen entre adorer et maudire. (1)

1161.

La plus grande partie de la chrétienté s'étoit soumise à Alexandre III, et ceux même qui reconnoissoient encore Victor, sembloient se défier de la justice de ses prétentions; mais Frédéric avoit trouvé dans Victor un pape complaisant et dévoué à l'autorité impériale, et Frédé-

1162.

(1) *Concilia generalia Labbei*, T. X, p. 1406. — *Baronii Annal.*, 1161, p. 461. — *Pagi critica*, §. 9, p. 598.

1162.

ric alors victorieux, conquéroit des fidèles à son pape dans chacun des combats qu'il livroit. Le 1^{er} mars 1162 la ville de Milan avoit été réduite à lui ouvrir ses portes; et le 25 du même mois, il avoit commencé à la faire raser, en punition de ce qu'il appelloit sa rébellion. Le même jour, le pape Alexandre III, jugeant qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui en Italie, quitta Gênes, où il s'étoit retiré depuis le commencement de janvier, et s'embarqua pour la France; il ne prit terre à Maguelonne que le 11 avril, et de là il passa à Montpellier (1). Les prélats de la France, tant ceux qui dépendoient de Louis que ceux qui obéissoient à Henri II, se rendirent en foule auprès de lui; les peuples lui témoignèrent un vif intérêt et une haute vénération. Cependant les rois recommencèrent à délibérer sur la convenance de terminer le schisme, et sur l'avantage de reconnoître un pape plus favorable à l'autorité royale, que celui auquel ils s'étoient attachés. Le sénéchal du pape Victor III écrivit à Louis VII une lettre qui nous a été conservée, pour le remercier des avances qu'il avoit reçues de lui, et lui faire les plus magnifiques promesses au nom de son patron (2); et bientôt

(1) *Vita Alexandri III a Card. Aragonio, Scrip. ital.*, T. III, p. 451. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XVIII, p. 490.

(2) *In Epistolis regis Ludov. VII, apud Duchesne*, T. IV, 94. — T. XVI, *Hist. de France*, p. 29.

après Henri , comte de Troyes , beau-frère du roi , convint avec Frédéric Barberousse que les deux monarques auroient une conférence ensemble à Saint-Jean-de-Losne ; que chacun d'eux amèneroit avec lui son pape ; qu'ils feroient examiner les deux élections par un petit nombre d'arbitres , moitié clercs et moitié chevaliers , et qu'ils accepteroient immédiatement la décision de ces arbitres. Les souverains promettoient de plus , que si l'un des papes manquoit au rendez-vous , ils se soumettroient immédiatement à l'autre ; et le comte de Troyes qui avoit stipulé pour le roi de France , auquel il avoit donné sa sœur en mariage , et dont il avoit épousé la fille , s'étoit en même temps engagé en garantie , à faire hommage de la Champagne et de toutes ses places fortes à l'empereur , si le roi n'exécutoit pas le traité conclu en son nom. (1)

L'exécution de cette convention auroit en effet terminé bientôt le schisme , mais elle n'en blessa que plus vivement les orthodoxes , puisqu'elle remettoit en question ce qu'ils regardoient comme déjà décidé. Alexandre III vint trouver le roi à Souvigny , pour protester contre ce nouveau jugement , et déclarer qu'il ne pourroit jamais le suivre à Saint-Jean-de-Losne. Louis se plaignit que le comte de Champagne avoit dépassé ses instructions ; celui-ci se justifia , en

(1) *Historia Veseliacensis monast.* , T. XII , p. 329 , 350.

1162.

rappelant qu'Alexandre avoit mécontenté le roi, par la manière dont il avoit reçu ses ambassadeurs à Montpellier; et le pape, à son tour, s'efforça de faire oublier cette offense qu'il avoit donnée fort imprudemment, tandis qu'il étoit dans la dépendance. Cependant Louis VII étoit déterminé à exécuter l'engagement pris en son nom envers Frédéric Barberousse : heureusement pour lui, en arrivant au lieu du rendez-vous, sur le pont de la Saône, frontière des deux états à Saint-Jean-de-Losne, il y trouva, au lieu de l'empereur, Renaud, archevêque de Cologne et chancelier de l'Empire, qui lui fit quelque demande hors de saison : il en profita pour protester que Frédéric qui étoit à Dôle avec Victor III, et qui alloit arriver, manquoit lui-même au rendez-vous et à sa promesse; et piquant son cheval, il repartit au grand galop, sans vouloir attendre un moment ce monarque. (1)

Louis VII se félicitant de s'être ainsi retiré d'un engagement imprudent, se hâta de rejoindre Alexandre III à Toucy-sur-Loire; il y trouva aussi Henri II, et les deux rois mirent une sorte d'émulation à rendre à leur pape les hommages les plus respectueux; l'un à droite, l'autre à gauche, ils prirent la bride de sa mule, et ils l'introduisirent ainsi dans la ville : c'étoit ce

(1) *Hist. Fexeliacensis mon.*, T. XII, p. 530.

qu'on nommoit *officium stratoris*, l'office de palefrenier, que les papes exigeoient des empereurs. Dans cette conférence, les deux rois convinrent avec le pape d'assembler un nouveau concile général à Tours, l'année suivante; ils se séparèrent ensuite en bonne harmonie, et Henri comptoit retourner, pour les fêtes de Noël, en Angleterre; mais il fut retenu en Normandie par les vents contraires, jusqu'au commencement de l'année suivante. (1)

Le roi Henri étoit alors au faite de sa puissance; les Gallois et les Écossais avoient été obligés de lui demander la paix; la noblesse, si indisciplinée pendant le règne de son prédécesseur, lui avoit remis tous ses châteaux forts; les Anglais, les Normands, les Angevins, les Aquitains rivalisoient d'affection pour lui. Les seigneurs du reste de la France, qui le considéroient comme un prince français, étoient sans cesse en négociation avec lui. Le moment paroissoit approcher où il feroit reconnoître, d'abord les droits de sa femme au comté de Toulouse, puis les droits de la femme de son fils à la couronne de France. Louis VII, qui avoit consenti à remettre entre ses mains l'aînée de ses filles légitimes, sembloit ainsi avoir annoncé qu'il n'auroit ni la volonté ni l'énergie de soutenir, contre ses propres enfans, les prétentions de son frère,

(1) *Roberti de Monte*, p. 307.

1162.

ou de faire valoir, pour exclure sa fille, une loi peu connue, et jusqu'alors peu respectée. Henri II avoit mis le pape dans ses intérêts, en lui montrant une grande déférence, et lui promettant une aide efficace; il pouvoit donc espérer que celui à qui il appartenoit alors de sanctionner la violation des lois, et de délier de l'observation des sermens, ne lui manqueroit pas au besoin. Il redoutoit toutefois encore quelque opposition dans son propre clergé, moins par des vues politiques que par avarice, et pour la défense de ses revenus; Henri se proposoit de mettre la main sur ces richesses, les plus considérables de son royaume; et pour ne pas rencontrer autant de résistance, il jugea convenable de placer à la tête du clergé son ami, sa créature, et son chancelier Thomas Becket. Henri avoit distingué ce jeune homme, fils d'un bourgeois de Londres et d'une mère syrienne, lorsqu'il n'étoit qu'avocat, et il l'avoit fait archidiaque de Cantorbéry. Les talens de Becket l'avoient rendu cher au prince dont il paroissoit adopter toutes les vues. En 1157, il l'avoit fait grand-chancelier d'Angleterre. Lorsque Henri, à la nouvelle de la mort de l'archevêque Thibaud, survenue le lundi après Pâques de l'an 1162, voulut faire son favori primat de son royaume; le chapitre de Cantorbéry s'opposa quelque peu à cette élection: les chanoines redoutoient

l'homme qu'ils avoient vu si hautain avec ses inférieurs, si souple à la cour, si occupé de ses intérêts mondains, si fastueux dans son cortège. Ils finirent cependant par l'élire à l'unanimité; et Becket, dont la fortune étoit immense, laissa voir aussitôt que l'ambition qui le devoit tendre à le faire, non le premier ministre, mais le rival de son maître : il lui renvoya dès l'instant de sa nomination, les sceaux de chancelier, pour bien marquer qu'il ne vouloit plus dépendre de lui; il renonça en même temps à son faste, à son brillant cortège, à toute sa pompe mondaine; il se revêtit de bure, il affecta toutes les mortifications monastiques, et il adopta dans son langage cette arrogante humilité des dévots, bien plus offensante que l'orgueil; car celui qui feint de se rabaisser ainsi, en profite pour tenir bien au-dessous de lui tous les autres hommes dans la fange. (1)

Les efforts de Becket pour gagner, par une apparente sainteté, la faveur populaire, furent bientôt suivis d'hostilités contre la cour et le gouvernement royal. Les prêtres prétendoient à une indépendance complète des tribunaux laïques : même pour les crimes les plus atroces,

(1) *Cervasiï Dorobern. Chron. de regib. Angl.*, p. 127. — *Rogeriï de Hoveden*, p. 206. — *Baroniï Annal.*, 1162, p. 475. — *Rapin Thoyras, Hist. d'Angl.*, Liv. VI, p. 194. — *Hume's History of England.*, chap. 8, T. II, p. 71.

1162.

ils n'étoient, disoient-ils, justiciables que de l'évêque; et celui-ci ne leur infligeoit que des peines ecclésiastiques, dont la plus grave étoit la dégradation. Depuis l'accession de Henri au trône, on comptoit déjà plus de cent meurtres commis par des prêtres anglais; qui avoient échappé à toute punition. Un forfait nouveau d'un prêtre du Worcestershire, qui avoit séduit la fille d'un gentilhomme, et tué ensuite le père, fit éclater la querelle entre Thomas Becket et le roi; le premier se déclarant le champion des immunités ecclésiastiques, le second demandant que le meurtrier fût livré aux tribunaux civils, si ce n'est en première instance, tout au moins après sa dégradation. Même dans une cause aussi odieuse, Becket étoit déterminé à ne se relâcher d'aucune des prétentions du clergé; Henri vouloit au contraire profiter de l'horreur qu'avoit excitée cet assassinat, pour mettre des limites aux franchises ecclésiastiques. Le roi et le prélat étoient déjà complètement brouillés, lorsqu'ils se rendirent tous deux à Tours, pour assister au concile convoqué pour l'octave de la Pentecôte de l'an 1163. (1)

1163.

Louis VII, de son côté, se rendit au concile avec le pape Alexandre III, qui auparavant avoit

(1) *Baronii Annal. eccl.*, 1165, p. 483. — *Historia Quadripartita sancti Thomæ Cantuariensis*. Bruxelles, in-4°, 1682. — *Surius Acta sanctor.*, T. VI, die 29 *Xbris*.

été pendant quelques mois son hôte à Paris (1). Dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés formoient cette assemblée imposante, qui reconnut solennellement l'autorité d'Alexandre, et qui fulmina de nouvelles excommunications contre son rival. Les représentans de l'Église profitèrent de l'occasion qui les réunissoit pour promulguer quelques canons sur la discipline. Parmi ceux-ci, il en est deux qui méritent d'être remarqués : l'un recommande la persécution contre les hérétiques albigeois, déjà fort multipliés dans les districts de Toulouse et de Gascogne ; l'autre interdit aux religieux les études du siècle. Le concile de Tours prononça l'excommunication contre tout moine qui professeroit ou la loi ou la médecine. On a souvent fait honneur aux ordres monastiques d'avoir contribué à la conservation ou au renouvellement des sciences, mais il ne faut point oublier que ce qu'ils ont fait de louable dans ce genre étoit considéré par l'Église comme un abus qu'elle condamnoit. (2)

Les deux rois avoient paru au concile de Tours en amis et en parens, qui désiroient conserver entre eux la bonne intelligence ; ils avoient traité de concert avec le pape, et ils avoient

(1) *Cardinalis de Aragonia Vita Alexandri III, Script. ital.*, T. III, p. 454.

(2) *Labbei Concilia generalia*, T. X, p. 1419-1421.

1163.

évité toute discussion sur les points où leurs intérêts étoient en opposition : cependant leurs négociations dans le midi de la France les mettoient sans cesse aux prises. Henri II n'avoit point renoncé à ses prétentions sur le comté de Toulouse; mais en attendant qu'il jugeât le temps opportun pour les faire valoir par les armes, il excitoit contre le comte Raymond V, ses voisins ou ses vassaux. Louis VII, au contraire, embrassoit la protection de son beau-frère le comte de Toulouse; il le réconcilia, le 1^{er} juin 1163, avec Raymond Trencavel, vicomte de Beziers, et avec les principaux seigneurs du midi; il profita de l'inquiétude que causoit à ces seigneurs la puissance croissante de Henri d'Angleterre, et de la minorité d'Alfonse II, roi d'Aragon, pour reprendre avec eux le rôle de protecteur et d'arbitre, que les rois de France n'avoient point exercé depuis des siècles en Languedoc (1), et il approuva le mariage d'Albéric Taillefer, fils de Raymond V, avec Béatrix, fille et unique héritière de Guigues V, comte dauphin d'Albon et de Viennois, qui étoit mort l'année précédente (2). Il sembloit croire alors qu'en joignant le riche héritage de cette prin-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVIII, p. 498 et suiv.
— *Epistolarum regis Ludovici VII.* Hist. de France, T. XVI, p. 56-69, etc.

(2) *Epist. regis Ludov.*, n. 220, p. 70.

cesse au comté de Toulouse, il donneroit plus
de moyens à Raymond V de résister à la puis-
sance prépondérante du roi d'Angleterre. 1163.

Ce roi poursuivoit en effet ses projets sur la
France; il avoit chargé l'archevêque de Bor-
deaux de recommencer en son nom la guerre
contre le comte de Toulouse; mais l'expédition
du prélat n'eut pour résultat que des pillages
et des incendies sur les frontières des deux
états (1). Il avoit aussi chargé ses lieutenans
de donner des secours à Conan IV, duc de Bre-
tagne, dans la guerre civile où ce prince étoit
depuis long-temps engagé; et après s'être em-
paré de Dol et de Combours, il étoit déjà bien
plus maître en Bretagne que le duc lui-même (2).
Cependant Henri II avoit cessé d'être vraiment
redoutable; il étoit engagé dans une lutte avec
l'Église, et le plus puissant monarque ne pou-
voit, dans ce siècle, espérer de sortir d'une
telle lutte avec honneur. Il sentoit déjà combien
étoit à craindre le corps qu'il avoit provoqué,
et toutefois il ne savoit pas se mettre en garde
contre son propre emportement, qu'il auroit
dû plus craindre encore; il perdit, pour avoir
trop écouté son ressentiment, l'avantage mo-
mentané qu'il avoit eu entre les mains.

L'impunité des prêtres, après les crimes atro-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XVIII, p. 505, 506.

(2) Hist. de Bretagne, Liv. V, p. 154.

1164. ces dont ils s'étoient récemment souillés, avoit quelque chose de si scandaleux, que Henri II avoit d'abord trouvé tous les barons du royaume disposés à mettre des bornes aux franchises ecclésiastiques : seize articles fondamentaux, dressés par les conseillers du roi, pour garantir la juridiction civile contre les usurpations du clergé, avoient bientôt obtenu l'assentiment de l'opinion publique; tous les dignitaires de l'Église en Angleterre s'étoient vus forcés par cette opinion à les souscrire. L'orgueilleux Thomas Becket avoit lui-même cédé le dernier, et cette charte des libertés anglicanes, en opposition aux prétentions du clergé, avoit enfin été convertie en loi le 25 janvier 1164, par un parlement assemblé à Clarendon, d'où vient qu'elle est elle-même connue dans l'histoire sous le nom de *Constitutions de Clarendon* (1). Mais tandis que le pape condamna ces constitutions, dès qu'il en eut connaissance, et que Becket fit orgueilleusement pénitence de la faute qu'il avoit commise en les souscrivant, Henri comptant sur la servilité des tribunaux civils, prit à tâche de ruiner l'archevêque; il lui demanda coup sur coup des sommes énormes, comme reliquat de son administration de chancelier; il lui refusa tout délai, ou pour régler ses

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1165, p. 483. — *Conciliabul. Clarendonense*, in *Labbe Conciliis*, T. X, p. 1425.

comptes, ou pour rassembler de l'argent; il ne voulut pas même attendre qu'il fût guéri d'une grave maladie; il le traduisit enfin devant le tribunal de ses pairs, pour cause de rébellion, et il ne lui laissa d'autres moyens de salut que la fuite. Becket s'échappa en effet, et, après avoir débarqué en Flandre, il passa en France sur l'invitation de Louis VII. (1)

Cependant les rois de France et d'Angleterre étoient alors en paix: aussi, lorsque Henri II apprit que Thomas Becket avoit été reçu avec toute sa suite sur les terres de Louis, il écrivit à celui-ci pour l'avertir que cet homme avoit été condamné par le plein conseil des barons de son royaume; qu'il s'étoit ensuite enfui au mépris des lois, emportant avec lui le nom de traître, et que, d'après les conventions subsistantes entre les deux rois, l'un ne devoit point recevoir dans ses états l'ennemi public de l'autre (2). Comme les messagers de Henri II lisoient à Louis les lettres à lui adressées dont ils étoient porteurs, il les arrêta à ces mots employés par Henri: *Thomas Becket, ci-devant archevêque de Cantorbéry*. « Comment! s'écria-t-il, qui donc l'a « déposé? Pour moi je suis roi comme mon

(1) *Epist. regis Ludov. VII*, n° 331, p. 106, seq. — Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.*, Liv. VII, p. 196 et suiv., T. II. — *Hume's Histor. of Engl.*, ch. 8, p. 79 et suiv.

(2) *Epist. Lud. VII*, n° 333, p. 107.

1164.

« frère d'Angleterre ; mais je sais bien que je
 « n'ai pas le droit de déposer le moindre clerc
 « dans toute l'étendue de mon domaine. » Il
 refusa ensuite d'interdire le séjour de la France
 à cet illustre exilé ; et lorsque Becket fut arrivé
 à Soissons, il alla l'y chercher, pour avoir avec
 lui une conférence. (1)

1165.

Pendant ce temps, peu de choses dignes de
 remarque se passèrent dans les provinces de la
 domination de Louis VII. Henri, comte de Cham-
 pagne, qui avoit épousé quelques années au-
 paravant la fille aînée du roi, s'étoit brouillé
 avec elle ; il la rappela à lui cette année. Son
 frère Thibaud V, comte de Blois, épousa en
 même temps la seconde des filles de Louis et
 d'Éléonore. A cette occasion Louis le nomma
 sénéchal de France, quoique cette charge, in-
 féodée à la maison d'Anjou, eût été tout ré-
 cemment confirmée au roi d'Angleterre (2). Les
 évêques de Clermont en Auvergne, et du Puy en
 Velay, ayant invoqué la protection de Louis VII
 contre les comtes de ces deux villes et le vicomte
 de Polignac, Louis VII, au commencement de
 l'année 1165, entra en Auvergne avec une ar-
 mée, et fit prisonniers les trois princes que les
 prélats accusoient d'exercer des brigandages
 dans la province : cependant tous trois étoient

(1) *Gervasii Dorobern. Chr.*, p. 128.(2) *Roberti de Monte*, p. 308.

vassaux du duché d'Aquitaine, et ils réclamèrent la protection de Henri II. Peut-être ce conflit de juridiction auroit-il amené la guerre dans d'autres circonstances (1); mais Henri II, quoiqu'il eût contre Louis VII plusieurs motifs de ressentiment, redoutoit de se donner un ennemi nouveau, au moment où toute son attention étoit concentrée sur les menées de Thomas Becket parmi les ecclésiastiques. Il cherchoit au contraire, en ménageant Louis, à lui faire concevoir que leurs intérêts étoient communs, et que tous les souverains de l'Europe devoient s'opposer ensemble aux entreprises de l'Église sur la prérogative royale.

L'anti-pape Victor III étoit mort à Lucques le 20 avril 1164; mais il avoit été presque immédiatement remplacé par le cardinal Gui de Crème, qui prit le nom de Pasqual III, et qui fut reconnu par l'empereur Frédéric I^{er}, aussi-bien que par une partie de l'Europe. Rainaud, archevêque de Cologne, le plus zélé parmi les prélats schismatiques, fut envoyé auprès des rois de France et d'Angleterre, pour les engager à renoncer à l'obédience de cet Alexandre III, qui appesantissoit si fort sur eux le joug de l'Église. Plusieurs des grands vassaux de France paroissent disposés à reconnoître le pontife de l'empereur. Henri II, qui avoit déjà

(1) Hist. gén. de Languedoc, T. III, Liv. XIX, p. 5.

1165. éprouvé toute l'arrogance d'Alexandre, offrit à Louis de venir conférer avec lui à Paris sur les affaires de l'Église. Louis étoit ébranlé; mais l'évêque de Beauvais, zélé orthodoxe, lui persuada d'inviter Alexandre III à cette conférence: c'en fut assez pour déterminer Henri II à y renoncer. (1)

Au moment où les princes temporels négocioient avec les schismatiques, ils redoublaient de zèle contre l'hérésie, comme s'ils avoient voulu empêcher ainsi les peuples de concevoir aucun doute sur leur foi. Au mois de mai 1165 un concile provincial fut assemblé à Lombers dans le diocèse d'Albi, pour condamner les sectaires qui, dans ce diocèse, prêchoient, sous le nom de *bons hommes*, la réforme religieuse et celle des mœurs. On les accusoit de manichéisme, parce qu'il semble que des manichéens, chassés de l'Orient par les empereurs grecs, avoient donné la première impulsion à la réforme, en arrivant les uns par la vallée du Danube, au pays des Bulgares et à la Bohême; les autres, par l'empire des Arabes, à la Gaule méridionale. Mais il suffisoit qu'ils eussent recouvré l'indépendance de leur esprit, qu'ils eussent revendiqué pour leur propre défense le

(1) *Chronograp. Saxo.*, apud *Leibnitz Access. Hist.*, T. I, p. 508. — *Script. franc.*, T. XIII, p. 741. — *Historia Fesuliacensis monasterii*, T. XII, p. 354.

droit d'examiner leur croyance, pour aiguïser leur entendement, et leur faire modifier la doctrine de leurs premiers maîtres. Ils étoient peu d'accord entre eux; et quelques-uns, égarés par leur enthousiasme, se croyoient doués de dons surnaturels; mais tous tendoient également à réformer l'Église, et à la délivrer des abus scandaleux qui corrompoient sa discipline. Ils furent condamnés, comme ils devoient s'y attendre, puisqu'ils étoient jugés par leurs adversaires eux-mêmes. (1)

Deux événemens domestiques, dans la famille de Louis VII, marquèrent cette année d'une manière importante : d'une part, la naissance de son fils, depuis connu sous le nom de Philippe-Auguste, le 22 août 1165 : c'étoit son premier enfant mâle, après vingt-huit ans de mariage avec trois femmes différentes (2). D'autre part, le renvoi de Constance, femme de Raymond V, comte de Toulouse, qui se plaignant d'être maltraitée par son mari, et négligée pour des maîtresses, vint chercher un refuge à la cour de son frère le roi de France, où elle demanda son divorce. (3)

Sur ces entrefaites, Alexandre III qui avoit

(1) *Concilium Lumbardiense*, T. X, p. 1470. — Hist. gén. de Languedoc, Liv. XIX, p. 1.

(2) *Roberti de Monte*, p. 309.

(3) Hist. gén. de Languedoc, Liv. III, p. 7.

1165. passé près de deux ans à Sens, se détermina à repartir pour l'Italie, où il pouvoit se mettre sous la protection de Guillaume, roi de Sicile, et des républiques naissantes. A la fin du printemps il s'étoit acheminé vers la France méridionale, et après un assez long séjour à Montpellier, il s'embarqua au mois d'août pour Messine. Il eut quelque peine à échapper aux galères de Pise, qui veilloient son passage près de l'embouchure du Rhône, tandis que celles de Gènes le protégeoient. Ces deux peuples se livrèrent, après son départ, quelques combats sur la côte de Provence. En même temps Raymond V, comte de Toulouse; Raymond-Bérenger, comte de Provence, et Raymond Trencavel, vicomte de Nîmes, profitèrent de son éloignement pour transférer leur obéissance à Pasqual III, et s'allier à l'empereur Frédéric. (1)

1166. Henri II avoit séjourné quelque temps en Angleterre, parce qu'il s'apercevoit que Becket y gaignoit des partisans, en raison même de la persécution qu'il éprouvoit. Le roi dénonçoit des peines sévères contre ceux qui apporteroient dans ce royaume, sans sa permission, des bulles de la cour de Rome : il se sentoit sans cesse menacé de l'excommunication ou de l'interdit; mais il savoit profiter de la crainte qu'il

(1) *Cassari Annal. Genuens.*, T. VI, p. 305-308. — *Hist. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 11 et 12.

inspiroit encore au pape, ou de la faveur de ses légats qu'il avoit gagnés, pour suspendre des procédures qu'il redoutoit. Au printemps de l'an 1166 il revint en Normandie; il entra en Auvergne avec une armée; deux princes, oncle et neveu, portant tous deux le nom de Guillaume, s'en disputoient la souveraineté: il les força l'un et l'autre à lui faire hommage, en sa qualité de duc d'Aquitaine, et il laissa la province partagée entre eux: l'aîné continua la famille des comtes de Clermont, et le plus jeune commença celle des dauphins d'Auvergne. (1)

Une entreprise plus importante avoit attiré Henri II sur le continent. La Bretagne étoit depuis long-temps un champ ouvert à ses intrigues. Le duc de cette province, Conan IV, ou le petit, s'étoit brouillé avec ses nobles et son peuple, et il ne se soutenoit sur le trône que par l'appui du monarque anglais. Raoul de Fougères étoit le chef des mécontents: Henri II l'assiégea au mois de juin dans son château de Fougères, et le fit prisonnier, après une défense obstinée. En récompense il força Conan IV à marier sa fille Constance, âgée seulement de quatre ans, à Geoffroi le troisième de ses fils. Il profita d'un moment de faveur à la cour de Rome pour obtenir une dispense du pape qui permit ce mariage; il détermina Conan-le-Petit,

(1) *Chronicon sancti Albini Andegavens.*, T. XII, p. 483.

1166. fatigué de ses longues traverses, à céder la Bretagne à sa fille et à son gendre; et Henri II reçut lui-même, au nom de ces deux enfans, l'hommage de presque tous les seigneurs bretons. Ainsi fut accomplie l'entreprise que Henri II avoit poursuivie pendant dix ans, avec autant d'habileté que de patience, pour réunir le duché de Bretagne à la couronne d'Angleterre. (1)

Quelques seigneurs bretons paroissent toutefois vouloir défendre encore l'indépendance de leur pays. Henri II qui avoit passé l'hiver, partie à Rouen, partie à Poitiers, contraignit au printemps de 1167 les vicomtes de Léon et de Porrhoet à lui donner des otages; il étendit aussi sa protection sur le plus jeune des deux comtes d'Auvergne, le dauphin Guillaume, opprimé par son oncle; surtout il se préparoit à faire valoir de nouveau ses prétentions sur le comté de Toulouse, et à profiter de ce que Raymond V, en se divorçant d'avec Constance de France, avoit renoncé à l'alliance de Louis VII. Avant d'attaquer lui-même Raymond, avec lequel il avoit eu une conférence au couvent de Grandmont, dans le Limousin (2), il suscita contre lui une ligue des principaux seigneurs du midi.

(1) *Roberti de Monte*, p. 310. — *Guallelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 111. — *Radulphi de Diceto*, p. 187. — *Histoire de Bretagne*, Liv. V, p. 155.

(2) *Roberti de Monte*, p. 310.

Alphonse II, roi d'Aragon, l'attaqua en Provence, aussi-bien que les seigneurs des Baux. Humbert III de Savoie, en Dauphiné; Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne; Hugues II, comte de Rhodéz; Guillaume VII, seigneur de Montpellier, s'attaquèrent en Languedoc. Tous ces seigneurs cependant, comme Henri II n'avoit point encore joint ses armes aux leurs, n'eurent que peu de succès contre le comte de Toulouse, et leurs entreprises furent tout à coup arrêtées, le 14 octobre 1167, par l'assassinat de Raymond Trencavel, tué à Beziers, dans l'église de la Magdeleine, par quelques bourgeois auxquels il n'avoit pas rendu justice. (1)

1166.

En poursuivant ses projets d'agrandissement, Henri II évitoit toujours soigneusement de se brouiller avec le roi de France; il sembloit ressentir pour lui toute la déférence d'un vassal devant son seigneur; il flattoit Louis par les égards qu'il lui témoignoit en toute occasion; peut-être aussi étoit-il bien aise de montrer ainsi à ses vassaux, quelle devoit être, à leur tour, leur soumission envers leur seigneur. Avant de porter les armes dans le comté de Toulouse, il eut avec Louis, le jour de l'octave de la Pentecôte, une conférence dans le Vexin. Le roi de France s'y seroit probablement laissé endormir de nouveau, par les protestations d'attachement et de

1167.

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XIX, p. 15 et 16.

1167. respect de son puissant vassal, mais les principaux seigneurs de sa cour voyoient avec jalousie la grandeur toujours croissante du roi d'Angleterre ; ils regardoient Thomas Becket comme un martyr, et en portant les armes contre son persécuteur, ils se croyoient assurés de la bénédiction du ciel.

Alexandre III, après avoir accordé quelque temps aux négociations, s'étoit prononcé pour Becket, de manière à ne laisser pas un doute dans l'âme des fidèles dévoués au siège de Rome. Tout exilé qu'étoit cet archevêque de Cantorbéry, il l'avoit nommé son légat en Angleterre ; et Becket avoit profité de cette dignité pour excommunier nominativement la plupart des ministres de Henri II, et pour tenir l'excommunication suspendue sur la tête du roi lui-même. Henri II, qui avoit aboli les appels en cour de Rome, par les constitutions de Clarendon, et qui les avoit punis comme un attentat à son autorité, se trouva alors tellement abandonné par l'opinion publique, que, pour éviter l'anathème et y dérober son conseil, il fut obligé d'interjeter lui-même appel au pape, et de tenter, à force d'argent, de corrompre ses cardinaux. (1)

La persécution qu'on accusoit Henri d'exercer contre l'Église, dans la personne de Thomas

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1167, p. 536-558. — *Pagi critica*, p. 627, seq.

Becket, étoit bien le motif de l'animosité des seigneurs français contre lui, mais elle n'étoit pas le prétexte de la guerre. Une collecte en faveur du royaume de Jérusalem, dont la détresse avoit été représentée sous les plus vives couleurs, par les ambassadeurs du roi et du patriarche, avoit été prêchée, soit en France, soit en Angleterre. Louis VII avoit accordé un denier pour livre du revenu de ses sujets; Henri II, comme s'il avoit voulu enchérir sur lui, avoit accordé pour les siens deux deniers pour livre la première année, et un pour chacune des années suivantes, pendant cinq ans (1). Les produits de cette collecte étoient conservés dans les troncés des églises. Louis VII insista pour que ceux de Tours fussent mis sous sa garde, parce que l'église de cette ville lui appartenoit, quoique le comté de Tours fût à Henri : ce fut cette prétention à un objet de bien peu d'importance, qui causa la rupture. La protection que le roi de France vouloit accorder à ses arrière-vassaux de Bretagne et d'Auvergne, étoit un autre sujet de difficultés. Les deux rois se séparèrent en ennemis, et les hostilités suivirent de près la rupture de la conférence; cependant elles se bornèrent à l'incendie de quelques petits châteaux, et de beaucoup de fermes et de métairies,

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 128. — *Radulfi de Diceto*, p. 187. — *Roberti de Monte*, p. 309.

1167. que Louis VII fit détruire dans le Vexin, tandis que Henri II prit sa revanche dans le voisinage de Chaumont. Ni l'un ni l'autre n'essaya de réduire une forteresse, ni l'un ni l'autre ne rechercha un combat qui pût décider leur querelle; et après quarante jours, qui semblèrent destinés au brigandage plutôt qu'à la guerre, ils signèrent au mois d'août une trêve qui devoit durer jusqu'à Pâques. Durant ces courtes hostilités, le comte de Flandre, Philippe, et son frère Matthieu, comte de Boulogne, embrasèrent le parti de Louis VII contre Henri II. (1)

1168. La trêve entre les deux rois auroit probablement été bientôt suivie d'une paix définitive, si une circonstance inattendue n'avoit pas présenté au roi de France des chartes nouvelles de succès; la plus grande partie de l'Aquitaine se révolta, au commencement de l'année 1168, contre Henri II, sous prétexte qu'il n'avoit pas observé quelques-unes des franchises du pays; mais en effet, parce que les invectives de Thomas Becket, et les prédications des moines et des prêtres avoient rendu le roi odieux à la plupart de ses sujets (2). Adelbert IV, comte de La Marche; Guillaume Taillefer IV, comte d'Angoulême;

(1) *Roberti de Monte*, p. 310, 311. — *Cervasiî Dorobern.*, p. 130. — *Radulfi de Diceto*, p. 187. — *Auctarium Aquincinum*, p. 278. — *Lamberti Waterlosii*, p. 521.

(2) *Cervasiî Dorobern.*, p. 131.

Émery de Lusignan , Robert et Hugues de Silly, renoncèrent à l'hommage qu'ils avoient fait à Henri , comme duc d'Aquitaine , pour se mettre sous la protection immédiate du roi de France. Ils convinrent avec celui-ci qu'ils ne feroient point les uns sans les autres leur paix avec le roi d'Angleterre , et ils lui livrèrent des otages en garantie de cet engagement. Henri accourut pour réprimer cette rébellion ; il assiégea et prit le fort château de Lusignan où il mit garnison ; il livra au pillage et à l'incendie les villages ouverts et les campagnes des révoltés , et il les réduisit à désirer ardemment la paix. Ces seigneurs aquitains ne pouvoient cependant la conclure sans avoir auparavant retiré leurs otages des mains du roi de France. Henri , qui nedésiroit pas moins vivement étouffer cette rébellion , se chargea lui-même d'en faire la demande , dans la conférence qu'il devoit avoir avec Louis , à l'octave de Pâques. Il partit donc pour le Vexin , après avoir confié le gouvernement de l'Aquitaine à la reine Éléonore , et au comte de Salisbury. (1)

Chaque armistice entre les deux rois devoit toujours se terminer par une conférence , pour aviser à sa prolongation ou à la conclusion de la paix définitive. Lorsque Louis et Henri se rencontrèrent entre Pacy et Mantes , comme ils

(1) *Roberti de Monte* , p. 311.

1168.

en étoient convenus l'année précédente, Henri insista pour que des otages donnés par ses vassaux, comme un moyen de s'engager à persister dans leur rébellion, et que Louis avoit reçus, au mépris de toutes les lois féodales, lui fussent rendus : il ne put l'obtenir, et cependant il désiroit si fort la paix, qu'il ajourna la négociation jusqu'à une nouvelle conférence à La Ferté-Bernard, où les deux rois promirent de se trouver le jour de l'octave de la fête de Saint-Jean-Baptiste : la trêve en même temps fut prolongée jusqu'à cette époque.

Cette prolongation d'armistice fut signalée par de nouvelles révoltes des barons français sujets du roi d'Angleterre. Le comte de Salisbury, son lieutenant en Aquitaine, fut tué par des insurgés dans la ville même de Poitiers. En Bretagne, Eudon, comte de Vannes et de Cornouaille, ayant appris que sa fille, qu'il avoit donnée en otage au roi d'Angleterre, avoit été violée par ce monarque luxurieux, appela ses compatriotes à la vengeance. Le vicomte de Thouars, Olivier et Roland de Dinan, Geoffroi de Montfort, et plusieurs autres seigneurs bretons, épousèrent son ressentiment et envoyèrent des otages au roi de France, comme avoient fait les Aquitains, pour obtenir des secours, en retour de leur engagement de persister dans la rébellion. Mais le succès ne répondit point à

leur désir de vengeance ; dans les mois de mai et de juin Henri dévasta les terres des Bretons révoltés ; il conquit plus de la moitié du Cornouaille , et il auroit achevé de détruire ses ennemis, s'il n'avoit été rappelé par son rendez-vous avec le roi de France, pour l'octave de la Saint-Jean. (1)

Cette conférence tenue à La Ferté-Bernard , n'eut pas une meilleure issue que la précédente. Des députés bretons trouvèrent moyen de s'y rendre par le Maine, malgré les efforts qu'avoit fait Henri II pour leur fermer tous les passages. Ils reprochèrent au roi d'Angleterre sa tyrannie, et Endon révéla à toute l'assemblée l'outrage qu'il en avoit reçu, au mépris de l'hospitalité et du droit des gens. Les princes et leurs partisans se séparèrent plus irrités que jamais : les hostilités recommencèrent ; mais quoiqu'elles se prolongeassent tout l'été, jusqu'au moment où les fêtes de l'Avent rappelèrent les armées dans leurs foyers, elles ne produisirent de part et d'autre que des pillages et des incendies, et ne furent marquées par aucun exploit. (2)

Cependant Pasqual III, le second des anti-papes nommés par le parti de l'empereur, étoit mort à Rome le 20 septembre, et Calixte III lui avoit été donné pour successeur par les schis-

(1) Hist. de Bretagne, Liv. V, p. 155.

(2) *Roberti de Monte*, p. 312.

1168.

matiques. Frédéric avoit envoyé à Henri II des ambassadeurs du plus haut rang; le duc Henri de Saxe, son gendre, les archevêques de Mayence et de Cologne, et l'évêque de Liège, pour lui annoncer cette élection, et lui promettre le secours d'une puissante armée allemande, s'il vouloit se ranger sous l'obédience de Calixte (1). Henri, en butte aux attaques des prêtres et des moines, aux insultes arrogantes de Becket, et aux dénis de justice d'Alexandre, avoit des raisons suffisantes pour se détacher de lui, s'il n'avoit agi que par politique; mais, de même que dans les égards qu'il témoignoit au roi de France, on retrouvoit toujours le souvenir de la foi et de l'hommage qu'il lui avoit rendus; dans ses contestations avec l'Église, on ne lui vit jamais oublier le parti qu'en conscience il reconnoissoit pour orthodoxe. Peut-être regardoit-il comme un jugement du ciel les échecs tout récemment éprouvés par Frédéric, qui, pendant l'été de 1167, avoit vu sa belle armée détruite à Rome par les maladies, et qui, au printemps de 1168, avoit été réduit à se dérober par la fuite aux armes de la ligue lombarde. Henri repoussa donc toutes les suggestions de son gendre, le duc de Saxe, et des prélats d'Allemagne; et au lieu d'accepter les secours qui lui étoient offerts contre Louis VII, il demanda

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 130.

à celui-ci de lui accorder à Montmirail une nouvelle conférence. (1) 1168.

Les deux monarques se rencontrèrent en effet à Montmirail le jour de l'Épiphanie. La guerre entre eux, pendant la campagne précédente, s'étoit bornée à des incendies et des pillages réciproques, qui ne pouvoient donner lieu à aucune restitution. Malgré la jalousie que ressentoit Louis des nouvelles acquisitions faites par son rival en Bretagne et en Auvergne, comme elles lui paroissoient légales, il n'essaya point de l'y faire renoncer; il n'essaya pas non plus de régler ses prétentions sur le comté de Toulouse, qui demeurèrent en litige. Il se contenta des marques de respect et de déférence dont Henri étoit toujours prodigue à son égard; il lui demanda de pardonner aux Aquitains et aux Bretons qui s'étoient révoltés, et de respecter leurs privilèges; et après avoir obtenu sa promesse, il remit leurs otages en liberté. (2) 1169.

Un historien anglais contemporain rapporte de la manière suivante la conclusion de cette conférence. Lorsque les conditions de la paix étoient déjà arrêtées, Henri dit à Louis : « Dans ce jour, mon seigneur et mon roi, où trois rois présentèrent leurs présens au Roi des rois, je me recommande avec mes fils et ma terre,

(1) *Roberti de Monte*, p. 313.

(2) *Ibid.*, p. 312.

1169.

« à votregarde. » Louis VII lui répondit : « Puis-
 « que ce Roi qui reçut les présens des trois rois
 « vous a inspiré ainsi, que vos fils se présen-
 « tent à moi pour tenir désormais de ma man-
 « suétude les terres qu'ils possèdent. » En effet,
 le fils aîné du monarque anglais, Henri, sur-
 nommé au *Court-Mantel*, qui déjà précédem-
 ment avoit fait hommage au roi de France pour
 la Normandie, lui fit encore hommage pour
 l'Anjou; le Maine et la Bretagne, après quoi il
 reçut à son tour l'hommage de son troisième
 frère, Geoffroi, auquel il remettoit le duché
 de Bretagne en arrière-fief. Richard, second
 fils de Henri, fit hommage à Louis pour le du-
 ché d'Aquitaine, dont le titre lui étoit conféré
 à l'occasion du mariage stipulé entre lui et
 Adèle ou Alix, fille du roi de France et de
 sa troisième femme. La dignité de sénéchal de
 France fut accordée à Henri au Court-Mantel,
 comme comte d'Anjou, et ce jeune prince ayant
 suivi son beau-père à Paris, en fit les fonc-
 tions le jour de la Purification de la Vierge, en
 portant en cérémonie les plats sur la table du
 roi. Enfin les nobles d'Aquitaine et de Bretagne
 qui avoient porté les armes contre le roi d'An-
 gleterre, furent reçus par lui en grâce. (1)

Les amis de la paix avoient sollicité Thomas I

(1) *Gervasii Dorobernens.*, p. 152. — *Epistola Johannis Saresburiens.*, T. XVI, p. 595.

Becket de profiter de la conférence de Montmirail, entre les deux monarques et tous les grands des deux royaumes, pour s'humilier devant son roi, et mettre un terme à leurs longs différends. Becket parut céder, et entrant dans l'assemblée avec une suite nombreuse, il se jeta aux pieds de Henri II, en disant qu'il imploroit sa pitié pour l'Église d'Angleterre, qui n'éprouvoit qu'à cause du pasteur indigne auquel elle avoit été commise, tant de troubles et d'afflictions. Henri, vivement ému, crut toucher à la réconciliation qu'il avoit si ardemment désirée, et s'empressa de relever l'archevêque avec bonté. Celui-ci continua : « C'est à toi seul, ô mon seigneur ! et
« j'en prends à témoin le roi de France, les pon-
« tifes et les grands, c'est à toi seul que je re-
« mets le jugement de tous les différends qui se
« sont élevés entre nous, *sauf seulement l'hon-*
« *neur de Dieu.* » Henri, à l'ouïe de ces der-
niers mots qui annulloient tout le reste, entra
tout à coup dans la plus violente colère ; il re-
procha à l'archevêque de chercher seulement à
tromper l'audience par de vaines paroles. « Tout
« ce qui déplaira à cet homme, dit-il à Louis,
« il l'appellera contraire à l'honneur de Dieu.
« Mais pour faire voir que je ne demande rien
« de contraire à cet honneur, qu'il me rende
« seulement le même degré d'obéissance que le
« plus grand et le plus saint de ses prédéces-

1169.

« seurs a rendu au plus indigne des miens, et
« je suis content. » Becket savoit bien qu'en
souscrivant à ces termes, il se condamneroit
lui-même; il s'y refusa donc absolument, mal-
gré les instances du roi de France, des prélats
et des grands. Choqués de son obstination, ceux-
ci déclarèrent que l'homme qui résistoit à la
volonté des deux rois, devoit être privé de l'ap-
pui de l'un et de l'autre, et que la France ne
devoit plus recevoir celui qui avoit été exclu
de l'Angleterre. Louis s'éloigna avec colère, et
défendit qu'on portât plus long-temps à Becket
les plats de sa table, comme on avoit coutume
de le faire. Mais la superstition et la déférence à
l'autorité sacerdotale avoient trop de prise sur
lui pour qu'il pût persister dans cet éloigne-
ment; au bout de quelques jours il fit rappeler
l'archevêque : « Mon père, lui dit-il en sou-
« pirant, toi seul tu as vu clair, et nous tous
« sommes des aveugles, puisque nous avons pu
« te conseiller de taire le nom de Dieu, et de le
« faire dépendre de la volonté d'un homme.
« Pardonne à mon repentir, absous-moi de ma
« faute, et dispose désormais de moi et de mon
« royaume. » Henri II ayant ensuite fait deman-
der à Louis de renvoyer Thomas Becket, con-
me il l'avoit promis, celui-ci répondit aux amba-
sadeurs : « Dites à votre maître que s'il n'
« veut pas renoncer aux usages de ses ancêtres,

« je ne renoncerai pas non plus à celui des
« miens, les rois de France, qui toujours ont
« ouvert dans leurs états un asile à tous les exi-
« lés, surtout aux ecclésiastiques. » (1)

Henri II, qui désiroit ardemment faire sa paix avec l'Église, rechercha une nouvelle conférence avec le roi de France, en qui il espéroit trouver un médiateur. Dans ce but, il vint en pèlerinage à Montmartre, où il fut reçu par Louis. Des ambassadeurs du roi et du patriarche de Jérusalem avoient été adressés aux deux monarques, pour leur représenter la détresse de la Terre-Sainte, et le danger imminent de la voir tomber aux mains des Musulmans. Henri avoit même donné à entendre que s'il pouvoit se réconcilier avec son clergé, il en profiteroit pour entreprendre une nouvelle croisade (2). Il annonça à Louis VII qu'il étoit prêt à recevoir Becket en Angleterre, sur le pied où y avoient été tous ses prédécesseurs, sans engagements nouveaux de part ou d'autre; mais Becket insista sur la restitution des fruits de son archevêché, perçus pendant son absence, et sur le baiser de paix qu'il vouloit recevoir de la bouche même du roi. Henri refusa de le donner, déclarant qu'il s'étoit engagé par serment à s'en abstenir; Louis VII qui l'avoit reconduit à Mantes, le

(1) *Gervasii Dorobernens. Chron.*, p. 132, 133.

(2) *Lamberti Waterlosii Chron.*, p. 529.

1169.

quitta alors, pour solliciter le pape de ne pas différer plus long-temps à le frapper de l'excommunication qu'il retenoit suspendue sur sa tête. (1)

Tout le reste de la politique du royaume sembloit subordonné à cette querelle; à peine les autres événemens sont-ils rapportés en peu de mots par les écrivains contemporains. Louis VII porta la guerre dans le Velay, pour forcer le vicomte de Polignac à respecter les privilèges de l'évêque du Puy (2). Henri II, de son côté, soumit les châteaux de plusieurs seigneurs de Gascogne, et força les comtes de la Marche et d'Angoulême à lui donner de nouveaux gages de leur obéissance (3). En même temps une catastrophe sanglante effrayoit le Midi. Roger, fils de Raymond Trencavel, languissoit de venger sur les habitans de Beziers, le meurtre de son père. Il les avoit assiégés l'année précédente, et n'ayant pu les réduire, il les avoit reçus à composition, s'engageant par serment à pardonner leurs offenses. Après les avoir ainsi rassurés, il fit entrer dans leur ville, par petites bandes, sous prétexte de se mettre en défense contre le comte de Toulouse, des soldats aragonais que le roi Alfonse II lui avoit prêtés; puis, à un signal

(1) *Cervasiî Dorobern.*, p. 134.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 21.

(3) *Roberti de Monte*, p. 313.

donné, l'un des derniers jours de l'année 1169, il fit faire main basse sur tous les habitans. Tous les mâles, à l'exception des Juifs, furent égorgés ou pendus; les femmes et les filles furent livrées aux soldats aragonais pour repeupler la ville. (1) 1169.

Au commencement de l'année 1170, Henri II visita toutes les baronies et toutes les places fortes de la Bretagne; il reçut l'hommage des seigneurs qui lui avoient été le plus contraires, et il s'assura de leur obéissance envers son fils Geoffroi. Vers le même temps, il acheta du seigneur de Gien la terre de Montmirail, sur laquelle Thibaud, comte de Chartres, avoit des prétentions. Tout paroissoit tranquille dans ses provinces de France, où il avoit déjà séjourné quatre années consécutives, et il crut pouvoir s'en éloigner sans danger (2). Au commencement de mars il passa en Angleterre, pour mettre aussi l'ordre dans les affaires de ce royaume, et y faire couronner son fils aîné, Henri au *Court-Mantel*. Il croyoit ainsi s'affermir lui-même sur le trône, et s'il étoit frappé de cette excommunication 1170.

(1) *Roberti de Monte*, p. 513. — *Guill. Neubrig.*, Lib. II, p. 107, 108. — *Chron. Gaufredi Vosiensis*, T. XII, p. 441. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 24.

(2) *Benedicti Petroburgens. abbatis Vita et gesta Henrici II.* *Hist. de France*, T. XIII, p. 142. — *Hist. de Bretagne*, Liv. V, p. 157.

1170.

dont le pape et son légat Becket le menaçoient depuis si long-temps, il acquéroit une garantie que le pouvoir ne seroit du moins pas enlevé à son fils. La cérémonie fut faite le 24 juin à Westminster : ce fut l'archevêque de York qui officia, non sans donner par là une nouvelle offense à l'archevêque de Cantorbéry, primat du royaume. Henri avoit auparavant armé son fils chevalier : il lui confia l'administration de l'Angleterre, puis il repartit immédiatement pour la Normandie. (1)

Pendant son absence Louis VII avoit attaqué cette province, par ressentiment, disoit-il, de ce que sa fille, Marguerite de France, n'avoit pas été couronnée en même temps que son époux, le jeune Henri. Il semble cependant que si Marguerite ne fut pas couronnée, ce fut uniquement à cause que les vents contraires l'avoient retenue sur les côtes de France, jusqu'après la cérémonie. Mais Louis ressentoit une jalousie habituelle de son puissant vassal ; il l'attaquoit par humeur, et n'avoit pas ensuite assez d'énergie pour soutenir sa querelle. Thibaud, comte de Blois, vint lui demander une entrevue de la part de Henri II ; elle eut lieu à Vendôme le 22 juillet 1170, et le roi de France qui pouvoit à peine expliquer pourquoi il av

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 143. — *Gervasii Dorobern.*
p. 134.

recommencé la guerre, s'y obligea de nouveau à la paix. (1) 1170.

De retour en Normandie, Henri II y fut atteint d'une maladie si grave, que ni lui-même, ni aucun de ceux qui l'approchoient, ne conservèrent d'espérance pour sa vie. La pensée de la mort, dont il s'étoit cru si proche, réveilla ses sentimens religieux; il se rendit d'abord en pèlerinage à Roccamadour, dans le Quercy, avec une suite militaire assez nombreuse pour n'avoir rien à craindre du comte de Toulouse, souverain du pays; et cependant avec des dispositions si pacifiques, que la marche de cette petite armée ne fut marquée que par des aumônes. Ensuite il songea sérieusement à se réconcilier avec Thomas Becket. Celui-ci avoit engagé l'archevêque de Sens à se rendre à Rome, pour solliciter d'Alexandre III une sentence d'excommunication contre son roi. Louis VII avoit écrit au pape dans le même but; et Alexandre, qui malgré tout son orgueil, avoit jusqu'alors cru devoir user de ménagemens envers un roi si puissant, et qui avoit été jusqu'à suspendre pour un temps l'autorité de Thomas sur l'Angleterre, venoit de nommer de nouveaux légats, chargés d'employer les

(1) *Bened. Petroburgens.*, p. 143. — *Roberti de Monte*, 314.

1170.

exhortations, puis les menaces, pour faire rétablir l'archevêque sur son siège. (1)

Il restoit peu de temps à Henri avant l'expiration des derniers délais qui lui étoient accordés par les lettres *comminatoires* de la cour de Rome. Il se rendit donc à Anboise le 12 octobre, pour y rencontrer Thomas Becket, qui lui étoit amené par Thibaud, comte de Blois, et par Guillaume, archevêque de Sens, et qui lui étoit vivement recommandé par Louis VII. Aucun arrangement n'avoit été possible avec l'orgueilleux archevêque, aucune des conditions que Henri II avoit voulu lui imposer n'avoit été acceptée; et le roi se résignant à céder sur tous les points, le fit encore avec grâce. Il accueillit Becket comme un ami et un supérieur ecclésiastique, il lui prodigua les marques d'affection et de respect, en présence des prélats et des nobles de France et d'Angleterre. « Il n'osa pas même dire un mot, écrit Becket « au pape, de ces coutumes d'Angleterre qu'il « avoit jusqu'alors voulu maintenir avec tant « d'obstination; il n'exigea aucun serment ni « de nous, ni d'aucun des nôtres; il nous rendit « toutes les possessions qu'il avoit enlevées à

(1) *Baronii Annal. eccl.*, 1169, p. 599, ann. 1170, p. 601.
— *Pagi critica*, p. 635. — *Epistolæ sancti Thomæ*. — *Hi*
de Fr., T. XVI, p. 409 et suiv.

« notre Église, à l'occasion de ces dissensions,
« selon la note que j'en avois préparée; il rendit
« la paix et la sûreté à tous les nôtres, il se dé-
« clara même prêt à nous donner le baiser de
« paix, si nous voulions le presser jusque-là, et
« exiger qu'il parût vaincu sur tous les points;
« cependant il confessoit qu'il redoutoit de pa-
« roître parjure aux yeux de ceux qui lui
« avoient entendu faire serment qu'il ne nous
« ne le donneroit pas. » (1)

Après cette réconciliation si entière, Thomas Becket partit pour l'Angleterre, muni des lettres que Henri II adressoit à son fils, pour lui ordonner de rétablir l'archevêque sur son siège, et de lui rendre la possession de tous ses biens (2). Le roi d'Angleterre se croyant débarrassé désormais du plus grand souci qu'il eût éprouvé depuis de longues années, songea à faire repentir le roi de France des secours qu'il avoit constamment donnés à ses ennemis. Il réclama la possession du Berri, comme mouvance de son duché d'Aquitaine, et le 23 novembre il arriva avec son armée jusqu'à Montluçon. L'archevêque de Bourges, qui mourut justement à cette époque, somma sur son lit de

(1) *Sancti Thomæ Epistolæ*, Lib. V, Ep. 45. — *Hist. de France*, T. XVI, p. 438.

(2) *Baronii Annales*, 1170, p. 617.

1170. mort, les assistans de se souvenir que le Berri faisoit en effet partie du duché d'Aquitaine. Les habitans de Bourges paroissoient disposés à ouvrir leurs portes au roi d'Angleterre. Louis VII le prévint cependant ; il introduisit dans la ville une forte garnison, et Henri, voyant qu'il ne pouvoit s'en rendre maître, conclut avec Louis un armistice, qui devoit durer jusqu'au 13 janvier, fête de saint Hilaire ; après quoi il ramena son armée en Normandie. (1)

Déjà Henri II avoit pu apprendre que sa soumission sans réserve à Thomas Becket n'avoit point suffi pour acheter la paix. L'orgueilleux prélat, qui, durant son exil, avoit à plusieurs reprises lancé des excommunications contre les membres les plus distingués du clergé d'Angleterre, et qui avoit tancé le pape avec hauteur pour les avoir ou révoquées ou suspendues, ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse, qu'il voulut mettre à exécution ces sentences ecclésiastiques, et punir ainsi tous ceux qui avoient montré quelque déférence au roi. L'archevêque d'York, les évêques de Londres et de Salisbury furent déclarés excommuniés ; tout le clergé de Cantorbéry le fut également, toute l'Angleterre fut frappée d'un interdit. Chaque jour Becket sembloit prend

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 145.

à tâche de provoquer le roi par quelque nouvelle insulte. A la fête de Noël, enfin, il monta en chaire pour excommunier Nigel de Sackville, et Robert Brookes, qui tous deux étant vassaux immédiats de la couronne, ne pouvoient point être atteints par les tribunaux ecclésiastiques sans le consentement du roi. Henri II étoit à Bures près de Bayeux avec sa cour, lorsqu'il reçut cette nouvelle; il ne put plus contenir son indignation. « Ne se trouvera-t-il donc personne, s'écria-t-il, entre tant de « serviteurs que j'ai comblés de mes bienfaits, « qui me délivre de ce prêtre! » Ces mots ne furent pas prononcés en vain : quatre gentilshommes de sa suite, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard Le-Breton, et Réginald Fitz-Urse, se lièrent par serment, dans la nuit même qui suivit la fête de Noël, à venger leur roi. Peu d'heures avoient suffi pour porter à la cour la nouvelle de l'offense, peu d'heures suffirent pour reporter en Angleterre ses vengeurs. Le 29 décembre, ou le cinquième jour depuis que Becket avoit prononcé la dernière excommunication, ces quatre gentilshommes trouvèrent l'archevêque dans l'église de Canterbury; ils le provoquèrent de manière à s'attirer les paroles insultantes qu'il étoit toujours aisé de lui faire prononcer, et s'élançant alors sur lui, comme dans un mouvement

1170.

subit de colère, ils l'assommèrent au pied de l'autel. (1)

(1) *Vita sancti Thomæ quadripartita, præfixa ejus Epistolis.* Bruxelles, 1682, in-4°. — *Baronii Annales*, 1170, p. 625.

CHAPITRE XIX.

Louis VII excite les fils de Henri II contre leur père; fin de son règne 1171—1180.

LE meurtre de Thomas Becket, par les quatre gentilshommes normands qui s'empresèrent d'exécuter le vœu de leur roi, étoit un événement bien plus étrange dans le douzième siècle qu'il ne le pourroit être aujourd'hui. Nous n'avons plus une vénération si religieuse pour le clergé, ni une foi si entière dans le pouvoir de ses excommunications : nous jugeons Becket comme un homme, et non comme un Dieu ; nous partageons le ressentiment que devoit éprouver Henri II, pour des provocations si souvent répétées, et nous ne sommes pas très loin de nous réjouir, quand l'arrogant prélat porte la peine de son insolence. Peut-être Tracy et Fitz Urse, Morville et Le Breton ressentirent-ils aussi contre Becket une juste colère. Cependant l'enfer étoit à leurs yeux la conséquence immédiate, inévitable de l'excès qu'ils alloient commettre ; le meurtre d'un prélat, d'un saint, dans l'Église, devant l'autel, ne pouvoit se confondre à leurs yeux avec aucun autre crime,

avec aucune autre violence ; c'étoit un sacrilège que l'Église poursuivroit à jamais sur eux : les prêtres, dont l'office le plus habituel consistoit à délivrer le coupable de ses remords, prendroient à tâche, au contraire, d'aggraver sans cesse les leurs ; après les coups qu'ils alloient porter, ils ne trouveroient de repos ni dans leur conscience ni dans l'étendue de la chrétienté : le poids de l'excommunication qui les accableroit, leur causeroit de plus grandes terreurs que les plus effrayans des châtimens temporels.

Pour braver de pareils dangers, il falloit un motif surhumain, en quelque sorte, un motif supérieur à tous les petits calculs d'intérêt ou de faveur, un motif qui pût contrebalancer la religion elle-même, et qui permît à celui qui se devoit, de se glorifier de son sacrifice. Ce motif existoit en effet ; il étoit nouveau dans l'organisation sociale, mais il commençoit déjà à opérer dans toute son énergie ; et lors même que ses premiers effets étoient coupables, nous ne devons point lui refuser notre part d'estime. Tous les sentimens dévoués ont droit à notre sympathie : celui qui sacrifie son bien-être, sa sûreté, sa vie, à un intérêt qui n'est pas le sien, à un but tout-à-fait en dehors de lui, mérite d'être nommé généreux, même lorsqu'il s'égaré dans l'objet de son culte : l'égoïsme a un tel empire sur notre race, que nous ne nous ex-

posons point trop en accordant toujours notre intérêt ou notre admiration, à l'oubli de soi-même.

L'antiquité avoit mis en honneur le dévouement, le sacrifice de soi, à quelque chose de plus grand que soi, à quoi le citoyen se devoit tout entier ; quelque chose qui l'emportoit aux yeux de tous sur le repos, sur la fortune, sur la vie de chacun, sur ses affections les plus tendres, sur ses autres devoirs les plus sacrés. Ce quelque chose étoit la patrie, et du sentiment de patrie, l'antiquité avoit fait jaillir les plus hautes vertus ; mais au moyen âge, excepté dans quelques républiques qui venoient à peine de naître, le mot de patrie n'étoit qu'un débris d'une langue morte, et il n'avoit point de sens dans l'ordre des choses présentes.

Au douzième siècle un nouvel objet fut présenté à l'enthousiasme des caractères dévoués, un nouveau culte exigea et consacra les anciens sacrifices. Le seigneur, le prince, le roi, prirent la place de la patrie ; l'honneur enseigna au chevalier qu'il se devoit sans réserve au supérieur à qui il avoit donné sa foi ; le repos, la fortune, la vie, dûrent être joyeusement consacrés au plus grand bien de cet être qu'on élevoit au-dessus des objets terrestres ; tous les liens du sang, toutes les affections les plus tendres, devoient être brisés pour son avantage,

la conscience elle-même cessoit de se faire entendre quand le roi avoit parlé ; on nomma *fidélité*, ou dans le langage des chevaliers *féauté*, cette vertu nouvelle qui remplaça l'ancien patriotisme.

Avant l'établissement du système féodal, lorsque l'ordre social reposoit sur l'esclavage, aucune notion de *féauté* ne s'unissoit aux rapports des inférieurs avec les supérieurs ; entre le maître et le serf on trouvoit le mépris d'une part, la crainte de l'autre, la haine chez tous deux. Même après que l'esclavage eut fait place à un système moins avilissant pour l'homme, la *féauté* ne fut point le résultat des premiers contrats féodaux : ceux qui s'unissoient, et qui consentoient à se subordonner les uns aux autres pour leur défense mutuelle, se regardèrent d'abord avec quelque défiance, et songèrent plus à leurs propres intérêts qu'à ceux des chefs qu'ils s'engageoient à seconder. Il fallut que le temps eût couvert leurs liens de sa rouille vénérable, pour que les vassaux vissent dans la tenure féodale un culte à rendre plutôt qu'un marché à exécuter.

Ce n'est peut-être point avant le douzième siècle que l'on commença à considérer l'amour de ses supérieurs comme un devoir, et le dévouement à tous leurs intérêts comme une vertu ; mais quoiqu'il n'arrive pas souvent que les puissans réunissent les qualités les plus faites

pour inspirer de l'amour, on put bientôt s'apercevoir que ce qu'on nommoit *féauté* étoit dans la classe des sentimens naturels : les seigneurs ont besoin de peu de séduction pour gagner les cœurs ; celui qui peut faire beaucoup de mal semble bienveillant quand il ne nuit pas ; celui qui fait toujours trembler, confere déjà une faveur quand il sourit, et le maître qui n'inspire pas d'affection à ses valets, le prince qui n'est pas aimé de ses courtisans, doivent être d'un naturel bien odieux.

Lorsque l'affection, le dévouement, le culte pour la royauté, entrèrent dans le système féodal, les mœurs éprouvèrent une révolution qui, sur le tout, doit être considérée comme avantageuse ; les sentimens prirent la place des intérêts, et les vertus purent décider les actions publiques, de préférence au calcul. La féauté est alliée de près au patriotisme, tous deux se recommandent à notre admiration par une même générosité, tous deux peuvent inspirer un dévouement également sublime, tous deux donnent de l'héroïsme à la bravoure, tandis que celle-ci n'est qu'une qualité brutale, quand elle n'a que la défense de soi-même, le plaisir dans l'usage de ses forces, ou la vengeance pour objet. La féauté cependant dévie plus facilement que le patriotisme de la ligne de la morale. La patrie, comme être abstrait, n'a guère que des intérêts

généraux, son bien est le bien de tous; son utilité, c'est l'utilité commune, sur laquelle les lois elles-mêmes reposent, et le crime doit lui être dommageable, par la raison même qu'il est fatal à la société humaine; mais la féauté transporta à un individu ce dévouement que l'antiquité exigeoit envers une nation. Le chevalier dut sacrifier son bonheur, sa vie, sa famille, sa conscience aux intérêts de cet individu, peut-être à ses passions, et souvent en effet ce qu'il regardoit comme une vertu exaltée l'appela au crime. Les chevaliers normands qui massacrèrent Thomas Becket montrèrent où la fidélité pouvoit conduire, et dès lors les exemples fameux d'actions également généreuses et criminelles en même temps, n'ont pas manqué dans les monarchies, jusqu'à notre siècle, où une nouvelle philosophie s'est fait entendre, et s'est efforcée de flétrir le sacrifice de la morale à ce prétendu devoir d'un loyal sujet.

Quelque jugement qu'on porte sur les effets moraux de cette vertu du moyen âge, il est essentiel de ne jamais confondre le calcul et le dévouement. Avec leurs immenses moyens de séduction, les puissans ne manquent pas au besoin d'instrumens pour le crime. Si Henri II avoit cherché des sicaires pour se défaire de Thomas Becket, il en auroit trouvé, et aucun motif généreux ne se seroit allié au salaire de leur forfait.

On diroit que les rois ne veulent point, d'autre part, dégrader l'excès du dévouement en y joignant une récompense. L'héroïsme du crime est plus rare encore que tout autre héroïsme, et l'on ne verra guère la féauté triompher de tous les sentimens moraux, si les courtisans sont bien persuadés que lorsqu'ils auront sacrifié leur conscience pour servir un roi, ce roi les sacrifiera à leur tour. Or aucune leçon n'est plus fréquemment et plus fortement inculquée par l'histoire. La générosité royale ne va jamais jusqu'à compromettre le chef pour l'avantage du sujet ; on a vu quelquefois un roi se refuser à profiter d'un crime qui lui étoit utile ; mais s'il l'accepte, on ne l'a jamais vu, on ne le verra jamais ne pas en désavouer l'auteur. Henri II étoit un monarque généreux et puissant ; mais ni l'élévation de son caractère, ni l'affection qu'il ressentoit pour les quatre chevaliers normands qui l'avoient vengé, ne l'engagèrent à s'écarter de la conduite qui a toujours été suivie par tous les rois.

Il est vrai que Henri II sentoit vivement que les chevaliers qui, en secondant sa passion, avoient cru le servir, l'avoient, au contraire, précipité au milieu des dangers qu'il cherchoit à éviter. Il avoit trop de prudence, il connoissoit trop et son siècle et les prêtres ses adversaires, pour ne pas sentir que Thomas Becket,

1171. honoré comme un martyr, seroit après sa mort bien plus redoutable pour lui qu'il ne l'avoit été de son vivant. Au moment où il s'aperçut du départ des quatre gentilshommes qui avoient entendu son imprécation, il donna des ordres pour courir après eux et les lui ramener. Lorsqu'il apprit, au contraire, qu'il avoit été trop bien et trop rapidement servi par eux, il se livra au plus violent désespoir, et peut-être il prit soin de donner tout l'éclat possible à sa manifestation; il refusa pendant trois jours de prendre aucune nourriture; l'appartement où il s'étoit enfermé retentit de ses cris et de ses sanglots, et ses courtisans furent enfin obligés d'y pénétrer de force pour sauver sa vie.

La nouvelle du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, lorsqu'elle fut apportée en France, souleva tous les esprits contre le roi d'Angleterre. Louis VII, moins encore par politique que par sentiment, se hâta de témoigner son indignation : il écrivit au pape pour solliciter sa vengeance. « Qu'une justice plus sévère
« s'éveille, lui dit-il; que le glaive de saint
« Pierre sorte du fourreau, pour venger le
« martyr de Cantorbéry; car son sang eric de-
« vant l'Église tout entière, et c'est à l'Église
« tout entière qu'il demande satisfaction ». (1)

(1) *Ludovici Francor. regis ad Alexandr. Epistola.* — Hist. de France, T. XVI, p. 466.

L'archevêque de Sens écrivit en même temps au pape, pour accuser expressément du meurtre ce Henri, « non point roi d'Angleterre, « mais bien plutôt ennemi des Anglais, comme « de tout le corps de la chrétienté » (1). Thibaud, comte de Blois, qui se regardoit comme garant de l'archevêque qu'il avoit réconcilié au roi, écrivit avec plus de ressentiment encore, au pape en qui tous les souverains voyoient leur juge. « Cet agneau innocent, dit-il (désignant Becket par l'épithète qui sembloit la moins faite pour lui), cet agneau a donc souffert le martyre le lendemain du jour des Innocens; le sang du juste a été répandu sur « cet autel où l'on a coutume de répandre le sang « du Christ, pour nous servir de viatique. Les « chiens de la cour, les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre, ont levé leurs « mains coupables contre celui qui n'avoit « point commis de faute. » (2)

Pour se défendre contre ces imputations, Henri écrivit de son côté au pape, et sa lettre, eu égard à une situation si difficile, ne manque ni de franchise ni de dignité. « J'en prends Dieu « à témoin, dit-il; c'étoit par respect pour l'Église romaine, et par amour pour vous, que

(1) *Willelmi Senonens. archiep. ad Alexandr. Epistola.*
Hist. de France, T. XVI, p. 467.

(2) *Ibid.*, p. 468.

1171.

« selon votre demande j'avois accordé à Thomas,
 « archevêque de Cantorbéry, la paix et la pleine
 « possession de ses biens, et que je lui avois
 « permis de retourner en Angleterre avec un
 « cortége honorable; mais à son entrée, au lieu
 « des joies de la paix, il a porté avec lui le
 « glaive et l'incendie, il a compromis mon
 « royaume et ma couronne; il a excommunié
 « sans cause mes serviteurs. L'audace de cet
 « homme a lassé cependant ceux qu'il avoit
 « frappés, et d'autres encore en Angleterre; ils
 « se sont jetés sur lui, et ce que je ne puis dire
 « sans douleur, ils l'ont tué. Je crains que la
 « colère que j'avois tout récemment conçue con-
 « tre lui n'ait été la cause de ce forfait : aussi
 « j'atteste Dieu que je me sens gravement trou-
 « blé; mais je suis plus inquiet pour ma re-
 « nommée, que je ne redoute ma conscience.
 « Dans cette perplexité je demande à votre
 « sérénité de m'assister par un conseil salu-
 « taire. » (1)

Tandis que Guillaume, archevêque de Sens, frappoit d'interdit tous les pays de la domination du roi d'Angleterre en France, malgré les protestations et l'opposition de l'archevêque de Rouen (2), les évêques de Normandie écrivirent

(1) *Henrici Angliæ regis ad Alex. papam Epistola.* — Hist. de France, T. XVI, p. 470.

(2) *Ibid.*, p. 475-477.

rent au pape, pour rendre témoignage de l'innocence de leur roi, et de sa douleur (1). Il fallut un grand art dans Henri, un grand mélange de fermeté et de souplesse, pour désarmer l'indignation du pape, et éviter la sentence d'excommunication qui fut long-temps suspendue sur sa tête. Il obtint enfin que deux légats lui fussent envoyés, pour examiner la cause sur les lieux, et recevoir son serment. En même temps il prit un soin particulier pour empêcher que ses ennemis, et surtout des prêtres ou des moines, ne vinssent dans ses états d'Angleterre ou de Normandie, soulever ses sujets contre lui, et publier des anathèmes. Au commencement d'août il passa en Angleterre, pour s'y mettre mieux à l'abri des tentatives de la cour de Rome. (2)

Auparavant toutefois, et quel que fût le danger de sa situation, Henri II avoit continué à poursuivre ses projets d'agrandissement. Conan IV ou le petit, duc de Bretagne, étoit mort vers le milieu de février; Henri II en profita pour prendre possession de tout son héritage, au nom de Geoffroi son fils, qui avoit épousé la fille du duc; à cette occasion il força Eudon

(1) *Arnulphi Lexoviens. episcopi ad Alex. pap. Epistola* Hist. de France, T. XVI, p. 469.

(2) *Bened. Petroburg. Vita Henr. II*, p. 145, 146. — *Gerwasii Dorob.*, p. 135.

1171. de Porrhoet, qui lui disputoit encore la souveraineté de cette province, à se réfugier auprès du roi de France, et le vicomte de Léon, Guio-mark, à lui donner des gages de sa soumission (1). Après son retour en Angleterre Henri II ne déploya pas moins d'activité. Ce fut le moment qu'il choisit pour tenter la conquête de l'Irlande. Il débarqua dans cette île le 1^{er} novembre, et il la soumit avec une rapidité qui étonne d'autant plus, que dès lors les Irlandais ont fait preuve, pendant six siècles et demi, d'autant de bravoure que d'obstination, dans des combats toujours infructueux, pour recouvrer leur indépendance. (2)

1172. Les légats envoyés à Henri par la cour de Rome mettoient beaucoup de prix à conserver sous l'obédience d'Alexandre III un prince aussi puissant et aussi habile que le roi d'Angleterre; cependant ce ne fut qu'aux plus dures conditions qu'ils consentirent à le réconcilier à l'Église. Ils demandèrent de lui l'abolition des constitutions de Clarendon, et de toutes ces libertés de l'Église anglicane, pour lesquelles Henri II avoit si long-temps combattu; ils exigèrent le serment qu'il n'avoit point ordonné le meurtre

(1) *Chron. Britanic*, T. XII, p. 560. — *Roberti de Monte*, p. 314. — *Hist. de Bretagne*, Liv. V, p. 157, 158.

(2) Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.*, Liv. VII, p. 218. — *Hume's History*, ch. 9, p. 108.

de Becket, et qu'il en éprouvoit une profonde douleur; l'assurance qu'il refuseroit tout asile à ses meurtriers, dans tous ses états; la promesse, enfin, qu'il maintiendrait un certain nombre de chevaliers au service de la Terre-Sainte, et qu'après avoir rétabli l'ordre en Angleterre, il se rendroit lui-même en Syrie pour combattre les infidèles. Henri avoit déjà éprouvé combien le plus grand prince étoit foible lorsqu'il devoit lutter contre le clergé; il sentoit quel avantage le meurtre de Becket pourroit donner aux moines fanatiques qui auroient commis sion d'exciter contre lui ses peuples à la révolte; il prit donc le parti de se soumettre, et il fut réconcilié à l'Église, le jour de la fête de l'Ascension : la cérémonie en fut ensuite répétée à Avranches, au mois de septembre, dans un concile provincial. (1)

Les légats d'Alexandre III avoient eu la commission de terminer les différends de Henri II avec Louis VII, dans le cas seulement où le premier se soumettroit à l'Église. Louis VII, qui se sentoit supérieur à Henri II en dignité, mais inférieur en talent, en réputation et en puissance, éprouvoit contre lui une jalousie extrême, et ne savoit cependant comment motiver son res-

(1) *Baronii Annal.*, 1172, p. 638-640. — *Pagi critica*, p. 638. — *Concilia gen. Labbei*, T. X, p. 1457. *Concilium Abrincatense*.

1172.

sentiment. Il avoit considéré le meurtre de Becket comme un horrible sacrilège, et il avoit cherché à attirer la vengeance de l'Église sur la tête de Henri : toutefois dès que cette Église jugeoit à propos d'absoudre le roi d'Angleterre, il ne pouvoit s'obstiner à le condamner. Lorsque les légats lui demandèrent ses griefs, il n'en eut donc point d'autre à alléguer que le retard du couronnement de sa fille, femme de Henri au Court-Mantel. Le roi d'Angleterre, qui avoit fait faire cette cérémonie d'une manière précipitée, pour la dérober à la connoissance de Becket et de ceux qui auroient pu y mettre obstacle, n'avoit eu d'autre raison, pour ne pas faire couronner en même temps Marguerite de France, que son absence, et le danger qu'il y auroit eu à l'attendre. Comme il vouloit donner satisfaction à Louis, il consentit donc volontiers à faire couronner de nouveau les deux époux, à Winchester, par l'archevêque de Rouen, le 27 août 1172. (1)

Henri II, quoique forcé de renoncer au projet qu'il avoit formé depuis si long-temps de secouer le joug que les prêtres vouloient lui faire porter, voyoit cependant sous d'autres rapports la réussite de son ambition. Il avoit fait rechercher tous les titres des possessions de son aïeul

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 135. — *Bened. Petroburg.*, p. 146. — *Roberti de Monte*, p. 315.

Henri I^{er}, et il avoit recouvré toutes les terres, tous les fiefs, tous les droits régaliens dont les barons de Normandie s'étoient emparés depuis cette époque, déclarant qu'ils avoient été injustement usurpés sur sa couronne. Il avoit ainsi doublé ses revenus, et sa puissance étoit si affermie, que parmi cette fière noblesse, personne n'avoit osé résister à une mesure qui la dépouilloit (1). Il avoit inspiré assez de crainte à Raymond V, comte de Toulouse, pour engager ce puissant seigneur, le seul qui pût lui disputer la souveraineté du midi de la France, à lui faire hommage pour le comté de Toulouse, et à terminer ainsi les différends relatifs à la succession de Philippa, aïeule d'Éléonore (2). D'autre part, il avoit contracté une plus étroite alliance avec le roi Alphonse II, d'Aragon, qui, dans cette même année, venoit d'hériter du comté de Roussillon, et qui le joignoit au comté de Barcelonne, à la suzeraineté de la plupart des comtés de Septimanie, et au comté de Provence; de sorte que toutes les côtes de la mer Méditerranée lui appartenoient (3). Henri II, pour étendre également son influence dans la France impériale, rechercha l'alliance d'Humbert III, comte de Savoie, de

(1) *Roberti de Monte*, p. 315.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, chap. 48, p. 52.

(3) *Ibid.*, chap. 46, p. 50.

1172.

Maurienne et de Piémont, qui n'avoit point alors de fils, car Thomas qui lui succéda ne naquit qu'en 1177. Alix, ou Agnès, sa fille aînée, qui devoit être selon toute apparence son héritière, fut promise en mariage à Jean, le quatrième des fils de Henri. Tous les états de Savoie, de Maurienne et de Piémont devoient lui être assignés en dot, dans le cas où Humbert III n'auroit pas de fils. Dans le cas au contraire où il lui en naîtroit un, Alix de Savoie n'en porteroit pas moins à son mari la seigneurie de Chambéry, de Turin et des meilleures places de l'une et de l'autre province. Comme cette princesse n'avoit pas plus de dix ans, le mariage fut ajourné jusqu'à son adolescence, et dans l'intervalle elle mourut en 1174. Si les états de Savoie avoient encore été ajoutés à ceux que possédoit la maison d'Angleterre en France, Louis VII, réduit aux domaines de sa couronne, se seroit trouvé enfermé par son puissant rival, presque de tous les côtés. (1)

Cependant un mécontentement sourd régnoit dans tous les états de Henri II : la noblesse ne pouvoit lui pardonner la diminution de ses privilèges, et la perte de son indépendance. Le peuple, à qui l'on avoit persuadé que Thomas Becket

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 148. — Guichenon, *Hist. gén. de Savoie*, T. I, p. 240.

soit un saint et un martyr, et que des miracles journaliers opérés sur sa tombe attestoient son pouvoir dans le ciel, regardoit toujours Henri II comme son meurtrier. Éléonore d'Aquitaine, sa femme, loin de justifier la réputation de galanterie que lui avoit faite son divorce avec Louis VII, lui avoit été constamment, mais vainement fidèle. Henri II avoit de nombreuses maîtresses dont Éléonore étoit désespérément jalouse; elle avoit récemment fait enlever la plus célèbre de toutes, la belle Rosamonde, et l'avoit fait périr. Dès lors elle n'attendoit plus de pardon de son mari, et elle ne respiroit qu'une vengeance contre lui. Les fils qu'elle lui avoit donnés, tous également orgueilleux et impatiens de jouir du pouvoir, demandoient avec arrogance la domination des provinces dont ils portoient déjà les titres. Les rois, pour se mettre à l'abri des intrigues de leurs rivaux, et assurer leur succession, s'empressèrent souvent de décorer leurs enfans des marques de leur propre dignité; mais cette politique étoit toujours dangereuse; car les jeunes princes n'étoient pas plus tôt sortis de l'enfance, que les flatteurs qui les assiégeoient prenoient à tâche de leur persuader qu'ils éprouvoient une injustice, dès que leur père retenoit les revenus, les forteresses, les pouvoirs dont il leur avoit abandonné les titres. Henri au

Court-Mantel, fils aîné du roi d'Angleterre, étoit né le 28 février 1155 : il n'étoit donc pas encore âgé de dix-huit ans ; mais depuis qu'il avoit été couronné et consacré, il se croyoit seul en droit de gouverner le royaume. Comme roi, fils de roi, il se disoit avec orgueil supérieur à son père, qui n'étoit qu'un roi fils de comte. Richard, son frère, prétendoit de même régner sur l'Aquitaine, dont son père l'avoit nommé duc ; Geoffroi, le troisième, n'avoit pas moins de prétentions sur la Bretagne, et peut-être étoient-elles mieux fondées, puisque cette province ne faisoit point partie de l'héritage paternel, et qu'elle appartenoit à la femme qui lui étoit promise. Toutefois il montrait une étrange arrogance lorsqu'il vouloit secouer l'autorité paternelle, à l'âge de moins de quatorze ans. Tous ces projets ambitieux fermentoient dans les cœurs des princes anglais, à l'insu de Henri II, lorsque Louis VII lui demanda de permettre à son fils aîné de lui amener à Paris sa fille Marguerite qu'il désiroit revoir. La grâce fut accordée, les deux jeunes époux vinrent partager les fêtes de la cour de France ; mais Louis fit un indigne usage de l'indulgence de Henri ; il séduisit son fils ; il lui conseilla, au mépris du droit des pères et de l'intérêt des rois, de demander la souveraineté ou de l'Angleterre,

ou de la Normandie, et il lui offrit un asile en France, et l'appui de ses armes, pour faire valoir d'aussi injustes réclamations. (1) 1172.

A son retour de Paris, où il n'avoit séjourné que fort peu de temps, Henri au Court-Mantel adressa à son père la demande dont il étoit convenu avec le roi de France. Le monarque refusa avec fermeté de se dépouiller, et son fils dissimula. Il l'accompagna à Montferrand-d'Auvergne, où Henri eut une conférence au mois de janvier avec Humbert III de Savoie, relativement au mariage projeté pour le quatrième des princes anglais (2). Il le suivit encore à Limoges, où Henri II réconcilia le comte de Toulouse avec Alphonse II d'Aragon, et reçut le 12 février l'hommage du premier. Ce fut à l'occasion de cet hommage que Henri II reçut enfin quelque avis du danger qui le menaçoit dans sa famille. Le vassal faisoit serment entre les mains de son seigneur, de lui révéler tout complot formé contre lui qui viendrait à sa connoissance. Raymond V, qu'Éléonore et ses enfans avoient fait solliciter pour entrer dans leur conspiration, déclara, lorsque Henri II lui fit répéter ce serment, qu'il connoissoit en effet un complot, et il invita le 1173.

(1) *Gervasiü Dorobern. Chr.*, p. 136. — *Bened. Petroburg.*, p. 148. — *Roberti de Monte*, p. 316.

(2) *Bened. Petrob.*, p. 148. — *Radulphi de Diceto*, p. 190. — *Roberti de Monte*, p. 314.

1173.

roi d'Angleterre à s'assurer des garnisons de ses principales places en Aquitaine (1). Cet avertissement fut suivi de près par l'explosion. Humbert de Savoie avoit demandé un apanage pour son gendre futur, et le roi d'Angleterre avoit désigné les trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirebel, comme devant appartenir au prince Jean. Henri au Court-Mantel refusa opiniâtrément de souscrire à cette donation, et comme il reprenoit avec son père le chemin de la Normandie, il le quitta brusquement à Chinon, le 8 mars, et vint chercher un asile auprès du roi de France. (2)

Tandis que Henri II, alarmé de cette fuite, se hâtoit de mettre en état de défense les places frontières de Normandie, et surtout Gisors, Éléonore qu'il avoit laissée en Guienne, faisoit partir ses deux autres fils, Richard et Geoffroi pour Paris, où ils devoient se joindre à leur frère, et le seconder dans sa rébellion. Elle se préparoit à les suivre, lorsqu'elle fut arrêtée sous un habit d'homme, et retenue dans une étroite captivité. (3)

(1) *Gaufredi Vosiensis*, T. XII, p. 443. L'hommage du comte de Toulouse au roi d'Angleterre offensa vivement le roi de France. (Voyez la Collection des Lettres, T. XVI, p. 159 et suiv.)

(2) *Bened. Petroburg.*, p. 150.

(3) *Gervasiü Dorobern.*, p. 137. — *Radulfi Coggeshale Chron. Anglican*, p. 219.

Louis VII reçut gracieusement les fils de son voisin qui se révoltoient contre leur père; il reconnut leurs prétentions, quoiqu'elles ne pussent être fondées sur aucun droit. Il admit comme un principe, en opposition avec la pratique de sa famille et la sienne propre, qu'un père qui faisoit couronner son fils abdiquoit la royauté, et n'avoit plus de droit à régner. Il interrompit des ambassadeurs que Henri II lui avoit envoyés, en leur déclarant qu'il ne reconnoissoit point d'autre roi d'Angleterre que celui qui étoit auprès de lui; et que puisque l'ancien avoit résigné le royaume à son fils, il devoit désormais être considéré comme mort (1). Il présenta les fils de Henri aux grands de la France, en leur demandant de les défendre; et il jura en même temps qu'il ne les abandonneroit point, et ne feroit point la paix sans les y comprendre. Les grands vassaux limitrophes de l'une et de l'autre domination, que Louis VII avoit engagés à promettre leurs secours aux princes anglais, traitèrent ensuite séparément avec Henri au Court-Mantel, pour le prix qu'ils demandoient en retour de leur assistance; chacun prétendoit à de vastes fiefs, ou à des sommes considérables. Le comté de Kent fut promis par le jeune roi à Philippe, comte de Flandre; celui de Mortain en Normandie, à son frère Matthieu,

(1) *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 115.

1173.

comte de Boulogne; le château d'Amboise à Thibaud, comte de Blois, et chacun des moindres chefs obtint à son tour la promesse d'une récompense proportionnée à son pouvoir. (1)

Parmi les causes qui exposent les monarchies à des guerres civiles plus fréquentes qu'elles ne le sont dans les autres formes de gouvernement, il faut compter l'espèce de sauvegarde qu'un prince du sang donne à un parti en marchant à sa tête. Les rois se déterminent rarement à punir comme des traîtres ceux qui ont porté les armes pour la défense de leurs frères ou de leurs fils. Il importe fort peu, en général, au citoyen, que l'apanage de tel prince soit augmenté, que sa participation au pouvoir soit plus ou moins considérable; mais sous ce prétexte, que l'opinion dans les monarchies admet comme légitime, tous les nobles mécontents, tous ceux dont l'ambition n'est pas satisfaite se précipitent avec joie dans les guerres civiles, espérant que le désordre leur offrira quelque chance d'avancement. Quelque révoltante que fût la prétention des princes d'Angleterre de se partager l'héritage d'un monarque vivant, ils trouvèrent des partisans dans presque toutes celles des provinces de France qui faisoient alors partie de la monarchie anglaise. La liste des gentilshommes

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 137.

qui se déclarèrent pour les fils du roi comprend les noms les plus illustres de la noblesse française. Chacun d'eux fortifia son château, chercha à l'approvisionnement, et traita en ennemi tout le pays voisin ; en sorte que toutes les provinces furent à la fois en proie au pillage et à l'incendie. D'autre part, les ennemis que les jeunes princes avoient appelés contre leur patrie, entroient de tous côtés dans le domaine du vieux Henri. Guillaume, roi d'Écosse, avec son frère David, envahissoit l'Angleterre septentrionale ; les comtes de Flandre et de Boulogne pénétroient en Normandie, où le second cependant fut tué au siège de Driencourt, et Louis VII vint au mois de juin mettre le siège devant Verneuil. (1)

Henri étoit à Rouen lorsqu'il reçut à la fois toutes ces nouvelles désastreuses ; et quoique abandonné par des hommes qu'il avoit comblés de bienfaits, il ne se plaignit point, il n'accusa personne, et il chercha seulement à rassurer par son air riant ceux qui lui étoient demeurés fidèles. Tandis qu'il se voyoit trahi par ceux qui avoient ouvertement levé l'étendard de la révolte, il n'avoit guère moins à se plaindre

(1) *Guillelmi Neubrigens. de rebus Anglicis*, Lib. II, p. 114. — *Gervasiù Dorobern.*, p. 137. — *Benedicti Petroburgens.*, p. 151. — *Radulfi de Diceto*, p. 191. — *Roberti de Monte*, p. 516.

1173.

de plusieurs seigneurs qui n'avoient soutenu un siège de quelques jours dans leurs châteaux, que pour se donner le droit de transiger avec ses ennemis, après cette défense simulée. Il sentoit qu'il ne pouvoit plus se fier à aucun de ceux qui l'approchoient ; il résolut donc d'employer ses trésors qui étoient encore intacts, à solder de ces soldats aventuriers qui tout récemment s'étoient multipliés en France et en Angleterre. Ceux-ci faisoient la guerre par métier, non par devoir, et ils commençoient à changer tout le système militaire, aussi-bien que la politique des princes. Ils avoient surtout trouvé de l'emploi durant les guerres civiles du roi Étienne, qui avoit accordé toute sa confiance à Guillaume d'Ypres, l'un de leurs principaux chefs. On les nommoit *Brabançons*, d'après le pays qui en avoit fourni le plus grand nombre ; *routiers*, *ruptuarii*, parce qu'on les trouvoit *rompus* ou débandés quand on les engageoit ; *cotterets*, d'après les couteaux dont ils étoient armés. On les détestoit, on les méprisoit ; mais dans les combats on étoit forcé de reconnoître leur supériorité sur les milices féodales. Henri II, en ayant pris environ dix mille à sa solde, s'avança du côté de Verneuil que Louis VII assiégeoit depuis un mois. (1)

Cette ville, pressée par les attaques du roi des

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 155.

Français, avoit déjà capitulé ; elle s'étoit engagée à ouvrir ses portes le troisième jour, si elle n'étoit pas secourue auparavant. Le 9 août étoit fixé pour sa reddition ; mais Henri approchoit avec des forces supérieures, et Louis se voyoit sur le point de perdre le fruit de ses longs travaux. Il fit alors ce qu'on a vu faire plus d'une fois à des personnages célébrés pour leur loyauté. Se reprochant d'avoir été jusqu'alors dupe de sa probité même, il passa tout à coup à un manque de foi dont des hommes auparavant moins probes auroient rougi. Louis VII arrêta l'armée qui venoit au secours de Verneuil, par de feintes négociations : ayant ainsi atteint le terme fatal, il força les habitans, dont il tenoit entre ses mains les otages, à lui livrer leur ville. Alors, sans respecter la capitulation qu'il avoit jurée, il fit mettre le feu aux maisons, et il entraîna hors des murs les bourgeois chargés de liens. Il se flattoit d'avoir le temps de s'échapper avec son armée, tandis que Henri II, auquel il avoit demandé une conférence, l'attendoit dans le champ choisi pour leur entretien. Des tourbillons de flamme et de fumée que le monarque anglais vit s'élever de Verneuil, lui apprirent cependant qu'il avoit été joué. (1)

Mais la trahison à laquelle Louis VII étoit

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 154.

1173. descendu lui fut presque aussi fatale qu'aux bourgeois de Verneuil. Il faisoit retirer ses troupes avec précipitation ; leur marche accélérée , qui sembloit une fuite , leur fit concevoir l'idée la plus redoutable des ennemis qu'ils évitoient ainsi. Henri II ayant aussitôt commencé à les poursuivre , les atteignit avant la fin de cette même journée du 3 août , lorsque la rapidité de leur retraite les avoit déjà jetés dans un extrême désordre. Les Anglais étoient animés par la soif de la vengeance ; les Français sentoient le poids de la honte qu'ils avoient encourue par leur tromperie et par leur départ ; au lieu de se défendre ils ne surent que fuir , et leur déroute fut désastreuse. (1)

A dater de la déroute des Français à Verneuil , Henri II eut des succès presque constans contre tous ses ennemis ; après avoir battu en Bretagne le comte de Chester et Raoul de Fougères , il les fit prisonniers dans la tour de Dol , où ils s'étoient réfugiés. Son oncle , le comte de Cornouailles , chargé par lui de réduire la ville de Leicester qui s'étoit révoltée , s'en rendit maître en même temps. Toujours empressé à faire la paix , Henri eut , le 24 septembre , une conférence à Gisors avec Louis VII ; mais il ne put lui faire accepter les offres brillantes qu'il faisoit à ses fils ; il consentoit à donner à chacun

(1) *ened. Petroburg.* , p. 155.

d'eux des châteaux forts pour sa sûreté, et à les faire jouir de la moitié des revenus du royaume ou des duchés dont ils portoient le titre. Louis n'avoit demandé cette conférence que pour distraire Henri II des préparatifs que Henri au Court-Mantel faisoit en Flandre, d'accord avec le comte Philippe. Le jeune prince, qui comptoit sur de nombreux partisans en Angleterre, avoit rassemblé une armée de dix mille hommes, avec laquelle il vouloit faire une descente dans ce royaume. Le comte Robert de Leicester débarqua avec cette armée près d'un château nommé *Fremingham* : toute la contrée sembloit frappée de terreur ; mais Réginald, comte de Cornouailles, oncle du roi, accourut à la rencontre des ennemis : il les défit, et le ressentiment des Anglais contre les Flamands qui avoient suivi Leicester étoit si grand, qu'ils ne firent de quartier à pas un d'entre eux : le comte lui-même demeura prisonnier. (1)

Dans toutes ses précédentes guerres contre l'Angleterre Louis VII s'étoit laissé décourager par ses premières défaites, ou même par le peu d'importance de ses succès ; mais son alliance avec les fils de Henri lui inspira bien plus d'obstination : peut-être en effet, pour le salut de

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 157. — *Gervasii Dorobern.*, p. 137. — *Guillelmi Neubrig.*, Lib. II, p. 115.

1174.

sa petite monarchie, resserrée de tous les côtés entre les vastes états de son puissant vassal, ne devoit-il pas laisser échapper l'occasion où les forces de ce vassal se retournoient contre lui-même. Il demanda, il est vrai, une trêve au commencement de l'année 1174, depuis le 13 janvier jusqu'au jour de Pâques; mais ce n'étoit qu'une suspension d'armes religieuse, destinée de part et d'autre aux actes de dévotion du carême (1). Pendant sa durée, chaque prince faisoit de son côté de nouveaux préparatifs de guerre. Louis VII. et Philippe, comte de Flandre, envoioient des troupes en Angleterre pour y seconder le roi d'Écosse, tandis que Henri II épuisoit ses trésors pour recruter l'armée de mercenaires dans laquelle il avoit mis toute sa confiance. (2)

Henri II avoit passé l'hiver à Caen, et au printemps il en partit avec son armée pour faire rentrer dans le devoir les provinces de l'Anjou et de l'Aquitaine. Il prit de vive force les villes de Saintes et d'Ancenis, avec un grand nombre de moindres châteaux et de forteresses, et il punit les habitans du Poitou et de l'Anjou, en dévastant cruellement leurs campagnes. Mais

(1) *Gervasii Dorobern.*, p. 138.

(2) *Guillelmi Neubrig.*, Lib. II, p. 116. — *Gervasii Dorobern.*, p. 138. — *Benad. Petroburg.*, p. 158.

comme de là il revenoit vers la Normandie, menacée par Louis VII, il apprit que Henri au Court-Mantel se préparoit à s'embarquer à Gavelines avec Philippe de Flandre, et une armée considérable que lui avoit fournie le roi français. L'Angleterre, quoique moins étendue et moins puissante que les provinces qu'il possédoit en France, étoit cependant en quelque sorte sa forteresse et son lieu de refuge; il résolut de s'y trouver plus tôt encore que ses ennemis. Il se rendit en hâte à Barfleur, et s'y embarqua avec ses Brabançons, conduisant avec lui ses prisonniers qu'il n'osoit pas perdre de vue; savoir, les comtes de Leicester et de Chester, et les deux reines, sa femme et sa belle-fille. Il prit terre à Southampton le lendemain 8 juillet; et après avoir mis ses prisonniers sous une sûre garde, il résolut de se concilier l'affection populaire et celle du clergé, en se soumettant à une pénitence qui plus qu'aucune autre devoit humilier sa fierté.

Tandis que la noblesse avoit en tous lieux pris les armes contre lui, presque tous les évêques d'Angleterre et de Normandie lui étoient demeurés fidèles; mais il savoit que le bas clergé, les moines et le peuple, le regardoient toujours comme l'assassin de Thomas Becket, et qu'il lui falloit reconquérir l'opinion publique avant de gagner des batailles. Il se rendit donc à Cantor-

1174. béry pour se concilier , par un acte solennel ,
l'affection du clergé et des dévots. « Le vendredi
« 10 juillet , dit Gervais , moine de Cantorbéry ,
« contemporain et présent à la scène qu'il ra-
« conte , Henri revêtu seulement d'une robe
« de laine , et les pieds nus , partit de l'église
« de Saint-Dunstan , qui est bâtie assez loin de
« la ville. Arrivé au pied de la tombe de saint
« Thomas , il s'y prosterna long-temps dévo-
« tement , et il y fut , de sa propre volonté ,
« battu de verges par tous les évêques , abbés et
« moines de l'église du Christ qui étoient pré-
« sents. Il persévéra dans ses oraisons auprès du
« saint martyr pendant tout ce jour et toute la
« nuit suivante ; il ne prit point de nourri-
« ture , il ne sortit point de l'église pour au-
« cuns besoins de la nature ; mais tel qu'il étoit
« venu , tel il resta , sans permettre qu'on mît
« sous ses genoux aucun tapis , ou aucune chose
« de ce genre. Après matines , il fit le tour des
« autels de l'église supérieure et des corps saints
« qui y sont enterrés ; puis il revint au caveau
« de saint Thomas. Lorsque enfin le soleil du sa-
« medi commença à luire , il demanda et en-
« tendit la messe ; puis ayant bu de l'eau bénite
« du martyr , et en ayant rempli son flacon , il
« partit joyeusement de Cantorbéry , et arriva
« à Londres le dimanche suivant. » (1)

(1) *Gervasii Dorobernensis*, p. 158.

Peut-être ce qu'il y avoit de plus humiliant dans cette cérémonie, étoit-il allégé dans le cœur de Henri par un sentiment réel de componction et de piété; peut-être croyoit-il seulement qu'un roi ne fait que son devoir en se soumettant à l'opinion publique par laquelle il règne, et dont il doit être l'organe; toujours éprouva-t-il bientôt que cette opinion alors toute superstitieuse, et qui exigeoit une réparation solennelle envers l'Église, lui sut gré d'un abaissement qu'aujourd'hui elle regarderoit comme une ignominie. L'Angleterre se réconcilia à son roi, dès qu'elle crut que Becket lui avoit pardonné: elle jugea même que celui-ci avoit donné une preuve éclatante de ce qu'il recevoit en grâce son ancien protecteur, lorsqu'elle apprit que le jour où Henri se prosternoit devant la tombe de l'archevêque, le roi Guillaume d'Ecosse qui envahissoit l'Angleterre avec une armée nombreuse, mais indisciplinée, avoit été fait prisonnier. Henri ne perdit point de temps pour mettre à profit un si grand événement; il s'avança vers le nord avec son armée, recevant en chemin la soumission de ses principaux ennemis, et mettant des garnisons dans leurs châteaux. Les soldats français et flamands, abandonnés de ceux qui les avoient appelés à leur secours, furent trop heureux de capituler

1174. sous condition qu'ils seroient transportés sur le continent. (1)

Lorsque Louis VII avoit appris le départ de Henri II pour l'Angleterre, il avoit rappelé de Gravelines Henri au Court-Mantel, qu'il jugeoit bien ne pouvoir plus avoir de succès dans son débarquement; et avec toute l'armée qui avoit d'abord été destinée à passer dans cette île, il avoit entrepris le siège de Rouen. Quoique cette armée composée d'Anglais, de Français et de Flamands, fût une des plus nombreuses qu'on eût vues depuis long-temps en Europe, elle ne se trouva point suffisante pour attaquer de tous les côtés à la fois cette grande ville; elle ne put couvrir qu'un tiers de son enceinte, et elle laissa libre la navigation de la rivière, le pont, et la communication avec la campagne. Louis VII crut pouvoir profiter d'une autre manière de la supériorité en nombre de ses soldats, en dirigeant son attaque sur un seul point; mais en la faisant renouveler sans cesse par des troupes fraîches, jusqu'à ce que les assiégés tombassent d'épuisement. Les trois divisions de l'armée devoient donner l'assaut chacune à son tour pendant huit heures; et le combat devoit se

(1) *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 116. — *Gervasii Dorobern.*, p. 138. — *Bened. Petroburg.*, p. 159. — *Radulfi de Diceto*, p. 195. — *Roberti de Monte*, p. 318.

prolonger plusieurs jours sans rémission. Mais les habitans de Rouen ayant éventé le stratagème de leurs ennemis, se partagèrent de même en trois corps, pour la défense de leur ville, et toutes les huit heures ils opposèrent des troupes fraîches aux assaillans.

1174.

Sur ces entrefaites arriva le 10 août, jour de Saint-Laurent, et Louis VII qui avoit pour ce saint une dévotion particulière, fit publier une suspension d'armes, que les habitans de Rouen acceptèrent avec joie. Mais le comte de Flandre ayant remarqué que pendant ce jour de repos on entendoit des chants et des danses dans l'intérieur de la ville, tandis qu'une partie de la jeunesse s'exerçoit hors des murs et le long du fleuve, à une espèce de tournoi, proposa de surprendre les assiégés, au mépris de la parole donnée. Louis se refusa d'abord à cette perfidie; mais il se laissa entraîner par les instances des seigneurs de sa cour; des ordres furent donnés à tous les chevaliers de s'armer dans leur tente, et de se préparer à l'assaut. Pendant ce temps un prêtre de Rouen étoit monté par désœuvrement au haut d'un clocher, et contemploit de là l'armée ennemie; il remarqua le mouvement nouveau dont elle étoit agitée; il comprit que tout se préparoit pour une attaque, et il sonna lui-même le beffroi. L'alarme fut donnée à temps pour rappeler les guerriers de leur tour-

1174.

noi, les murailles se garnirent de défenseurs au moment même où les assaillans s'en approchèrent, et les Français repoussés (après une attaque furieuse, n'en remportèrent que la honte de leur mauvaise foi. (1)

De son côté, Henri II ayant eu moins d'un mois rétabli ses affaires en Angleterre, s'étoit embarqué à Portsmouth avec ses Brabançons, et un millier de Gallois qu'il avoit pris à son service. Il prit terre à Barfleur le 8 août; il enferma à Falaise ses prisonniers, le roi d'Écosse, et les comtes de Leicester et de Chester, dont il n'osoit se séparer; et le 11 août, lendemain de la fête de Saint-Laurent, il fit son entrée à Rouen. Aussitôt, pour annoncer qu'il ne vouloit plus se tenir sur la défensive, il fit ouvrir les portes et combler les fossés, et il donna ordre à ses troupes de se préparer à une attaque sur le camp français. Le lendemain Louis VII lui envoya l'archevêque de Sens et le comte Thibaud de Blois pour lui demander une suspension d'armes; et pendant qu'on négocioit, il retira son armée avec une grande précipitation hors des frontières de Normandie; en même temps il donna à Henri II rendez-vous à Gisors, pour y conclure une paix définitive.

(1) *Guillelmi Neubrigensis de rebus Angliæ*, Lib. II, p. 117. — *Gervasii Dorobern.*, p. 158. — *Bened. Petroburg.*, p. 159, 160.

Les deux monarques ne purent point s'accorder à Gisors, mais ils convinrent d'un autre rendez-vous, pour le 29 septembre, à Montlouis, entre Tours et Amboise, et Louis s'engagea à ne point donner jusqu'alors de secours à Richard, duc d'Aquitaine, que son père se proposoit d'attaquer. En abandonnant ainsi un des membres de la ligue, le roi de France entraînait la dissolution. En effet Richard se soumit à son père le 23 septembre, et toute l'Aquitaine rentra dans le devoir. Six jours après, aux conférences de Montlouis, le jeune roi Henri au Court-Mantel, et Geoffroi, duc de Bretagne, se soumirent également à leur père, qui, en leur considération, consentit à pardonner à tous les rebelles, et qui accorda à chacun de ses fils deux châteaux pour leur sûreté, et un revenu assez considérable. Louis VII dans cette guerre n'avoit été que l'auxiliaire des princes anglais; il n'avoit point de griefs personnels à faire valoir, et dans la pacification, il paroît qu'il ne demanda point d'avantages pour lui-même. (1)

1174.

Après une guerre civile aussi acharnée, et qui avoit désolé une aussi grande partie de la

1175.

(1) *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 117, 118. — *Gervasii Dorobern.*, p. 158. — *Bened. Petroburg. Vita Henrici II*, p. 160, 161. — *Radulfi de Diceto*, p. 196, 197. — *Roberti de Monte*, p. 318.

1175.

France, car la moitié de la France reconnoissoit alors l'autorité du monarque anglais; il fallut un temps assez long pour rétablir l'ordre dans les provinces. Henri II exigeoit que tous les châteaux fussent remis dans l'état où ils se trouvoient, quinze jours avant que la guerre eût éclaté. Pendant qu'il faisoit désarmer sous ses yeux ceux de la Normandie et de l'Anjou, il chargeoit son fils Richard de faire exécuter la même opération en Aquitaine, et Geoffroi en Bretagne. Quant à Henri au Court-Mantel, qu'il avoit laissé à Rouen, il avoit lieu de soupçonner que ce jeune prince étoit toujours livré aux intrigues secrètes du roi de France. Henri II avoit eu à Gisors, le 24 février, une entrevue toute pacifique avec Louis VII; mais ce monarque, qui avoit renoncé à la guerre, ne pouvoit contenir la jalousie que lui inspiroit son redoutable vassal. Il avoit persuadé au jeune Henri que son père ne vouloit le conduire en Angleterre que pour le jeter dans une prison: aussi lorsque, au milieu du carême, celui-ci fit au jeune homme la proposition de l'accompagner, le prince s'y refusa avec beaucoup d'effroi. Ce qui ajoutoit à ses soupçons, c'est que Henri, qui avoit reçu l'hommage de ses deux plus jeunes frères, avoit refusé le sien, sous prétexte qu'étant roi lui-même il ne devoit pas humilier la dignité royale. Aucun dessein sem-

blable n'étoit cependant entré dans le cœur de Henri ; il s'efforça de regagner la confiance de son fils , en lui montrant beaucoup d'affection ; il consentit , pour le tranquilliser , à recevoir son hommage-lige , parce que dans cette cérémonie , tandis que le vassal juroit fidélité , le seigneur juroit protection ; il lui permit ensuite d'aller faire une courte visite au roi de France , destinée à dire adieu à son beau-père ; puis il s'embarqua avec lui le 10 mai pour l'Angleterre (1). Il n'avoit pas pardonné de même à Éléonore , la mère des jeunes princes : il la retenoit toujours captive , et l'on croyoit même qu'il songeoit à se divorcer d'avec elle. (2)

Vers cette époque Louis VII , à mesure qu'il avançoit en âge , tenoit une place toujours moins importante sur la scène du monde. Son frère Henri , archevêque de Reims , étant mort en 1176 , il pourvut de cet archevêché Guillaume , frère de sa femme et des comtes de Blois et de Champagne , qui auparavant étoit archevêque de Sens , et qui dès lors eut la plus grande part au gouvernement du royaume (3). Vers le même temps Louis VII donna le consentement royal à l'institution d'une commune à Auxerre.

(1) *Bened. Petroburg.* , p. 162. — *Radulfi de Diceto* , p. 198. — *Roberti de Monte* , p. 319.

(2) *Gervasii Dorobern.* , p. 139.

(3) *Bened. Petroburg.* , p. 166. — *Gervasii Dorobern.* , p. 139.

1176.

Cette ville relevoit en partie du comte, en partie de l'évêque, et le comte avoit accordé à prix d'argent les privilèges que lui avoient demandé les bourgeois, et que le roi avoit confirmés. Mais l'évêque réclama contre l'établissement de cette commune, comme contraire aux droits de son Église. Louis VII commençoit à considérer les communes dans les seigneuries de ses barons, comme les villes impériales étoient considérées dans l'empire; c'étoient des corps nouveaux qui se plaçoient immédiatement sous sa protection, qui correspondoient avec lui, et qui lui payoient des redevances. « Il réputoit siennes, dit un ancien auteur, toutes les villes où il y avoit une commune, et il se plaignit que l'évêque voulût ôter à lui et à ses successeurs la ville d'Auxerre. » Cependant il consentit à examiner les titres de ce prélat, et quand il les trouva appuyés d'une grosse somme d'argent, quand il écouta surtout ses conseillers, également gagnés par des présens, non seulement il révoqua le privilège qu'il avoit accordé aux bourgeois, mais il en accorda un tout contraire à l'évêque, par lequel il s'engageoit à ne jamais laisser établir de commune à Auxerre, sans le consentement de l'Église. (1)

La partie de la France qui appartenoit au roi d'Angleterre éprouvoit plus de troubles;

* (1) *Historia episcop. Autissiodor.*, T. XII, p. 304.

Henri au Court-Mantel étoit auprès de son père en Angleterre ; mais la cour du vieux roi lui sembloit une prison , et il sollicitoit sans cesse la permission de repasser sur le continent. Il prétendoit avoir fait le vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice , et il assuroit que sa conscience étoit engagée à l'accomplir. Il recevoit la nouvelle du soulèvement des barons de l'Aquitaine et de la Gascogne contre son frère Richard , et il languissoit de se rendre là où il trouveroit des combats. Les fils de Henri II n'avoient appris ni à respecter les lois de l'état , ni à obéir à leur père ; mais ils réunissoient toutes les qualités brillantes qui constituoient alors le parfait chevalier. Leur bravoure personnelle , leur adresse dans tous les exercices du corps , les mettoient au-dessus de tous les jeunes gens de leur âge ; et Henri l'emportoit encore sur ses frères en élégance de manières et en libéralité. Il avoit été élevé par Bertrand de Born , sire de Hautefort , le meilleur chevalier de l'Aquitaine , et en même temps l'un des plus brillans troubadour de la langue provençale. Le Dante rencontra , nous dit-il , ce seigneur dans l'enfer , portant sa tête à la main , et puni pour avoir armé le fils contre le père (1). En effet le sire de Hautefort sem-

(1) Io vidi certo, ed ancor par ch'io l'veggia
Un busto senza capo andar, si come

1176. bloit n'avoir d'autre plaisir que d'exciter les jeunes princes à la guerre, et les sirventes qui nous sont restés de lui respirent une ardeur belliqueuse qu'aucun autre poète n'a égalée. (1)

Henri au Court-Mantel obtint enfin la permission de quitter l'Angleterre, qu'il sollicitoit sous divers prétextes, et il en profita d'abord pour aller voir le roi de France, son beau-père, qui prenoit constamment à tâche de l'écarter de ses devoirs. De là il revint à Poitiers, où il fut bientôt entouré de tous les mêmes factieux qui l'avoient secondé dans sa précédente révolte, et qui désiroient l'amener à recommencer les hostilités. Un secrétaire, cependant, qui lui avoit été donné par son père, le surveilloit, et rendoit compte au vieux roi de ses menées. Quelqu'une des lettres de ce secrétaire fut interceptée. Il semble que Henri au Court-Mantel reconnut dès lors qu'il devoit renoncer à ses projets; mais il en ressentit d'autant plus de rage contre son serviteur qui l'avoit trahi. Il

Andavan gli altri della trista greggia.
 E'l capo tronco tenea per le chiome
 Per una mano a guisa di lanterna.

 Sappi ch' io son Beltram dal Bornio, quelli
 Che dridi al re Giovane i mai consigli.

DANTE, *Inferno*. XXVIII, v. 118-142.

Benvenuti Imoliensis Comment. in Dantis comediam; Antiq. ital., T. I, p. 1125.

(1) *Littérature du midi*, T. I, p. 150.

vouloit le faire pendre, ou le faire écorcher vivant, pour le punir de ce qu'il appeloit un crime de haute trahison. L'évêque de Poitiers ne réussit à sauver sa vie qu'en représentant qu'il étoit clerc, et que des juges séculiers ne pouvoient prononcer sur sa tête. Henri consentit enfin à le renvoyer à son père; mais il voulut que de Poitiers jusqu'à Barfleur il fût conduit les mains liées derrière le dos, et les épaules nues, et que ses gardiens lui donnassent le fouet dans toutes les villes qu'il traverseroit. (1)

Richard-Cœur-de-Lion, second fils de Henri II, auquel il avoit donné le gouvernement de l'Aquitaine, n'étoit ni moins prodigue ni moins brave que son aîné; mais il étoit plus emporté, plus arrogant, et son joug en devenoit insupportable. Tous les seigneurs de l'Aquitaine avoient éprouvé à leur tour ses injustices, ses caprices et ses vexations : leur patience se lassa, et ils se soulevèrent enfin de toutes parts en 1176. Wolgrin, fils de Guillaume IV, comte d'Angoulême, se mit à leur tête : il prit à sa solde un grand nombre de Brabançons, qui avoient servi dans les dernières guerres civiles, et qui, débandés à la paix, offroient leurs bras à quiconque voudroit les employer. De son côté Richard, après avoir fait au printemps un voyage en Angleterre, pour demander des secours à son père,

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 165, 166.

1176.

rassembla une armée mercenaire assez considérable, avec laquelle il marcha à la rencontre des rebelles; il les atteignit peu de jours après la Pentecôte, entre Butteville et Saint-Mégrin, les battit et détruisit presque leurs Brabançons. Il attaqua ensuite dans leurs forteresses chacun de ces seigneurs. Il fit prisonnier Aymar, vicomte de Limoges, dans sa capitale; puis il entreprit le siège d'Angoulême. Le comte de cette ville, Guillaume IV, et son fils Wulgrin s'y étoient enfermés, et furent obligés de se rendre à discrétion; les vicomtes de Ventadour et de Chabannais eurent un peu plus tard le même sort. Richard envoya tous ces seigneurs, avec un grand nombre d'autres prisonniers, à son père, en Angleterre. Henri II les fit amener en supplians au pied de son trône, à Winchester, le 21 septembre; et après avoir écouté leur apologie, il leur accorda à tous leur grâce. (1)

Pendant le même temps, Henri II continuoit à presser, tant en Angleterre qu'en Normandie et en Bretagne, la démolition de tous les châteaux qui avoient été fortifiés pendant les guerres civiles. Il n'épargnoit pas même ceux qui appartenoint à ses plus zélés partisans, et il raffermissoit ainsi son autorité si récemment ébranlée. Dans la même année, il maria une de ses filles à Guillaume-le-Jeune, roi de Sicile,

(1) *Bened. Petrob.*, p. 165. — *Radulfi de Diceto*, p. 200.

et il assura à Jean, son quatrième fils, l'héritage de son cousin le comte de Gloucester, dont il lui fit épouser la fille. La négociation par laquelle il avoit compté procurer à celui-ci l'héritage de Savoie, étoit demeurée sans résultat, parce que Agnès, ou Alix de Savoie, fille d'Humbert III, qui lui avoit été promise, étoit morte avant de parvenir à l'âge de se marier. (1)

La guerre qui avoit long-temps désolé l'Italie étoit parvenue à son terme. Frédéric Barberousse, après des efforts prodigieux pour faire rentrer dans l'obéissance les villes de la ligue lombarde, avoit été obligé de reconnoître leur liberté et leurs droits. Le traité qui fut signé à Venise le 6 juillet 1177 n'étoit encore qu'une trêve qui prépara la paix conclue six ans plus tard à Constance. Cette trêve, cependant, conservoit aux villes les gouvernemens républicains sous lesquels elles avoient illustré leur résistance; elle limitoit les prétentions des empereurs, et les réduisoit presque à des droits purement honorifiques; elle mettoit un terme au schisme, car par elle Frédéric reconnoissoit Alexandre III; il recevoit de lui l'absolution, et il abjuroit l'anti-pape dont il avoit jusqu'alors soutenu la légitimité. La cessation de cette querelle devoit avoir pour effet de relever le cou-

(1) Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, T. I, p. 242. — *Bened. Petroburg.*, p. 166.

1177. rage des communes et des villes libres dans tout le reste de l'Europe ; d'augmenter l'orgueil d'Alexandre III, dont le trône dominoit désormais toute la chrétienté ; de laisser enfin à Frédéric I^{er} l'entier usage de ses forces, qui jusqu'alors avoient été neutralisées par la résistance de la Lombardie.

Cette paix de l'Église étoit cependant troublée par les progrès de la réforme des Albigeois. Des prêtres, des évêques, et des princes laïques commençoient à en adopter les principes ; et nous trouvons dans cette même année une lettre du comte de Toulouse au chapitre de Citeaux, dans laquelle il annonce que ne pouvant arrêter le développement de l'hérésie par le glaive spirituel, il va recourir au roi de France, pour lui faire employer contre elle le glaive temporel. Néanmoins il se passa quelque temps encore avant que ces efforts, pour supprimer la réforme de l'Église, allumassent la guerre dans le midi. (1)

Pendant ce temps, les deux rois de France et d'Angleterre cherchoient à concilier par des mariages leurs prétentions respectives, plutôt qu'à les faire valoir par les armes. Louis VII, dont le fils nommé Philippe étoit alors âgé seulement de douze ans, songeoit à le marier à l'aînée des filles de ce Matthieu, comte de Boulogne, tué au siège de Driencourt, en 1173,

(1) *Gervasii Dorobern. Chron.*, p. 140.

dans la guerre des fils de Henri II contre leur père; et comme ces princesses n'avoient pas de frère, pour être plus sûr que leur héritage ne lui échappât pas, il vouloit que la seconde fût mariée à un fils de son beau-frère, le comte de Blois : mais le comte de Boulogne, quoique vassal du roi de France, avoit fait hommage au roi d'Angleterre; et son frère Philippe, comte de Flandre, chargé de la tutelle des deux comtesses ses nièces, ne voulut point disposer de leur main sans l'agrément de Henri II. (1)

D'autre part, il avoit été convenu depuis long-temps entre les deux rois, que Richard-Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine, épouserait Alix, fille de Louis VII, qui avoit dès lors été mise sous la garde de Henri II. Le bruit courroit que ce monarque, dont les mœurs étoient très-dissolues, avoit séduit cette jeune fille destinée à son fils. Louis, pour faire cesser ce scandale, insistoit sur la célébration des noces, sans plus de délai. Henri II demandoit qu'auparavant les conditions du traité fussent exécutées par la France, savoir : que le Vexin français lui fût remis comme dot de Marguerite, qu'avoit épousé son fils aîné; et le Berri, comme dot d'Alix, qui devoit épouser le second. Louis VII recourut au pape Alexandre III, qui envoya à Rouen un cardinal légat, avec ordre de mettre sous

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 167.

1177.

l'interdit toutes les possessions du roi d'Angleterre, tant en deçà qu'au-delà des mers. Henri II fut effrayé, il demanda du temps pour s'expliquer; il arriva en Normandie au mois d'août; il voulut avoir avec Louis VII une conférence. Les deux rois se rencontrèrent en effet au château d'Ivry, le 21 septembre; là il ne fut point question des soupçons qui seuls auroient pu justifier l'intervention du pape; des arbitres furent nommés pour régler les différends qui subsistoient encore entre les deux rois, et rectifier les frontières; et le mariage d'Alix fut différé sans qu'on assignât de raison pour ce retard. (1)

Mais tandis que dans toutes ces conférences Henri sembloit ne rechercher que la paix, ne demander que son droit, et ne vouloir obtenir que ce que les arbitres les plus équitables lui assigneroient, il avoit toujours soin de s'assurer d'avance par les armes la possession de l'objet disputé, pour attendre ensuite les mains garnies la décision qu'il invoquoit. Dès le commencement du printemps, son fils Richard avoit porté ses armes en Gascogne; il avoit assiégé et pris la ville de Dax, défendue contre lui par le vicomte de Dax et le comte de Bigorre; il avoit pris ensuite Baïonne, et il étoit arrivé

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 171. — *Gervasii Dorobern.*, p. 140. — *Roberti de Monte*, p. 320.

jusqu'aux frontières de l'Espagne, obligeant ces peuples demi-sauvages à respecter des lois que jusqu'alors ils avoient à peine connues (1). D'autre part, Henri au Court-Mantel étoit entré en Berri, d'après les ordres de son père; il s'étoit fait rendre l'héritage de Raoul-de-Dol, le plus riche des barons de cette province, et la garde-noble de sa fille, enfant de trois ans, qu'on avoit voulu lui soustraire. Il s'étoit de même fait livrer les châteaux d'Issoudun et de Tournon; et lorsque Henri II étoit arrivé sur le continent, ce vieux roi étoit à son tour entré en Berri, pour achever de soumettre cette province (2). Il s'étoit rendu maître de La Châtre; puis il avoit passé dans le Limousin, où il avoit fait sentir son courroux à tous les barons qui dans la guerre précédente avoient pris le parti de ses enfans contre lui. Il s'étoit plus tard avancé dans l'Auvergne, où il avoit reçu l'hommage de tous les comtes et les barons du pays, à la réserve d'un seul, l'évêque de Clermont, qu'il avoit reconnu relever du roi de France. Il avoit profité de ce que Audebert, comte de la Marche, n'avoit point d'enfans, et désiroit finir ses jours à la Terre-Sainte, pour acheter de lui, au prix de quinze mille livres d'Anjou,

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 167.

(2) *Bened. Petrob.*, p. 167. — *Radulfi de Diceto*, p. 200.
— *Roberti de Monte*, p. 510.

1177. la souveraineté de ce comté qui relevoit du duché d'Aquitaine. Et lorsque, après toutes ces choses, il eut au mois de novembre une nouvelle conférence avec le roi de France, pour nommer les douze arbitres, six évêques et six barons, qui devoient tracer en Auvergne les limites entre leurs deux souverainetés, il étoit à peu près sûr que ceux-ci prononceroient en faveur de celui des deux rois qui s'étoit montré, par son activité, le mieux en état de récompenser ou de punir leur partialité. (1)

1178. Cependant les deux rois avançaient en âge, et tous deux désireux de repos, sembloient avoir renoncé à la rivalité qui si long-temps avoit troublé leurs deux règnes. Pendant le séjour de Henri II sur le continent, ils eurent de fréquentes conférences, soit en raison des nombreux liens de famille qui les unissoient, soit pour régler leurs intérêts entremêlés de mille manières. La dévotion qui s'accroissoit en eux avec l'âge les rapprochoit aussi. Ils formoient vaguement le projet de marcher eux-mêmes au secours de la Terre-Sainte, ou tout au moins d'y envoyer des secours plus puissans; et c'étoit un des sujets sur lesquels ils revenoient le plus fréquemment dans leurs conférences. Ils mirent aussi en délibération s'ils ne se rendroient point tous deux dans le comté de Toulouse, pour y

(1) *Vened. Petroburg.*, p. 173.

travailler en commun à l'extirpation des hérétiques Henriciens, Bons-Hommes ou Albigeois, dont on leur annonçoit les progrès. Cependant ils jugèrent, après quelque délibération, qu'il valoit mieux encore abandonner cette besogne à un cardinal de la Gaule romaine, qui se rendoit dans l'Église méridionale pour cet objet, en conduisant avec lui plusieurs évêques et plusieurs barons. Henri II demanda alors, et obtint de Louis VII, des lettres par lesquelles ce roi prenoit sous sa garantie toutes les possessions de l'Anglais en-deçà des mers, et s'engageoit à les défendre comme les siennes propres; puis il repassa en Angleterre vers le milieu de juillet (1). Il n'y fut pas plus tôt débarqué, qu'il alla visiter le tombeau de saint Thomas Becket, pour lequel il ressentoit ou il affectoit une dévotion toujours croissante. (2)

Louis, de son côté, s'occupa de protéger la commune de Laon contre son évêque; cette commune, comme toutes les autres cités récemment affranchies, avoit cherché à intéresser le roi en sa faveur par de riches présens, et à obtenir de lui une charte qui garantît ses immunités; elle avoit, de plus, contracté alliance avec la commune de Soissons, et avec les hommes de quelques villages voisins. Cependant les pré-

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 173, et Note.

(2) *Radulphi de Diceto*, p. 201.

1178.

lats trouvoient toujours les gentilshommes disposés à attaquer les bourgeois, tandis que le roi ne songeoit à les défendre qu'aussi longtemps qu'il pouvoit obtenir d'eux de l'argent en retour, et même alors il se laissoit très-vite décourager. Les Laonnais, comptant sur ses promesses, osèrent attendre leurs ennemis en rase campagne; mais l'infanterie des bourgeois, très-propre à défendre les murailles, ne savoit point résister au choc de la gendarmerie à cheval. Les communes de Crespy, de Velly, de Senlis, envoyèrent leurs milices aux Laonnois, qui prirent position, le lundi de la seconde semaine de carême, près du moulin de Saint-Martin de Comporte; ils y furent attaqués par Jacques d'Avesne, Hugues de Pierrepont et Raynaud de Rosoy, parens de l'évêque de Laon, et mis dans une complète déroute. Louis VII, pour venger son autorité méprisée, fit ravager les terres de ces gentilshommes: ceux-ci invoquèrent à leur tour les secours du comte de Hainault, qui relevoit de l'Empire, non du roi de France. Quelques combats furent livrés sur cette frontière; puis la paix se fit, sans que les historiens du temps aient pris la peine de nous apprendre si les droits de la commune de Laon furent réservés. (1)

(1) *Gisleberti Montensis Hanonniæ Chronicon*, p. 578. — *Chronicon Anonymi canonici Laudunensis*, p. 680.

Ce n'étoit pas sans raison que la réforme de l'Église dans le midi de la Gaule, ou, comme on l'appeloit, l'hérésie des Bons-Hommes et des Henriens, avoit attiré l'attention des deux rois; elle faisoit en' effet des progrès alarmans pour les prêtres. On comptoit que dans la populeuse ville de Toulouse, plus de la moitié des habitans avoit embrassé la nouvelle doctrine; elle ne trouvoit pas seulement des partisans parmi les plus basses classes du peuple; des hommes riches, des barons, des chevaliers donnoient l'exemple du zèle, et l'on reconnoissoit leur conversion à la réforme de leurs mœurs. Roger, vicomte de Beziers, fils de ce Raymond Trencavel, qui avoit si long-temps dirigé toutes les ligue des ennemis du comte de Toulouse, paroissoit avoir adopté lui-même la croyance des Henriens; tout au moins il favorisoit ceux qui la professoient. Toutefois, comme le pouvoir temporel secon-
doit toujours puissamment celui de l'Église, comme les dissidens en religion devoient toujours être jugés par ceux dont ils se séparoit, comme ils ne pouvoient en appeler à aucune autorité impartiale et supérieure à celle de leurs adversaires, ils évitoient une controverse dont l'issue ne pouvoit être que fatale pour eux; ils ne se distinguoient par aucun signe extérieur des catholiques; ils n'abandonnoient point leurs

1178.

églises, et ils cherchoient, lorsqu'ils étoient interrogés, à dissimuler leur foi par des réponses évasives.

Le légat qu'Alexandre III avoit envoyé en Languedoc, étoit Pierre, cardinal du titre de saint Chrysogone, qui étoit accompagné par l'archevêque de Bourges, les évêques de Bath et de Poitiers, et l'abbé de Clairvaux, et qui fut bientôt après suivi par l'archevêque d'Auch, et les évêques de Cahors et de Toulouse. Quand ces prélats arrivèrent à Toulouse en 1178, leurs premières prédications furent accueillies par des murmures; on les appelloit apostats, hypocrites, hérétiques: cependant personne ne s'avançoit pour soutenir une doctrine différente de la leur; personne n'osoit reconnoître qu'il n'appartenoit pas à l'Église. Les prélats demandèrent alors à l'évêque de Toulouse, et à ceux d'entre les ecclésiastiques, les consuls de la ville et les citoyens dont ils se croyoient les plus sûrs, de leur désigner quels étoient les hérétiques. C'est sur leur requête qu'on leur dénonça d'abord Pierre de Mauran, chevalier, qui possédoit deux tours fortifiées, l'une dans la ville, l'autre à la campagne, et qui l'emportoit tellement par son éloquence aussi-bien que par ses richesses, sur tous les autres Henri-ciens, qu'on le regardoit comme le chef de la secte, et qu'on l'avoit surnommé *saint Jean*

l'Évangéliste. Mauran, toutefois, assura qu'il étoit orthodoxe, et déclara ne point vouloir se séparer de l'Église. On lui présenta la confession de foi des prélats; il se dit prêt à la souscrire; mais quand on le requit d'affirmer par serment que c'étoit la sienne, il demanda, comme chevalier, à être dispensé du serment, soit parce que toute la secte répugnoit en général à cette invocation de la Divinité, soit parce qu'elle se refusoit surtout à rendre un culte aux reliques sur lesquelles on vouloit faire jurer le prévenu. Pressé dans ses derniers retranchemens, Pierre de Mauran produisit alors un papier en langue vulgaire, que les autres sectaires déclarèrent comme lui contenir les bases de leur croyance. « Comme nous trou-
« vâmes dans cet écrit, dit le cardinal-légat,
« dans une lettre encyclique adressée à tous les
« fidèles, quelques mots qui pouvoient être
« suspects, et qui, à moins d'être mieux expli-
« qués, pouvoient recéler une hérésie; nous
« leur demandâmes de nous répondre en latin,
« pour justifier leur foi; soit parce que nous
« n'entendions pas suffisamment leur langue,
« soit parce que les évangiles et les épîtres sur
« lesquels ils prétendent que leur foi repose,
« ont été, comme chacun sait, écrits en latin.
« Ils n'osèrent toutefois pas le faire, car ils igno-
« roient absolument la langue latine, et nous

1178.

« fûmes contraints, à cause de leur ignorance,
 « à condescendre à disputer avec eux sur les
 « sacremens de l'Église, dans la langue vul-
 « gaire, quelque absurde que cela doive pa-
 « roître. » (1)

Le cardinal de Saint-Chrysogone étoit le maître à Toulouse, et il n'auroit point permis aux hérétiques de trouver à leur tour absurde que les Évangiles eussent été écrits en latin. Il usa cependant d'indulgence envers Pierre de Mauran; il voulut bien le tenir pour converti; et en raison de sa prompte pénitence, il se contenta de le condamner à la confiscation de tous ses biens, à un exil de trois ans à la Terre-Sainte, et à recevoir tous les jours la discipline sur ses épaules nues, dans l'église de Saint-Saturnin, pendant les quarante jours qui précéderoient son départ. L'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Saturnin voulurent bien se charger de lui administrer cette correction, l'un à droite, l'autre à gauche, avec un zèle qui tira des larmes des assistans. Le légat prononça ensuite l'excommunication et l'anathème contre tous les sectaires; il confirma la sentence qui les bannissoit du pays; et en quittant Toulouse, il crut avoir délivré cette capitale de la tache d'hérésie. Il trouva plus de résistance à Castres, à Beziers,

(1) *Epistola Encyclica Petri cardinalis.* Hist. de France, T. XIII, p. 177, col. 1, dans la Note.

et dans le Haut-Languedoc. Les sectaires se retirèrent dans les montagnes les plus inaccessibles; le vicomte Roger II lui-même crut devoir se mettre en sûreté, et les prélats n'ayant pu l'atteindre, prononcèrent contre lui l'anathème, et lui envoyèrent en même temps un défi, au nom de Jésus-Christ, du pape et des deux rois de France et d'Angleterre. (1)

La même année, cette partie considérable de la Gaule orientale, qui sous le nom de royaume d'Arles et de Bourgogne relevoit non du roi de France, mais des empereurs, fut visitée par son monarque. Frédéric Barberousse craignoit que la nouvelle du traité de Venise ne nuisît à l'idée qu'on se formoit de son pouvoir, et qu'on cessât de redouter celui qui avoit capitulé avec des sujets rebelles; il crut donc regagner de la considération en déployant sa puissance dans des états qui, depuis la chute du royaume de Bourgogne, n'avoient obéi que de nom à ses prédécesseurs. Comme époux de Béatrix, héritière du comté de Bourgogne, et comme protecteur du duc de Zaehringhen, il étoit assuré de la fidélité des deux partis qui s'étoient autrefois disputé cette contrée. D'ailleurs il n'avoit point l'intention de restreindre les privilèges de ses

(1) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 527 et seq., rapporté en note, *ad Bened. Petroburg.*, p. 174 et seq. — *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 46.

1178. grands vassaux. Il vint donc sans crainte à Arles, où il se fit couronner roi de Provence, le 30 juillet, et il signala cette cérémonie par la concession de nouveaux privilèges à Raymond V, comte de Toulouse, qui portoit le titre de marquis de Provence, tandis qu'Alfonse II, roi d'Aragon, étoit comte de la même province; à Albéric de Toulouse, comte dauphin, au nom de sa femme Béatrix; à Bertrand de Baux, prince d'Orange, et au comte de Valence (1). Il passa de là à Vienne-sur-le-Rhône, où il fut de nouveau couronné; puis à Besançon, où il tint un grand parlement du royaume de Bourgogne. Cependant c'étoit en se dépouillant en faveur de ses grands vassaux que l'empereur les attiroit à sa cour; et ce voyage en Provence et en Bourgogne, d'un des plus grands hommes qui aient porté la couronne impériale, acheva d'anéantir son autorité sur la France. (2)

1179. Le fils unique de Louis VII, Philippe, qu'on avoit appelé *Dieu-Donné*, parce qu'il étoit né lorsque son père n'espéroit plus avoir d'enfans, et qu'on nomma plus tard Philippe-Auguste, parce qu'il étoit né dans le mois d'août, tou-

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XIX, p. 45. — Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, §. II, p. 164.

(2) *Radulfi de Diceto*, p. 201. — *Chronicon sancti Pantaleonis*, p. 723. — *Pagi critica*, p. 654.

choit enfin à l'adolescence. Lorsqu'en 1179 il entra dans sa quatorzième année, Louis VII, qui approchoit de soixante ans, et qui en avoit déjà régné quarante-deux, résolut de le faire couronner, pour assurer sa succession. Il ne se laissa point effrayer par le funeste exemple des révoltes qu'il avoit lui-même excitées, de Henri au Court-Mantel, son gendre, contre Henri II. Pour donner plus de solennité à ce couronnement, « il fit citer, par un édit public, tous les « archevêques et évêques, comtes et barons du « royaume des Français, afin que, selon qu'ils « chérissent lui et son honneur, ils fussent « rassemblés sans nul empêchement, dans la « ville de Reims, le jour même de l'Assomption de la Sainte-Vierge (15 août), pour couronner et consacrer comme roi son fils Philippe (1). » On voit que cet édit ne fait point une mention expresse des douze pairs de France, quoiqu'il soit probable que c'est à peu près de cette époque qu'ils commencèrent à tenir un rang particulier dans la monarchie. Tous les princes voulurent assister aux fêtes brillantes du couronnement, et pour régler leur rang et leurs fonctions, ils eurent recours aux récits des Trouverres, et aux romans de chevalerie qui charmoient leurs loisirs, et qui avoient à leurs yeux bien plus de crédit que des titres qu'ils

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 179.

1179.

ne savoient pas lire (1). Trois des fils du roi d'Angleterre se rendirent des premiers à la cour de Louis VII, pour faire honneur à leur beau-frère. L'aîné, Henri au Court-Mantel, avoit été comme lui couronné du vivant de son père, « mais il avoit passé trois ans hors de son « royaume, à courir les tournois de la Gaule, « avec des dépenses inouïes : il avoit laissé de « côté la majesté royale, et s'étoit changé tout « entier de roi en chevalier, maniant son che- « val avec adresse, et recueillant les applaudis- « semens du peuple, par ses succès dans ces « combats simulés » (2). Ce prince réclama dans la cérémonie l'office de sénéchal, ou *Dapifer*, « se fondant sur les droits du roi Kaius, qui « avoit fondé la ville de Caen, et sur ceux de Be- « duenus, comte d'Anjou, qui avoit été échan- « son de Charlemagne. » (3)

Cependant le couronnement de Philippe ne put point avoir lieu à l'époque qui avoit été fixée. Comme le jour en approchoit, ce prince s'égara à la chasse, avec les jeunes seigneurs

(1) Le poète lauréat de Philippe-Auguste, Guillelmus Armoricus, fait allusion à toutes les fables des paladins de Charlemagne, et en particulier à celle de ses douze pairs :

*Quâ Dux Rollandus post inclyta bella, ducesque
Bisseni, quorum florebat Francia laude.*

Philippidos, Lib. III, v. 389, p. 153.

(2) *Radulfi de Diceto*, p. 201.

(3) *Chronicon Anonymi canonici Laudunensis*, p. 683.

rassemblés pour la cérémonie : séparé de tous ses compagnons, il s'enfonça toujours plus dans les bois, et y passa une partie de la nuit ; enfin il fut trouvé par un bûcheron qui le ramena à son cortége. La fatigue, le froid, l'humidité, et plus que tout, la peur, à l'apparition du bûcheron qu'il crut surnaturelle, lui causèrent une maladie violente, qui donna tant d'inquiétude à son père, que pour obtenir du ciel son rétablissement, Louis résolut de se rendre immédiatement en pèlerinage au tombeau de Saint-Thomas Becket, à Cantorbéry. (1)

Ce saint, disoit-il, lui avoit apparu pendant trois nuits consécutives, pour lui demander cet acte de dévotion. Henri II, prévenu de son arrivée, vint le recevoir avec respect sur le rivage à Douvres, l'accompagna jusqu'au tombeau, le défraya dans sa route, et lui offrit, ainsi qu'à sa suite, des présens magnifiques qui ne furent point acceptés. Louis VII fit des oblations splendides sur le tombeau de son ancien ami, et repartit en toute hâte. En effet, il accomplit son pèlerinage avec tant de diligence, qu'il ne passa que cinq jours sur le territoire anglais, du 22 au 26 août. A son retour, en débarquant à Witsand, en Flandre, il apprit que son fils étoit en pleine convalescence ; mais avant d'arriver

(1) *Rigordus de gestis Philippi Augusti*, T. XVII. Hist. de France, p. 5.

1179. à Paris il fut frappé lui-même d'une attaque de paralysie, qui le priva de l'usage de son côté droit, et qui le laissa languissant pendant l'année qu'il vécut encore. (1)

Cette maladie même donnoit une nouvelle importance au couronnement de son fils; un édit de Louis VII convoqua, pour le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, tous les grands de son royaume à Reims. Presque tous les évêques de la France royale s'y trouvèrent : Guillaume, archevêque de Reims et frère de la reine, mit la couronne sur la tête du jeune prince, assisté par les archevêques de Tours, de Bourges et de Sens. Pendant la procession qui avoit précédé, Henri au Court-Mantel, roi d'Angleterre, avoit porté cette couronne, et Philippe, comte de Flandre, marchoit devant avec l'épée nue : les autres grands seigneurs avoient tous réclamé quelque fonction dans cette cérémonie, à la réserve de ceux du Languedoc, retenus chez eux par une guerre qui venoit d'éclater dans leur province entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon (2). Rien enfin ne manqua à la splendeur de cette inauguration que la présence du vieux roi. (3)

(1) *Bened. Petroburg.*, p. 180. — *Gervasii Dorobern.*, p. 141. — *Radulfi de Diceto*, p. 202. — *Roberti de Monte*, p. 522.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, Liv. XIX, p. 52.

(3) *Bened. Petroburg.*, p. 181.

Le règne de celui-ci finit avec le couronnement de son fils, quoique sa vie se prolongeât encore jusqu'au 18 septembre de l'année suivante. Dans sa jeunesse, Louis VII avoit montré de la bravoure personnelle, de l'activité, du zèle pour ce qu'il croyoit droit et honorable, et de la déférence pour les conseils de quelques hommes sages, qui lui avoient fait acquérir, au commencement de son règne, plus d'autorité sur le reste de la France que n'en avoit exercé aucun de ses prédécesseurs de la race de Capet. Mais Louis n'avoit rien de brillant dans l'esprit, ou de vigoureux dans le caractère; il ne s'étoit distingué que par ces qualités aimables qui plaisent dans la première jeunesse, et qui passent avec elle. Dès l'âge de quarante ans, son déclin avoit été visible, car la maturité des hommes médiocres est bien inférieure à leur adolescence; il n'aimoit plus la fatigue ni de corps ni d'esprit; il n'étoit plus propre à la guerre qu'il n'avoit faite que comme soldat, non comme général, et dont il n'entendoit point les combinaisons. Il ne connoissoit ni l'administration ni les finances, mais heureusement pour lui que fort peu de savoir dans ce genre étoit exigé des rois, aussi sa plus grande habileté consistoit-elle à laisser faire. Sa politique n'admettoit aucune longue combinaison, aucun projet, aucun calcul de l'avenir, et elle ne reposoit sur aucune

1179.

connoissance historique ; mais sa jalousie étoit momentanément réveillée par la grandeur de son plus redoutable voisin ; puis elle s'endormoit de nouveau à la première cajolerie, à la première offre que lui faisoit Henri II, non point de retourner en arrière, mais de n'aller pas plus avant. Enfin, la dévotion étoit son caractère principal, dévotion toute monastique, toute attachée à de petites pratiques superstitieuses, et qui lui faisoit rechercher son salut dans l'obéissance la plus scrupuleuse au pape et aux prêtres. Cette dévotion se trouvant heureusement unie à un caractère doux et humain, ne l'entraîna presque jamais à des actes dénaturés : il ne répandit que rarement, par déférence pour les prêtres, le sang des hérétiques, des infidèles et des Juifs, et ce fut sans paroître y prendre plaisir. D'autre part cette dévotion servit habituellement à diriger sa conduite politique ; elle décida presque toujours de ses guerres ou de ses alliances, et en lui faisant fermer les yeux sur ses goûts et sur ses intérêts les plus immédiats, elle le servit mieux que n'auroit fait la prudence la plus consommée. Louis VII n'aimoit point la liberté, ni dans les communes, ni dans les seigneurs ; il étoit jaloux des progrès et de l'indépendance des villes, et il auroit voulu que Frédéric Barberousse réduisît les Lombards à l'obéissance ; toutefois la dévotion

pour Alexandre III lui fit accueillir ce pontife fugitif; à cause de lui et par lui des secours furent envoyés aux Italiens qui défendoient leur indépendance, et le triomphe de la liberté fut dû en partie à cet asile que Louis VII ouvrit à propos au pape qui, par intérêt, s'en étoit fait le champion. De nouveau, dans la querelle entre Thomas Becket et le roi d'Angleterre, le dernier soutenoit la cause de tous les rois, ou plutôt celle de l'ordre, de la justice et de la société humaine elle-même, contre les arrogantes prétentions du clergé. Mais la dévotion fit embrasser à Louis la cause de l'Église contre la prérogative royale, et l'Église arrêta seule la puissance menaçante du roi d'Angleterre, comme elle étoit prête à envahir le reste de la France.

La paralysie de Louis VII et l'affoiblissement de sa tête ne lui permirent point de s'apercevoir que son fils se conduisoit avec lui comme il avoit autorisé les fils de Henri II à se conduire avec leur père; qu'il chassoit tous ses anciens serviteurs; qu'il se brouilloit avec la reine sa mère; qu'il lui faisoit enlever les sceaux à lui-même, de peur qu'il n'exercât encore quelque acte de la souveraine puissance (1); tandis que Henri II, par un exemple contraire, se reconcilioit avec la reine Éléonore, et lui rendoit la

(1) *Bered. Petroburg.*, p. 181, 182.

1179. liberté (1). Louis VII mourut enfin le 18 septembre 1180, méritant l'éloge qui lui est donné par un de ses contemporains, « d'avoir été un homme
« d'une dévotion fervente envers Dieu, et d'une
« extrême douceur pour ses sujets, plein de
« vénération pour les ordres sacrés, mais plus
« simple qu'il n'auroit convenu à un prince; car
« se fiant plus qu'il n'auroit dû aux conseils
« des grands seigneurs, qui ne se soucioient
« point de ce qui est honnête ou équitable, il
« imprima plus d'une tache grave à son caractère
« louable. » (2)

(1) *Annales Waverleïenses*, p. 749, T. XII. *Hist. de France*.
— *Th. Gale*, T. II, *Rer. Anglicar.*, p. 161.

(2) *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. III, p. 110.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME CINQUIÈME.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE,

OU DE LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE XI. *Fin du règne de Philippe I^{er} dès l'association de son fils Louis à la couronne. 1100-1108.*
..... page 1

LA France n'est le foyer des événemens pour aucun historien du XI^e siècle *ibid.*
L'autorité royale recommence avec Louis-le-Gros, après un interrègne de quarante ans..... 2
Il est dans la nature du pouvoir royal de s'accroître malgré ses limites..... 4
Philippe, effrayé de ses légères infirmités, associe Louis son fils à la couronne..... 5
La France soumise au roi, égale à cinq des départemens actuels..... 6
Caractère de Louis, le premier des Capet qui ait reçu une éducation chevaleresque..... 8
Premières armes de Louis VII, contre Guillaume d'Angleterre, dans le Vexin..... 9
1101. Louis protège les églises contre les seigneurs de Montmorency et d'autres barons..... 10

| | |
|--|----|
| 1102. Tentatives de Bertrade pour se défaire de Louis, et leur réconciliation..... | 13 |
| 1104. Philippe réconcilié à l'Église, qui laisse enfin Bertrade en paix..... | 14 |
| x106. Adresse de Bertrade qui réconcilie ses deux maris, Philippe et Foulques..... | 16 |
| Ses intrigues pour que Foulques préférât son fils à celui d'une première femme..... | 17 |
| 1104-1106. Louis assure la liberté des routes entre Paris et Orléans; il attaque Gui de Montlhéry. Montlhéry réuni à la couronne par un mariage et un échange..... | 18 |
| Mariage de Louis VI avec Lucienne de Rochefort..... | 21 |
| 1102. Succession en Bourgogne de Hugues II le Pacifique; chartre qu'il accorde à un couvent..... | 22 |
| 1100-1102. Caractère et puissance de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine..... | 24 |
| Concile de Poitiers, où Guillaume prend la défense de Philippe et chasse les prêtres..... | 25 |
| 1100. Guillaume IX prend la croix à Limoges, et se prépare à passer à la Terre-Sainte..... | 26 |
| 1101. Il se met en marche par la Dalmatie avec cent quarante mille combattans..... | 28 |
| 1102. Déroute complète de cette armée que Raymond de Saint-Gilles attendoit à Constantinople.. | 29 |
| 1105. 28 février. Mort de Raymond de Saint-Gilles, comte de Tripoli, et auparavant de Toulouse. | 31 |
| 1101. Retour des premiers croisés dans leurs terres. Robert <i>Courte-Heuse</i> , duc de Normandie . | 32 |
| Henri I ^{er} , son frère, lui enlève la couronne d'Angleterre..... | 34 |
| 1102. Tentative de Robert sur l'Angleterre. Premier | |

| | | |
|------------|--|---------|
| | traité entre les deux frères..... | page 35 |
| 1103. | Second voyage de Robert en Angleterre, et sa retraite honteuse..... | 37 |
| | Anarchie en Normandie. Férocité des seigneurs normands..... | 38 |
| 1104. | Première déroute de Henri en Normandie. Ro- bert lui cède le comté d'Évreux..... | 41 |
| 1106. | Seconde déroute de Henri. L'évêque de Sées l'invite à couper ses cheveux..... | 42 |
| | Il l'exhorte ensuite à détrôner son frère..... | 44 |
| | Résistance des sujets fidèles de Robert..... | 45 |
| | 28 septembre. Robert défait à Tinchebray, finit ses jours en prison..... | 46 |
| 1107. | États de Normandie après la réunion de ce du- ché à l'Angleterre..... | 47 |
| 1146. | Pèlerinage en France de Boémond, prince d'An- tioche..... | 48 |
| | Boémond épouse Constance, fille de Philippe, et conduit en Orient une nouvelle armée... | 49 |
| 1101-1106. | Dernières années de l'empereur Henri IV. Révolte de son fils Henri V..... | 51 |
| | Lettre de Henri à Philippe. Ses malheurs, et sa mort le 7 août 1106..... | 52 |
| 1107. | Paschal II vient en France. Continuation de la querelle des investitures..... | 53 |
| | Concile de Troyes. Divorce de Louis VI d'avec Lucienne de Rochefort..... | 55 |
| | Guerre de Louis dans la vicomté de Bourges, contre le seigneur de Sainte-Sévère..... | 57 |
| 1108. | 29 juillet. Mort de Philippe I ^{er} , en habit de moine bénédictin..... | 58 |

CHAPITRE XII. *Louis VI surnommé le Gros; commen-*
cemens de son règne. 1108-1115..... page 60

| | |
|---|--------------|
| Progrès de la France pendant l'anarchie du règne de Philippe I ^{er} | <i>ibid.</i> |
| Progrès dans la liberté, dans la chevalerie, dans la langue..... | 62 |
| Renouvellement des études; fausse direction qui leur est donnée..... | 63 |
| Prodigieux savoir et haute réputation de P. Abailard. | 64 |
| Écoles fondées par Abailard à Melun, Corbeil et Paris. | 65 |
| 1113. Abailard surtout connu par une aventure qui en a fait un héros de roman..... | 66 |
| L'abbé Suger de Saint-Denis, son vaste savoir et son style prétentieux..... | 67 |
| Progrès dans la <i>gaie science</i> . Poésies amoureuses et troubadours..... | 69 |
| Guillaume IX, comte de Poitiers; ses mœurs et son excommunication..... | 70 |
| 1108. 3 août. Sacre de Louis VI par l'archevêque de Sens..... | 72 |
| 1108-1137. Caractère du règne de Louis-le-Gros.... | 74 |
| 1108-1115. Première période de ce règne. Activité de Louis dans les limites de son domaine..... | 75 |
| 1109. Louis cite en justice, attaque et dépouille Philippe de Mantes, son frère..... | 76 |
| Faveur des seigneurs de Garlande. Jalousie des Montmorency et d'autres barons..... | 78 |
| Ansel de Garlande, prisonnier à la Ferté-Baudoin, et délivré par Louis..... | 79 |
| Hugues du Puiset infeste par ses brigandages le voisinage de Paris et de Chartres..... | 81 |

1111. Hugues du Puiset, prisonnier de Louis, puis relâché d'après un traité..... page 82
- Hugues du Puiset s'allie au comte Thibault de Blois, contre Louis, qui est défait à Tours. 83
- Le domaine de Louis-le-Gros borné aux cinq villes de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne; quelle protection il leur accorde. 85
- Le peuple des campagnes appelé à la guerre sous la conduite des curés..... 87
- Les habitans de Laon achètent de Louis une charte pour leur commune..... 88
- L'évêque et les seigneurs engagent Louis à prix d'argent à retirer cette charte..... 91
- La ville d'Amiens fonde de son côté sa commune, malgré le seigneur de Coucy..... 93
- Louis-le-Gros combat contre la commune de Laon, et pour celle d'Amiens..... 94
- Son principal adversaire est Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy..... *ibid.*
- Les brigandages de Thomas de Marne punis par Louis-le-Gros..... 96
1115. Guerre de Louis dans le Bourbonnois, pour régler la succession d'Archambaud V..... 97
1115. Quels grands vassaux confinoient avec les états de Louis; ses démêlés avec eux..... 98
- Louis se brouille avec Henri d'Angleterre; mais il s'allie au comte de Flandre..... 100
- Et à Foulques V d'Anjou, devenu aussi comte du Maine..... 102
- 1109-1111. La guerre entre Louis et Henri commence à l'occasion du château de Gisors..... 103
1111. Robert de Flandre, allié de Louis, est blessé mortellement dans un combat contre Thi-

| | |
|--|--------------|
| baud de Chartres, allié de Henri..... | page 105 |
| 1112. Disposition des seigneurs normands à la révolte contre Henri..... | 108 |
| Succès de Henri; il fait arrêter Robert de Bel- lesme, et gagne Foulques V à son alliance.. | 109 |
| 1114. Pacification de Gisors entre Louis VII et Henri I ^{er} . | 110 |
| 1115. Mariage de Louis avec Adélaïde de Maurienne ou de Savoie..... | 111 |
| 1108-1115. Les provinces de la langue provençale se détachent de l'Empire et de la monarchie. | 112 |
| 1112. Concile de Vienne où Henri V est excommunié. | 113 |
| 1109. Progrès des Almorabites en Espagne. Le comte de Barcelonne recourt à Louis VI..... | 114 |
| 1112. Le comte de Barcelonne épouse l'héritière de Provence..... | 116 |
| 1112. Succession d'Alphonse Jourdain au comté de Toulouse. Fondation du grand-prieuré de Saint-Gilles..... | 117 |
| 1114. Le seigneur de Montpellier s'allie aux répu- bliques d'Italie pour la conquête de Majorque. | 118 |
| CHAPITRE XIII. <i>Progrès de la puissance de Louis-le-</i> <i>Gros.</i> 1115-1125..... | |
| Fausse idée qu'on se forme de la politique de Louis- le-Gros..... | <i>ibid.</i> |
| Il ne confirma de communes que dans sept ou huit villes de l'Église dont la seigneurie étoit partagée.. | 123 |
| D'abord dans les trois villes de Beauvais, Noyon et Laon, qui devinrent plus tard des pairies ecclési- astiques..... | 123 |
| Puis dans Soissons et Amiens, où un comte particu- lier étoit subordonné à l'évêque..... | 126 |

| | |
|---|--------------|
| Dans la petite ville de Saint-Riquier qui appartenoit à un prince abbé..... | page 127 |
| Saint-Quentin et Abbeville tenoient leurs communes de leurs comtes..... | <i>ibid.</i> |
| Dans tous les grands fiefs les communes furent instituées par les comtes..... | 129 |
| Les villes faisoient de semblables progrès dans la Lorraine et la Provence, qui relevoient de l'empereur. | 130 |
| 1116. Arrestation du comte de Nevers, qui occasionne une nouvelle guerre entre Louis et Henri... | 132 |
| 1117. Louis embrasse la défense de Guillaume Cliton, fils du duc Robert..... | 133 |
| 1118. Louis s'assure l'alliance de Foulques d'Anjou, en le reconnoissant pour grand-sénéchal... | 135 |
| Soulèvement des seigneurs normands en faveur de Guillaume Cliton..... | 136 |
| Baudoin VII Hapkin blessé mortellement dans cette campagne..... | 137 |
| 1119. Atroce traitement infligé aux otages des seigneurs d'Ivry et d'Eustache de Breteuil ... | 139 |
| Henri fait la guerre à Eustache de Breteuil et à sa propre fille Juliane..... | 140 |
| Surprise d'Andely par Louis-le-Gros..... | 141 |
| Progrès des mœurs chevaleresques et de la loyauté française..... | 142 |
| Henri I ^{er} se réconcilie avec Foulques V d'Anjou, et lui fait épouser sa fille..... | 144 |
| 20 août. Bataille de Brenneville entre les deux rois. Défaite de Louis..... | 145 |
| Louis rentre en Normandie avec les milices de l'Église..... | 147 |
| 29 janvier. Mort de Gelase II, successeur de Pasqual II, à Clugny. Election de Caliste II. | |

| | |
|---|----------|
| Bourguignon..... | page 148 |
| Octobre. Concile de Reims, présidé par Calixte II..... | 150 |
| Louis-le-Gros expose au concile ses plaintes contre le roi d'Angleterre..... | 151 |
| D'autres seigneurs implorent la justice du pape et du concile qui ne décident point entre eux. | 154 |
| Calixte II rétablit la paix à Gisors entre les rois de France et d'Angleterre..... | 156 |
| 1120. Henri s'embarque à Barfleur pour l'Angleterre. Ses fils montent le vaisseau <i>la Candide</i> | 157 |
| Naufrage de ce vaisseau. Les Princes noyés avec leur principale noblesse..... | 158 |
| Douleur de Henri I ^{er} . Ses efforts pour se relever de ce désastre..... | 159 |
| Progrès dans la puissance de Louis, qui se manifestent pendant la paix..... | 161 |
| 1121. Louis s'attribue une juridiction sur l'Auvergne, entre le comte et l'évêque de Clermont.... | 162 |
| Louis défend ses droits à la présentation des bénéfices. Election de l'abbé Suger à Saint-Denis..... | 164 |
| 1120-1122. Suite de la guerre des investitures entre Calixte II et Henri V..... | 164 |
| 1122. 8 septembre. Paix de Worms qui termine cette querelle, et étend la prérogative royale.... | 165 |
| Les seigneurs du midi de la France passent en Espagne pour faire la guerre aux Sarrasins. | 166 |
| Alphonse Jourdain en profite pour recouvrer le comté de Toulouse sur Guillaume de Poitiers..... | 168 |
| Guerres civiles en Flandre pour la succession de Baudoin VII..... | 170 |

1123. Assemblée des barons normands à la Croix-de-Saint-Leufroi, en faveur de Guillaume Cliton. 172
1124. Le roi d'Angleterre appelle en France l'empereur Henri V, son gendre. 173
- Armement de la France contre les Allemands, d'après l'abbé Suger. 174
1125. 22 mai. Henri V meurt sans laisser d'enfans. Fin de la maison de Franconie. 178

CHAPITRE XIV. *Fin du règne de Louis-le-Gros.* 1125-1137. 179

- L'impératrice Mathilde, fille de Henri I^{er}, appelée à la succession d'Angleterre. *ibid.*
- Dans quel intérêt les femmes avoient été admises à la succession des fiefs. 180
- Plusieurs fiefs, à la fin du onzième siècle, furent transmis par des femmes. 181
- Succession d'Urraca, en 1109, à la couronne d'Aragon, première reine du système féodal. 183
- Infériorité de l'esprit ou du caractère des femmes pour le gouvernement des états. 184
- L'exclusion des femmes simplifie la règle de succession et évite des guerres civiles. 186
- Danger capital de la succession des femmes. Réunion des états. 187
- La réunion par héritage deviendroit impossible si tous les fiefs étoient masculins. 189
- Danger que coururent l'Angleterre et l'Europe par le mariage de Mathilde à l'empereur. 190
- La succession des femmes se présente en même temps à Jérusalem, en Flandre, en Bourgogne, en Aragon et en Aquitaine. 191

- 1125-1127. Les pairs d'Angleterre reconnoissent Mathilde, que Henri marie au comte d'Anjou. *p.* 192
 Geoffroi, comte d'Anjou, succède à son père qui épouse l'héritière de Jérusalem..... 194
 Brouillerie de Geoffroi d'Anjou avec Mathilde, et avec le roi Henri..... 195
- 1125-1131. Louis-le-Gros associe en 1129 son fils Philippe à la couronne..... 196
 Ce fils est tué accidentellement en 1131. Louis-le-Jeune lui est substitué..... 197
 Ressentiment du roi contre quelques prêtres opposés au couronnement de son fils..... 198
 Louis-le-Gros menacé de l'excommunication. Ses états mis sous l'interdit..... 200
 Seconde expédition de Louis (1126) contre le comte d'Auvergne..... 201
 Mort de Guillaume IX, comte de Poitiers, 10 février 1127..... 202
1126. Louis recommande Guillaume Cliton, héritier de Normandie, à ses barons..... *ibid.*
 Les barons français et normands lui promettent leur assistance..... 204
 2 mars. Meurtre de Charles-le-Bon, comte de Flandre..... 205
 Louis-le-Gros adjuge le comté de Flandre à Guillaume Cliton..... 207
1128. 28 juillet. Guillaume Cliton tué devant Alost, en disputant la Flandre à Thierry d'Alsace. 208
 Guerre de Louis-le-Gros contre Étienne de Garlande et Amaury de Montfort..... 209
- 1130-1132. Guerre de Louis contre la maison de Coucy. Mort de Thomas de Marne..... 210
- 1125-1130. Guerre de Louis contre Thibaud, comte

- de Champagne et de Blois. page 211
1125. Diète d'élection à Mayence, qui donne Lothaire II
de Saxe pour successeur à Henri V. 212
- Origine des Guelfes et des Gibelins en Souabe
et en Saxe. Leur première guerre en Alsace. 213
1126. 9 février. Meurtre de Guillaume-l'Enfant en
Bourgogne. Guerre civile entre Renaud et
Conrad, duc de Zaehringen. 214
- La Provence partagée entre les comtes de Bar-
celonne et de Toulouse. 216
- Formation d'une France espagnole, comme il
y avoit une France impériale et une France
anglaise. 217
- Raymond Bérenger IV réunit l'Aragon à la
Catalogne et au midi de la France. 219
1130. Schisme entre Anaclet II et Innocent II. 220
- Concile d'Etampes, où la France se déclare pour
Innocent II. 222
- Zèle de saint Bernard pour Innocent II. Lothaire
le reconduit en Italie. 223
1133. Louis-le-Gros tombe malade au siège de Saint-
Brison, et dès lors ne fait plus que languir. 225
- 1133-1135. Henri I^{er} en Normandie se brouille tou-
jours plus avec Geoffroi Plantagenet. 227
1135. 1^{er} décembre. Henri I^{er} meurt au château de Li-
hons, près de Rouen. 228
- 26 décembre. Etienne de Boulogne, son neveu,
s'empare de sa succession. 229
- 1135-1137. Commencement des guerres civiles entre
Mathilde et Étienne. 231
1136. Septembre. Geoffroi Plantagenet aliène par ses
cruautés la Normandie qu'il veut conquérir. 233
- Remords de Guillaume X au retour de cette

| | |
|--|----------|
| expédition. Exemple de Pons de Laraze | page 234 |
| Guillaume X partant pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, offre à Louis sa fille Eléonore, comme épouse de Louis-le-Jeune, avec le Poitou et l'Aquitaine | 236 |
| 1137. Juillet. Mariage de Louis-le-Jeune avec Eléonore d'Aquitaine | 237 |
| 9 avril. Mort de Guillaume X, comte de Poitou. 1 ^{er} août, mort de Louis-le-Gros | 239 |

CHAPITRE XV. *Première partie du règne de Louis-le-Jeune, jusqu'à la prédication de la seconde croisade.*
1137-1144 241

| | |
|--|--------------|
| L'éducation de Louis-le-Jeune étoit terminée lorsqu'il monta sur le trône à dix-huit ans | <i>ibid.</i> |
| La science du droit féodal remplaçoit pour les princes toutes les autres sciences | 242 |
| Le roi et ses vassaux cherchoient, au temps de Charlemagne, l'idéal des prérogatives du trône | 245 |
| Première mention, vers cette époque, des douze pairs fabuleux de Charlemagne | 246 |
| Les grands fiefs avoient passé à de grands souverains rivaux du roi | 247 |
| Louis VI et Louis VII rétablirent dans leurs propres domaines la subordination de leurs barons | 248 |
| L'histoire des Français continue à être dépourvue d'unité. Plan du chapitre | 250 |
| Gouvernement de Louis; il châtie la ville d'Orléans, et détruit la commune | 251 |
| 1138. Il punit Gaucher de Montjay pour ses brigandages | 253 |
| Il étend sa juridiction sur le pays d'Aunis et le | |

| | | |
|------------|--|----------|
| | comté d'Angoulême..... | page 254 |
| 1141. | Il porte la guerre en Languedoc, contre le comte de Toulouse..... | 255 |
| | Il juge les différends des comtes de Limoges.. | 258 |
| | Ses domaines mis sous l'interdit, à l'occasion de la nomination à l'archevêché de Bourges. | 259 |
| | Il se brouille avec Thibaud, comte de Champagne, au sujet du mariage de sa belle-sœur..... | 261 |
| 1141-1143. | Guerre de Louis avec Thibaud. Incendie de Vitry..... | 263 |
| | Négociation frauduleuse de saint Bernard pour faire lever les censures..... | 265 |
| | Nouvelles dissensions entre Louis et le comte Thibaud..... | 266 |
| | Duplicité de saint Bernard dans ses négociations..... | 267 |
| 1143-1144. | L'interdit levé par Célestin II, et la paix conclue avec Thibaud..... | 269 |
| 1137-1144. | Guerres civiles d'Angleterre et de Normandie entre Étienne et Mathilde..... | 270 |
| 1137-1144. | Troupes mercenaires des Brabançons au service d'Étienne..... | 271 |
| 1139. | La guerre transportée en Angleterre par l'impératrice Mathilde..... | 274 |
| | Grands hommes engagés dans cette guerre, qui concourent à la ruine de leur patrie..... | 276 |
| 1141. | Étienne et Robert, comte de Gloucester, tous deux captifs, échangés l'un contre l'autre. | 277 |
| 1144. | Partage de la monarchie normande entre Geofroy Plantagenet et Etienne..... | 278 |
| 1137-1144. | Conrad III succède à Lothaire II dans l'empire; Guelfes et Gibelins..... | 280 |

| | |
|--|--------------|
| Exercice de l'autorité impériale dans les trois royaumes de Lorraine, Bourgogne et Provence..... | page 281 |
| 1137-1144. Autorité de Raymond Bérenger IV, comte de Barcelonne, dans le midi de la France... | 283 |
| Prospérité des villes; progrès des communes; consulats des villes du Midi..... | 286 |
| 1138. Discorde dans la ville de Cambrai, qui perd ses droits de commune..... | 289 |
| 1137-1144. Importance qu'acquiert l'histoire littéraire. Grands hommes dans l'Église..... | 290 |
| 1140. Controverse entre saint Bernard et Abailard, portée au concile de Sens..... | 291 |
| Les deux antagonistes déclinent le combat scolastique..... | 293 |
| 1137-1144. Arnaud de Brescia, disciple d'Abailard, commence à prêcher la liberté..... | 294 |
| Progrès de l'hérésie politique d'Arnaud à Brescia, à Zurich et à Rome..... | 295 |
| CHAPITRE XVI: <i>Seconde croisade conduite par Louis-le-Jeune. 1145-1149.....</i> | |
| 1142. 10 novembre. Baudoin III succède à Foulques sur le trône de Jérusalem..... | <i>ibid.</i> |
| 1144. 25 décembre. Surprise d'Édesse par Zenghi, sur Josselin de Courtenay..... | 299 |
| 1145. Ébranlement de la France en apprenant le massacre d'Édesse..... | 300 |
| Motifs de Louis VII pour se mettre à la tête d'une croisade..... | 301 |
| Assemblée de Bourges, où Louis VII annonce la croisade..... | 303 |

1146. Pâques. Assemblée de Vezelay, où la croisade est adoptée..... page 304
- Nombre et puissance des seigneurs croisés... 306
- Prédication de saint Bernard en France et en Allemagne..... 307
- Il protège les Juifs dont d'autres prédicateurs demandent le sang..... 309
- 28 décembre. Il engage l'empereur Conrad à prendre la croix..... 312
- Enthousiasme qu'excite saint Bernard, même chez les peuples de langue allemande..... 313
- Légère opposition de l'abbé Suger à la croisade. 315
- Extorsions pour lever de l'argent sur les religieux et sur les bourgeois..... 317
1147. Louis VII supprime la commune de Sens, et envoie les bourgeois au supplice..... 318
- Expédition des Anglais et Frisons; conquête de Lisbonne; croisade contre les Slaves..... 319
- 16 février. Assemblée d'Etampes pour choisir la route que les croisés devroient suivre..... 321
- Choix d'une régence pour la France pendant l'absence du roi..... 323
- Pentecôte. Louis VII prend l'oriflamme au couvent de Saint-Denis, et part..... 325
- Passage des croisés au travers de l'Allemagne et de la Hongrie..... 326
- 4 octobre. Arrivée de Louis VII et des Français à Constantinople..... 318
- Démêlés des croisés, surtout des Allemands avec les Grecs..... 329
- Les seigneurs français cherchent à inspirer aux Grecs du respect pour leur roi..... 331
- Conrad entreprend de traverser l'Asie Mineure

| | | |
|--|---|--------------|
| | par son centre..... | page 332 |
| | Il s'égare avec les Allemands dans les montagnes de la Lycaonie..... | 333 |
| | L'armée allemande est entièrement détruite par les Turcs..... | 335 |
| | Louis VII ayant recueilli Conrad, s'avance vers Ephèse..... | 336 |
| 1148. | Il quitte les côtes de la mer pour remonter le Méandre..... | 339 |
| | Les Français passent le Méandre et battent les Turcs..... | 340 |
| | La moitié de l'armée française est détruite sur la montagne de Laodicée..... | 342 |
| | Un simple chevalier se charge de conduire l'armée jusqu'à Satalie..... | 344 |
| | Les gentilshommes abandonnent les roturiers à Satalie, et s'embarquent pour Antioche. | 345 |
| 19 mars. | Le roi arrive avec sa noblesse à Antioche..... | 346 |
| | Destruction de toute l'armée laissée à Satalie.. | 347 |
| | Brouillerie de Louis VII avec Raymond d'Antioche et la reine Eléonore..... | 348 |
| | Assemblée de tous les seigneurs croisés à Saint-Jean-d'Acre..... | 352 |
| | Les croisés entreprennent le siège de Damas, et y échouent..... | 353 |
| 1148-1149. | Retour de tous les princes croisés en Europe..... | 354 |
| CHAPITRE XVII. <i>Déclin du pouvoir de Louis VII; Grandeur croissante de Henri.</i> 1149-1159..... | | 356 |
| | Louis VII étoit assez populaire au commencement de son règne..... | <i>ibid.</i> |

- Mais la croisade ébranla sa réputation , et détruisit sa confiance en lui-même..... page 357
- Aussi eut-il beaucoup de peine à se résoudre à revenir. 359
1149. Son frère Robert de Dreux avoit profité de son absence pour intriguer contre lui..... 360
- Le caractère de Louis VII parut changé et affoibli à son retour..... 362
- 1149-1153. Peu après son retour Louis VII perdit les hommes les plus marquans de ses états..... 363
1151. 7 septembre. Mort de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou..... 364
1152. 8 janvier. Mort de Thibaud IV ou le Grand, comte de Champagne..... 365
- Fin de mars. Mort de Raoul-le-Borgne, comte de Vermandois..... 366
- 13 janvier. Mort de l'abbé Suger, qui avoit voulu se mettre à la tête d'une nouvelle croisade..... *ibid.*
1153. 20 août. Mort de saint Bernard; sa lutte contre les novateurs..... 368
- Prédication de la réforme, par Pierre de Bruys, et son supplice à Saint-Gilles..... 369
- La prédication continuée par Henri; secte des henriciens..... 371
- Supplice d'un grand nombre de novateurs.... 372
1150. Commencemens de Henri II Plantagenet, duc de Normandie..... 374
- Brouillerie de Louis VII avec Éléonore de Guienne, sa femme..... 377
1152. Éléonore demande son divorce, qui est prononcé par le concile de Beaugency..... 378
- Plusieurs princes s'efforcent d'obtenir la main d'Éléonore..... 380

1152. Pentecôte. Henri II l'épouse, et acquiert avec elle l'Aquitaine et le Poitou. page 381
 Louis se ligue avec les ennemis de Henri, et l'attaque vainement. 382
1153. Novembre. Paix entre Henri II et Étienne. Henri héritier présomptif du trône d'Angleterre. . . 383
1154. Henri rétablit l'ordre et la subordination en Normandie. 385
 24 septembre. Mort d'Étienne; Henri II monte sur le trône d'Angleterre. 387
 Rivalité entre Louis VII et Henri II, tous deux princes français. 389
 Henri II supérieur à Louis en talens, en conduite, et en puissance. 390
 Avantage que donne à Louis sur Henri, son rang dans le système féodal. 392
 Mariage de Louis avec Constance de Castille, et son pèlerinage en Galice. 393
1156. Geoffroi Plantagenet réclame la protection de Louis contre Henri son frère. 394
 Louis et Thierry de Flandre abandonnent Geoffroi, qui est dépossédé par son frère. 395
 Henri affermit son pouvoir dans l'Aquitaine et jusqu'en Gascogne. 398
 Il permet à son frère d'accepter le comté de Nantes, et des titres au duché de Bretagne. 399
1158. Son frère étant mort, il réclame le comté de Nantes pour lui-même. 400
 Déclin de l'autorité de Louis VII, qui ne sait comment s'opposer à ces prétentions. 401
 Henri II vient à Paris, et obtient la fille de Louis en mariage pour son fils. 404
 Henri profite de ce traité pour se faire céder le

- comté de Nantes par le duc de Bretagne.. p. 406
1158. Henri fait valoir les droits d'Éléonore, sa femme,
sur le comté de Toulouse..... 407
- Il se ligue avec le comte de Barcelonne, et les
seigneurs languedociens contre le comte de
Toulouse..... 408
1159. Il négocie avec Louis VII, qui prend la dé-
fense du comte de Toulouse..... 410
- Louis VII se jette dans Toulouse, que Henri II
s'abstient d'attaquer..... 411
- Hostilités en Normandie, suivies d'une trêve.. 412
1160. Mai. Nouvelle paix entre Louis VII et Henri II. 413
- CHAPITRE XVIII. *Louis VII regagne l'ascendant sur
le roi d'Angleterre, par l'appui de l'Église et de
Thomas Becket.* 1160-1170..... 415
- Monotonie des événemens et des caractères, durant les
huit premiers règnes des Capets..... *ibid.*
- Division en trois périodes du règne de Louis VII, de-
puis son retour de la croisade..... 417
- Événemens contemporains dans la France espagnole;
grandeur de Raymond Bérenger IV..... 418
- Alfonse II d'Aragon en Languedoc, et Raymond Bé-
renger V en Provence..... 420
1152. 15 mars. Règne de Frédéric Barberousse dans la
France impériale..... 421
1156. Il épouse Béatrix héritière de la Franche-Comté. 423
1157. Octobre. Il tient à Besançon une diète du royaume
de Bourgogne..... 424
- 1154-1167. Frédéric Barberousse s'épuise dans la guerre
contre les villes lombardes..... 425
1155. Frédéric attaque Tortone, en même temps que

| | | |
|-------|--|----------|
| | Louis VII attaque Vezelay | page 427 |
| 1155. | Pourquoi les communes s'affranchirent en Italie et succombèrent en France | 429 |
| 1159. | Le schisme entre Alexandre III et Victor III favorise la liberté en Italie | 430 |
| 1160. | La France et l'Angleterre se déclarent pour Alexandre contre Victor | 431 |
| | Persécutions contre les réformateurs de l'Albi- geois et contre les Juifs | 432 |
| | 4 octobre. Mort de la reine Constance, troi- sièmes noces de Louis VII | 435 |
| | 2 novembre. Henri II fait célébrer le mariage de son fils avec Marguerite de France | 436 |
| 1161. | Irritation de Louis VII, qui n'ose cependant attaquer Henri II | 437 |
| | Fin de l'année. Ils assistent tous deux au concile de Tours qui reconnoît Alexandre | 438 |
| 1162. | Frédéric I ^{er} veut ramener Louis VII à l'obéissance de Victor III | 440 |
| | Louis s'échappe de Saint-Jean-de-Losne, se réunit à Henri II, et rend hommage à Alexandre | 441 |
| | Grandeur de Henri II; il veut porter son chan- celier Becket au siège de Cantorbéry | 443 |
| | Thomas Becket, devenu archevêque, renonce à l'amitié de Henri II | 445 |
| 1163. | Pentecôte. Nouveau concile de Tours, son décret contre les moines savans | 446 |
| | Lutte entre Louis VII et Henri II, pour domi- ner sur le Languedoc | 447 |
| 1164. | Henri II se décrédite par son emportement contre Becket | 449 |
| | Becket se retire en France, et il est reçu à Sois- sons par Louis | 451 |

1165. Conflit de juridiction entre les deux rois sur l'Auvergne; Henri recherche la paix... page 452
 Mai. Concile de Lombers contre les novateurs de l'Albigéois..... 454
 22 août. Naissance de Philippe-Auguste. Alexandre III quitte la France..... 455
1166. Henri II fait épouser à son fils Geoffroi, l'héritière de Bretagne, et acquiert ce duché..... 457
1167. Il suscite contre le comte de Toulouse une ligue arrêtée par le meurtre de Raymond Trencavel. 458
 Il est menacé de l'anathème par Becket, et il en appelle à la cour de Rome..... 460
 Louis VII embrasse la défense de Becket, et attaque Henri II dans le Vexin..... 461
1168. Les barons de l'Aquitaine se révoltent en faveur de Becket contre Henri II..... 462
 Ceux de Bretagne veulent venger l'insulte faite par Henri II au comte de Vannes..... 464
 Henri, sollicité par Frédéric d'embrasser le schisme, recherche au contraire l'amitié de Louis..... 465
1169. 6 janvier. Paix de Montmirail; hommage des fils de Henri au roi de France..... 467
 Becket se présente à Henri II, à Montmirail, et l'offense de nouveau..... 468
 Henri vient trouver Louis à Montmartre, et recherche sa médiation..... 471
 Roger venge son père Trencavel, sur les habitants de Béziers..... 472
1170. 24 juin. Henri II donne la couronne d'Angleterre à son fils Henri au Court-Mantel..... 473
 12 octobre. Henri II, à Amboise, se réconcilie avec Thomas Becket..... 475

1170. Arrogance de Becket; il excommunique les amis et les ministres de Henri II..... page 477
 29 décembre. Thomas Becket assassiné devant l'autel à Cantorbéry..... 478
- CHAPITRE XIX. *Louis VII excite les fils de Henri II contre leur père; Fin de son règne. 1171-1180..* 481
- Dévouement des quatre gentilshommes qui servirent le ressentiment de Henri II..... 483
- La fidélité, ou *féauté* prend au douzième siècle la place de l'ancien patriotisme..... *ibid.*
- L'amour de ses supérieurs, considéré comme un devoir, causa une révolution dans les mœurs..... 485
1171. Effroi et douleur que le meurtre de Becket cause à Henri II..... 487
- Ressentiment des Français qui demandent vengeance au pape contre Henri II..... 488
- Adresse que déploie Henri pour détourner le courroux du pape..... 489
1172. Henri II est réconcilié à l'Église et fait sa paix avec Louis VII..... 492
- La puissance de Henri en France continue à s'accroître malgré l'Église..... 494
- Mécontentement dans les états de Henri; ses fils excitent les factieux..... 496
- Les trois fils aînés de Henri demandent à partager les états de leur père..... 497
1173. Raymond V de Toulouse fait hommage à Henri, et lui révèle les complots de ses fils..... 499
- Louis VII reçoit les fils de Henri à sa cour et seconde leur rébellion..... 500
- Sauvegarde donnée par les princes, dans les

| | | |
|-------|--|-----|
| | monarchies, aux fauteurs de guerres civiles. p. | 502 |
| | Henri rassemble contre les révoltés une armée de <i>Brabançons</i> ou mercenaires..... | 503 |
| 1173. | 9 août. Louis VII brûle Verneuil en trahison; son armée est mise en déroute..... | 505 |
| | Succès de Henri II contre tous les révoltés... | 506 |
| 1174. | Henri repasse en Angleterre pour prévenir une invasion de son fils..... | 508 |
| | 10 juillet. Pénitence de Henri au tombeau de Thomas Becket à Cantorbéry..... | 509 |
| | Louis VII vient assiéger Rouen en l'absence de Henri II..... | 512 |
| | 10 août. Il tente une surprise pendant un armis- tice; il est repoussé..... | 513 |
| | 29 septembre. La paix est signée à Montlouis, entre Louis, Henri II et ses fils..... | 514 |
| 1175. | Henri II cherche à regagner la confiance de son fils que Louis VII avoit aliéné de lui..... | 515 |
| 1176. | Louis VII sacrifie la commune d'Auxerre à l'évêque de la même ville..... | 517 |
| | Henri au Court-Mantel, à Poitiers, conspire de nouveau contre son père..... | 518 |
| | Guerre de Richard-Cœur-de-Lion contre les nobles d'Aquitaine..... | 521 |
| 1177. | 6 juillet. Trêve qui établit la liberté des répu- bliques lombardes..... | 523 |
| | Négociations pour le mariage des fils des deux rois..... | 524 |
| | Henri II s'empare d'avance de l'objet pour le- quel il négocie..... | 526 |
| | Il se met en possession du Berri, qui devoit servir de dot à Alix de France..... | 527 |
| 1178. | Louis VII s'engage à garantir les états de Henri, | |

| | | |
|-------|---|----------|
| 568 | TABLE CHRONOLOGIQUE, etc. | |
| | qui retourne en Angleterre..... | page 528 |
| | Il accorde sa protection à la commune de Laon contre son évêque..... | 529 |
| 1178. | Alarme que conçoivent les prêtres des progrès de la réforme dans l'Albigeois..... | 531 |
| | Prédication du légat, cardinal de Saint-Chryso- gone, à Toulouse..... | 532 |
| | Les réformateurs présentent leur confession de foi en langue vulgaire..... | 533 |
| | 30 juillet. Frédéric Barberousse se fait couronner à Arles et à Vienne..... | 535 |
| 1179. | Louis VII veut faire couronner son fils Philippe- Auguste..... | 536 |
| | Fables chevaleresques qui commencent la tra- dition des douze pairs de Charlemagne.... | 537 |
| | 1 ^{er} novembre. Philippe-Auguste couronné; son père frappé de paralysie..... | 539 |
| | Caractère de Louis VII et de son administration. | 541 |
| | Son affaiblissement, pendant lequel son fils s'empare de l'autorité..... | 543 |
| 1180. | 18 septembre. Mort de Louis VII..... | 544 |

FIN DE LA TABLE.



00036565

